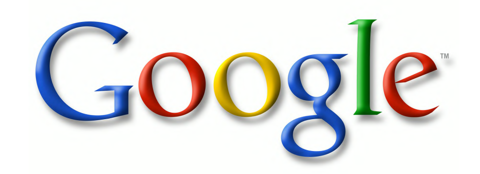


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

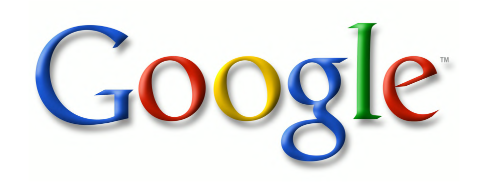
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

4U7
S134cp
v.2

B 978,147

CORRESPONDANCE

LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

entre

Monsieur de Saint Fonds

ET

le Président Dugas

Membres de l'Académie de Lyon

1711-1739

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

par

WILLIAM POIDEBARD

TOME II



A LYON

CHEZ MATHIEU PAQUET

Rue de la Charité, 46

MCM

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES



CORRESPONDANCE

Littéraire et Anecdotique

ENTRE

Monsieur de Saint Fonds

ET

le Président Dugas



CORRESPONDANCE

Littéraire et Anecdotique

ENTRE

Monsieur de Saint Fonds

ET

le Président Dugas





CORRESPONDANCE

LITTÉRAIRE ET ANECDOTIQUE

entre

Monsieur de Saint Fonds

ET

le Président Dugas

Membres de l'Académie de Lyon

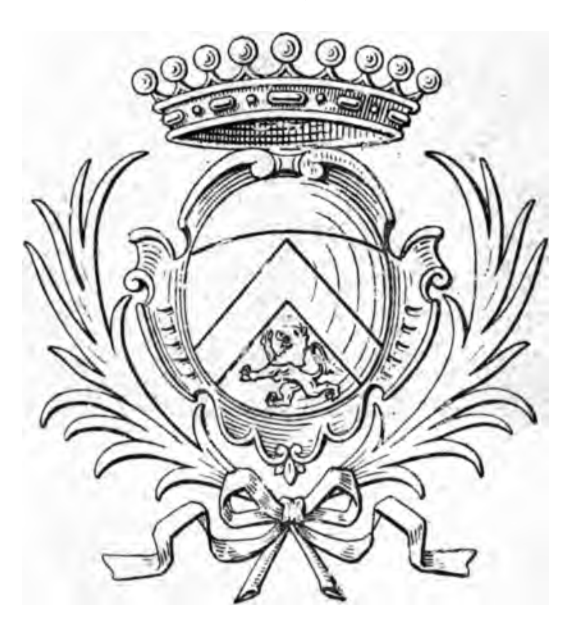
1711-1739

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

par

WILLIAM POIDEBARD

TOME II



A LYON

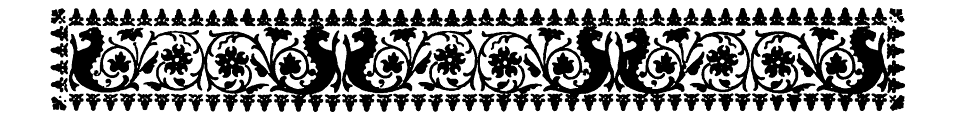
CHEZ MATHIEU PAQUET

Rue de la Charité, 46

—

MCM

840.9
S139cp
v.2



Le Président Dugas à Monsieur de Saint Fonds

Lyon, 24 janvier 1730.

La délibération académique a été faite comme on vous l'avait dit; on admet M. Perrichon comme académicien honoraire et, en conséquence de la délibération consulaire qui assure à l'académie son logement à l'Hôtel de Ville, on accorde le même honneur à tous les prévôts des marchands futurs qui le désireront......

30 janvier 1730. — M. l'abbé d'Olivet n'a pas été bien informé du nombre des enfants de M. Racine : il ne lui donne que trois filles, il en a laissé quatre. C'est son fils qui me l'a dit. Je crois que celui-ci n'a pas désapprouvé ce que l'auteur dit du poème de la Grâce, qu'on y retrouve le génie et le goût de son père. Pour moi, j'entends cela du génie théologique et du goût pour Port-Royal. Ceci est pour vous seul au moins : je serais bien fâché qu'il sût que je pense de la sorte.....

7 février 1730. — La magnificence de notre prévôt des marchands est extrême. Il donne à dîner tous les jours à un grand nombre d'honnêtes gens; tous les lundis au soir, il a un salon ouvert et donne à souper à toutes les dames qui s'y trouvent, y reste qui veut. Il donne à manger splendidement aux étrangers qui passent. Il dit (l'auteur, c'est Mad. de Curis) que la conduite que M. du Gas a tenue est très sage : il n'était pas riche, il avait beaucoup d'enfants, il n'a pas voulu donner à manger aux dépens de la ville. Pour moi, ajoute-t-il, j'ai 35 mille livres de rente, je n'ai que deux filles qui sont bien établies, je ne veux pas qu'il me reste un sol de tous les avantages de la prévôté des marchands.....

10 février 1730. — Le nouveau prévôt des marchands n'a pas donné signe de vie à l'académie depuis la délibération dont il avait paru content. M. du Péron est fort scandalisé de ce qu'il n'a fait encore aucune visite. Pour moi, entre nous, je crois qu'il laissera tomber cette affaire, qu'il ne s'en est jamais soucié, que d'autres l'y avaient fait penser et que flatté d'un honneur extraordinaire qui n'aurait regardé que lui, il l'acceptait en se rendant aux sollicitations; mais, qu'informé de tout ce qui s'est passé et surtout de la manière vive dont M. Brossette et M. de Billy furent relancés par M. du Péron, il ne veut faire aucune démarche. Il sera toujours en état de dire qu'on lui a fait trop d'honneur de songer à lui, qu'il n'a chargé personne de faire une pareille proposition et que ses affaires ne lui permettent pas de faire les visites qui seraient nécessaires. Rappelez-vous ou apprenez, si vous ne le saviez pas, que M. Brossette ayant dit que M. Perrichon n'était pas content d'un honneur qui ne le regardait pas personnellement, qu'il fallait commencer par le recevoir comme honoraire et qu'ensuite, étant admis, il demanderait à l'académie le même honneur pour ses successeurs. Cette proposition fut rejetée; mais on trouve un tempérament, c'est de comprendre ces deux points dans une seule délibération, commençant par la réception de M. Perrichon et ajoutant qu'en conséquence de l'acte consulaire qui accorde à l'académie le logement, le feu, la bougie, tous les prévôts des marchands qui souhaiteraient d'entrer à l'académie, seraient reçus comme honoraires. M. Brossette dit quelques jours après que M. Perrichon n'agréait pas cette proposition, mais il fut désavoué et M. Perrichon témoigna qu'il était très content et qu'il ne pouvait rien souhaiter de plus.

11 février 1730. — Ce fut sur cela que M. du Péron entreprit M. Brossette un jour à l'académie et lui demanda sur quel fondement il avait rapporté que M. Perrichon n'était pas content. M. Brossette nia de l'avoir dit; M. du Péron prit à témoin ceux qui se trouvaient là et, à mesure que quelqu'un entrait, il l'interpellait de dire ce que M. Brossette avait rapporté à l'assemblée. Chacun disait ce qu'il avait entendu et M. du Péron poussait sa pointe et disait avec chaleur qu'il ne convenait point de traiter de la sorte un corps tel que l'académie. M. de Billy voulut prendre la parole en faveur de M. Brossette. M. du Péron l'assomma d'un coup de patte. M. Pestalossi, directeur, fut aussi malmené. Mon fils, qui était présent, me raconta tout au sortir de l'académie; j'en

ris, mais je fus charmé de ne m'y être pas trouvé. On m'a dit (je ne puis me souvenir qui) que M. Brossette était fort piqué de ce qui s'était passé et qu'il ne voulait plus venir à l'académie; en effet, j'y ai été deux fois depuis ce temps-là et je ne l'y ai point vu. Brossette aurait tort; pourquoi s'en prendre à l'académie? s'il se croyait maltraité, il fallait s'en plaindre à la compagnie. Vous connaissez le génie de M. du Péron, ferme, droit, un peu austère, mais raisonnable. Si quelqu'un de ses amis lui avait dit : vous avez fâché sensiblement M. Brossette, il aurait répondu : je n'ai dit que la vérité, mais je lui témoignerai, si vous voulez, que mon dessein n'était pas de le fâcher.

Comme mon fils était absent pendant la petite altercation littéraire que vous eûtes l'été dernier avec M. de Fleurieu, M. du Péron lui raconta ce qui s'était passé et lui conta aussi sa dispute avec le même. Vous pensez bien qu'il condamnait dans l'une et dans l'autre votre adversaire commun. Pour moi, ajoutait il, je me suis contenté de lui répondre : prenez garde, mon confrère, vous me faites dire ce que je ne dis pas, etc. Mais la réponse de M. de Saint Fonds voulait dire, apprenez écolier, etc.

D. — Lyon, 18 février 1730.

Le Père de Montausan m'amena hier un gentilhomme du Comtat, nommé M. de la Bastie, jeune homme de 28 à 30 ans, qui a beaucoup d'érudition et un grand goût pour l'étude. Il sait bien le grec autant que j'en puis juger par cette conversation et par une correction qu'il me dit avoir faite dans un passage de Strabon. Il trouva l'endroit et me le montra. Il s'agit du terrain qui se trouve entre l'Isère et la Durance. Comme il connait le pays, il a vu mieux qu'un autre que le passage était corrompu; la manière dont il le rétablit me parait heureuse. Il cherche partout un Diogène de Sicile qu'il payerait chèrement; il est riche et n'est point marié. Sa passion dominante est pour les monuments de l'antiquité, surtout pour les inscriptions. Il fronde l'explication de l'arc de triomphe d'Orange qui est dans les mémoires de Trévoux, de novembre dernier. Il dit que ce monument ne peut être rapporté qu'au temps d'Auguste, après la bataille navale d'Actium. Chacun a son goût particulier dans l'étude des anciens auteurs. M. de la Bastie dit que M. Bazin, de Dijon, avec qui nous sommes en relations vous et moi, lit un auteur pour y faire des corrections ; que M. le président Bouhier est un peu de ce goût. Pour lui, je connus sans qu'il me le dit, qu'il étudie en antiquaire.

Votre goût et le mien sont différents : nous cherchons ce qui sert à polir l'esprit, à satisfaire le cœur, en un mot, nous rendre meilleurs.

20 février 1730. — J'eus hier la visite de M. Brossette qui passa une heure dans mon cabinet ; il s'y trouva avec M. de la Bastie dont j'ai parlé plus haut. La conversation fut savante ; mais M. Brossette n'est guère plus versé que moi dans la connaissance des médailles. Par exemple, résoudriez-vous bien une difficulté que voici ? On sait que Probus n'a régné que sept ans. Cependant, on trouve une médaille frappée en Egypte, où on date de la XIIIe puissance tribidienne de ce prince. Vous savez que c'est ainsi qu'on marquait les années de l'empire des princes. Comme la question est difficile, que les antiquaires de Paris n'ont pu la résoudre, que M. de la Bastie n'a que des conjectures, dispensez-moi de vous faire une dissertation. Je hasardai de dire, il pourrait être qu'après la mort de Probus, l'Egypte eut continué de dater toujours par les années de ce prince. Justement, c'était le sentiment de M. de la Bastie ; mais il faut deviner les raisons et les antiquaires devinent volontiers.

Monsieur de Saint Fonds au Président Dugas

Villefranche, 2 février 1730.

Il faut que je fasse aujourd'hui une chose extraordinaire, c'est de vous écrire ***summo mane*** et sûrement pendant que vous dormez encore. Il n'est pas encore six heures et demie et ce n'est qu'à cette heure-là que votre valet de chambre doit vous éveiller. Je suis plus heureux que vous, j'ai moins de besoins. Je n'ai besoin de personne pour m'éveiller, je n'ai pas besoin de valet de chambre pour m'habiller ; je me lève avant le jour et je n'ai pas besoin de lumière pour trouver mes habits ; je n'ai pas besoin qu'on m'apporte du feu dans mon cabinet ; j'ai soin d'y en conserver et le matin, une allumette me suffit ; je n'ai pas besoin de chocolat quoique j'en prenne quelquefois par amusement ; je n'ai pas besoin de café quoique je sois charmé quand j'en trouve ; foin de vous, je n'aurais pas besoin de tabac sans vous, vous êtes cause que j'en ai formé l'habitude.

Quoi qu'il en soit, je me passe de plus de choses. *Ergo* je suis plus philosophe. Oui, direz-vous, de la secte de Diogène, mais non pas de celle d'Aristippe ni même de Platon ou de Sénèque. Je vous répondrais bien, mais il n'est pas temps de badiner, il faut aller à la messe..... Je vais donner l'aumône à plus riche que moi, car je vais prier Dieu pour vous.....

10 février 1730. — Nous avons eu aujourd'hui une assemblée académique composée de quatre personnes et même M. Bertin qui n'avait pas encore paru à l'académie, faisait-il un des quatre. Notre conférence n'en a été que moins mauvaise, parce que moins de personnes y ont parlé. M. Bertin a commencé par un petit compliment *bien troussé* et dont j'ai été content. M. le doyen du chapitre, personnage très vénérable et directeur de la compagnie, y a fort bien répondu. Il est vrai que le pauvre Bertin suait à grosses gouttes de s'entendre dire ses vérités, car ses vérités étaient des louanges. M. Novel, assesseur criminel au bailliage a lu un discours sur les préjugés ; mais, sans lui faire tort, celui que j'ai lu ensuite sur le même sujet valait mieux que le sien.

Vous me demanderez peut-être d'où vient que l'assemblée de l'académie était si peu nombreuse. En voici la véritable raison : c'est que presque tous nos académiciens sont détournés par des affaires plus importantes, ou pour mieux dire, qu'ils croient plus importantes. La comédie, le bal, la musique, le jeu, les repas, *uno verbo*, les sottises du carnaval les occupent tout entiers. A ce sujet, vous allez rire ; oui, vous rirez quoique je vous prévienne. Un bon paysan se plaignait, il y a cinq ou six jours, de ce qu'une affaire qu'il avait au bailliage le consumait en frais et qu'il ne pouvait avoir justice. On lui conseilla d'aller voir les principaux magistrats et de leur demander audience. *Vouay*, dit-il, *m'écouterant-ils, ils ne font tote la journa que bruire leurs violons et leurs muzettes*. Je me trompe, vous ne riez pas ; vous froncez le sourcil et vous haussez les épaules.....

B. — Villefranche, 14 février 1730.

Voici une aventure risible. Les officiers de l'élection ont prêté à la troupe comique la salle où ils tiennent leurs audiences. On y a bâti un beau théâtre, et l'on y a déjà représenté deux fois la comédie ; c'est aujourd'hui qu'elle doit être jouée pour la troisième fois. Mais, la jouera-t-on, ne la jouera t-on pas ? *adhuc sub judice lis est.* M. le Procureur

général de la Cour des Aides, à qui quelque bon esprit de ce pays a donné avis que les comédiens occupaient le tribunal des élus, leur a écrit une lettre très vive où il leur fait une verte réprimande et leur marque que si les comédiens ne sortent incessamment et si le théâtre n'est à bas dans huit jours, il leur fera porter leurs chausses à Paris, c'est-à-dire en termes plus polis, qu'il les menace d'un *veniatis* au pluriel. M. Mignot à qui le procureur du Roi, de l'élection, communiqua la lettre dimanche matin, promit, à ce que dit celui-ci, que le théâtre serait défait le lendemain et qu'on le transporterait ailleurs. M. Mignot nie d'avoir fait une pareille promesse. Quoi qu'il en soit, le théâtre subsiste et la troupe prétend le garder jusqu'à la fin du carnaval. L'élection, d'autre part, crie et tempête et dit qu'elle prendra des mesures fâcheuses. Qu'arrivera-t-il de tout cela? ma foi, je n'en sais rien, je vous le dirai tantôt.

15 février. — C'est-à-dire ce matin. On joua hier la comédie fort tranquillement quoique les officiers de l'élection eussent fait un acte d'élus. Car, ne sachant à qui s'adresser en particulier pour faire une sommation de vider la salle, ils firent signifier un acte à tous les acteurs par un huissier qui courut toute l'après-dîner pour distribuer ses copies. Mon fils eut la sienne comme les autres. Cependant, par considération pour eux et de peur de leur attirer encore quelque vesperie, je crois qu'on va mettre à bas le théâtre et qu'on ne représentera pas les jours gras.....

18 février 1730. — Vous n'avez encore entrepris aucun auteur grec! Pour moi, j'en suis avec mon fils sur Thucydide, dont nous lisons tous les jours une demi-heure. Tant que nous ne sommes que sur la narration, nous sommes en beau chemin et nous allons vite ; mais gare les harangues! c'est là où nous trouverons diablement des roches et des ornières. En vérité, mon fils en sait presque autant que moi ; s'il avait autant d'inclination que de facilité, il deviendrait un jour un très habile homme et passerait son père de cent piques.....

D. — Lyon, 22 février 1730.

..... Continuez, s'il vous plait, à m'écrire votre jugement sur les livres que vous lirez. Je l'attends sur Milton. Pour moi, je pense qu'il faut être né Anglais pour le trouver un chef-d'œuvre de l'esprit humain. Dites-moi, l'auteur avec cette imagination si féconde, ne pouvait-il donner à Adam et à Eve pendant le temps de leur innocence, des occupations plus agréables que celle de palisser un berceau de feuillage? Que

ne les faisait-il se promener dans le Paradis terrestre et que ne nous donnait-il une belle description de ce lieu enchanté ! que ne choisissait-il quelques-unes des merveilles de la nature qui durent sans doute ravir d'admiration nos premiers parents ! Je ne l'ai pas relu ; je ne vous en parle que sur l'idée qui m'en est restée.

D. — Lyon, 25 et 26 février 1730.

Deux grandes lettres que j'écrivis hier, dont l'une partit et l'autre ne fut pas finie à temps me privèrent du plaisir de vous écrire. A qui donc? Vous ne le devineriez pas. A M. le duc de Villeroy et à M. Falconet, et à tous les deux pour le même sujet. M. Fayolle, arrivé depuis cinq ou six jours, m'a rapporté une nouvelle qui ne m'a pas moins surpris que chagriné. Quand je dis chagriné, ne croyez pas que ce soit bien sensiblement ; je suis préparé aux événements de cette sorte : πᾶσα πολιβασιλικὴ γενεὰ ὀργίζεταί μοι. Ils sont persuadés que je m'étais adressé τῷ τοῦ βασιλέως διδασκάλῳ (m'entendez-vous?) autrement τῷ τῆς βασιλείας ἀρχιεπιτρόπῳ. M. Falconet m'a un peu défendu, mais il ne sait que croire. Oh ! j'ai écrit aux deux que je vous ai nommés ; à l'un, une lettre respectueuse mais vive ; à l'autre, sept ou huit pages où je décharge mon cœur. Je voudrais qu'il eût le courage de la lire au premier dont il est ami. Je le prie au moins de nier fort et ferme et de défier à pied et à cheval quiconque osera soutenir cette imposture. Je n'ai point parlé du témoignage authentique que vous avez vu, mais j'ai marqué que je souhaiterais qu'on voulût savoir la vérité de la bouche de cette personne respectable. Ma lettre à Camille ne partira que demain ou mardi ; elle est toute prête et cachetée...

Prenez garde, je vous prie, que cette lettre ne tombe entre les mains de M. votre fils. Tout autre à Villefranche pourrait la voir sans conséquence.

D. — Lyon, 8 mars 1730.

Nous reçûmes, hier, M. Racine académicien honoraire. Il ne pouvait être ordinaire, étant censé domicilié à Paris par sa qualité de membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nous faisons une bonne acquisition ; il paraît que cela lui a fait plaisir.

B. — Villefranche, 13 mars 1730

Un duc et pair, un maréchal de France
Ne sont chez moi gens de grande importance.
Que ces Messieurs m'aiment, ne m'aiment pas,
J'en fais, ami, autant et moins de cas
Que des souliers de ma première enfance.
Je leur ferai profonde révérence ;
Je me tiendrai debout en leur présence ;
Mais je dirai de quoi sert ici-bas
Un duc et pair ?
Beaucoup de bruit, magnifique apparence,
Chevaux, valets, attirail presque immense
Frappent les sots charmés de ce tracas.
Hélas ! pour moi, je m'en moque tout bas,
J'envoie au diable un maréchal de France,
Un duc et pair.

Je réponds, comme vous voyez, assez juste à vos articles grecs des 25 et 26 février ; car, notez que dans le premier et le dernier vers je me sers du singulier. A Dieu ne plaise que les Turenne, les Vauban, les Catinat, les Beauvilliers, les Montausier, etc., soient renfermés dans ma critique. J'estime un grand seigneur plus qu'un autre homme quand il a du mérite et moins qu'un autre quand il n'en a pas. C'est, disait un homme d'esprit, le zéro qui est au-dessous du rien, quand il est seul ; mais qui augmente de dix le nombre auquel il est joint. Vous appliquerez tout cela suivant mon intention, et si vous m'en croyez, sur tout ce qui est arrivé et sur tout ce qui peut vous arriver encore, *tua te virtute involves*, vous n'en concevrez pas même un médiocre chagrin et vous direz plus honnêtement en prose que je ne l'ai dit en vers πᾶσα πολιβασιλικὴ γενεὰ μακρὰ χαιρέτω. Vous avez pourtant bien fait d'écrire et vous me ferez part de ce qui vous sera répondu. Me prenez-vous pour un ignorant quand vous me demandez si j'entends votre grec ? Mais me prenez-vous pour un habile homme quand vous me dites de le corriger ?

D. — Lyon, 14 mars 1730.

J'ai été à l'académie. M. Racine a fait un petit compliment fort obligeant pour l'académie et fort bien tourné. M. de Regnauld a lu ensuite

le discours qu'il fit à l'Hôtel-Dieu à la fin de l'année, sur la Charité. J'ai trouvé fort bon tout ce que j'ai entendu ; mais malheureusement j'ai dormi. Comme j'étais presque à côté de M. Regnauld, il ne m'a pas vu. M. Racine a relevé un endroit où il dit que les païens, bien loin d'avoir la charité pour les pauvres, les regardaient comme des gens haïs des dieux. M. Racine a cité Homère qui fait dire à Eumée : « Recevons les pauvres, car c'est Jupiter qui les envoie. » Il sera toujours vrai que les païens n'avaient point d'hôpitaux, ni d'établissements pour nourrir et soulager les pauvres, et que la charité envers le prochain a été élevée et perfectionnée par Notre-Seigneur.

Je reçus hier la réponse de M. le duc de Villeroy. Il m'assure qu'il n'a entendu parler ni directement ni indirectement des discours dont je me plains ; qu'ils n'auraient fait aucune impression sur l'esprit de son père ni sur le sien ; qu'il l'aurait témoigné par le mépris et le peu de cas qu'il en aurait fait ; qu'il a une opinion bien différente de ma vertu et de mes sentiments ; que je le trouverai toujours disposé à me rendre la justice que je mérite et à me donner des preuves de la plus parfaite estime. Que dites-vous à cela ? J'attends la réponse de Camille, si tant est qu'il m'en fasse.

B. — Villefranche, 16 mars 1730.

J'attends la compagnie, car c'est mon jour d'assemblée. Nous la recevrons, ma fille et moi, à la place de ma femme qui est à la campagne depuis lundi et qui n'en reviendra que samedi au soir. *Mulierem fortem quis inveniet ?* elle n'est pas si rare, puisque nous en avons chacun une. Vous me permettrez pourtant de dire la vérité ; la mienne l'emporte, car elle a plus de santé et de force, *ergo est fortior*. A cela près, soyons tous deux contents de notre partage. Nous mettrions Lyon et Villefranche ensemble, et peut-être toutes les villes voisines que nous n'en trouverions pas qui nous convinssent mieux. Je ne lirai point ceci à ma femme, ne le montrez point à la vôtre, car il ne faut pas leur donner trop de vanité, et nous devons du moins conserver l'apparence de cette supériorité originelle dont, ma foi, il ne nous reste que l'ombre. Mais, après tout, que nous importe ? Je me soucie fort peu de gouverner, pourvu que tout aille bien ; et je ne me soucierais pas d'avoir même un sol dans ma poche, si je trouvais sous ma main tout ce dont j'ai besoin ou envie. En ce cas, je me comparerais volontiers à un roi tranquille dans son Louvre, qui

fait la guerre par ses généraux, prend des villes, gagne des batailles, s'en attribue tout l'honneur et acquiert le nom de « grand » sans fatigue et sans peine.

19 mars 1730. — J'ai ouvert ce matin le *Dictionnaire* de Bayle pour y chercher quelque chose et je suis tombé par hasard sur cette épigramme d'Ausone que j'ai trouvée jolie :

Laïs anus, veneri speculum dico : dignum habeat se
 Æterna æternum forma ministerium.
At mihi nullus in hoc usus, quia cernere talem
 Qualis sum nolo, qualis eram nequeo ;

Il m'a pris fantaisie, non pas de la traduire, mais de l'imiter.

Mes beaux jours sont passés, il faut rendre les armes,
Miroir, je te consacre au temple de Vénus ;
Tu ne peux de mes yeux, peindre les premiers charmes,
Et je ne veux pas voir ce qu'ils sont devenus.

Et je ne veux pas voir ce qu'ils sont devenus. Quelle différence ! Il m'a fallu deux vers pour dire ce qu'Ausone dit en un seul, et je n'exprime en aucune manière la pensée du second ; qu'un autre fasse mieux ; pour moi, je n'y veux pas songer davantage, je suis honteux de la distraction que j'ai eue et qui sûrement vous fait pitié.

D. — Lyon, 27 mars 1730.

.....Que dites-vous du changement de contrôleur général ? Pour moi, j'en suis fâché. M. des Forts était un homme de probité et fort affectionné au commerce ; tous nos négociants comptaient sur sa parole et ne craignaient aucune nouveauté tant qu'aurait duré son ministère. Je ne connais pas le nouveau, mais voilà une belle fortune. Il quittait l'Intendance de Perpignan pour aller prendre possession de celle de l'Isle, chose qu'il regardait comme le comble du bonheur ; il ne faisait que passer à Paris, et voilà qu'on l'arrête pour le faire contrôleur général...

B. — Villefranche, 1er avril 1730.

.....Mais voilà mon petit Limas qui entre dans mon cabinet avec *Phèdre ;* je vous quitte *usque ad tempus...*

En vérité, il faut être père pour persévérer constamment dans l'occupation que je me suis donnée depuis longtemps et que je regarde comme un de mes devoirs essentiels. L'étude est, à la vérité, une chose bien pénible pour les enfants; mais, il faut avouer qu'il n'y a guère moins de peine à enseigner, surtout quand on a affaire à des esprits trop pesants ou trop légers. Si j'avais votre Quinsonas à instruire, ce serait un jeu pour moi; et je serais abondamment récompensé de mes soins par le plaisir que j'aurais de le voir réussir. Mais le salpêtre et la poudre ne sont pas si légers que l'esprit volage de Limas. Il sait tout et il ne sait rien. Interrogez-le, vous le croirez capable de cinquième parce qu'il possède parfaitement ses principes, mais qu'il explique ou qu'il compose, il le faut mettre en septième. J'espère pourtant y réussir et je compte que quand tout sera arrangé dans sa mémoire, le bon sens y viendra enfin porter sa lumière. Il y a des esprits qu'il faut attendre, ce ne sont pas quelquefois les moindres. Mais de quoi vous entretiens-je? Vous avez bien que faire de tout cela? Il est vrai que nos lettres sont des conversations et je puis bien vous dire en vous écrivant tout ce que je vous dirais en conversant. N'est-ce pas M. de la Bruyère qui a dit, que si on écrivait les conversations des gens d'esprit, on trouverait de bonnes choses qui n'auraient souvent point de suite? C'est assez le caractère de nos lettres...

D. — Lyon, 20 avril 1730.

Ne vous avais-je pas marqué que le jour que M. Racine fit son entrée à l'académie, M. de Fleurieu qui le présenta fit son éloge; que M. le directeur parla sur le même ton; que M. Racine se contenta de dire que c'était là un guet-apens et qu'il ne s'attendait pas à ces compliments. Vous n'avez donc pas dû vous étonner que lorsqu'il fit son remercîment huit jours après, j'aie dit que ce n'était qu'une réponse aux compliments que lui avaient faits M. Pestalossi et M. de Fleurieu.

Je suis trop équitable pour trouver mauvais que M. de Regnauld dorme à mes discours. Je craindrais le bon mot : *ou laissez-moi dormir ou ne m'endormez pas.*

22 avril. — Le P. de Montauzan vient de m'envoyer pour vous... les œuvres diverses de l'abbé de Saint-Pierre... J'ai les œuvres de cet abbé et je les ai parcourues. J'y trouve des choses sensées qu'il serait difficile de mettre en pratique; au reste, son orthographe me choque horriblement

et peu s'en faut qu'elle ne me prévienne contre son livre. S'il porte un chapeau, des souliers, un rabat comme les autres, pourquoi se distinguer dans son orthographe ? C'est mépriser le public en se dispensant des règles qu'il autorise, c'est vouloir le dominer et le ranger à son goût ; mais il aura beau faire, je ne serai jamais de sa secte.

B. — Villefranche, 13 avril 1730.

Les uns perdent, les autres gagnent. Pour aujourd'hui, je suis de ces derniers, car j'ai appris ce matin que j'avais gagné cent pistoles, à quoi certainement je ne m'attendais pas. Mme de la Barre, janséniste matériellement, mais au fond très vertueuse et, comme je le pense, très bonne catholique car elle n'a jamais su de quoi il s'agissait et ne croyait que ce que son directeur lui faisait croire, Mme de la Barre donc vient de mourir à Paris et en me nommant, au défaut de son mari, pour son exécuteur testamentaire ; elle me prie d'accepter de la vaisselle d'argent ou un diamant pour la valeur de 1,000 livres. Cela est honnête et, en vérité, d'autant plus agréable que ce legs m'est venu sans que j'y aie pensé. Si une centaine de mes parents voulaient bien songer à moi de la même manière en mourant, ma fortune pourrait devenir meilleure. Cet article est assez riche, il ne faut pas le faire plus long. Dites après cela que je ne vous écris que des sornettes !

14 avril 1730. — Je viens d'écrire à l'abbé Pernety à qui je dois réponse depuis un mois. Il me parlait dans sa lettre du conte du Bélier dont il fait un éloge magnifique. Prenez donc garde comment vous lui en écrirez ; vous êtes perdu de réputation dans son esprit s'il peut entrevoir que vous méprisez un ouvrage digne de son approbation.

17 et 18 avril. — Vous êtes en peine de ce que vous pourrez répondre au Joli Poupon (sur les yeux de votre tête, cachez bien ma lettre) ; il faut vous soulager. Copiez donc ce modèle de lettre que je vous envoie. « J'ai lu, mon cher abbé, le conte du Bélier ; il est bien écrit, le style en « est pur et la narration agréable. Je ne puis mieux le comparer qu'aux « contes de Fées et aux Mille et une Nuits. En vérité, je ne suis point « surpris que vous trouviez cet ouvrage charmant et que vous en fassiez « tant de cas. » Cette lettre n'est pas longue, mais il me semble qu'elle dit tout ce que nous pensons tous les deux. Quelle obligation ne m'avez-vous point de vous tirer ainsi d'embarras !

20 avril 1730. — Enfin, j'ai fini le long, ennuyeux et pénible ouvrage que m'avait donné M. Brossette et je vous adresserai incessamment pour lui un volume de remarques dont il fera tel usage profane qu'il lui plaira. Vous direz peut-être que vous avez bien que faire que j'envoie vos domestiques courir la ville pour porter mes dépêches. Là, là, là, ne vous fâchez pas! Je vais pour cette fois vous payer la peine qu'ils prendront. Ce matin, après avoir achevé mes remarques sur les remarques, il m'a pris un accès de folie et j'ai fait à mon ouvrage une préface en vers. Je vais vous la copier, à condition que vous ne direz pas à celui à qui elle s'adresse que vous l'avez lue :

Obliger un ami bien plus tôt qu'il ne pense,
C'est, sans doute, augmenter le plaisir de moitié.
Reçois donc, cher Brossette, avec reconnaissance
Ce témoignage sûr de ma vive amitié,
De mon travail exact et de ma diligence.

Je ne vais point du même pas
Avec Rousseau, Falconet et Du Gas,
En fait de goût et de science ;
Près d'eux, je mets pavillon bas.
Je pourrais sur quelque autre avoir la préférence ;
Mais contre eux, en ce point, je ne dispute pas.

Cependant, qui de nous avec plus d'abondance,
Plus de soin, plus d'attention,
T'a donné des avis selon sa connaissance,
Pour porter ton ouvrage à la perfection ?

En courant cette même lice,
S'ils ont mieux réussi, je n'en suis point jaloux ;
Mais il n'est pas toujours besoin qu'on réussisse
Pour mériter d'être au-dessus de tous.

Pauvreté, dit-on, n'est pas vice ;
Et si j'ai manqué mon objet,
Ma bonne volonté doit tenir lieu d'effet;
Puisque j'ai tout enfin quitté pour ton service.

Tu trouveras peut-être un peu trop de malice
Dans ma façon de critiquer ;
Mais j'ai cru franchement te rendre un bon office

Et souvent, à dessein, j'ai voulu te piquer,
Pour te faire mieux remarquer
Par cet innocent artifice,
Ce que tu dois remettre ami, sur le métier.

Je voudrais maintenant avec plus de justice,
Par des vers bien tournés et dignes de Régnier,
D'un si beau commentaire ouvrir le frontispice.

J'immortaliserais mon nom
En louant ton savant ouvrage ;
Et nos neveux verraient, dès la première page,
Que du temps de Brossette, il était un Crenage
Que favorisait Apollon.

Mais, je n'ai point dormi sur le docte Parnasse
Pour devenir poète tout d'un coup.
Chacun a son talent qu'il remplit avec grâce ;
Pour censurer j'en ai beaucoup ;
Mais, pour louer, je suis de glace.

SAINT FONDS.

D. — Lyon, 24 avril 1730.

Je viens, mon cher ami, de voir M. l'évêque de Rochester qui m'a écrit un billet latin ce matin même, pour m'informer de son arrivée en cette ville et me faire des excuses de ce que ses infirmités ne lui permettaient pas de me venir voir. En effet, je l'ai trouvé hors d'état de se lever de dessus son fauteuil. Nous avons causé une heure en latin. Il m'avait prié par son billet de dîner avec lui, mais je me suis excusé sur mes affaires. En effet, j'ai cet après-dîner une conférence pour l'affaire des dames Philibert. D'ailleurs, ce dîner ne m'aurait pas beaucoup amusé : l'attention à entendre ce qu'il m'aurait dit et à y répondre en bon latin aurait nui à la digestion. Il souhaite de voir le P. de Colonia : c'était un article de son billet que voici : « Est quidam apud vos societatis Jesu « Pater, de quo multa loquuntur nostrates qui per hanc urbem iter insti- « tuunt ; is, opinor, est qui historiam Lugdunensem parat. Vellem ei « notus esse, si id commode fieri possit, quod tamen temporis angustiæ « vix forte patientur. Si cum eo familiariter versaris, et hæc illi ex parte « mea dixeris, gratissimum feceris. » Je n'ai pas manqué de communiquer cela sur-le-champ au P. de Colonia qui a promis de l'aller voir et

je crois que ce sera avec plaisir. Je vous dirai demain ce que j'ai appris de cet évêque protestant.

24 avril. — M. de Rochester, à propos de sa chaise de poste, m'a dit qu'il croyait que Menage s'était trompé sur l'étymologie du mot *chaise* qu'il fait venir de *cathedra*. Pour lui, il est persuadé qu'il vient de *cisium* dont Cicéron se sert (*orat. pro sex. Rosc. Amer. cap. 7*) « *decem horis nocturnis sex et quinquaginta millia passuum cisiis pervolavit.* » Festus (et non pas Asconius Pedianus, comme le prélat anglais me l'avait dit ; mais c'est un défaut de mémoire très excusable), Festus explique ainsi ce mot, *Cisium vehiculi biroti genus.* Vous jugez bien que de retour chez moi, j'ai voulu approfondir cette remarque qui m'avait paru curieuse et sur laquelle je n'avais fait autrefois aucune attention en lisant Cicéron et peut-être vous comme moi. En effet, nous lûmes ensemble les Philippiques de Cicéron ; cependant, je ne me souvenais point que dans la 2e Cap. 31 on lit : *inde Cisio celeriter urbem advectus.* J'ai encore trouvé que la loi 13 ff. locati conducti, s'exprime en ces termes : « item quæritur si Cisiarius, id est Carrucarius, dum cæteros transire contendit, Cisium evertit et servum quassavit vel occidit. » Voilà de l'érudition au moins !

Un garçon de Plaignard apportait des livres au prélat quand j'entrai chez lui. Il acheta l'*Horace* du P. Sanadon et je fus étonné du prix. Le garçon ne voulut jamais rien rabattre de 30 francs, l'évêque en offrait 24 et je trouvais que c'était assez. Il fallut donner les 30 francs. Il acheta aussi l'*Histoire de Louis XIII* par le Vassor. Il ne parle pas le français, mais il l'entend fort bien et il me dit qu'il avait lu tous nos bons auteurs et qu'il était en état de juger même du style. Je ne sais s'il est aussi versé dans la théologie que dans les belles-lettres ; mais, pour ce qui regarde celles-ci, je l'y crois consommé et il est certainement homme d'un goût exquis et d'un discernement très juste.

D. — Lyon, 26 avril 1730.

Madame la princesse de Conty arrive ici demain avec son fils. Elle y séjournera le vendredi et partira samedi pour continuer sa route vers Orange. M. l'Intendant est parti ce matin pour l'aller attendre à Tarare. Si elle veut recevoir les honneurs qui lui sont dus, le corps consulaire ira en robes violettes la haranguer à la porte de Vaise. Je ne suis pas

fâché d'être dans cette occasion, simple particulier. Si elle reçoit les Compagnies, ce sera M. de Fleurieu qui portera la parole pour la Cour des Monnaies. La députation sera de huit.

D. — Lyon 29 avril 1730.

Madame la princesse de Conty arriva hier ici avant midi avec le prince son fils. M. de Fleurieu vient de la complimenter à la tête de la députation de la Cour des monnaies composée de deux présidents et de six conseillers. Mon fils qui était le second président, vient de me dire que M. de Fleurieu a bien parlé et que son compliment n'a pas été long. La princesse a invité à dîner les deux présidents. Le P. du Cerceau est ici avec le prince dont il est préfet ou précepteur. Comme j'ai cru qu'il serait logé au collège, la curiosité m'a pris ce matin de l'aller voir et j'ai d'abord demandé le P. de Colonia, de qui j'ai su que ce Père loge au gouvernement et qu'il ne quitte pas son pupille. Il partira sans doute sans que je le voie, car je n'irai pas le chercher là. Je ne veux voir ni le prince, ni la princesse et je vous assure que je sentis hier une joie intérieure de me trouver déchargé de la corvée que soutint M. Perrichon, d'aller haranguer à la portière du carrosse et d'aller ensuite lui faire la cour, la suivre à l'opéra et selon les apparences chez M. Poulletier où elle soupa.

Le P. de Colonia est parfaitement content de l'évêque de Rochester avec qui il passa trois ou quatre heures. Il demanda à l'évêque s'il n'était pas successeur du cardinal Fischer qu'Henri VIII fit mourir aussi bien que Thomas Morus, parce qu'ils s'opposaient l'un et l'autre au changement de religion. Il répondit que ce cardinal occupait le même siège de Rochester et il ajouta *eumque ut martyrem veneramur*.

B. — Villefranche, 2 mai 1730.

... Je reçus hier la réponse de M. Brossette au volume de remarques que je lui ai envoyé. Il me mande qu'il en est fort content et qu'il est charmé de tout, même des malices. Qu'en pensez-vous ? dois-je me fier à ce qu'il me dit ?

J'ai dîné ce matin avec M. Racine chez M. Noyel ; et ce soir pour le souper, ce sera idem ibidem. Vous pensez bien que ces sortes de repas ne sont pas érudits. Il est monté un moment dans mon cabinet, j'entends M. Racine, et il a été assez content de ma petite bibliothèque. Il est actuellement là-bas à ma salle où il fait une partie de piquet et je ne suis monté qu'un instant pour vous souhaiter le bonsoir...

7 mai 1759. — Nous arrivons de l'Ecluse, non pas immédiatement, car nous sommes encore venus assez tôt pour assister à une partie de concert, c'est-à-dire au dernier acte de *Persée* où ma fille, sous le patronage de Mérope a fort bien chanté le récit : O mort, etc. Mais j'ai encore été plus content du trio que nous avons fait pendant quatre heures, M. Racine, M. Noyel et moi. A la vérité, ce trio pourrait bien se réduire à un duo, car l'un de nous trois écoutait plus qu'il ne parlait. Il est convenu pourtant que la conversation lui a fait plaisir et qu'il ne s'y est point ennuyé. A ce propos, j'ai demandé à M. Racine si le conte des *Lettres de Voiture* était vrai. Il m'a répondu qu'il l'avait ouï dire, mais qu'il ne le savait pas d'original. En voici un autre qu'il m'a approché de celui-là. Vous le savez peut-être, n'importe, je vous le dirai toujours. M. Colbert avait fait présent à feu M. Racine d'une charge de trésorier de France à Moulins ; quand il s'y alla faire recevoir, M. Despréaux voulut être de la partie. Un honnête homme de cette ville-là, qui était alors à Paris et qui voulait s'en retourner chez lui, était allé au bureau des voitures pour retenir sa place, mais en examinant la feuille, il vit que Racine et Despréaux devaient partir ensemble un tel jour. Cela le détermina à différer son départ pour partir avec ces Messieurs et pour avoir, dit-il, le plaisir de profiter de leur entretien pendant le chemin. Avouez, mon cher ami, que nous en aurions fait autant, vous et moi ; mais vous et moi nous aurions été fort attrapés, car MM. Racine et Despréaux ne se trouvèrent pas en humeur de causer et ils ne dirent pas un mot pendant tout le voyage.

8 mai 1730. — Continuons la relation de mon voyage et disons *ab hoc et ab hac*, c'est-à-dire sans liaison, sans suite, sans ordre, *quicquid in buccam venerit*, ou plutôt tout ce qui se présentera le premier à ma mémoire. Nous parlâmes beaucoup de vous ; M. Racine vous honore, vous estime et vous aime. *Sed habet adversum te* qu'il vous croit un peu trop moliniste. Et moi, lui dis-je, je vous crois un peu trop janséniste.

M. Racine m'apprit plusieurs traits de la stupidité apparente de La Fontaine. J'en savais quelques-uns, mais la plupart de ceux qu'il me dit m'étaient nouveaux. Son confesseur lui donna un jour pour pénitence de faire des aumônes. « Je n'ai pas un sol, dit La Fontaine, mais il me doit venir 200 exemplaires de Hollande d'une nouvelle édition de mes contes, ils seront tous pour les pauvres. » Cette simplicité est admirable, mais celle du confesseur fut plus impertinente, car il alla consulter le célèbre

dom Jérôme, de qui M. Racine tient l'histoire, pour savoir si l'on pouvait vendre ces livres dans l'intention d'en faire l'aumône. Vous jugez bien quelle fut la réponse de dom Jérôme et comme il se moqua de celui qui le consultait.

La Fontaine allait dîner chez M. le premier Président; il rencontra M. Pirot, docteur de Sorbonne, qui lui demanda à quoi il s'occupait. « Ma foi, dit La Fontaine, je viens de finir un opéra qui, je pense, ne sera pas mauvais. » — Eh ! fi donc, reprit M. Pirot, ne cesserez-vous jamais de travailler à ces sottises, ne savez-vous pas que l'opéra est un spectacle pernicieux ? Il faut brûler cet ouvrage. La Fontaine, docile, retourna sur ses pas et mit sa pièce au feu. Vous trouvez ce trait beau, sans doute; en voici la doublure. Après cette action noble et pieuse, La Fontaine se remit en chemin. Il rencontra un autre ami d'un caractère bien différent : D'où venez-vous, lui dit celui-ci ? — Je viens de brûler mon opéra. — Brûler ! et pourquoi ? — Parce que M. Pirot me l'a conseillé et qu'il m'a assuré que ces sortes d'ouvrages ne valaient rien. — Bon, reprit l'autre, vous vous en rapportez donc à un bigot, à quoi pensez-vous ? Ne faut-il pas qu'un homme comme vous, qui a de si beaux talents, contribue au divertissement du public ? Voilà le pauvre La Fontaine qui change tout d'un coup de sentiment. Il arrive tout triste chez M. le premier Président, il se met à table, il ne dit pas un mot pendant tout le repas; on est surpris de son silence, on lui en demande la cause, il ne répond rien, mais, à la fin du dessert, il donne un grand coup sur la table. « Ah ! s'écria-t-il, j'ai bien attrapé Pirot, j'ai retrouvé tout mon opéra. »

Il demeurait chez Mme de Sévigné, et comme il descendait un matin pour dîner avec sa perruque mal peignée et sa barbe longue d'un doigt, quelqu'un lui dit qu'il n'était pas poli de paraître de la sorte en si bonne compagnie. Sur-le-champ, La Fontaine sort pour s'aller faire raser et, toujours en rêvant, il va du quartier Saint-Honoré où demeurait Mme de Sévigné, jusqu'à Sainte-Geneviève. Là, il se réveille je ne sais comment, il songe pourquoi il est sorti, il entre dans la boutique d'un barbier, se fait raser et puis s'en retourne dîner et arrive pour se mettre à table à cinq heures du soir.

Il était brouillé avec sa femme qui demeurait à quelques lieues de Paris. Ses amis lui conseillaient de se raccommoder avec elle et de l'aller voir. Il faisait volontiers tout ce qu'on lui disait, il se met donc en

chemin, mais il trouva à la dinée des gens de connaissance qui, d'un repas à l'autre, le retinrent pendant huit jours. Et puis, le bon La Fontaine, sans songer pourquoi il était parti, s'en retourna à Paris et fut tout surpris qu'on lui demandât s'il avait vu sa femme.

10 mai 1730. — Voici encore un trait de La Fontaine. Il dinait chez M. Le Verrier, dont tout le mérite était d'avoir une excellente table et d'y rassembler le plus de gens d'esprit qu'il pouvait. D'ailleurs, sa conversation ne charmait pas; il parlait beaucoup et disait souvent bien des pauvretés. On l'applaudissait parce qu'il faisait bonne chère et Despréaux lui-même ne le critiquait pas; mais La Fontaine s'ennuya ce jour-là d'entendre tant de sottises, il se leva brusquement sur la fin du repas et dit qu'il allait à l'Académie. « Eh ! La Fontaine, reprit quelqu'un, il n'est pas encore temps, et vous arriverez trop tôt. — Eh ! bien, dit-il, je prendrai le plus long. » Ce mot ne fut pris que pour une simplicité, il aurait été de tout autre une malice très marquée.

A propos de l'Académie, vous savez qu'il faut y arriver avant trois heures pour avoir part aux jetons et que, lorsque trois heures sonnent, on tire une barre au-dessous des noms de ceux qui sont présents, ce qui exclut ceux qui viendront après. M. Rose logeait au Louvre et assez près de la salle où les académiciens s'assemblent; comme il ne voulait pas arriver trop tôt, ni perdre ses jetons, il venait à la porte, l'entr'ouvrait, regardait la pendule qui était vis-à-vis; quand trois heures allaient sonner, il entrait; quand il s'en manquait quelque chose, il refermait doucement la porte et ne revenait qu'à l'heure précise. Pour La Fontaine, quoique pauvre, il était généreux. Il était, à la vérité, assez exact à l'Académie, car ses jetons lui étaient nécessaires, mais un jour qu'il arriva trop tard et qu'on voulait tâcher de faire entrer son nom au-dessus de la barre, il ne le voulut jamais permettre.

M. Racine m'a dit qu'il avait beaucoup de vers français et latins de la jeunesse de son père, qui faisaient bien voir un poète naissant, mais qui sont pitoyables auprès de ce qu'il a fait depuis. Et ce qui est surprenant, c'est que ce poète si naturel et qui n'a pas une seule pointe dans tous ses ouvrages imprimés, en était rempli dans ses premières pièces.

Le conte du Rossignol est de M. de Valincourt. De M. de Valincourt! dis-je à M. Racine avec une espèce d'exclamation. — Oui, dit-il, en baissant la voix, mais il était jeune.

Vivent, ma foi, les jansénistes, ils savent mieux leur Rabelais, leur La Fontaine que nous autres, pauvres molinistes. M. Racine les possède aussi bien que les ouvrages de son père. Il blâme le spectacle plus que vous et moi ; il y va pourtant et nous n'y allons, ni vous, ni moi...

17 mai 1730. — Je ne dirai qu'un mot sur la fin de cet article ; *eumque ut martyrem veneramur*. Cette parole de M. l'évêque de Rochester sur le cardinal Fischer m'a fait trembler parce qu'il me semble qu'en parlant de la sorte, il prononce lui-même l'arrêt de sa condamnation.

Cheinet fait son métier en condamnant la peine que j'ai prise de revoir les notes de M. Brossette ; mais, avec sa permission, ce ne sont pas ses affaires. Je me suis amusé, je me suis diverti, j'ai fait plaisir à un ami, cela suffit pour me justifier. A l'égard du commentaire sur Régnier, je ne déciderai pas s'il le faut estimer ou mépriser ; mais il a beaucoup valu à son auteur et il s'est bien vendu, donc il est bon...

20 mai. — Cheinet et Brossette sont les deux pôles opposés. C'est le P. Lamy et le P. de Montfaucon ; le premier dit que son confrère ne raisonne pas et le second traite l'autre de raisonneur. Heureusement nous tenons le milieu et nous nous accommodons tous les deux...

D. — Lyon, 14 mai 1730.

..... Ma femme est quitte de sa migraine ; elle ne se repent pas de sa retraite. Nous agitions, elle et moi, une question que proposent sur ce sujet, des gens de bien, habiles et même jésuites. Convient-il qu'une mère de famille quitte sa maison pendant huit jours ? Ne ferait-elle pas mieux de faire la retraite chez elle et d'être attentive à tous ses devoirs domestiques ? Le P. de Colonia me parlait hier sur ce ton-là, en me demandant mon sentiment et m'avouant qu'il avait détourné quelques-unes de ses pénitentes d'aller à la retraite. La question est aisée à résoudre : les unes peuvent aller à la retraite et d'autres, non. Si le mari s'y oppose, si leur absence expose les enfants ou les domestiques à quelque dérangement, il faut qu'elles demeurent chez elles. Si ces obstacles sont levés, pourquoi leur ôter le moyen de ranimer leur ferveur ? Ma femme ajoute que personne ne s'avise de blâmer une dame qui va passer huit jours à la campagne chez une de ses amies. Pourquoi blâmera-t-on celles qui passeront huit jours dans ce saint exercice, en revenant chez elles tous

les soirs ? Elle dit que les maris s'en trouvent mieux et que le fruit de la retraite est d'être plus attentive à tous ses devoirs.

16 mai 1730. — Ce n'est pas le Villehardouin qui est extrêmement cher, c'est le Joinville. Les deux me coûtent 102 livres ; le premier 30 et le second 72. Il est, dit-on, d'une rareté extrême ; mais, n'importe, si j'avais su le prix, je m'en serais passé. Il faut dire la vérité ; M. Coignard me l'avait bien mandé, mais je m'imaginais qu'il était en très grand papier, relié en maroquin, enfin d'une beauté extraordinaire. Je l'ai trouvé passablement conditionné, mais d'une manière très commune. M. Coignard, sur mes plaintes, m'a bien offert de reprendre les deux et m'a écrit de ne me faire aucune peine de les renvoyer. Je ne l'ai pas voulu, la chose est faite, je mettrai cette folie avec les autres.....

22 mai. — Si M. Racine est d'humeur à devenir notre ami, nous concilierons aisément nos sentiments sur la grâce. Je crois que son jansénisme ne consiste que dans son attachement pour Port-Royal et son éloignement pour les Jésuites ; comme notre molinisme, dans l'affection pour les Jésuites et dans l'aversion pour les opinions dures de certains Thomistes rigides, à plus forte raison pour les erreurs des nouveaux et prétendus disciples de saint Augustin. Tout homme véritablement soumis à l'Eglise sera content de notre profession de foi. Il y a longtemps, au reste, que je me suis aperçu que MM. les jansénistes ont une morale pratique fort commode. Mais, écoutez ce que dit un seigneur protestant à un de ses amis qui avait suivi comme lui le parti du roi Jacques. Ils étaient tous deux à Saint-Germain ; le dernier tomba malade ; le premier se trouvant auprès de lui, lui demanda s'il ne songeait pas à faire appeler un prêtre romain ? Le malade répondit que non, « est-ce que notre religion n'est pas bonne, ajouta-t-il ? — Elle est bonne pour vivre, répondit-il, mais non pas pour mourir. » Ah ! que cette réponse vaut bien mieux que celle d'un abbé que j'ai connu. On parlait d'un religieux de la Trappe qui venait de mourir et qui avait été autrefois fort connu dans le monde. Quelqu'un de la compagnie me dit avec un profond soupir : « Il fait bon mourir là ! » et vivre ailleurs, dit l'abbé.

D. — Lyon, 28 mai 1730.

Je veux vous édifier en vous faisant le caractère d'une sainte de nos jours et que vous connaissez sans doute. C'est Mme Sabot, mère de

Mme Philibert, de feu Mme de Garnerans, de M. de la Gardette, etc..., elle a essuyé bien des malheurs. Elle vit mourir son mari dans un âge peu avancé et M. de Lusan son fils aîné avec quatre enfants qu'il avait eus de son mariage ; huit cent mille francs qu'il avait eus de son père passer dans une famille étrangère et M. de la Gardette, hors d'état de payer à sa mère la pension dont il était chargé comme héritier de la maison. La veuve de M. de Lusan leva pour ses droits tout le plus clair et le plus liquide. Elle a vu mourir Mme de Garnerans qu'elle aimait tendrement ; elle voit Mme Philibert chargée d'enfants avec très peu de biens et des embarras effroyables ; elle-même est réduite à quatorze cents livres de rente. Vous m'avouerez que c'est peu si l'on considère l'état où elle a été. Dans toutes ses traverses, elle n'a pas perdu un moment la paix de son âme, ni la soumission parfaite à la volonté de Dieu qui lui est toujours présente. Mme Philibert fondant en larmes, lui racontait dernièrement ses chagrins. « Ma fille, lui dit Mme Sabot, pourvu que nous ne perdions pas la grâce de Dieu, nous serons assez riches. » Mme Philibert n'est pas encore arrivée à ce point-là. Ne croyez pas, au reste, que ce soit insensibilité ou vertu de tempérament, c'est l'effet d'un long exercice de toutes les vertus chrétiennes. Mon cher ami, voilà une sainte de premier ordre. Ajoutez à ce caractère la douceur, la charité, une humeur gaie et toujours égale, une pratique continuelle des bonnes œuvres et une vie très régulière et très mortifiée.....

B.— Villefranche, 28 mai 1730.

Dans la première lettre que je recevrai de vous, j'y trouverai sans doute l'histoire de la solennité qu'on fit avant-hier, à Saint-Nizier, pour la bénédiction des cloches nouvellement fondues. Vous me manderez que M. et Mme Perrichon tinrent la première au nom du Consulat ; que vous tîntes la seconde avec Mme de Saint-Maurice et que Mme du Gas fut marraine de la troisième avec M. de Saint-Maurice. Je suis sûr que vous trouvâtes la cérémonie un peu longue, avouez-le de bonne foi, et que vous auriez bien autant aimé vous occuper à tout autre chose. Mais, vous mîtes en pratique la résolution que vous aviez prise ces jours passés, de vous ennuyer avec soumission quand tel serait l'ordre de la Providence. Je ne suis pas tout à fait si en peine de Mme du Gas ; car, sans doute, elle avait réservé pour ce temps-là toutes ses prières et je ne sais même si elle eut le temps de les finir. Une chose, par exemple, dont

je crois être sûr, c'est qu'à l'exemple du feu Pape de sainte mémoire, vous n'eûtes le loisir, ni l'un ni l'autre, pendant toute cette longue cérémonie, de dire un *Pater* et un *Ave* et que vous réservâtes pour le soir le petit exercice que je fais avec vous, quand je suis à Lyon.....

B. — Villefranche, 14 juin 1730.

Il faut avouer que les gens d'esprit sont quelquefois capables de faire des sottises et qu'alors, ils ont besoin d'autres gens d'esprit qui les redressent. Ne faudra-t-il point que vous rêviez un moment pour deviner à quoi je réponds ? Je vais vous y mettre et répondre en même temps à une partie des articles des 13 et 14 juin. Je suis charmé que M. le prévôt des marchands se soit enfin déterminé à suivre toutes les formes pour sa réception académique. Comme les absents ne sont pas comptés, je ne me plains point qu'il n'ait pas songé à moi, on a toujours été en droit et en usage de m'oublier..... Cependant, malgré votre hébreu, votre grec, votre latin, votre espagnol, votre italien, votre anglais, et votre bon français ; malgré votre jurisprudence, votre théologie, votre histoire et votre érudition ; malgré votre goût, votre critique, votre sagacité et votre style ; malgré tout cela, dis-je, et l'et cætera que je pourrais y ajouter et qui remplirait la page, je gagerais double contre simple que le nouvel académicien sera plus solidement utile à la Compagnie que vous ne l'avez été et que sous son règne, l'établissement des jetons se fera. Je le souhaite ; aussi bien ai-je besoin d'en avoir une bourse que je pourrais bien gagner en trente ans.

17 juin.— M. de Grollier fait le sujet de votre article suivant. Demain nous parlerons de lui et il me donnera occasion de vous parler de vous-même.

18 juin. — Il y a donc douze ou treize jours qu'il passa ici en allant à Fleurie et, comme il s'arrête toujours pour le dîner, il prit la peine de me venir chercher deux fois inutilement. Je le sus en rentrant chez moi sur le midi et j'allai d'abord le chercher en son logis. Je le trouvai à table ; nous ne causâmes qu'un quart d'heure parce que nous étions tous deux pressés, lui pour partir et moi pour aller dîner dans un endroit où j'étais invité, mais dans ce quart d'heure il me dit de belles et grandes choses. Comment donc, il n'a pas tenu à lui de vous faire nommer premier président au parlement de Grenoble ! et il me parut tout scandalisé

de la manière froide et indifférente dont vous reçûtes sa proposition. Il est vrai que les démarches que vous auriez pu faire auraient été fort inutiles. Il était trop tard ; M. de Grammont était déjà nommé ou le fut dans ce temps-là. Mais M. de Grollier me disait, M. de Grammont est fort vieux, il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'il aille loin et M. du Gas devrait y penser sérieusement ; il est connu, il est estimé de M. le cardinal, on sera ravi de le dédommager du tort qu'on lui a fait et assurément, s'il demande, il ne sera pas refusé. Mon cher ami, voilà une belle idée ou peut-être, pour mieux dire, une belle imagination, un beau château en Espagne. Il est pourtant arrivé quelquefois des choses plus étonnantes et je ne trouverais rien de prodigieux qu'on choisît, dans un siège voisin, un magistrat respectable par sa vertu et par ses talents, pour le mettre à la tête d'un corps qui, selon M. Grollier, a besoin d'un bon chef et d'un chef qui ait la confiance de la Cour. Je sais bien que, si vous ne consultez que votre inclination, vous préfèrerez le repos d'une vie douce et tranquille à l'éclat d'une place qui est assurément brillante et qui donnerait à votre famille un lustre qui ne ternirait pas celui qu'elle a déjà acquis. Mais, de bonne foi, la main sur la conscience, ne serait-ce point plutôt l'indolence et la paresse qui vous engageraient à parler de la sorte, qu'une philosophie vraiment chrétienne ? Je sais que le plus haut point de la perfection est de ne rien demander et de rien refuser, mais prenez garde que cette perfection est plutôt celle d'un religieux que des personnes du monde ; à qui il n'est pas défendu, à qui même il est ordonné de songer au bien et à l'avantage de leurs enfants. Quand on peut raisonnablement croire qu'on a les talents propres pour une place ; quand cette place n'est pas infiniment au-dessus de ce que nous pouvons prétendre ; quand nous sentons en nous une vraie disposition d'en remplir tous les devoirs à la gloire du Seigneur ; quand nous prévoyons même que ce sera pour nous une occasion de mortification et de pénitence par le sacrifice continuel que nous serons obligés de faire du repos et de la tranquillité extérieure qui faisaient toutes nos délices ; pensez-vous, en vérité, que ce ne soit pas un bien plutôt qu'un mal de faire quelques démarches pour déterminer le ministre à vous procurer un emploi qu'il sera même ravi de vous donner, mais à quoi il ne songera vraisemblablement jamais, à moins que quelqu'un ne l'y fasse songer ? Tout ceci mérite, ce me semble, de grandes réflexions et vous feriez bien d'en faire de très sérieuses en y joignant

tout ce qui ne me vient pas maintenant en l'esprit et en consultant des gens habiles, sensés, judicieux et chrétiens. En voilà assez pour ce sujet; si vous persistez pour la négative, dites-moi de bonnes raisons et auxquelles je n'aie rien à répliquer.

D. — Lyon, 13 juin 1730.

C'est aujourd'hui que M. Perrichon doit faire son entrée à l'académie; il a fait ses visites. M. Brossette doit parler; je ne doute pas qu'il le fasse très dignement. Je m'imagine que M. Perrichon dira un mot de remerciement et que le directeur répondra; mais je n'en ai rien ouï dire. Je vous manderai comment cette action se sera passée.

14 juin 1730. — Il faut tenir ma parole. L'assemblée fut nombreuse. M. le prévôt des marchands arriva ; on prit ses places, il se mit au bas bout vis-à-vis le directeur. Celui-ci prit la parole et dit que l'accablement des affaires n'ayant pas permis à M. Perrichon de remplir l'attente de l'académie jusqu'à présent, elle voyait aujourd'hui ses désirs satisfaits. Il se tut et M. Perrichon dit qu'il sentait tout le prix de la grâce qu'on lui faisait, mais bien plus vivement encore la difficulté d'exprimer sa reconnaissance. Il parla modestement de lui-même, de la médiocrité de ses talents, de la nécessité où il se trouvait par son peu de capacité et par ses occupations, de se borner à n'être qu'auditeur. Il marqua un grand désir de profiter des lumières de ses confrères, beaucoup d'estime pour le Corps et pour tous les particuliers, une forte envie de témoigner son attachement à la compagnie et de contribuer à son utilité. M. le directeur répondit par un éloge des talents naturels et acquis, de la pénétration, des grâces, etc.; il insista fort sur l'unanimité de la délibération de l'académie et sur la joie qu'elle avait causée à tous ses membres. M. Aubert qui s'y trouva et qui n'avait pas paru depuis longtemps, apporta de courtes remarques sur le poème de Malherbe, des larmes de Saint Pierre. Il dit qu'on trouverait peut-être que le sujet ne convenait guère dans un jour tel que celui-ci; le P. de Colonia pria ensuite la compagnie d'examiner le dernier article de son *Histoire littéraire* où il parle de l'établissement de l'académie. L'article fut lu ; on y trouva à réformer et on nomma des commissaires pour travailler avec le P. de Colonia. Ce furent MM. de Fleurieu, de Glatigny et mon fils ; on me proposa, mais je m'excusai. Enfin, mon fils lut une dissertation sur

l'intervention des dieux dans les poèmes épiques, où il montra qu'on ne pouvait pas justifier Homère dans l'abus qu'il en avait fait. Il faut en finir.....

D. — Lyon, 24 juin 1730.

Nous raisonnerons aussi sur l'affaire dont M. Grollier vous entretint et dont vous me parlez dans votre dernière lettre. Je crois qu'après y avoir bien réfléchi, vous penserez comme moi. Quand le dessein ne serait pas tout à fait chimérique, quand il y aurait même de grandes espérances d'y réussir, suis-je assez riche pour soutenir cette place qui ne rend que dix mille livres? Vous a-t-on dit qu'il y a un brevet de retenue de cent mille livres? il faudrait la chercher dans la bourse de mes amis; l'intérêt déduit, il ne m'en resterait plus que quatre mille livres. Quand j'obtiendrais d'abord une pension de quatre mille livres qu'on n'accorde guère qu'après quelques services, voyez si avec dix ou douze mille livres de rente que je puis avoir et que mon absence diminuerait sans doute, je pourrais vivre honorablement. Il faut un carrosse à six chevaux, portier, valet de chambre, cuisinier; il faut donner à manger au moins de temps en temps. Voilà ma plus forte raison et je n'y vois pas trop de réplique. Si la place m'était offerte, peut-être y aurait-il à délibérer si je devrais l'accepter. *Sed de his plura prope diem.*

27 juin 1730. — J'arrive de l'académie. M. Brossette qui devait parler n'est pas venu. M. de Fleurieu a lu quelques réflexions sur les caractères des personnages de théâtre. Il a montré que ce qui distinguait extrêmement Corneille, Racine et Molière des auteurs qui les ont suivis, c'est que les premiers caractérisaient leurs personnages par des actions, au lieu que les derniers se contentent de le faire par des discours. Philoctète, dans l'*Œdipe*, de Voltaire, s'annonce pour un héros, mais que fut-il? Quel trait de philosophie nous donne le Philosophe marié? Mais toutes les actions de Narcisse donnent un fourbe achevé. Le Misanthrope est misanthrope dans toute sa conduite.

M. Laisné a lu l'explication d'une inscription antique trouvée depuis peu à la Guillotière. Il me faudrait trop de temps pour vous la copier en caractères majuscules. Pourquoi? ne soyons pas si paresseux: aussi bien vous n'entendriez pas mes réflexions.

D. ƛ M.
ET QVIETI ÆTERNÆ
MAXIMI CALVONIVS
BELLIVS MIL LEGXXIIX
ET LVTEA MATER

MAXIMO FIL
QVI VIXIT AN
NO VNO M X D
IIII P C ET SVB
ASCIA DED

Selon M. Laisné : *Dis* ƛ *manibus et quieti æternæ. Maximinus Calvonius Bellius miles legionis 28e. Et Lutea mater Maximino filio, qui vixit anno uno, mensibus decem, diebus quatuor, poni curaverunt et sub ascia dedicaverunt.* ƛ est la figure de l'essette ou doloire. On a fait de grands commentaires sur la formule *sub ascia dedic.* qu'on ne trouve guère autre part que dans nos provinces, j'entends la formule. L'opinion de M. Laisné me parait fort vraisemblable : que c'était là une superstition particulière à ce pays et une espèce de figure talismanique pour empêcher la démolition des sépulcres, cet instrument servant à démolir. Vous pourrez voir les autres explications dans le Lexicon de Pitiscus. Je n'ai pas été de l'avis de M. Laisné sur le mot MAXIMI qu'il croit être abrégé pour *Maximinus* et qui serait le prénom du père. « Pourquoi, lui ai-je dit, ne sera-ce pas le nom de l'enfant qui est répété plus bas, *quieti æternæ Maximi*, autrement *Quieti æternæ* sera en l'air? — Il y en a des exemples, m'a-t-il dit, mais *Maximinus* n'est pas un prénom usité; la même personne aura-t-elle trois noms? le père s'appellera Maximinus qui est un diminutif et le fils Maximus? Cela se pourrait absolument, a dit M. Laisné, mais vous pourriez avoir raison. » J'ai dit que ces diminutifs ou noms allongés n'avaient guère été en usage que sous les Empereurs: *Aurelianus, Valerianus; Aurelius, Valerius* de *Antonius, Maximinus*, de *Antonius*, *Maximus*. M. Laisné a dit que cela était vrai. Il a dit que dans l'inscription, le père était romain et la mère gauloise et qu'il n'y a point d'apparence qu'on eût tiré un nom de femme d'une matière aussi sale que la boue, non plus que *Lutetia*. Cette étymologie lui parait indigne d'une ville capitale. Il aime mieux croire que le nom est gaulois. « Mais, lui ai-je dit, pourquoi *Lutea*, nom de la mère, ne viendrait-il pas de *Luteus*, jaune? — Cette couleur, a-t-il dit, n'est pas honorable aux femmes.— Parmi nous, ai-je répliqué, un homme fort noir s'appellera M. Le Blanc.— Témoin le dernier ministre de la guerre, ont dit trois ou quatre personnes de l'assemblée. Voilà le précis de notre conférence académique...

28 juin 1730.— Je proscris ***minutieux*** et ***minutieusement***, n'en déplaise au P. Castel ; si j'étais recteur, je lui imposerais une pénitence pour ces deux mots. S'il s'avisait de mettre des audaces à son chapeau, de porter des manchettes ou un rabat, il en aurait une. Sa faute me paraît aussi grande. Que deviendra notre langue si chacun s'avise de faire de nouveaux mots à sa fantaisie ? bientôt, ce ne sera plus qu'un jargon inintelligible. Les Grecs ont usé sagement de cette licence et j'ai peine à croire qu'elle fut aussi grande qu'on se l'imagine. Croyez-vous que les Athéniens n'auraient pas sifflé un orateur qui se serait avisé de débiter des mots de sa façon ? Je crois que les premiers écrivains ont inventé les mots qui manquaient dans la langue, pour exprimer leurs pensées ; mais quand elle a été assez riche, je crois qu'on s'est abstenu des mots nouveaux.....

D. — Thurins, 26 juillet 1730.

Vous avez laissé ici un grand vide, mon cher ami ; le P. de Vertilhac, Madame Basset et ma femme le disent hautement. Je n'ose pas le dire aussi haut, mais je le sens encore mieux.

27 juillet 1730.— Je reçus hier au soir votre lettre, au retour du muletier et je vous sus le meilleur gré du monde de votre attention à me donner de vos nouvelles... Votre présence rendait bien plus agréable la retraite que vous regrettez ; nous le disons tous les jours. Mais convenez que rien n'est comparable à la compagnie des gens de bien. Non, les personnes livrées au monde ne le comprennent pas ; la douce et tranquille joie n'est pas pour eux. Ils s'imaginent qu'il n'y a que de l'ennui où eux et leurs pareils ne se trouvent pas ; mais qu'ils sont bien loin de leur compte, ils cherchent la joie, elle les fuit et l'ennui les surprend malgré eux... Je continue Pindare, mais je marche à pas lents. Cet auteur est en vérité très difficile et je crois que, sans secours, il serait inintelligible.....

J'ai fait réponse ce matin à M. de la Bastie sur la lettre que je vous communiquai. Il m'a fallu y mêler du grec et lui dire mon sentiment sur deux passages de Dion. Du reste, je lui ai avoué franchement que j'étais peu versé dans les Fastes consulaires. Je ne m'embarrasserai jamais beaucoup de savoir si Eutychianus Comazon a été consul deux fois ou s'il ne l'a été qu'une. J'aime encore mieux déchiffrer une ode de Pindare.

BREVIS EPILOGUS

Je frémis quand je songe à la vaste carrière
Que je veux encore parcourir.
Nos lettres, chaque jour, augmentent la matière ;
Pourrai-je l'épuiser, avant que de mourir ?
De cinq ans, je suis en arrière
Et ma vie est sur son déclin ;
De mon douzième lustre, atteignant la barrière,
Avec rapidité, je vole vers ma fin,
Et l'éternelle nuit, en fermant ma paupière,
Fera bientôt tomber la plume de ma main.
Mais la Raison me dit : Qu'importe ?
Si les mortels pensaient tous de la sorte,
Aucun, dans un âge avancé
N'achèverait l'ouvrage commencé.
J'ai les yeux bons, la santé forte,
Ma main encore ne tremble pas,
Continuons ; et si la Providence
M'appelle lorsque moins j'y pense,
Quittons, sans murmurer, le séjour d'ici-bas.
Peut-être mes enfants, par amour pour leur père,
Ou plutôt enchantés du style de Du Gas'
Et respectant d'ailleurs notre amitié sincère,
Voudront bien achever ce que le seul trépas
Ne m'aura pas permis de faire.

D. — Thurins, 6 août 1730.

Le bruit est grand que plusieurs princes et seigneurs demandent le gouvernement du Lyonnais. On nomme M. le duc d'Orléans, M. le comte de Charolais, M. le duc du Maine, M. le prince de Tingry. Pour moi, je ne puis croire qu'on veuille l'ôter à M. le duc de Villeroy à qui le feu roi avait accordé la survivance. J'en serais très fâché. C'est un fort bon seigneur et un honnête homme ; d'ailleurs, il n'est pas agréable d'avoir une nouvelle cour à faire ; mais je ne demande rien, je n'attends rien et je ne crains rien. Avouez que je suis sorti bien à propos de la prévôté des marchands. Cette circonstance, jointe à tant d'autres, me causerait bien de l'inquiétude. On est heureux quand on s'abandonne à la Providence avec une entière résignation...

11 août 1730. — Je commencerai cette lettre, mon cher ami, par une vieille chanson dont je veux vous faire part. Je l'ai trouvée dans un livre de musique écrit à la main et qui me paraît avoir plus de 150 ans. Je crois que les paroles vous paraîtront, comme à moi, d'un goût très délicat; je copierai jusqu'à l'orthographe.

Or sus Amour, puisque tu m'as attainct,
Que n'attains-tu celle pour qui j'endure !
Las si mon cœur pleure, soupire et plaint,
Sera le sien entier et sans blessure ?
Fais-lui sentir ta grand'force et poincture
Et le pouvoir de ton dard vigoureux.
Si nous rendras par égale mesure
Touts deulx contents, ou tous deulx malheureux.

Cela est digne de Marot ou de Desportes; mais je n'irai pas chercher si cela est de quelqu'un des poètes connus de ce temps-là. La musique en est pitoyable et ressemble à un mauvais plain-chant.

12 août. — Vous avez raison, j'ai plus de temps et de loisir que vous n'en avez à Villefranche; mais la paresse, mais la sécheresse sont de terribles entraves. Je pense à vous certainement plusieurs fois par jour, mais dans ces moments, je ne trouve souvent rien à vous dire. On raconte du P. Albanel, jésuite, et d'un de ses frères séculiers, qu'ils allèrent trois fois d'un bout à l'autre de la bibliothèque du collège, se promenant ensemble, sans se dire un seul mot. M. Le Bret, grand magistrat, reçut un jour la visite d'un homme qui aimait aussi peu à parler que lui. Il n'y eut pas une parole prononcée, révérence réciproque en entrant, le maître de la maison indiqua le fauteuil, d'un signe de la main. Ils se présentèrent leurs tabatières l'un après l'autre, ils prirent du tabac et voilà la visite finie. On se lève. Compliments muets sur le cérémonial qui furent bientôt terminés. S'ils s'étaient écrits tous les jours comme nous faisons, croyez-vous que leurs articles eussent été longs ?

10 août 1730. — Comme je ne suis pas trop petit et que je commence à devenir assez gros, je laisse certainement assez de vide dans les lieux que je quitte. Mais ce vide ne mérite pas d'être appelé *grand* comme vous avez la bonté de faire dans votre article du 26 juillet. Je n'ai pas assez de vanité pour prendre ce grand vide dans le sens que vous semblez le dire.

Il est pourtant vrai que vous avez raison en quelque chose : quand on est à la campagne un petit nombre de personnes qui se conviennent, il est impossible d'en voir partir une sans ressentir son absence. Le départ du P. Rousselot diminua les railleries; en vous quittant j'ai diminué le bruit commun et nos lectures particulières. Le P. de Vertilhac a emporté les histoires pieuses et même une partie des contes. Vous êtes enfin entré dans une plus grande solitude, mais vous pouvez encore faire chapitre et un chapitre si bien composé que je ne voudrais point d'autre compagnie le reste de mes jours et que je consentirais de bon cœur d'être ignoré du reste de la terre.

D. — Thurins, 21 août 1730.

J'ai reçu ce matin une lettre de l'abbé Cavellat. Le corps de M. le Maréchal est parti de Villeroy le 14 et sera dix-huit jours en chemin. C'est le P. d'Allemant, jésuite, qui doit faire l'oraison funèbre. On l'aurait donnée au P. de Viau s'il s'était bien porté. Les Carmes déchaussés ont soutenu une thèse dédiée à M. Perrichon. Les Minimes en doivent soutenir une autre pour laquelle on grave son portrait à Genève, *de minimis curat prœtor*. Cette pointe est de vous et non de M. l'abbé Cavellat.....

B. — Saint-Fonds, 21 août 1730.

Je pourrais, mon cher ami, vous dire comme les habitants de Samarie à la femme samaritaine. *Ita non propter tuam loquelam credimus, ipsi enim audivimus et scimus*. Malgré les railleries impertinentes des jansénistes et des libertins (car il me semble qu'ils sont unis en cette occasion), contre la vie de cette sainte religieuse de la Visitation que M. Languet évêque de Soissons a donnée au public, j'étais prévenu en sa faveur par l'édification avec laquelle vous l'avez lue, par l'effet qu'elle avait produit sur vous, par le bien que vous m'en aviez écrit. Mais si j'ose l'avouer, il me restait toujours quelque espèce de doute sur un ouvrage contre lequel tout Paris semblait s'être déchaîné et qui avait été l'objet de la critique la plus amère, des chansons les plus insolentes, des épigrammes les plus malignes. J'avais envie d'en juger par moi-même et de voir si votre piété ne vous aurait point séduit.

En vérité, mon cher ami, si cela était je me trouverais aujourd'hui dans la même séduction. Je commençai hier à lire cette vie et d'abord je fus très content du bon sens et de la religion solide qui règnent dans le

discours qui est à la tête sur les vies miraculeuses des saints ; mais ce fut bien autre chose quand j'entamai le corps du livre. J'étais édifié par tout et il y a bien des endroits où j'étais touché jusqu'aux larmes. J'en ai déjà lu les deux premiers livres et si la suite fait la même impression sur moi, il n'y a point de livres de piété dont je puisse tirer plus de profit.

D. — 20 septembre 1730.

On m'écrit que le service que le bureau de la charité a fait faire pour feu M. le Maréchal, l'a emporté pour le bon goût de la décoration sur celui que la ville a fait faire aux Carmélites. Le P. Renaud, jacobin, prononça l'oraison funèbre, dans ce dernier. Le peuple, et je comprends sous ce nom une grande partie des honnêtes gens, la met fort au-dessus de celle du P. d'Allemant. Mon fils, le président, qui les a entendues toutes deux, n'est content ni de l'une ni de l'autre ; il dit que la première est mieux écrite, mais plus froide ; que la seconde est une amplification de rhétorique, *verba canora* mais rien de frappé. Si les orateurs font imprimer leurs pièces, nous en jugerons.

28 septembre. — On me mande que les fiacres roulent à Lyon et que le public applaudit à cet établissement. 20 sols par heure et 10 sols seulement pour une course.....

C'est le secrétaire de M. de Fontanieu, intendant du Dauphiné, qui a obtenu le privilège de Messieurs du Consulat. Il s'appelle Granet, je le connais fort et il me regarde comme son bienfaiteur. En effet, j'ai contribué à le faire entrer auprès de M. de Fontanieu.....

Granet m'a dit qu'il avait vu à Lille, qui ne vaut pas Lyon, jusqu'à quatre-vingts fiacres et que cela lui avait donné l'idée de proposer le même établissement à Lyon. On commence par douze mais on ne doute pas que dans peu, il faille doubler le nombre. Il n'y a de mécontents que les porteurs de chaises.

3 octobre 1730. — .. ..Grande nouvelle que vous saurez peut-être avant que de lire cette lettre. M. de Sénozan marie sa fille à M. le duc de Luxembourg, fils de M. le prince de Tingry, petit-fils du fameux maréchal de Luxembourg. La dot qu'il lui constitue monte à plus d'un million. La noce a dû se faire à Rosny le premier de ce mois. Voilà le sang Olivier uni à celui de Montmorency. Cela prouve que la différence de la

noblesse à la roture n'est pas infinie et que ces deux choses ne sont pas incommensurables. L'argent est leur commune mesure.

Mais une nouvelle qui me fâche fort, c'est celle-ci. Hier, au matin, le pauvre M. Goiffon allant à pied voir un malade, fut attaqué d'un catarrhe près de l'Archevêché. Il tomba de sa hauteur sur des poutres ; dans l'instant il fut raide. On ne put le mettre dans une chaise à porteurs ; six forts hommes le portèrent chez lui. Il est mort quelques heures après cet accident.

Ainsi périt un fils d'Esculape ! Son habileté, sa grande expérience si souvent utiles aux autres ne lui ont servi de rien pour prévenir ou détourner ce coup.

4 octobre. — ....J'ai déjà essayé deux fois de faire remettre en latin par Quinsonas la traduction française de César qu'il avait faite. Il s'est souvenu de la plupart des expressions et souvent du tour de phrase ; je suis convaincu de l'utilité de cette méthode... Je lui apprends à lire le grec car il ne le faisait que très imparfaitement... on lui avait donné la prononciation des grecs modernes, ***alpha***, ***vita***, etc., mais je l'ai fait changer et peut-être au collège le fera-t-on changer de nouveau. Mais, après tout, je regarde cela comme une chose assez indifférente, notre manière fixe beaucoup mieux la mémoire et l'imagination des commençants en ôtant la confusion des différentes voyelles ou diphtongues qui ne font entendre que le même son.

B. — Tarare, 14 septembre 1730.

Journal de mon voyage. — Je suis parti ce matin à 4 heures, moi troisième. J'étais monté comme un Saint Georges sur un de mes chevaux de carrosse, mais qui va fort bien le pas ; mon cocher montait l'autre qui ne sait que trotter et mon fils chevauchait en véritable rossinante, mais à tout prendre, il était plus commodément que nous. Au sortir de la ville, j'ai tiré un livre de ma poche ; ce n'était pas assurément un livre sérieux et vous serez surpris quand je vous nommerai *Gil Blas*, de Santillane. Mais je l'avais pris tout exprès pour m'amuser, d'autant plus que je ne l'avais jamais lu et qu'il me semble que je vous en ai ouï dire du bien et insensiblement, sans presque sentir que j'étais las, je suis arrivé à Tarare d'où je vous écris tandis qu'on apprête le diner et que mon fils joue du violon...

B. — Malfara, 15 septembre 1730.

Si l'on ne m'avait pas fait veiller hier jusqu'à minuit, à Saint-Symphorien, pour finir, ou plutôt pour allonger une maudite partie de quadrille qui m'ennuyait à la mort, j'aurais peut-être continué avant que de me coucher, la relation de mon voyage. Reprenons donc l'histoire où nous l'avons laissée..... sur les deux heures et demie, nous remontâmes à cheval et nous fûmes quatre heures pour faire trois lieues. C'est que, apparemment, les lieues sont plus longues ici qu'ailleurs, car on n'en compte que trois de Tarare à Saint-Symphorien, et nous allions d'un fort bon pas.

Cependant, je n'ai plus rien à lire jusqu'à la couchée et faute d'occupations qui me distraisent, je commence à sentir que je n'en puis plus de fatigue :

Il ne faut point mentir, ma foi, je suis bien las;
Et pour surcroît de maux, j'ai fini mon *Gil Blas*.
Par ses contes plaisants, il savait me distraire
Et pour me soulager, je ne sais plus que faire.
Parbleu ! faisons des vers; peut-être est-ce un moyen
D'abréger le chemin de Saint-Symphorien...
Mais vite ou lentement, en un jour par ma foi,
Neuf heures de cheval sont un peu trop pour moi.
Muse, adieu, de ce soir je ne vous importune,
Je vais chez Montgaland, où l'heureuse Fortune
Me prépare un bon lit après un bon repas.
J'ai grand besoin des deux; j'ai faim, je suis bien las.

16 septembre 1730. — M. de Montgaland démasqué n'est autre que M. Grumel; je ne sais si vous le connaissez mieux sous ce dernier nom que sous le premier. C'est un fort honnête homme et qui reçoit ses amis généreusement et de fort bonne grâce...

Il fallut faire, en arrivant, une partie de quadrille. A la bonne heure, je n'en fus pas fâché, le jeu me distraisait de ma fatigue en attendant le souper, comme aurait fait la lecture ou les vers. Nous soupâmes ensuite et nous soupâmes bien : bon vin, bon visage, il n'en fallait pas davantage.

Mais voici le diable : à dix heures et demie du soir, on propose une seconde partie à un pauvre malheureux qui est accoutumé à se coucher

à neuf heures, qui a fait neuf grandes lieues ce jour-là et qui est brisé de la tête aux pieds. Bref, il fallut jouer; je perdis quelque argent que je plaignis moins que la perte de mon sommeil et enfin je ne pus être au lit qu'à minuit.

Finissons cette histoire; elle commence à devenir trop longue. Je n'ai été qu'un jour et demi en voyage et il m'en faut quatre pour vous en faire la narration, nous partîmes à sept heures et demie du matin, à onze heures et un quart nous arrivâmes à Vougy, à trois heures nous nous remîmes en chemin et en cinq quarts d'heure, nous arrivâmes au terme désiré. Nous fûmes agréablement reçus de M. Donguy où nous voici campés pour une douzaine de jours...

18 septembre 1730. — J'eus raison, mon cher ami, de m'y prendre hier dès le matin. Si j'eusse manqué ce temps-là, je n'aurais pu vous écrire du reste de la journée. Nous partîmes à neuf heures pour aller entendre la messe à Charlieu et nous n'en fûmes de retour qu'après dix heures du soir. Nous dînâmes et nous soupâmes avec les officiers du régiment d'Orléans. Nous fûmes donc la plus grande partie de la journée à table et le reste fut employé à jouer. Voilà bien du plaisir pour ceux qui aiment ce train d'amusement et qui n'ont rien à faire dans la vie; mais vous seriez-vous bien diverti? Vous n'aurez pas beaucoup de peine, j'en suis sûr, à croire que je m'ennuyai copieusement et que j'aurais donné tous les repas, tout le jeu, tous les officiers, toutes les dames (car nous en avions) pour une ode de Pindare lue avec vous.

19 septembre. — Nous dînâmes hier avec Mme de Courbeville..... Elle est toujours la même, toujours gaie, toujours de bonne grâce et elle a le même visage et le même air de santé que vous lui avez vu. Elle nous dit pourtant qu'elle était dans sa quarante-neuvième année et nous savons que, depuis bien des années, elle a plus de raison de s'affliger que de se réjouir. Mais c'est le précieux lot de ceux qui savent se conformer à la volonté de Dieu; l'heureuse paix ne les abandonne jamais. Je crois pourtant qu'il y entre avec cela un peu de tempérament. *Cœteris paribus*, à vertu égale, vous et Mme de Courbeville serez toujours plus tranquilles dans les contradictions de la vie que Mme du Gas et moi. En avons-nous moins de mérite si, malgré les révoltes intérieures et l'altération du visage, nous en pouvons faire un aussi bon usage? Je ne le crois pas. Je ne me suis mis au reste en si bonne compagnie qu'*exempli gratia* et

en supposant toutes choses égales. Bon Dieu! que je suis éloigné de vous ressembler à tous les trois, et je me vois aussi éloigné de vous que Saturne l'est du soleil. Ne serait-ce point là ce qu'on appelle une humilité à crochet? Cela pourrait bien être; le mieux est de ne jamais parler de soi ni en blanc, ni en noir, ni en bien, ni en mal. Mais quand je parle de moi avec vous, cela ne tire pas à conséquence *nosti hominem et in cute...*

24 septembre 1730. — Vous dites que vos articles ne sont remplis que de bourre, de paille et de foin. Eh! comme dirait Arlequin, les miens ne sont-ils pas de même? Ecrivons toujours amplement, copieusement, prolixement *cum flueret lutulentus erat quod tollere velles.* Vous me parlez du fils de M. de Tavernost... Cela me fait souvenir que la veille du jour où je partis pour Charlieu, on m'assura que le père était mort... M. de Tavernost était un fort honnête homme et fort réglé dans ses mœurs; il y a bien lieu d'espérer qu'il est au moins en bon chemin pour aller rejoindre au ciel la famille sainte à laquelle il était uni sur la terre: *filii sanctorum sumus.* Cela me fait trembler quand je pense que si je suis réprouvé, ce sera bien ma faute.

M. du Poyet fait la moitié de cet article; je souscris à l'éloge que vous en faites. Dans l'autre moitié, vous m'entretenez de vins, de vignes et de tonneaux; est-ce là de la bourre, du foin et de la paille? Vous parlez de l'ordre que vous observez dans vos exercices de piété avec Mme du Gas et la Révérende Mère. A mon tour, je pourrais vous parler des miens et de la manière chrétienne dont je vis ici avec mon oncle, *mais je ne me vante* jamais. Il me suffira de vous dire que nous dînons et que nous dormons en gens dévots, car nous faisons bonne chère et nous sommes mollement couchés...

A propos du Père Regnaut, car vous en parlez ici, je suis fâché contre le Père de Montausan qui m'avait promis de me faire venir incessamment ce livre. Je comptais d'en faire une lecture utile et agréable avec mes enfants pendant les vendanges. Ce trompeur (l'injure est un peu trop forte), ce négligent (celle-ci ne dit pas assez), eh bien! ce jésuite (pis ne pourrait dire un janséniste) ne songe pas à moi. Dès que je serai de retour, je lui écrirai de la bonne manière. Ah! ah! je n'y avais pas pris garde et je m'en félicite. Je vois dans la suite de cet article que vous êtes aussi en colère contre le Père de Montausan et que vous lui voulez mal

précisément pour le même sujet. Je crois que je ferai bien de lui mander que s'il continue dans la même paresse à notre égard, nous avons tous deux résolu de nous faire jansénistes. Le maréchal d'Hoquincourt se fit moliniste pour un moindre sujet...

27 septembre 1730. — La nouvelle s'est trouvée vraie, puisque nous avons un duc d'Anjou. Dieu nous donne des princes dans sa miséricorde, il le faut prier de ne pas nous les ôter dans sa colère :

De ces rois triomphants
Un dauphin nous restait seul avec ses enfants.

N'avons-nous pas été à la veille de tout perdre si Dieu, par sa bonté, n'avait conservé une étincelle de la maison de David ?

Le Roi a beaucoup d'esprit; faites-le donc publier à son de trompe, par tout le royaume, car la bouche de la Renommée ne parle pas de même. Halte-là, ma plume, vous êtes bien hardie. Je crois aisément ce que vous me dites; le silence et la timidité même, quoique étonnantes dans un roi, sont souvent des marques d'esprit et de jugement. Les plus grands babillards ont rarement du bon sens.

Retournez, je vous prie, promptement à la campagne; tant que vous serez à la ville, je ne verrai que des dates accolées. Je ne doute nullement que M. de Savonost ne réussisse dans l'héroïque résolution qu'il a prise d'entrer chez les Jésuites, ***optimam partem elegit.*** Je vous en félicite de tout mon cœur et je m'en félicite moi-même, car je l'aime avec tendresse. Je le vois d'ici partir avec des yeux mouillés de larmes de joie. Je vois la joie intérieure dont il est comblé en arrivant dans la maison de salut. Puisse-t-il conserver toute sa vie la ferveur dont il va être embrasé dans son noviciat.

Immédiatement après m'avoir parlé du départ de M. votre fils, vous me racontez les obsèques de M. le Maréchal... Quel contraste! M. votre fils va s'ensevelir dans la solitude pour ne vivre qu'en Dieu et pour Dieu seul. Un des premiers seigneurs du royaume est enseveli avec une pompe et un bruit extraordinaires pour être mangé des vers comme le reste des hommes; ***periit cum sonitu !***

Plus vite qu'un vaisseau ne vole sur la mer,
Qu'un trait ne fuit nos yeux, qu'un oiseau ne fend l'air,
Leurs plaisirs sont finis et leur gloire éclipsée.

Avec un peu de bruit, leur mémoire est passée
Et, n'emportant d'ici qu'un cruel souvenir,
Ils tombent effrayés dans l'horrible avenir.

Un peu de vanité me fait citer ces six vers et il me semble qu'ils viennent ici assez à propos.

28 septembre. — Voici le dernier article que je vous écrirai de Malfara, car j'en pars dans trois heures, pour aller coucher où ? Je vous le dirai quand j'y serai arrivé, car il ne faut point prévenir les narrations qui peuvent être ***de futuro contingenti*** et que mille accidents peuvent faire changer. J'aime mieux continuer mes réponses après que j'aurai été donner le bonjour à M. Donguy qui vient de prier Dieu et qui maintenant s'habille.

B. — Saint-Symphorien, 29 septembre 1730.

... Nous partîmes hier de Malfara sur les onze heures, après avoir très bien dîné. Mon oncle fut sûrement fâché quand nous le quittâmes, et sans la nécessité des vendanges, j'aurais encore demeuré quelques jours avec lui. Il m'a témoigné beaucoup d'amitié et de bonne volonté. Je ne souhaite pas d'en profiter, et vous connaissez assez mon cœur pour être persuadé que la vie et la conservation d'un ami me sont infiniment plus chères que son bien ***nil ego prætulerim jucundos sanus amico.*** Cependant j'ai lieu d'être content de la manière dont il m'a dit qu'il avait arrangé ses affaires...

B. — Tarare, 30 septembre 1730.

La visite de M. le curé de Saint-Symphorien m'interrompit hier, et de tout le temps que je restai dans le bourg, il ne me fut pas possible d'achever mon article. Je croyais en arrivant à Tarare prendre la plume et achever la page et le revers : autres pierres au jeu, mais c'étaient des pierres précieuses, diamants, rubis, émeraudes. Je trouvai deux jésuites avec qui je causai le reste de la journée. Comme ils devaient partir pour Roanne de grandissime matin, je comptais que j'aurais le loisir de vous faire un assez long article avant que de partir d'ici ; mais encore nouvelle pierre au jeu, mais celle-ci un peu plus brute ***esto mihi Harpocrates***. Ma sœur, son mari, ses enfants, ses domestiques, son chien arrivèrent à neuf heures du soir. Ils vont bientôt partir et il est de la bienséance que je leur

tienne compagnie un moment ; il faut donc remettre notre entretien à mon arrivée chez moi. *Plenus sum sermonibus ;* j'ai, en effet, mille choses à vous dire, quoique la journée d'hier fut plus courte qu'à l'ordinaire, car je ne fis qu'environ trois lieues. J'ai de quoi remplir cet après-dîner une feuille entière.

B. — Saint-Fonds, 30 septembre 1730.

Enfin, après dix-sept jours d'absence, j'arrive chez moi. Comme j'approche de Saint-Fonds, je trouve en chemin des gens qui m'avertissent que ma femme y est arrivée ce matin même. Tant mieux, cela m'abrège une demi-heure de chemin.

Si tout va bien sous la voûte des cieux,
Si guerre ou paix occupe ces bas lieux,
Ce n'est, ami, ce qui me tient en peine ;
Je dirai plus, des fruits de mon domaine,
D'or, ni d'argent, ne suis fort soucieux.
Les vains plaisirs ne me touchent pas mieux
Et je serai plus content que les dieux,
Si dans mon âme, il n'est rien qui me gêne,
Si tout va bien.
Malgré, pourtant ce sentiment pieux,
J'ai femme, enfants, plus chéris que mes yeux,
Que j'ai quittés depuis plus de quinzaine :
De les revoir, ma joie est bien certaine ;
O doux plaisir, retour délicieux,
Si tout va bien.

Je finissais ce rondeau en mettant pied à terre à la porte de mon jardin. Je suis entré et j'ai trouvé heureusement que tout allait bien et que ma femme et mes enfants étaient en bonne santé.

Il faut maintenant reprendre la suite de mon voyage. Je vous ai dit que je fus interrompu par le curé de Saint-Symphorien lorsque j'étais le plus en train de vous écrire. M. de Montgalant qui l'avait amené dans ma chambre resta avec lui pendant sa visite. On vint à parler dans la conversation de M. de Butéri qui a une maison à Saint-Symphorien et cela me donne occasion de demander des nouvelle d'une de ses sœurs que j'avais vue assez jeune et qui, après avoir été élevée à Saint-Cyr, était revenue en province plaider contre sa mère et avait épousé un

pauvre gentilhomme nommé M. de Navergnon avec qui elle vivait très misérablement, puisqu'elle était obligée de laver elle-même les drapeaux de ses enfants. M. de Montgalant me dit qu'elle était devenue veuve depuis longtemps, qu'heureusement tous ses enfants étaient morts et que son frère la gardait chez lui où il la nourrissait encore plus par charité que par amitié. Car la bonne dame, d'ailleurs très aimable, a la tête un peu verte et a fait en sa vie quelques actions assez follettes ! plaider sa mère et épouser un gueux en sont déjà d'assez bonnes preuves. Mais en voici une qui emporte la pièce. C'est une anecdote que m'apprit M. de Montgalant et qu'il m'assura tenir de la dame elle-même qui la lui a racontée ; pour moi, je ne vous la garantis que sur sa parole, mais je ne crois pas qu'on la trouve encore dans aucun mémoire concernant l'histoire de France. Mademoiselle de Butéri avait été élevée à Saint-Cyr, comme je vous ai dit ; elle était jolie, plaisante, spirituelle ; elle déclamait à merveille et Mme de Maintenon se disait un peu sa parente. Tout cela fit que, dès la première année du mariage de Mme la duchesse de Bourgogne, on la mit auprès d'elle pour l'amuser. La princesse ne pouvait alors souffrir son mari et avait surtout une horreur infinie de coucher avec lui. Songeant donc aux expédients qu'elle pourrait trouver pour s'en dispenser, elle conclut avec la petite Butéri que le meilleur moyen était de faire ses affaires au lit et puis d'en accuser M. de Bourgogne. Ce qui fut dit fut exécuté et la princesse tout en pleurs se plaignit au Roi et lui dit qu'il serait bien dur de coucher avec un homme qui avait une pareille incommodité. M. le duc de Bourgogne à qui le Roi en fit des reproches, fut très piqué, d'autant plus qu'il savait bien qu'il n'avait point de part au cas dont il s'agissait. Mais, comment découvrir la vérité ? Il prit en particulier Mlle de Butéri, lui fit des caresses et lui fit tout avouer. Il se fâcha ensuite contre sa femme qui jugea d'abord qu'il n'y avait que la petite Butéri qui eût pu découvrir le pot aux roses, puisque c'était la seule qu'elle eût admis dans son conseil et la première fois qu'elle la vit, elle lui donna un soufflet et tout incontinent, Mlle de Butéri le lui rendit. Elle n'avoue pas tout à fait le soufflet ; mais elle convient d'avoir repoussé la princesse très vivement. Quoi qu'il en soit, le Roi, informé de ce qui se passait, l'éloigna de la Cour et la renvoya chez ses parents où, de grande dame qu'elle aurait été sans doute si elle avait su ménager sa fortune, elle devint pauvre dindonnière.....

D. — Saint-Fonds, 1er octobre 1730.

Je rentre dans mon petit train de vie et dans mes occupations ordinaires. Je ne pourrai plus à l'avenir vous écrire d'aussi longs articles et vraisemblablement celui-ci sera le dernier qui vous ennuiera par sa prolixité... Ma journée ne fut pas longue (car je reviens à mon voyage de Saint-Symphorien à Tarare) je ne fus que trois heures et demie à cheval... je m'occupai pendant le chemin de même qu'auparavant, il est inutile de le répéter... Arrivé à la couchée, je fus agréablement surpris, au moment où je venais de me débotter, de voir entrer le P. Rochette dans ma chambre. Bras dessus, bras dessous, d'où venez-vous? où allez-vous? quelle heureuse rencontre! Il avait fait partie avec le P. Chassin pour aller, celui-ci à Roanne, le premier à Saint-Symphorien, voir leurs parents. Vous ne connaissez pas sans doute le P. Chassin car il a peu demeuré à Lyon : il est de Roanne même, il a enseigné pendant neuf ans la scholastique à Toulon et il va à Dôle enseigner la morale. Je fis connaissance avec lui par l'entremise du P. Rochette et nous passâmes ensemble le reste de la journée.

9 octobre 1730. — J'ai appris aujourd'hui la mort subite de M. Goiffon. Il est mort, dit-on, sans tester ; avertissement pour moi qui n'ai pas encore songé à mettre ordre à mes affaires. Pauvre homme! vous vous êtes tourmenté soixante ans pour amasser du bien ; vous avez acquis des fonds, vous avez bâti des maisons ; vous ne dépensiez ni en linge, ni en habits ; vous étiez aussi ménager pour vos enfants que pour vous ; *quæ parasti cujus erunt?* Et vous, qu'êtes-vous devenu? Dieu vous fasse paix et nous accorde la grâce de profiter de cette mort imprévue.

16 octobre. — Il s'agit de l'érudition de M. de la Bastie et comment entrerait-elle à la fin de cette page! *Tiryns était-elle sœur ou nièce d'Amphitryon?* Par ma foi, voilà une question impertinente, dussent tous les savants me traiter de profane. Dites-moi, je vous prie, qu'a-t-on gagné quand on sait cela? qu'a-t-on perdu quand on l'ignore? ou pour mieux dire, n'est-ce pas employer son temps en pure perte que de s'amuser à de telles bagatelles qu'on ne peut même jamais parfaitement découvrir.

Qu'a-t-on perdu quand on l'ignore ; voilà, ce me semble, un assez bon vers qui mériterait d'être mis en œuvre, ça, dépêchons :

De Tirynthe, la fondatrice
Fut-elle nièce ou sœur d'Amphitryon ?
Au diantre soit votre plaisant Jocrisse,
Avec sa sotte question.
J'aimerais mieux être franche pécore
Que de perdre mon temps à rechercher ce fait ;
Qu'a-t-on perdu quand on l'ignore ?
Qu'a-t-on gagné quand on le sait ?

Vous ne ferez pas mal de corriger ces vers, de les faire écrire en beaux caractères moulés et de les envoyer à notre bon ami, M. de la Bastie. Je ne pense pas tout à fait de même à l'égard de toutes les discussions historiques et chronologiques. Je conviens qu'à moins qu'on n'ait un grand attrait pour cette sorte d'étude, elle est fatigante et ennuyeuse et le Seigneur *qui omnia benefecit*, a créé tout exprès des gens qui ont la peau dure et qui ne sentent qu'un chatouillement agréable en se roulant sur ces épines. Mais je crois que cette occupation quand elle est appliquée à des questions importantes et sérieuses est très utile et même très nécessaire. Par exemple, toutes celles qui regardent la Sainte Ecriture et qui peuvent servir à son intelligence, toutes celles qui concernent les grands événements de l'histoire, les points essentiels des époques, etc. J'estime les grands hommes qui s'appliquent à les développer ; je les admire quand ils y réussissent ; je profite avec plaisir de leurs discussions laborieuses ; je lis même sans peine les raisons sur lesquelles leurs décisions sont établies. Mais pour la question de Tirynthe et toutes celles qui sont de la même force, *malum, malum*, au diable, au diable, quiconque s'amuse à ces sottises, fût-il plus savant que Varron ou Grotius, ce ne sera toujours qu'un Jocrisse à mes yeux. J'aime mieux l'Arioste et ses fables comiques qu'un auteur qui m'ennuie en termes magnifiques. Je ne serais peut-être pas si en colère ; mais, j'ai mon érudit comme vous (M. Bazin) dont il faut lire les lettres et à qui il faut répondre. Pourquoi m'allai-je embarrasser dans ce commerce !

B. — Saint-Fonds, 21 octobre 1730.

Oui, nous estimons et nous aimons tous deux le P. de Colonia, et ses défauts mêmes me font plaisir et me sont utiles. Sa passion est de citer et il ne tire presque jamais rien de son fond ; aussi ai-je dit de lui en faisant son portrait, qu'il ne verra jamais, *que sa mémoire étouffe son*

génie. C'est un défaut sans doute, mais ce défaut qui le fait mépriser par les sots, m'a toujours appris quelque chose de bon.....

Vos réflexions sur le mariage de Mlle Olivier avec le prince de Tingry font une fort jolie épigramme en prose. Il me prendra peut-être fantaisie de la rimer..... Je reviens à vous après une longue promenade..... En descendant de cheval, j'ai fait un tour de jardin, je me suis passé la fantaisie qui m'est venue sur votre épigramme et je viens vous en faire part avant que la nuit ait couvert la nature de ses sombres voiles.....

La fille d'Olivier, à Tingry, se marie ;
Juste ciel ! que dis-tu ? quelle indigne union !
Se peut-il qu'un sang vil, au plus beau sang s'allie !
Mais elle apporte au prince, en dot, un million.
Je me tais, l'avantage est trop considérable ;
Grand et petit n'est point chose incommensurable,
Richesses valent bien haute condition.
De la fière noblesse et de l'humble roture
L'argent sera toujours la commune mesure.

Si cet essai vous plaît, vous n'avez qu'à m'envoyer de bonnes pensées en prose et je vous les rendrai en vers.....

13 octobre 1730. — Le P. de Vertilhac arriva hier soir fort tard ; nous causâmes avant le souper. Il me confirma la disgrâce de M. le duc de Gesvres, de M. le duc d'Epernon, de M. le duc de Noailles et d'un autre seigneur qu'on ne nomme pas ou qu'il avait oublié. J'en avais déjà entendu parler, mais j'en ignorais la cause. La voici. Ces quatre seigneurs ayant comploté d'éloigner M. le Cardinal, présentèrent un mémoire au Roi, où ils lui exposèrent que son autorité s'affaiblissait, qu'on laissait prendre trop d'empire au Parlement, que le militaire était négligé, etc..., et que la conduite molle de M. le Cardinal en était la cause. Le Roi, dit-on, écouta les représentations, y fut sensible et signa une lettre de cachet pour envoyer M. le Cardinal à Issy ; mais il la mit dans sa poche. M. le Cardinal fut averti à temps et bien informé de tout ce qui se passait. Il fut trouver le Roi et lui dit qu'il était prêt à se retirer au moindre signe que lui ferait Sa Majesté, qu'il ne serait sensible qu'à une seule chose, au danger de la religion dont les ennemis avaient ourdi cette trame ; que les troupes étaient bien payées ; que son royaume était tranquille et que, quand Sa Majesté voudrait, on saurait bien abaisser le Parlement. Le

Roi fut touché, convint de tout, tira la lettre de sa poche et dit à M. le Cardinal qu'il lui laissait le soin de punir ceux qui avaient voulu le tromper. Sur-le-champ, il y eut des lettres de cachet expédiées pour les envoyer tous quatre, qui d'un côté, qui de l'autre. C'est le cas de chanter *ah ! qu'ils sont bien là !* On dit qu'ils avaient pris le temps que M. le Cardinal était occupé à l'assemblée du Clergé et qu'ils croyaient leur coup immanquable; on prétend qu'une dame était entrée dans ce complot, cependant on ne dit pas qu'elle ait eu part à la disgrâce. Le Roi est même allé depuis ce temps-là à Rambouillet, mais M. le Cardinal l'y suivit.....

D. — Thurins, 24 octobre 1730.

..... J'ai fait tantôt, en particulier, un sermon de morale à Quinsonas, sur ses défauts, sur la brusquerie dont il a montré quelques traits, sur l'air sombre et chagrin qu'il prend quand on le corrige, sur le défaut de douceur et d'honnêteté quand il demande quelque chose aux domestiques. Cela est venu à l'occasion d'une réprimande que sa mère lui a faite..... il a paru à son air que cela ne lui plaisait pas, autre faute dont elle l'a repris. Je me suis mis de la partie et j'ai dit ce que j'avais remarqué de ses manières brusques et de son peu de complaisance à l'égard de son petit frère..... il s'est mis à pleurer. Nous nous promenions, il est demeuré derrière et boudait; je l'ai appelé..... il est venu... Sous prétexte de lui faire expliquer quelques endroits d'Horace que je lui disais par cœur, je l'ai tiré à l'écart et loin de la vue de sa mère, de sa sœur et de son petit frère; et là j'ai commencé un sermon pathétique sur la nécessité de faire attention à ses défauts, sur l'obligation que nous avions à ceux qui nous les faisaient connaître, sur le danger de les laisser croître et se fortifier. Je suis descendu dans le détail; j'ai montré combien ces défauts rendaient haïssables ceux qui en étaient atteints. Il s'est mis encore à pleurer, quoique je lui parlasse avec douceur et même avec bonté. J'ai condamné ces larmes ; j'ai dit qu'elles ne venaient pas de repentir, mais d'orgueil et d'amour-propre ; qu'on n'était pas fâché de ses fautes, mais de ce que les autres s'en apercevaient. Je lui ai fait comprendre que cette malheureuse disposition venait du péché originel qui nous avait laissé la concupiscence, source de tous nos dérèglements, qui nous donnait de la peine, qui nous livrait des combats continuels ; que c'était là cette violence qu'il fallait se faire pour arriver au royaume des cieux. J'espère que mon

sermon ne sera pas sans fruit parce qu'il a de la piété. En effet, il a demeuré après cela, plus longtemps à l'église qu'à l'ordinaire ; il y va tous les après-dîners avec nous et même sans nous.

26 octobre 1730. — Vous commenciez la vingt-sixième année de votre mariage et moi, je cours la vingt-huitième. Vous étiez dans les derniers jours de votre 55[me] année et moi dans le second mois de ma 61[me]. Voilà de quoi fixer l'incertitude de ceux qui commenteront nos lettres sur notre âge. M. le Clerc serait bien aise s'il trouvait de pareilles anecdotes sur la vie de certains auteurs qui ne valent peut-être pas mieux que nous, soit dit sans vanité.

29 octobre. — Mon texte est votre article du 24 septembre. Vous dites que bourre, paille ou foin, il faut toujours écrire amplement, copieusement, prolixement ; vous me rappelez le conte d'un marchand italien établi à Lyon, qui avait des commis dans son magasin, par lesquels il faisait faire les réponses aux lettres des correspondants ; il se contentait de dire la substance de ce qu'il fallait mander. Le commis lui ayant demandé ce qu'il fallait répondre à certain marchand : « Ecrivez-lui amplement, dit-il, qu'il n'y a rien de nouveau ».....

1[er] novembre 1730. — ..... Je ne crois pas vous avoir mandé que mon fils le lieutenant, passant par Paris pour se rendre à Lyon, ne jugea pas à propos d'y mener son valet pour épargner la dépense ; mais, comme il en était bien servi et qu'il aurait été fâché de le congédier, il lui proposa de se rendre à Lyon à beaux pieds sans lance et lui donna un louis d'or pour son voyage. Mon fils m'en donna avis et me pria de le recevoir à Thurins s'il arrivait avant lui. Il vint en effet et arriva ici il y a environ douze jours et me présenta le certificat de son maître contenant son signalement. Il est Allemand, natif de Mayence, haut de cinq pieds et huit pouces ; il avait fait le voyage en treize jours, quoique de Givet, ici, il y ait pour le moins cent vingt lieues. Le premier soir, je n'eus pas de grands éclaircissements avec lui ; il parle français comme un Allemand, c'est-à-dire pour se faire entendre. Le lendemain, je m'avisai de lui demander quelle était la condition de son père ; il me répondit qu'il était *schuss*. Je le fis répéter deux fois ; à la troisième, je lui dis que je n'entendais pas ce terme-là ; je fus tout surpris de l'entendre me dire en latin *est præfectus urbis*. *Præfectus ?* lui dis-je, *quot sunt igitur præfecti*

Maguntiæ? Duo sunt, dit-il, *primus est nobilis.— Pater tuus est nobilis?* Il me répondit, *non.* — *Quanto tempore studuisti? decem annos*, me dit-il. — *Philosophiæ studuisti?* — *Logicæ tantum*, me dit-il, *et juri.* — *Quot annis juri?* — *Tribus.* Etonné de ses réponses, je lui demandai comment il avait pu se résoudre à servir? *ad addiscendam linguam gallicam,* répondit-il. Je lui demandai si son père était aisé; il me répondit qu'il lui avait toujours fourni ce qui lui était nécessaire, si ce n'est depuis qu'il est en France. Ce garçon est sage, de bonnes mœurs, pieux et a de l'esprit et de l'honnêteté. Il se confessa hier en latin au P. de Vertilhac qui en est charmé et qui a trouvé qu'il parlait aisément et élégamment et qu'il s'était très bien confessé. Je souhaite que mon fils le garde quelques années, mais je vois bien que dès qu'il croira assez bien entendre le français, il s'en ira. Il m'a demandé des livres et je lui en ai prêté.

2 novembre 1730. — ..... Vous avez raison d'aimer le P. de Vertilhac, car il le mérite et vous aime beaucoup. C'est un aimable homme et un saint religieux qui ne respire que la gloire de Dieu et le salut des âmes; d'une soumission aveugle; prêt à aller où ils voudront l'envoyer et ne demandant qu'à travailler. Nous aurions bien voulu le garder encore et je crois qu'il ne s'ennuyait pas avec nous; mais il n'est dans son centre que lorsqu'il travaille.....

Avançons un peu ma réponse. Vous avez rendu à M. Ferrus un très grand service en faisant recevoir son fils à Saint-Sulpice pour 200 francs de pension. Si quelqu'un de vos fils embrassait le même état, vous pourriez, à plus forte raison, espérer la même faveur.

30 octobre. — On m'a dit à Villefranche que les quatre ducs exilés doivent être rappelés à la fin de ce mois. Si la nouvelle est vraie, c'est une preuve que M. le Cardinal n'est pas méchant et qu'il a voulu seulement leur donner une petite marque de ce qu'il peut sur l'esprit du Roi, pour les rendre plus sages à l'avenir. Ce sont des enfants qu'on a mis en prison entre quatre chaises.

7 novembre. — ..... Encore de Villefranche, d'où je partirai bientôt, car il est plus de huit heures; j'ai entendu la messe, on attache mon porte-manteau, le déjeuner sera prêt dans un moment; en l'attendant, je vous écris. Mais, cela est ridicule, dira quelqu'un, vous partez pour l'aller voir et vous lui écrivez? Combien de jours avant que vous arriviez

chez lui recevra-t-il votre lettre ? Non, il ne la recevra pas avant que j'arrive, puisque je la rendrai moi-même ; et je prétends aussi qu'il m'en rende une écrite de sa main, jusqu'au jour où j'aurai le plaisir de l'embrasser. Amis vulgaires, vous ne comprenez rien à cette espèce de plaisir et je n'entreprendrais pas de vous en faire sentir la délicatesse. On ne peut définir la lumière ni le son aux aveugles et aux sourds de naissance ; ainsi, les sentiments de l'amitié ne frappent point l'imagination, ils sont du ressort du cœur et par conséquent inexplicables à quiconque n'en a pas fait l'épreuve.

D. — Lyon, 4 novembre 1730.

Vous faites beaucoup d'honneur aux faibles commencements de mon petit Quinsonas. Mais il s'en faut beaucoup que vous ne trouviez chez vous de quoi faire contraste ; reconnaissez vos biens et louez le Seigneur. Vous avez dans votre aimable fille un rare trésor, vertu, beau naturel, solidité, talents. Votre fils aîné, avec moins peut-être d'inclination naturelle pour l'étude, que Quinsonas n'en témoigne maintenant, est pourtant par vos soins, venu au point d'être le jeune homme de son âge, le plus instruit et le plus capable. Je serais bien content si Quinsonas, à son âge, pouvait en savoir autant. Votre petit Limas ne saurait être plus dissipé que l'était Savonost. Il était d'une imagination si volage qu'on ne pouvait la fixer, à l'âge où est votre petit Limas. Cependant, c'est aujourd'hui celui de tous mes enfants qui me donne la plus solide satisfaction.....

D. — Lyon, 4 novembre 1730.

Vous étiez chez M. de Montgalant, sortons-en vite, lui et sa femme sont de fort honnêtes gens, mais on joue trop à quadrille dans cette maison. Encore, si c'était au reversis, passe. Je suis bien aise que vous soyez content du bon oncle ; il vous aime et vous estime, vous faites bien de lui envoyer tout ce que votre muse vous dicte. Je ne sais cependant si vous devez lui envoyer l'épître en vers que vous m'avez adressée, à moins qu'il n'y en ait une pareille pour lui toute prête, que vous m'enverrez aussi. Auguste fit des reproches à Horace *quod non in sermonibus secum potissimum loqueretur ;* mais je n'y pense pas bien, non, vous n'enverrez point cette pièce à M. Donguy pour une autre raison.

Je connais fort M. de Butéri, mais je ne connais point sa sœur. L'histoire anecdote que vous m'avez envoyée est très curieuse et serait un

fort joli endroit de quelque mémoire de ce temps-là. Pourquoi Madame de Navergnon, si elle sait écrire, ne ferait-elle pas des mémoires comme Madame de Motteville en a fait ? La pauvre dame a eu le temps de pleurer les vivacités de sa jeunesse. Quelle différence de la vie de la Cour à celle qu'elle mena étant mariée. Elle avait une tante fort aimée de Madame de Maintenon.

7 novembre 1730. — L'agréable nouvelle, mon cher ami, que je reçois à mon lever, car votre lettre qui arriva sans doute fort tard hier au soir, ne m'a été rendue que ce matin. J'aurai donc le plaisir de vous embrasser dans deux jours au plus tard ; heureusement, vous trouverez la litière à Lyon, je l'envoyai hier..... Vous me prescrivez trois conditions, voilà la troisième remplie, puisque vous trouverez la litière à Lyon..... Vous trouverez ici M. Cheinet, je lui ai envoyé ce matin un cheval. Je me fais d'avance un grand plaisir d'être avec les personnes avec qui j'aimerais mieux passer ma vie. La première condition dépendra de vous ; si vos affaires vous rappellent nécessairement, nous ne vous gênerons pas ; la liberté est l'âme de la douce société. Je suis persuadé que vous me donnerez tout le temps que vous pourrez me donner. La seconde condition est très conforme à mon inclination ; oui, je répondrai à tous les articles de vos précédentes lettres comme si je ne vous avais pas vu. J'achevai hier de répondre à la plus longue, je veux dire à la relation et au journal de votre voyage de Malfara. Ma femme vous attend avec autant d'empressement et d'impatience que moi.

B. — Lyon, 8 novembre 1730.

Je vous écris un mot dans le cabinet de M. le président et je ne pense pas qu'il s'en doute. Je n'ai garde de le lui dire, car il pourrait bien se moquer de moi intérieurement. Hé ! dirait-il, c'est tout ce qu'on pourrait faire pour une maîtresse ; lui écrire le matin, la voir dans l'après-dîner, cela est dans les règles, c'est une espèce de folie que l'amour pardonne ou plutôt qu'il exige. Mais l'amitié doit être plus raisonnable et plus sage. Tout cela paraît vrai et je passerai condamnation si l'on veut, mais je ne me corrigerai pas, parce que je me réjouis véritablement en vous écrivant et que je suis sûr que je vous fais plaisir. J'ai été ravi d'avoir trouvé votre litière en cette ville. Cette heureuse conjoncture hâtera le plaisir que j'aurai de vous embrasser, d'autant plus que je n'ai que huit

jours à vous donner et que je suis bien aise de profiter de tous les moments. Je me suis donc hâté de faire ce matin toutes mes affaires..... j'ai loué un cheval pour mon fils. Il ne nous reste plus qu'à déjeuner et à partir.

B. — Thurins, 9 novembre 1730.

Oh ! voici le comble de la folie ! Ce n'est plus seulement tout le monde en général qui se moque de moi parce que je vous écris la veille de mon départ pour Thurins, ce n'est plus seulement M. votre fils qui rit de ce que je vous écris le jour même que je dois vous embrasser, c'est moi-même qui ris de moi-même. C'est vous-même, mon cher ami, qui rirez quand vous lirez cette lettre. Quelle idée ! je suis auprès de vous, je vous entretiens autant que je veux, nous passons la journée ensemble et cependant j'emploie encore à vous écrire l'unique moment peut-être où je suis seul. Que diras-tu, postérité, si tu lis jamais ceci ? Ce qu'elle dira ? deux mots qui ne seront point à mon désavantage, *il était un peu fou, mais il savait aimer*. La première partie me blâme, mais ce blâme m'est commun avec tous les hommes, car qui est-ce qui n'est pas fou par quelque endroit ? — Tous les hommes sont fous et malgré tous leurs soins — ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins. La seconde partie me loue et cette louange, si elle ne m'est pas particulière, du moins n'appartient-elle pas au plus grand nombre. En est-il, en effet, beaucoup qui savent aimer ? d'ailleurs je suis sûr que cette attention vous fera plaisir et c'en est un bien sensible pour moi de songer à celui que vons ressentirez quand je vous enverrai ce paquet de Lyon, ou que je vous le laisserai en partant d'ici, car je n'ai pas encore déterminé la manière dont je vous le ferai remettre.

B. — Thurins, 11 novembre 1730.

Vous m'exhortez fort à vous venir voir, c'est-à-dire à faire ce qui me procure le plus de plaisir et, pour m'y engager, vous me dites que *nous lirons tranquillement tant que nous voudrons*. En effet, voici le quatrième jour que je suis ici et combien de choses, bon Dieu ! avons-nous déjà lues ? elles n'entreraient pas, en vérité, dans une coquille de noix. Raillerie à part, nous sommes assez fainéants et il me semble que nous aurions bien pu prendre une heure le matin et autant l'après-dîner pour nous dérober aux yeux du monde et nous enfermer avec Pindare et César.

Cheinet, direz-vous, votre fils, le mien nous détournent. — Hé, ne cherchez point d'excuses, les PP. de Vertilhac et Rousselot étaient encore plus pierre au jeu au mois de juillet, cependant leur présence ne nous empêcha pas de lire la moitié de Pindare et de César. — Oh ! les jours étaient plus longs, car j'avais toujours étudié deux heures le matin avant que de vous voir et nous ne commencions pas plus tôt nos lectures communes que nous aurions pu les commencer maintenant. Mais à quoi sert tout ce discours? à rien, car les plaintes ne réparent pas le passé.

B. — Lyon, 16 novembre 1730.

J'arrive, mon cher ami, le plus heureusement du monde et le plus agréablement. Je ne saurais trop répéter que la litière est une voiture agréable et commode. On y lit, on y rêve, on y prie Dieu, on y dort et je pense qu'on y pourrait écrire sans beaucoup de peine. Je n'ai pas fait l'expérience du dernier, parce que je n'avais pas les instruments nécessaires. Je n'y ai point dormi faute de sommeil ; je n'y ai pas rêvé parce que j'avais assez d'autres occupations. J'ai donc partagé mon temps entre la lecture et la prière. J'ai fait et dit tout ce que votre bon exemple m'a mis en usage de dire et de faire et j'ai lu presque les deux tiers du second tome d'Echard. En mettant pied à terre chez vous, les deux premières personnes que j'ai eu le plaisir de rencontrer sont M. le Président et Mme de Bellevue. M. le Président m'a fait l'honneur de m'offrir un lit et à souper. Je n'ai accepté que la moitié de ses offres ; je souperai chez lui avec mon fils mais nous irons coucher chez moi.

29 novembre 1730. — C'est par une espèce d'impatience que je commence à vous écrire. Il est près d'une heure et demie et cependant, on ne parle point encore de dîner. Cela me parait ridicule. Voilà pourtant tout le chagrin que j'en témoignerai, car ma femme est à jeun aussi bien que moi et je la plains plus que je ne la gronde. Elle fait tuer deux cochons (grande opération dans le ménage) ; elle a sur les bras une lessive qu'on lava hier; il faut qu'elle se prépare pour recevoir huit ou dix personnes qui viennent dîner à Saint-Fonds, Au milieu de tout cet embarras, elle a peut-être oublié qu'il faut dîner aujourd'hui. J'attendrai tranquillement autant qu'il lui plaira ; le pis aller sera d'imiter le jeûne des premiers chrétiens et de ne manger qu'après le soleil couché.....

B. — Saint-Fonds, 1er décembre 1730.

J'avais donc hier à ma table
Une compagnie honorable ;
Les noms en vers je ne dirai,
Seulement je désignerai
Leurs qualités par fantaisie,
Car fantasque est la poésie.
Un capitaine, un gouverneur,
Un gentilhomme, un receveur,
Deux capucins, quatre femelles,
D'âge fort différent entre elles ;
Mais, ensemble si je les prends,
Elles font bien huit fois vingt ans,
Dont l'une en âge d'être sage
Prend la moitié pour son partage.
Je suis sûr que, sans embarras
Tout d'un coup tu la nommeras ;
Elle est pourtant encore gentille.
Compte maintenant ma famille
Et tu verras que le produit
Monte justement à dix-huit.
C'est trop, ma foi, pour ma campagne
Qui n'est pas un pays de cocagne.
J'avais néanmoins, à vil prix,
Canes, poules d'Inde et perdrix,
Dont celles-ci m'étaient données ;
Chez moi, les autres étaient nées.
Mais de cela, ni des boudins.
Ne tâteront mes capucins.
Et certes j'avais peine extrême
De leur voir faire le carême
Quand nous croquions les bons morceaux,
Tel Tantale, au milieu des eaux,
Comme dit l'ancienne histoire,
Mourait de soif ne pouvant boire,
Et jeûnait au milieu des mets
Qu'il ne pouvait toucher jamais.
On leur servit de la morue
Tandis que toute la cohue

Se nourrissait d'un rôt dodu
La rime finit l'impromptu.

Il n'est en effet que trop long. Nommons cependant nos convives. Je mets en tête celle qui était véritablement la doyenne, Mlle Simonard ; je lui ai donné quatre-vingts ans en vers, mais comme vous savez, ***le mensonge et les vers de tout temps sont amis.*** Et pour dire la vérité dans un langage qui ne permet pas de mentir, je ne lui en crois qu'environ soixante quatorze.

M[lle] de C..., fille décidée, pour me servir de l'expression à la mode. M. Mignot, c'est le gouverneur de la grande, noble, riche et ancienne ville de Villefranche ; permettez que j'aie ici recours à l'ironie sans quoi j'aurai dit quatre mensonges en quatre mots ; M. Noyel, vous l'avez connu par sa qualité de receveur, sa femme et sa cousine, jeune fille de dix-huit ans...

J'ai désigné par le titre de gentilhomme, M. de Neubourg, neveu et commis de M. de Noyel, mais la qualité de commis aurait déshonoré ma table, j'ai mieux aimé le caractériser par l'endroit le plus noble... Quand je vous nommerais les deux capucins, vous ne les connaîtriez pas mieux. Il ne reste plus que le capitaine, mais ajoutez réformé, c'est M. Jacquet, dont vous connaissez le nom... toute cette nombreuse compagnie se retira avant la nuit et je n'avais plus personne à cinq heures du soir.

En lisant, à tout coup tu diras, non sans cause,
Que j'ai parlé longtemps pour dire peu de chose.

D. — Thurins, 21 novembre 1730.

Dieu soit béni ! me voilà hors de toute inquiétude, j'ai trouvé par le plus grand bonheur du monde, dans une liasse de papiers de famille, comme mariages, testaments et un arrêté de compte et quittance mutuelle de M. de la Barmondière et de feu mon père, de l'année 1697 où la promesse de 6.000 l. est expressément rappelée et composée avec les sommes que M. de la Barmondière devait payer à mon père après la mort de M. le curé de Saint-Sulpice..... Je vous dirai une chose, mon cher ami, que je ne dirais pas à d'autres : J'ai eu recours à Dieu pour me tirer de cette peine. J'ai donné ce matin à M. le curé de l'argent pour dire quatre messes, une à la Sainte Vierge et trois pour les âmes du Purgatoire les plus abandonnées. C'est par le conseil de ma femme. Il m'est

venu en pensée, étant à l'église, de m'adresser à ma mère ; je lui ai dit : ma chère mère, si vous êtes dans le ciel, comme j'ai lieu de le croire, faites-moi trouver l'éclaircissement de cette affaire et surtout, éloignez de moi toute pensée d'injustice. Au retour de la messe, nous étant mis, ma femme et moi à feuilleter les livres de raison de feu mon père, l'envie m'a pris d'aller visiter cette liasse où je me souvenais qu'était le mariage de feu mon père. J'ai trouvé aussitôt cette quittance sous ma main.

30 novembre 1730. — M. Gonet m'a écrit... il m'a demandé des lettres que je viens d'écrire à M. le cardinal, à M. le duc de Villeroy, à M. le duc de Retz. La première me faisait quelque peine. En effet, je ne suis pas sur le pied de donner des recommandations auprès de Son Eminence. Aussi, j'ai pris soin d'éloigner cette idée et j'ai marqué à M. le cardinal que M. Gonet qui avait été témoin des marques de bonté dont Son Eminence m'avait honoré pendant ma prévôté des marchands, me pressait de lui accorder une lettre qu'il pût lui présenter ; que je n'étais pas assez téméraire pour oser lui recommander personne, mais que je ne pouvais refuser à M. Gonet, un témoignage de l'intelligence dans les affaires, de la probité et même de la piété que j'avais remarquées en lui pendant six ans qu'il a demeuré avec moi.

1er décembre 1730. — En répondant à mon article du 24 novembre, vous faites une comparaison de vos enfants avec les miens, qui n'est pas équitable. Vous êtes bien différent de ces pères que La Fontaine raille si plaisamment, *mes petits sont si beaux*. Vous donnez dans l'excès opposé. Je me souviens de vous avoir déjà répondu sur cet article ; ayez patience, vos enfants vous donneront la satisfaction que vous avez droit d'attendre. Votre fils aîné sera un bon sujet, il me parut extrêmement changé en bien dans le peu de séjour qu'il fit avec vous à Thurins. Attendez les petits ; ce n'est pas par ce premier âge qu'on peut juger de ce que les enfants seront un jour. Combien même en a-t-on vu qui, après avoir brillé dans leurs classes, ont été de sots hommes faits. Après tout, c'est le salut de nos enfants que nous devons désirer. Quand Dieu leur donne des talents pour réussir dans le monde, cela est agréable pour un père ; mais, si avec des talents médiocres, ils vivent en bons chrétiens, cela n'est-il pas préférable ? Et si Dieu nous donnait le choix, balancerions-nous ?

D. — Thurins, 2 décembre 1730.

Mon fils aîné me donna hier des nouvelles de l'assemblée publique qui se tint mardi dernier. M. Brossette lut un éloge funèbre de M. le Maréchal qui fut applaudi. M. Racine compara la tragédie d'*Andromaque* de M. son père à celle d'Euripide et fit la critique de l'une et de l'autre. Mon fils lut sa dissertation sur le merveilleux dans le poème épique qu'il a retouchée et beaucoup augmentée. Il me l'a envoyée, je la lirai et vous en dirai mon sentiment en juge désintéressé. Il ne se *bante* jamais, non plus que le gascon ; mais M. Gonet qui était à l'assemblée, me mande qu'il remporta tous les suffrages. Le discours de M. Racine plut beaucoup et je n'en suis pas surpris. Je lui demanderai à le voir quand je serai à Lyon, et à M. Brossette son éloge. Ces sortes de demandes n'importunent jamais les auteurs.

D. — Thurins, 7 décembre 1730.

La naissance d'un petit-fils m'a fait plaisir, je ne vous le cache pas. Dieu veuille préserver cet enfant de la contagion du siècle et lui faire la grâce d'être un parfait chrétien.

13 décembre 1730. — *Nulla est res tam facilis, quin difficilis fiat, quum invitus facias.* (Ter.) A quel propos vous dis-je ceci ? A propos du Régnier de M. Brossette. J'ai promis de le lire et d'y marquer les fautes que j'y trouverais, ou les éclaircissements que je croirais utiles. Cet ouvrage me paraît difficile parce que j'y travaille à contre-cœur. Régnier me paraît un auteur peu digne d'attention, même dans ses bons endroits et je penserais que notre ami *lusit operam* s'il n'en avait pas retiré de bons écus. Mais une raison plus forte devait le détourner d'en donner une nouvelle édition ; ce sont les endroits qui choquent les bonnes mœurs, auxquels je ne toucherai pas du bout du doigt. Mon travail se réduit presque à marquer les fautes d'impression. Je n'en suis encore qu'à la sixième satire dont je suis peu content. Les poètes de ce temps-là n'avaient pas encore l'art d'exprimer nettement et de bien débrouiller leurs idées, du moins dans les sujets graves et sérieux ; car dans le naïf et le badin, quelques-uns ont excellé. Je dirais la même chose des auteurs en prose ; par exemple, je me souviens que les épîtres dédicatoires de Rabelais à la reine de Navarre et au cardinal Odet de Châtillon me parurent un franc galimatias. On ne dirait pas que ce fut le même

auteur qui raconte si vivement, qui peint si naturellement, qui badine avee tant de sel et de grâce. Je suis en colère contre Régnier. Que peut-on attendre de bon d'un homme qui avoue franchement son libertinage? Je dis en fait de morale et de réflexions utiles, car les satires sont-elles autre chose que des discours contre le vice pour en inspirer l'horreur, l'aversion? Je modifie un peu ma proposition. J'avoue que le prodigue, le voluptueux parleront fort bien contre les ladres et les usuriers; que le libertin attaquera avec succès l'hypocrisie. Mais je veux un auteur que je puisse aimer et estimer; je veux que sa morale soit fondée sur des principes solides. Quand Régnier attaque dans sa satire sixième l'honneur qu'il appelle un fantôme, par cet endroit seulement, qu'il gêne nos inclinations et qu'il trouble nos plaisirs, je me révolte contre l'auteur et je le regarde comme un infâme corrupteur.

17 décembre 1730. — C'est de Lyon que vous m'écrivez (le 16 novembre) et du cabinet de mon fils, à qui vous avez fait autant de plaisir que d'honneur en acceptant son souper... J'eus l'obligation à la bonne compagnie que reçut Mme du Gas, composée de gens poudrés, frisés, galonnés, d'une page de plus que vous m'écrivîtes de ce cabinet. Ainsi, il n'y a rien de perdu dans le monde: mon fils et ma belle-fille ne profitèrent pas de notre entretien et leur part me fut donnée. Nous verrons demain la pièce en vers composée à Thurins; je la relirai attentivement et je vous en dirai mon sentiment...

B. — Saint-Fonds, 2 décembre 1730.

... Nous sommes menacés de pluie, mais cette pluie (à moins qu'elle ne vienne à seaux et que, comme disait un allemand, il ne pleuve comme un rassoir) ne nous empêchera pas de décamper et d'aller nous rétablir à la ville. Ma femme qui voulait passer encore une semaine à la campagne, a pris tout d'un coup sa résolution; j'aurais souhaité qu'elle eût au moins différé d'un jour ou deux, je lui ai dit plusieurs raisons, mais à toutes elle a répondu en continuant ses paquets. J'ai compris toute l'énergie de sa réponse, *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* Il faut donc obéir et le plus tôt sera le meilleur. Je n'attends donc que mon curé qui m'a promis de venir dire la messe; ensuite je démeublerai ma chapelle, je boirai deux coups et puis monté sur le cheval des Capucins, je partirai sans rien dire et je laisserai les voitures pour ma famille.

B. — Villefranche, 3 décembre.

Je ne bannis point de chez moi les pièces de théâtre puisque je les lis souvent avec plaisir et que je les laisse lire à mes enfants. Je n'ai parlé que de la seule représentation que je crois presque toujours dangereuse. Il me faudrait parler trop longtemps pour développer tout ce que je pense sur ce sujet ; je crois qu'au fond vous pensez de même et peut-être plus sévèrement que moi. Voudriez-vous que M[lle] du Gas fût actrice dans Esther et dans Athalie? qu'elle s'exerçât souvent à répéter son rôle avec de jeunes acteurs de son âge et qu'ensuite elle le répétât sur un théâtre bâti dans les formes, et devant deux ou trois cents personnes? Si vous me répondez, oui, sans balancer, je permettrai à mon fils ou à ma fille de jouer dans Bajazet (car j'ai ouï dire que c'était la tragédie qu'on voulait jouer cette année et l'on avait destiné à ma fille le rôle de Roxane et celui de Bajazet à mon fils). Je n'approuve ni ne blâme la conduite des jésuites, mais je me repens très fort d'avoir eu pour le P. Follard la complaisance de lui donner mon fils pour son Thémistocle. Il a perdu absolument son temps pendant les six mois qu'il est resté à Lyon pour ce sujet ; il en est revenu avec une grande aversion pour l'étude et un penchant extrême pour le plaisir. Vous direz que ce n'est pas la tragédie qui en a été cause ; non, mais elle en a été l'occasion et je vois par cet exemple que les représentations des pièces de théâtre, même les plus innocentes, sont plus dangereuses pour les jeunes gens qu'elles ne leur sont utiles. Je pourrais vous en dire davantage, mais il faut finir cet article et ma lettre... *Vale et me ama.*

4 décembre 1730. — Nous avons tenu cet après-dîner notre première séance académique. En qualité de secrétaire, j'en dois faire l'extrait ; il sera court parce que j'ai peu de choses à y mettre et sûrement, je n'y mettrai pas le meilleur que j'ai réservé pour vous. En attendant que tout le monde fût assemblé, nous causions de choses et autres et chacun faisait son conte. M. de Rofray nous en a dit un qui m'a paru assez plaisant. Quand on appelle une cause au Parlement, on nomme tous les procureurs qui en sont ; il nous a donc dit qu'il a ouï appeler une cause dont les quatre procureurs étaient : Tenant, Mainferme, Sarrebourse et Friponneau. Ces quatre noms démontèrent la gravité des juges et tout le palais ne fit qu'un éclat de rire. Il nous a ajouté que Sarrebourse

logeait autrefois à la rue de la Harpe à l'enseigne du Griffon. Ce conte m'en a fait souvenir d'un qui est à peu près dans le même genre puisqu'il roule encore sur les noms.

Quand j'étais à Saint-Sulpice, notre maître des cérémonies affichait tous les samedis au soir ceux qui devaient le lendemain faire quelque fonction à la grand'messe. Un jour, il avait mis tout de suite Joli, Gentil, Petit, Bidet. A l'occasion de quelque autre histoire, j'ai dit encore (et toujours en pleine académie) qu'autrefois ma mère avait prêté son carrosse à un fort honnête gentilhomme aveugle et qu'entre celui qui était dedans, le cocher et les chevaux, il n'y avait qu'un œil. Il n'est pas besoin de faire une équation pour deviner à qui il devait appartenir. Si c'est là le meilleur de notre conférence, jugez du reste ; mais enfin quand on n'y ferait rien du tout, c'est toujours une assemblée d'honnêtes gens. Je vais maintenant travailler à mon extrait qui ne sera pas si long que cet article.

D. — Thurins, 31 décembre 1730.

... J'ai reçu une seconde lettre de M. Gonet, datée de Versailles, où il est avec sa femme. Il présenta ma lettre à M. le Cardinal qui m'a fait l'honneur d'y répondre d'une manière très gracieuse. Je reçus par le même ordinaire la lettre de Son Eminence qui m'assure que M. Gonet ne pouvait avoir un témoignage auquel elle eût plus de confiance qu'au mien et qu'elle recevra toujours avec plaisir tout ce qui lui viendra de ma part, ayant pour moi les sentiments de l'estime et de la considération la plus particulière. Je ne me crois pas pour cela dans la haute faveur ; mais quand j'y serais, à quoi me servirait-elle pour moi ? je ne demande ni n'espère rien. Je ne voudrais maintenant qu'une compagnie pour mon fils dans le régiment de Picardie et malheureusement cela est plus difficile à obtenir qu'un bénéfice. Oui, s'il était homme d'église, je demanderais plus volontiers quelque petite abbaye, pourvu qu'on m'assurât que je puis la demander en conscience.

B. — Villefranche, 1er janvier 1731.

J'ai écrit ce matin un impromptu à M. l'Intendant dont je suis assez content. *Nota* que ce n'est pas de M. l'Intendant dont je suis content, mais de mon impromptu. La raison de cela c'est qu'il est encore tout frais et que je suis encore, pour ainsi dire, dans la chaleur de la composition. Peut-être que quand l'ouvrage aura dormi jusqu'à ce que vous

m'en ayez dit votre sentiment, j'aurai changé de pensée et je ne pourrai plus souffrir ma lettre, mes vers me feront pitié et ma prose me paraîtra très commune. Tels qu'ils sont en vers et prose, les voici :

Mon cœur le craint et mon cœur le désire,
Cher Poulletier, qu'à la fin, notre sire,
De ta vertu, de tes travaux, content,
Te daigne mettre en un poste éclatant
Et vite, et vite avant que l'an expire.

Peut-être, alors, du bonheur de l'Empire
Plus occupé que l'on ne saurait dire,
De ton esprit sortira ton client
Mon cœur le craint.

Ah! c'est à tort que je crains tel martyre ;
Te connaissant, je n'y dois pas souscrire.
Tu m'aimeras dans ton éloignement.
Mais c'est ce mot qui cause mon tourment,
De ton départ, d'avance, je soupire,
Mon cœur le craint.

« Mais, comme nous devons préférer le bonheur de ceux que nous aimons à notre propre satisfaction, toute la crainte de mon cœur, quoique légitime, cèdera toujours aux vœux sincères et empressés que je fais pour M. Poulletier ».

B. — Villefranche, 8 janvier 1731.

M. de Villetres, digne libraire et mari d'une de nos alliées qui est en ce pays pour un procès en droits seigneuriaux, a pris en gré de me venir voir. Il m'a raconté son affaire très amplement et ce qu'il m'a dit en mille mots, je pourrais vous le dire en dix, si l'entretien était agréable ; mais il m'a tellement ennuyé que j'en bâille encore, et quoique le proverbe dise : *Consolatio miserorum est habere pares*, je ne veux pas vous faire bailler. C'est le jour des interruptions, à peine la première est-elle passée qu'en voici une autre... Hé bien ! qu'en dites-vous ? la ville a-t-elle de grands charmes et n'êtes-vous pas heureux d'être encore à la campagne ?

B. — Villefranche, 18 janvier 1731.

Voici une nouvelle que vous ne savez peut-être pas encore, mais qui vous sera assez indifférente. Notre receveur des tailles qui arriva hier de

Lyon, me dit qu'il avait appris de son frère, qui le tenait de M. Perrichon, que l'opéra était congédié, pour le 6 du mois prochain. Je ne sais si cela est bien sûr et si, peut-être on ne fait courir ce bruit pour engager à aller au spectacle avec plus d'empressement pendant le carnaval. En tout cas, cette perte vraie ou fausse ne nous touchera pas beaucoup ni l'un ni l'autre, il y a longtemps que nous avons congédié l'opéra pour nous. Mais, n'ai-je point tort de dire que la nouvelle vous sera indifférente ? Comme vous regardez toutes choses avec des yeux chrétiens, il semble, au contraire, que la cessation de l'opéra doit vous réjouir ou vous affliger. Vous affliger, si vous le croyez utile pour empêcher de plus grands désordres ; vous réjouir si vous pensez, comme je le croirais plus volontiers, que loin de diminuer les désordres, il donne occasion à de plus grands. Mais, après tout, vous ferez bien de prendre des sentiments d'indifférence, car *avulso uno non deficit alter*. L'opéra qui ne peut se soutenir à cause des grands frais, fera place, sans doute, à quelque autre genre de spectacle, dont les acteurs et les représentations ne vaudront pas mieux, et ce que la religion semblera gagner d'un côté, elle le perdra de l'autre.

D. — Thurins, 5 janvier 1731.

Je reçois dans ce moment une lettre de mon novice. Il m'apprend l'élection de son général que je savais déjà. Il s'appelle le P. Retz, allemand. Il a eu toutes les voix, hormis une, sans doute la sienne. Cette unanimité fait beaucoup d'honneur à la congrégation des Jésuites ; elle en fait aussi beaucoup au général.

6 janvier 1731. — Il m'en aurait coûté trop de temps pour faire ce que vous dîtes que j'aurais dû faire : lire les aventures d'un homme de qualité pour prévoir ce que j'aurais dû passer. D'ailleurs, ce livre ne vaut pas la peine d'être lu deux fois. Si ma fille aimait la lecture plus qu'elle ne fait, je prendrais de plus grandes précautions pour la prévenir contre les livres de galanterie ; mais je ne crois pas qu'elle s'attache jamais beaucoup à lire quelque livre que ce soit. Dans la situation où elle est à présent, je crois qu'il suffit que je lui dise que telle lecture serait ou dangereuse ou inutile pour elle, pour qu'elle s'en abstienne sans peine.

17 janvier 1731. — Nous avons pris pour notre lecture spirituelle après Rodriguez, l'Esprit de Saint François de Sales. C'est, en vérité,

un bon livre. Entre plusieurs traits, j'en ai remarqué deux qui vous conviennent fort à vous et à moi. L'un est des petites vertus qu'on peut pratiquer, dit-il, tous les jours et presque à tous les moments : souffrir une mauvaise humeur, une petite contradiction, exercer sa patience dans de petites choses, mortifier son amour-propre, faire toute autre chose que ce qu'on aurait envie de faire. Les occasions des grandes vertus sont rares et nous négligeons celles des petites, cependant, on s'enrichit en amassant tous les jours de petites sommes. Le second trait semble fait pour nous. C'est la pratique de souffrir les importunités, en quoi ce bon saint avait acquis une si grande habitude qu'il ne paraissait jamais importuné d'une visite à contre-temps, ou ennuyeuse par sa longueur. Et quand on lui disait que c'était lui faire perdre son temps, qui était la chose du monde la plus précieuse, il répondait qu'on ne pouvait mieux l'employer qu'à exercer la charité envers le prochain et à faire la volonté de Dieu.

18 janvier 1731. — Je reçus hier une réponse de M. le Cardinal à mon compliment du jour de l'an. La voici, mais auparavant il faut vous dire mon compliment.

« Je supplie très humblement Votre Eminence de recevoir avec sa bonté ordinaire le renouvellement de mon hommage respectueux. Ce n'est pas à l'éclat des dignités qu'il est offert, mais à la vertu sublime et à son exemple. Je demande tous les jours à Dieu, par des vœux sincères, qu'il plaise à sa bonté de conserver encore longtemps, pour la gloire du Roi, pour le bien de l'Etat et pour celui de la religion, un ministre que la France chérit, que l'Europe entière respecte et que la postérité la plus reculée admirera. Je suis, etc. »

« J'ai toujours bien compté, Monsieur, sur la sincérité de vos sentiments pour moi et j'ai reçu aussi avec plaisir les nouvelles assurances que vous m'en donnez à l'occasion du renouvellement d'année. J'y suis, je vous assure, très sensible, et je vous prie de ne point douter du désir de pouvoir vous marquer, Monsieur, la considération parfaite que j'ai pour vous. Le cardinal de Fleury..... » χαῖρε ω φίλτατε.

24 janvier 1731. — A demain le reste de mon histoire. J'ai les doigts gelés. Nous partons demain pour Lyon, si je puis je vous écrirai encore d'ici. Je ne reçois toujours point de vos lettres. Est-ce que le grand froid a interrompu le commerce de Villefranche à Lyon?

D. — Lyon, 27 janvier 1731.

.....Notre embarras dure toujours. Il faut laisser le torrent couler; j'espère que ce ne sera pas un fleuve. Le P. de Colonia m'est venu voir après le dîner..... les erreurs que j'avais remarquées dans la déclaration des avocats sont les mêmes que le P. de Colonia censurait.....

Une heure après que je fus arrivé ici, jeudi dernier, on me rendit, mon cher ami, votre paquet où je trouvai avec la *Femme docteur*, votre lettre des 9-20 janvier. Après vous avoir remercié de la comédie que je suis bien aise d'avoir, je vous dirai à l'oreille (car je crois qu'il est bon de garder le secret là-dessus) que le P. Bougeaut, jésuite de Paris, en est l'auteur. C'est du P. de Colonia qui n'a rien de caché pour moi que je tiens cette anecdote. Un de nos imprimeurs faisait une seconde édition de cette pièce et la dernière feuille venait d'être achevée et était encore toute fraiche et toute mouillée, lorsque M. Ravat qui en eut avis, fit saisir toute l'impression. C'est du Clos qui me dit cela à mon arrivée. Il ajouta que les feuilles qui étaient mouillées seraient absolument gâtées, parce qu'on n'avait pris aucune précaution pour les faire sécher et qu'on les avait mises sous le scellé en l'état où elles étaient. Cette édition était beaucoup plus belle que la précédente que nous avons; mais l'ouvrage avait déjà paru à Paris.....

1er février 1731. — Revenons à M. Racine. Il ne saurait approuver que l'amour soit l'âme et l'unique ressort d'une tragédie et ce défaut règne dans Andromaque. Il blâme l'inégalité et l'emportement dans Hermione. Toute bienséance est violée selon lui dans le caractère d'Oreste; ambassadeur de la Grèce auprès de Pyrrhus, chargé des intérêts de tant de peuples, il n'écoute que son amour, enfin il viole le droit des gens, il assassine un roi dans sa cour, cela lui paraît monstrueux.

Après qu'il eût fini, je pris la parole et je le priai de souffrir que je défendisse M. son père. On m'écouta attentivement. Je dis que : 1° rien n'engageait M. Racine à faire de Pyrrhus un héros parfait, qu'il n'était pas le principal personnage de la pièce ; 2° que son caractère n'était pas hors du vraisemblable et que l'histoire ne nous fournissait que trop d'exemples de princes qui avaient eu les mêmes faiblesses; 3° que la vertu héroïque d'Andromaque excusait cette passion, que c'était une grande princesse, quoique réduite par le sort des armes, à la condition de captive; 4° que le caractère de Pyrrhus est tel qu'Aristote le demande,

d'une bonté médiocre, c'est-à-dire mêlé de vertus et de défauts; que le spectateur s'intéresse pour lui et plaint son malheur quoiqu'il y eût donné lieu par son imprudence et l'aveuglement de sa passion. Je soutins que le caractère d'Hermione était beau et qu'il donnait lieu de montrer toute la violence et toute l'agitation d'une passion impérieuse. Pour Oreste, il était agité des Furies depuis le meurtre de sa mère; les grands crimes et les grands désordres sont le sujet des tragédies. Veut-on que tous les personnages soient en tout soumis à la raison et maîtres de leurs passions? Enfin, si le but de la tragédie est de réformer le cœur humain, en nous montrant les funestes effets des passions déréglées, quelle autre pièce est plus propre qu'Andromaque à faire sentir par l'exemple de Pyrrhus, d'Hermione et d'Oreste, les précipices où l'amour peut jeter les hommes! Il me parut que Racine n'était point fâché d'être réfuté. Il ne répliqua pas grand chose et convint presque de tout. Je souhaiterais comme lui que l'amour eût eu moins de part dans les tragédies de son père; mais, dans Andromaque, la manière dont il est traité n'est pas indigne de la tragédie. Il n'y a qu'une scène sur laquelle il nous dit que M. Despréaux passait condamnation et qu'il aurait engagé son ami à supprimer, s'il avait pensé dans sa jeunesse comme il faisait sur ses vieux jours. C'est celle de Pyrrhus et de Phonin: *Eh bien, Phénix, l'amour est-il le maître?* Elle ne convient qu'à la comédie.

4 février 1731. — .....J'ai déjà répondu sur la maladie de M. votre fils. Cette matière, comme je l'espère, n'est plus de saison; vous avez raison d'être inquiet.....

O enfants, si vous pouviez connaître combien vous êtes chers à vos parents, vous leur seriez plus soumis, vous auriez plus de tendresse pour eux. Pourquoi faut-il que, généralement parlant, cette tendresse ne soit pas égale de part et d'autre? la raison est, à mon sens, que toute dépendance est à charge à l'homme et mortifie son orgueil. Le père aime un bien qui lui appartient; il dispose, il commande, il est obéi. Le fils bien né est reconnaissant; mais la reconnaissance est un aveu de dépendance, il respecte, il est soumis, il n'a pas l'usage de toute sa liberté. La vertu seule, la véritable vertu fait chérir l'état où l'on se trouve, fait trouver de la douceur dans la dépendance, inspire le désir de plaire par le respect et la soumission. Les pères peuvent se souvenir qu'ils ont été fils, mais les fils ne peuvent sentir qu'ils seront pères.

D. — Lyon, 6 février 1731.

.....La grande nouvelle que vous apprendrez avant que de recevoir cette lettre, c'est la mort de M. l'Archevêque, arrivée aujourd'hui entre onze heures et midi. Il tomba d'apoplexie hier à minuit..... il y avait longtemps qu'il était mort civilement, mais sa vie surnaturelle aurait été encore utile à bien des gens.

Voici un sujet bien différent. J'ai lu la tragédie de Brutus et j'en ai été très peu content. Je n'oserais dire qu'à vous que j'aime beaucoup mieux le Thémistocle du P. Follard. La versification de M. de Voltaire n'est pas meilleure, la conduite est au-dessous, le pathétique fort inférieur. Il y a quelques traits de vertu et de fermeté romaine assez bien exprimés, mais cela suffit-il pour faire une bonne tragédie? Je n'ai pas été tenté de verser une larme, moi qui pleure aisément. Le discours qui est à la tête, adressé à milord Bollingbroock, m'a plu. Combien y a-t-il de gens qui disent fort bien ce qu'il faut faire et qui le pratiquent mal? Si j'avais pu disposer de cet ouvrage, je vous l'aurais envoyé. Vous en jugerez quelque jour par vous-même et si vous trouvez que j'ai tort, je passerai condamnation; savez-vous l'effet que cette lecture a produit sur moi? C'est d'augmenter, si cela était possible, mon estime pour M. Racine.....

9 février 1731. — Votre pensée sur Cheinet est fort juste; oui, il se laisse toujours entraîner par la délectation victorieuse. Cela n'était pas absolument vrai quand il avait son emploi de la douane; mais à présent qu'il est libre, je crois qu'il suit ce principe dans la pratique. Je le lui dirai à notre première entrevue, si je m'en souviens.....

10 février. — Je fais copier pour vous la réponse de M. le chancelier au nom du Roi aux remontrances du Parlement. Vous en serez content; cela est écrit avec beaucoup de dignité et le Parlement y est redressé. M. Poulletier disait l'autre jour que M. le chancelier n'est pas aimé dans cette compagnie et qu'on ne lui donnerait pas du feu sur une tuile. Aussi s'est-il déclaré pour le bon parti. Le Parlement vient de condamner le mandement de M. d'Embrun au sujet du mémoire des avocats et une lettre de l'ancien évêque d'Apt; leur arrêt que je n'ai pas encore vu, traite ces deux pièces de séditieuses, tendantes à troubler la tranquillité publique et je gémis, en vérité, de voir ce respectable corps appuyer par sa conduite les novateurs et les rebelles à l'Eglise. Je suis encore plus

indigné contre les avocats. M. le chancelier parle bien, mais quelques lettres de cachet seraient plus efficaces. Le Pape a écrit des brefs au Roi et à MM. les cardinaux de Fleury, de Rohan et de Bissy, où il se plaint du peu de vigueur que la Cour fait paraitre contre les rebelles. Il ajoute même que si on n'y met pas ordre incessamment, il sera obligé de le faire lui-même et de suivre les mouvements de sa conscience. Il dit à M. le cardinal de Fleury qu'il doit songer que bientôt, ils comparaîtront tous deux au tribunal de Dieu, où ils rendront compte, l'un et l'autre, de leur administration du spirituel, comme du temporel. Et le Pape ajoute que ce compte le fait trembler.....

11 février 1731. — M. le Clerc, votre ami et le mien, m'est venu voir... il est mécontent du peu d'exactitude du P. de Colonia dans son second tome, surtout dans les deux derniers siècles de son histoire littéraire. Il a pris le livre et m'a cité une infinité de fautes qu'il m'a dit avoir toutes marquées dans son exemplaire..... Cheinet doit lire demain une dissertation à l'académie pour établir certainement et démonstrativement que le même Horace, est auteur des odes, des satires et des épîtres et que le doute sur cet article n'est pas raisonnable.

Il faut vous dire ce que M. le Clerc reprend dans le P. de Colonia : de deux hommes, il n'en a fait qu'un en plus d'un endroit ; il n'a pas parlé de certaines singularités qui venaient à son sujet et qu'un écrivain exact ne devait pas omettre et qu'il lui était facile de savoir ; il a ignoré le commencement de l'imprimerie à Lyon, M. le Clerc a vu des livres imprimés dans cette ville seize ans avant celui que le Père cite pour le premier. Il y a plus, il avait vu lui-même ce premier ouvrage imprimé ; il lui avait passé par les mains ; mais sa mémoire ne lui a pas rappelé ce fait dans le temps qu'il écrivait. Il a cru que certains auteurs avaient été échevins et ce ne pouvait être que leurs pères par l'éloignement des temps. Il faut avouer que pour ces singularités, M. le Clerc est un homme merveilleux.

14 février. — Oui, je sais la nouvelle ; dès le lendemain de la mort de M. l'Archevêque, nous en fûmes informés. On ne pourra pas dire de lui : *periit cum sonitu memoria ejus, avec un peu de bruit sa mémoire est passée ;* il y a longtemps qu'il n'en faisait plus et qu'il était déjà compté au nombre de ceux *qui descendunt in terram.* Ses créanciers, à la vérité, sentiront vivement sa perte, mais ne laisse-t-il pas de grands biens et n'y

aura-t-il pas de quoi payer tout le monde? Il a été bien surpris, le pauvre homme, quand il s'est réveillé du profond sommeil où il était enseveli depuis tant d'années et qu'il a recouvré ses esprits en l'autre monde. Seul, sans courtisans, sans suite, il lui a fallu rendre compte de tout. Ah ! qu'il aurait peut être mieux valu pour lui qu'il eût été toute sa vie dans le même état où il s'est trouvé à la fin de ses jours. Mais espérons tout de la miséricorde de Dieu, prions pour lui et songeons à nous.

Hé, pourquoi auriez-vous honte de le dire à d'autres ? Votre sentiment ne doit-il pas faire la règle de celui des autres? Je vous conseille, moi, pour l'honneur de notre ami, le P. Follard, de le mettre hardiment au-dessus de M. de Voltaire. Je crois tout ce que vous me dites, à la versification près, mais j'ai de la peine à me persuader que l'auteur du poème de la Ligue versifie plus mal dans une tragédie que l'auteur de *Thémistocle.* Car, le premier me paraît noble et aisé dans le tour de ses vers et celui-ci n'est-il pas *toujours un peu duriuscule, pour ne pas dire dur ?...*

D. — Lyon, 15 février 1731.

..... Je veux bien pour n'être pas d'un avis différent du vôtre, rendre à D. Calmet ce que je semblais lui avoir ôté d'estime. S'il a travaillé seul à ce grand ouvrage, il faut certainement qu'il ait beaucoup lu et beaucoup écrit et par conséquent, on ne peut pas lui refuser le titre de savant homme. Pour ses dissertations, comme pour son commentaire, il n'a eu que la peine de choisir. Car, je suis sûr que dans les Prolégomènes de Walton, de Serarius et dans tant d'autres sources, on trouverait le fond de tout ce qu'il a dit ; mais, j'avoue que c'est beaucoup de l'avoir recueilli. Je ne dirai rien de l'*Histoire de Lorraine,* car je ne l'ai ni lue, ni parcourue, et vraisemblablement, je ne la lirai jamais. Je me contente pour l'histoire de ce pays-là de ce que j'ai vu dans l'*Histoire de France.*

17 février 1731. — Croiriez-vous qu'on va imprimer à Trévoux le dictionnaire de Bayle et que cela est toléré ? C'est M. de Tournes arrivé de Paris depuis trois jours qui est mon auteur. On dit pour raison qu'on ne l'achèterait et qu'on ne le lirait pas moins et qu'il vaut mieux que les Français profitent de la vente que les Hollandais ou les Genevois. Voilà une raison qui ne m'aurait jamais déterminé. Ce livre-là est propre à détruire le peu de foi et de religion qui reste dans un certain monde. Je

serais bien fâché de contribuer à la multiplication des exemplaires de ce livre qui ne devrait être qu'entre les mains de peu de gens.....

21 février. — M. Cheinet lut hier sa dissertation à l'académie ; sa dissertation où il prouve très clairement une chose dont personne ne doute, que les odes, les satires et les épitres sont d'un seul et même Horace. Il ne s'est pas forgé une chimère pour la combattre, je l'ai moi-même encouragé à exécuter son dessein.

On l'écouta avec plaisir.

M. du Péron, qui passa une heure et demie le matin avec moi, me disait sur le compte de M. Cheinet qu'il le regardait comme un bon génie, capable de découvertes et propre à bien pousser un raisonnement; qu'il avait été extrêmement content de ses productions quand il avait travaillé de son chef, par exemple, de son Cicéron poète, de sa dissertation contre la maxime, ***nascimur poetæ, fimus oratores*** et de quelques autres dans le même genre. Mais quand il avait travaillé d'après Descartes et Malebranche, il l'avait trouvé faible. Voulez-vous savoir pourquoi, lui dis-je, c'est que dans ces dernières, il ne vous a rien appris de nouveau, et vous pensiez déjà tout ce qu'il a dit. Au lieu que dans les autres, vous avez eu du plaisir à lui voir prouver des vérités contraires aux préjugés communs et peut-être aux vôtres...

24 février 1731. — Oui, sans doute, vous mériteriez récompense pour les bons services que vous rendez au Roi, bien mieux, sans comparaison, que l'huissier de Boursaut. Si nous vivions à la Chine, après votre mort, votre éloge serait publié par l'autorité publique ; les récompenses pécuniaires sont quelque chose de trop vil et de trop peu proportionné pour la vertu. Raillerie à part, j'ai toujours fort applaudi à l'institution de l'ordre militaire de Saint-Louis. Le Roi n'étant pas assez riche pour récompenser par des pensions et des gratifications les gens de guerre qui l'ont bien servi, ça été là une très bonne invention. Il n'en coûte presque rien au Roi et un homme se tient très honoré. Je voudrais qu'on eût aussi établi quelque récompense semblable pour les gens de notre métier autre néanmoins que l'ordre de Saint-Michel, ***motus***...

27 février 1731. — J'ai été à l'académie, mon cher ami, avec M. Cheinet... M. Aubert a fait lire une petite dissertation de sa façon sur le

nœud ou le dénoûment dans les pièces dramatiques. Je vous assure qu'il ne nous a rien appris de nouveau.

M. Pestalossi a lu ensuite une continuation d'une histoire abrégée de la médecine dont il avait lu le commencement avant mon retour à la campagne; il n'a pas fini et il en reste encore autant pour le moins. Tout ce que j'ai entendu m'a paru bon et curieux, mais je vous avoue que le sommeil m'en a dérobé une partie.

C'est mardi prochain, à mon tour. Que direz-vous? Remarques générales sur Pindare avec la traduction de l'ode sixième des Néméennes. Je vous avais écrit, s'il m'en souvient, que je ne voulais jamais traduire Pindare; il ne faut jamais dire : de cette eau, je ne boirai. On m'avertit que mon tour venait bientôt, je ne trouvai rien sous ma main de plus facile à exécuter. Pourquoi avez-vous choisi préférablement cette ode? Réponse : Parce que c'est une des plus courtes. Comme j'ai été six ans sans presque ouvrir de livres, j'ignorais que M. l'abbé Massieu eût donné dans l'histoire de l'académie des Belles-Lettres, la traduction de trois ou quatre odes de ce poème. J'en fus averti, il y a huit jours, par M. de Glatigny, mais je n'ai pas voulu les lire encore, non plus que le caractère de Pindare de M. l'abbé Fraguier, pour ne pas me prévenir et dire sans préoccupation ce que je pense et non ce que pensent les autres...

2 mars 1731. — Je suis fort obligé à M. de Tournes. Il vient de m'envoyer cinq volumes in-folio de Guttierrez, jurisconsulte espagnol, ouvrage qu'il vient sans doute d'imprimer. Je n'en ferai pas grand usage, mais je ne laisse pas de savoir bon gré à celui qui me l'a donné ..

6 mars 1731. — J'ai entretenu aujourd'hui l'académie sur Pindare. Je ne vous dis rien de mon travail parce que vous en jugerez par vous-même. Je vous l'enverrai par la première occasion que vous me fournirez. Si vous jugez que cela puisse être lu dans notre académie de Villefranche, vous serez le maître. N'allez pas gloser sur ce que je viens de dire; il pourrait fort bien arriver que ma crainte ne serait pas sans fondemant. Chez nous, le P. de Colonia, M. du Péron, M. l'abbé de Faramant se piquent d'être Grecs et connaissent Pindare; mais à Villefranche, vous êtes le seul dans ce goût. Quoi qu'il en soit, ma réputation est entre vos mains. On m'a écouté avec attention et l'on a paru content.

9 mars. — On dit que cette déclaration des avocats et l'arrêt du conseil qui l'approuve, font grand bruit à Rome et que le Pape en est fort irrité. On me dit même hier que la populace, indignée contre les Français, avait insulté la livrée de M. le cardinal de Polignac. Je ne vous donne pas cela comme une chose bien certaine. Je crois que les jansénistes ne seraient pas fâchés de voir la cour de France brouillée avec le Pape. M. Charret, mon voisin, qui est arrivé de Paris depuis peu est épouvanté de la manière scandaleuse dont on traite le Pape dans les conversations, à table, au jeu, en un mot, en toute occasion. Il me dit qu'au jeu, sans doute au piquet, on donne quatre fiches à celui qui a cent un de reste, à cause des cent une propositions. On donne aussi quelque chose pour sept, à cause de Grégoire VII. Il m'ajouta que l'archevêque de Paris voudrait encore de tout son cœur être à Aix. Je n'ai point vu les remontrances au Roi, je crois qu'elles furent simplement verbales et j'ignore si on en a répandu des copies. Je puis vous satisfaire quant au mandement de M. d'Embrun : le P. de Colonia m'en a fait présent ; je le joins ici, à condition que vous me le renverrez avec la première lettre que vous m'écrirez. Je n'ai pas vu la lettre de l'ancien évêque d'Amiens pour l'arrêt du Parlement et les conclusions de M. Gilbert de Voisins ; je les ai lues dans le *Mercure* de janvier...

Oui, le P. de Colonia aurait bien fait de prendre M. le Clerc plutôt que moi pour reviseur ; mais il aurait fallu qu'il lui eût donné son manuscrit à revoir. Il ne suffisait pas de lui communiquer les feuilles sortant de dessus la presse. Mais le père a travaillé trop vite, il composait souvent à mesure qu'on imprimait, il n'est pas possible d'être bien exact de cette manière.

B. — Villefranche, 2[illegible] février [illegible].

Belle raison pour imprimer le dictionnaire de Bayle à Trévoux. Les contes de La Fontaine et mille autre livres orduriers seront lus, donc il faut les imprimer avec privilège en France. Aussi l'a-t-on fait, du moins pour les contes et l'édition en est magnifique. Vous l'avez vue autrefois chez la veuve Boudet : *O tempora ! o mores !*....

5 mars [illegible]. — *Raillerie à part*, pour me servir de vos termes, une récompense pécuniaire me ferait plaisir. Nous sommes trop bons, misérables subdélégués que nous sommes ; ces goulus d'intendants mangent

tout et nous croient assez honorés de leur rendre service, et moi qui ne les regarde pas infiniment au-dessus de nous, je les trouve encore plus honorés de ce que nous voulons bien les servir. Je ne voudrais pas que vous lussiez cela à M. Poulletier, mais je ne serais pas fâché qu'il le pût lire par dessus votre épaule. Le partage n'est pas équitable, ils ont tout le profit et nous avons toute la peine.....

6 mars. — N'en jurez pas, j'en suis très persuadé. M. Aubert est trop vieux pour dire quelque chose de nouveau, mais le bonhomme *(absit verbo injuria)* de quoi s'avise-t-il de parler comédie à son âge ? Il aurait mieux fait de composer la vie de Mathusalem : et pourquoi non, on a bien fait la vie d'Adam. Cependant, il est louable de ne point se regarder comme *emeritus miles* et de payer gratuitement le tribut académique. C'est pourquoi on doit recevoir tout ce qu'il donne avec reconnaissance, ce qu'il donne ne valut-il absolument rien.

Quoi ! M. Aubert vous éveille et M. Pestalossi vous endort ! la comparaison, assurément, ne fait pas honneur au dernier. Vous étiez néanmoins content de son histoire abrégée de la médecine. N'a-t-il point pillé les bonnes choses qu'il a dites dans l'ouvrage que M. le Clerc, de Genève et frère de celui de Hollande, a donné sur le même sujet ? Je ne l'ai pas lu, mais les extraits que les journaux en ont fait m'ont paru excellents.....

7 mars 1731. — En vérité, sans le présent que vous a fait M. de Tournes, je ne connaitrais point le célèbre Guttierrez ; célèbre, dis-je, en Espagne, car je ne crois pas qu'on le cite souvent en France. Cinq volumes in-folio tiennent une belle place dans une bibliothèque et quoiqu'on ne les ouvre jamais, ils valent mieux que des dos de bois pour remplir les endroits vides. Avouez que ces huguenots sont d'honnêtes gens ; avez-vous vu à Lyon des libraires catholiques aussi généreux ?....

D. — Lyon, 11 mars 1731.

Les Français n'osent se montrer à Rome depuis l'entreprise du Parlement et des avocats. On s'en prend à la nation. On reçut hier trois ou quatre lettres qui disent que le palais de M. le cardinal de Polignac a été insulté par la populace, que toutes les vitres en ont été cassées, que son suisse a été tué, que lui-même a reçu une contusion à la joue. On assure

que le Pape demande justice des entreprises sur la juridiction ecclésiastique. Je suis fâché de tout cela parce que je suis sûr que les jansénistes s'en réjouissent. On dit que les huguenots de France se réjouissent aussi et espèrent de se relever à la faveur de ces troubles. Cependant les évêques se plaignent hautement : celui de Laon, dont le mandement a été condamné par le Parlement, a donné depuis une ordonnance et une lettre pastorale pour confirmer tout ce qu'il avait dit dans le mandement. M. d'Embrun a écrit une lettre fort vive au Roi pour lui demander justice de tous ces attentats.....

14 mars 1731. — Hier, à l'académie, M. de Glatigny le cadet, directeur, nous fit voir un billet de M. Aubert dont la lecture nous réjouit beaucoup. « Ne pourrais-je point, lui dit-il, trouver un petit coin où me fourrer, parmi les discoureurs de l'assemblée publique, après Pâques, pour débiter un morceau de mes Juvenilia ? Je ne sais si je plairai au public, mais à l'âge où je suis, je n'ai pas grand'chose à ménager. » Avouez que ce style n'est pas d'un homme de 88 ans.

20 mars 1731. — ..... Notre novice vous a écrit, je l'en loue. Nous n'avons pas reçu de ses lettres depuis le commencement de l'année ; mais je sais par les Jésuites qu'il se porte bien et qu'on est content de sa conduite. Oui, il goûte une véritable félicité, s'il en est quelqu'une dans la vie présente, la paix, le contentement, la gaité. C'est ce que les mondains recherchent et ce qu'ils ne trouveront jamais parce qu'ils suivent une fausse route. Etre toujours content en cette vie et attendre dans l'autre, avec une ferme espérance, un bonheur qui passera tous nos désirs et qui ne finira jamais *quid voveat majus quisquam?*

21 mars 1731. — On vient de me rendre votre lettre du 16-20 mars ; je réponds au premier article. La nouvelle que je vous ai mandée est fausse, on n'a point insulté M. le cardinal de Polignac. Ce n'était pas de Rome immédiatement, mais de Paris que venait la nouvelle. Pour moi, je crois que c'étaient les jansénistes qui avaient répandu ce bruit ; ils ne demanderaient pas mieux que de voir la Cour brouillée avec le Pape.

24 mars 1731. — M. Brossette m'a dit qu'on prépare une magnifique édition de Molière à Paris, in-4°, et que M. de Chauvelin, neveu de M. le garde des sceaux, qui a la direction de la librairie, lui avait écrit

pour lui demander les remarques qu'il a faites sur Molière, pour les joindre à cette édition. Il ne s'est pas contenté de cela, il lui a fait écrire par celui qui doit diriger l'édition. Il a écrit à M. Perrichon pour l'engager à envoyer incessamment tout ce qu'il a recueilli sur cet auteur. M. Brossette s'est excusé sur l'impossibilité où il se trouve, pendant son échevinage, d'extraire les remarques qui sont dispersées, çà et là, dans de gros recueils et les mettre dans la forme où elles doivent être pour paraitre aux yeux du public. On a répliqué que cela ne faisait rien, qu'il n'avait qu'à envoyer son travail tel qu'il était, qu'il y avait des gens habiles qui se chargeraient du soin d'extraire les remarques, de les polir et de les mettre en ordre. Cheinet qui était entré dans mon cabinet, lui dit sur cela : vous seriez bien bon de donner ces remarques; si j'étais à votre place, je donnerais de mon chef une édition et je leur laisserais faire la leur. Je crois que son conseil fut conforme au dessein de notre ami Brossette, d'autant plus qu'il nous dit bientôt après, qu'il avait de quoi faire un bon in-4° de remarques curieuses sur Molière. Cependant, je voudrais pour notre intérêt qu'on travaillât à concilier tout cela. Nous aurions une édition de Molière complète et magnifique. Il faudrait en donner à M. Brossette la principale direction et le laisser traiter de ses remarques avec les libraires.....

24 mars 1731. — M. Gaultier (receveur de la ville) m'a tenu une heure à me parler de choses dont je me souciais très peu ou point du tout. Une seule chose qu'il m'a dite m'a fait rire. M. le Maréchal étant ici, faisait un compte pour payer deux mille livres à une personne à qui il les devait et il ouvrait sa cassette pour les compter. M. Gaultier arriva; M. le Maréchal ferma sa cassette et donna à l'homme un billet sur M. Gaultier pour les deux mille livres qui sont encore dues. Quand je vis ouvrir cette cassette, disait M. Gaultier, je fus sur le point de m'en retourner ; mais il n'était plus temps, il m'avait vu. Et moi je ne vois plus écrire.

27 mars 1731. — Cheinet passa hier l'après-dîner et soupa avec moi. Nous lûmes quelques lettres de Cicéron et nous plaignîmes l'ignorance publique, je veux dire le peu de goût de nos jeunes gens qui s'amusent à lire des livres nouveaux, souvent frivoles ou superficiels et qui négligent les grands modèles où ils apprendraient à bien penser. Cheinet

traite de fats et d'impertinents ceux qui s'avisent de blâmer Cicéron ; il en fait son héros et il a raison.

28 mars. — Je vous disais hier que je n'avais pas vu les discours de nos académiciens pour l'assemblée publique, mais je sais pourtant sur quoi ils parleront. M. Aubert, sur les *Prœficæ*, M. de Fleurieu sur l'ostracisme et M. Rey sur la sympathie. M. du Péron, de qui je tiens tout cela, dit que M. Rey, avec beaucoup de barbarismes, écrit d'un style mâle et noble qui lui fait plaisir ; que M. de Fleurieu écrit poliment, mais que son style est bas ; pour M. Aubert, il dit que malgré son grand âge, il a encore du brillant et de la légèreté.....

Je vis hier un beau cabinet ; nous n'approchons, ni vous ni moi, de cette élégance ; c'est celui de M. Trollier..... M. Millière et lui vont habiter ensemble..... Ce sont deux familles parfaitement unies ; et, ce qui est rare, les femmes ne s'accordent pas moins bien que les hommes. Connaissant comme je fais leur caractère à tous, je serais aussi surpris si leur union venait à s'altérer, que je le serais de voir de tels exemples bien fréquents. M. Millière et M. Trollier auront entre eux ce beau cabinet..... Pourquoi ne pouvons-nous pas jouir d'un pareil avantage ? Nous serions trop heureux ici-bas et nous aimerions trop la vie présente. Nous serions, j'en suis sûr, moins exposés que ces deux messieurs à l'ennui ou au dégoût ; les mêmes choses nous plaisent à tous deux ; nous avons le même goût, les mêmes inclinations, les mêmes exercices. Ce n'est pas sur les richesses, sur les grandeurs que je bâtirais des châteaux en Espagne ; mais mon imagination édifierait volontiers sur cette idée.

B. — Villefranche, 23 mars 1731.

... Je reçus hier une lettre de M. Mignot de Paris... Voici ce qu'il me mande au sujet des affaires de la Constitution : « On en est uniquement occupé à Paris et elles deviennent de jour en jour plus sérieuses. « Le combat est à présent entre les évêques et les avocats ; les premiers « ont fait des mandements qui défendent la lecture de la rétractation « de ceux-ci. On prétend que l'évêque de Laon et l'archevêque de Paris « ont parlé très inconsidérément sur la puissance ecclésiastique. Le Parlement a reçu le procureur général appelant comme d'abus de ces « deux mandements. L'évêque de Laon a fait brûler l'arrêt dans sa cour. « L'arrêt qui condamne la sentence de l'official a été brûlé par la main

« du bourreau. Le Roi a rendu un arrêt qui fait défense, et aux évêques « et aux avocats, de disputer à ce sujet ; mais ce parti n'éteindra pas le « feu de la discorde. » Jusqu'ici c'est M. Mignot qui parle car j'ai transcrit sa lettre mot à mot.

28 avril 1731. — Je vous avoue que je ne suis point jaloux de toute cette élégance recherchée et j'aurais mis plus volontiers en livres excellents, l'argent du boisage, des sculptures et des glaces. Eh fi ! vous me parlez d'un cabinet féminin et qui aurait mieux convenu à Mme Deshoulières ou à Mlle de Scudéri. La beauté affectée ne convient point à un homme ; le grand air, la majesté, la bonne grâce, le naturel plaisent infiniment davantage, lors même que la perruque est dérangée et que la barbe est un peu longue. Appliquons la comparaison à nos cabinets, la veille du jour qu'on les balaye, même avec toute la poussière dont ils sont pleins alors, nous les préférons au cabinet propre, gracieux et enjolivé de MM. Trollier et Millière. Sans doute, une telle union entre les femmes est rare ; je dis plus que vous, je la crois infiniment rare, et j'aurais de la peine à me persuader que toutes les grandes villes en puissent fournir chacune un exemple. Je fais bien volontiers le même souhait que vous et je dis de même, *pourquoi ne pouvons-nous pas jouir d'un pareil avantage ?* Mais, je réponds sur le champ, parce que nous ne sommes pas nés pour être heureux sur la terre, parce que nous aurions tout à craindre et qu'il nous faudrait faire trop de violence pour ne pas nous attacher à une si douce félicité.

D. — Lyon, 24 avril 1731.

Voici un conte de Cheinet. M. Peytié, riche marchand de Montélimar et trois de ses amis avaient contribué à marier une servante à un cabaretier et, pour faire gagner quelque chose à ces jeunes gens, ils allaient souvent ensemble dîner dans ce cabaret. Madame Peytié, maîtresse femme, mais honorable, qui supportait impatiemment les fréquentes absences de son mari, fut curieuse de savoir ce qui pouvait charmer ces messieurs dans ce lieu-là. Elle fut donc un jour les surprendre pendant qu'ils étaient à table. Elle les trouva mangeant une rouelle de veau dans un plat de terre avec des fourchettes d'acier, du linge très grossier, en un mot, beaucoup de simplicité et peu de propreté. Eh bien ! dit-elle, voilà donc ce qui vous charme si fort ? ne seriez-vous pas mieux chez moi ? Pourquoi

n'amènes-tu pas ces messieurs, dit-elle à son mari? dis-moi, que trouves-tu ici? Je ne t'y trouve pas, répondit le mari qui avait jusque là écouté la remontrance, la tête baissée.

28 avril 1731. — D'autres sujets qui se sont présentés pour vous entretenir m'ont empêché de vous rendre compte de notre dernière séance académique. M. Laisné qui vous avait cédé sa place, entretint l'assemblée de quelques inscriptions trouvées sur des tombeaux depuis peu déterrés à Saint-Irénée, au nombre de sept ou huit. Une partie de ces inscriptions est chrétienne, l'autre, païenne. Les chrétiennes paraissent être du sixième ou septième siècle; les païennes sont plus anciennes. On connaît celles-ci par D. M. *diis manibus*. Les sentiments des chrétiens sur la mort, sur la résurrection, sur l'espérance de la vie éternelle se font sentir par quelques réflexions qui ne sont pas douteuses. On s'aperçoit dans ces dernières que la langue latine s'était fort altérée en ce temps-là. Si j'avais une copie de ces inscriptions, je la joindrais ici. En général, il n'y a rien de bien singulier ni qui mérite une dissertation; cependant tout ce qui est antique mérite attention et est du ressort de l'académie. D'ailleurs, ce sont des monuments de notre patrie qui, par cet endroit, nous intéressent plus que ne feraient des étrangers.

30 avril 1731. — Le bruit s'est répandu ici depuis trois ou quatre jours que nous aurions M. le cardinal de Polignac pour archevêque. M. de la Valette a dit qu'il le tenait de M. le chevalier de Camilly, venant de la Cour et qui disait le tenir de M. de Maurepas, secrétaire d'Etat. Cependant des lettres venues de bon lieu et postérieures, disent qu'il n'y a encore rien de certain sur cette nomination; les conjectures pour M. le cardinal de Polignac sont fortes. Il quitte Rome, dit-on, il n'y a pas d'apparence qu'on le voie volontiers demeurer à la Cour : un tel génie donne de l'ombrage. Il lui faut une retraite honorable. Auch est un pays affreux; Lyon avec le commandement dans la ville et dans la province est un beau poste. Auch vaut, à la vérité, le double de Lyon, mais on joindra l'abbaye de Fécamp et alors Lyon vaudra mieux; tels sont les raisonnements des politiques. Pour moi, j'attends bien tranquillement le dénoûment de cette intrigue. Je ne serais pas fâché que nous eussions M. le cardinal de Polignac; vraisemblablement, nous aurions, vous et moi, quelque faveur auprès du prélat dont je suis déjà connu. Mais si j'avais le choix, je préférerais M. de Marseille ou M. de Viviers.

Ce dernier a un confessionnal dans son église comme un simple habitué ; il administre les sacrements aux malades et aux pauvres préférablement. Mme de Roquelaure que vous avez pu voir au logis, disait à ma femme que quand elle est en ce pays-là, elle n'a point d'autre directeur que M. l'évêque. Ce fut à ce propos que le P. Rochette raconta à trois ou quatre dames qu'un évêque se trouva dans une maison où un homme tomba d'apoplexie en sa présence. Tout le monde cria qu'on aille quérir un confesseur, et vite, et vite. On n'en trouva point, le pauvre homme mourut. Cela est bien fâcheux, dit l'évêque, qu'on n'ait pas pu trouver un confesseur. Mais, Monseigneur, lui dit quelqu'un, vous auriez bien pu lui donner l'absolution. En vérité, répondit-il, je n'ai pas pensé que j'étais prêtre.....

4 mai 1731. — Six membres de l'académie, du nombre desquels j'étais, commissaires nommés par la compagnie pour examiner la machine hydraulique de M. Petitalot, à la requête de l'auteur, se transportèrent hier sur les lieux. Les cinq autres étaient M. de Fleurieu, M. du Péron, M. Rey, M. Cheinet et mon fils. Il n'y avait proprement que quatre commissaires, M. du Péron croyait l'être et ne l'était pas ; mon fils vint par compagnie, mais l'augmentation du nombre ne gâtait rien. Nous fûmes parfaitement contents de la simplicité, de la solidité et de la facilité du jeu de la machine. Après avoir examiné en détail toutes les pièces, leur rapport, leur action, nous montâmes au réservoir, où nous vîmes monter l'eau, quoique le Rhône fût très bas et le courant très faible en cet endroit. Il faut dire la vérité : de tout ce que nous étions, il n'y avait que M. Rey qui fût bon mécanicien ; mais enfin tout le monde s'y mit bien au fait et pour moi, je pourrais maintenant expliquer la machine à quelqu'un qui en saurait moins que moi. Il faut que vous la voyiez la première fois que vous viendrez à Lyon, elle est digne de la curiosité des gens d'esprit. Il faut certainement avoir bien du génie pour avoir exécuté un pareil dessein avec succès, se servant d'ouvriers qui n'avaient jamais rien fait de pareil et qu'il a fallu guider continuellement. L'accessoire est charmant : à la poupe du bateau est un cabinet de quinze pieds de long sur douze de large, orné de glaces, très proprement lambrissé et peint ; il y a six grandes fenêtres bien vitrées, une cheminée fort propre et assez grande pour faire bon feu dans la saison ; on y a pratiqué des armoires fort commodes ; les chaises sont de jonc, comme celles

de votre cabinet. Tout l'attirail nécessaire pour le café, le thé, le chocolat s'y trouve ; il y a du vin d'Espagne et des liqueurs, en un mot, c'est un lieu charmant. Sous ce cabinet est une cuisine, avec toutes les commodités qu'on peut désirer; il y a un tourne-broche que l'eau fait mouvoir, avec une manière de faire tourner la broche aussi vite et aussi heureusement qu'on veut. Avouez que ma description vous donne envie de voir la réalité.

B. — Villefranche, 6 mai 1731.

.....Enfin, j'ai achevé de transcrire les remarques de M. le Clerc sur l'Histoire littéraire de Lyon du P. de Colonia..... En vérité, notre ami est terriblement maltraité dans ces notes et je ne sais si en cas d'une seconde édition, il serait à propos qu'il les vît toutes crues et telles qu'elles sont couchées. Il y aurait assurément de quoi exercer son humilité et quoique je la croie très grande, je ne la voudrais pas mettre à une pareille épreuve. Suivant les remarques de M. le Clerc, le livre n'est que croqué et il est entièrement manqué ; il faudrait refondre totalement le second volume.

Mais si le second est rempli de tant de fautes, que devons-nous penser du premier? et si un homme aussi habile dans l'ancienne littérature que M. le Clerc l'est dans la moderne, l'examinait avec soin, que de σφαλματα n'y découvrirait-il point? Deux ou trois observations que j'ai lues à l'académie de Lyon, me font passer pour critique dangereux, chicaneur, caustique. C'est l'idée que M. du Péron a de moi ; demandez-lui si j'ai tort d'imaginer qu'il pense ainsi sur mon compte. Le P. Follard me disait qu'il ne voudrait pas voir un de ses ouvrages mis en pièces par mes mains ; mais, mon cher ami, j'ai trouvé mon maître et M. le Clerc me passe autant en ce caractère qu'il me passe en science et en habileté..... Il est exact jusqu'à la chicane, il est caustique jusqu'à emporter la pièce, ironique quelquefois dans ses louanges, mais le plus souvent franc dans sa censure et même un peu brutal. Cependant il a, ce me semble, toujours raison.

14 mai 1731. — .....Il faut que je vous fasse rire d'une chose qui n'en fera rire un autre que du bout des lèvres. Je reçus hier les sept volumes qui me manquaient des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. En les collationnant pour ma récréation de l'après-souper, je jetai les yeux sur la table du second volume et j'y trouvai

Mathurin Régnier. Vous auriez eu la même curiosité que moi, je voulus voir si l'auteur parlait de l'édition de Londres ; il ne l'a pas oubliée et voici ce qu'il en dit, p. 398 : *la plus magnifique (édition) est celle qui a paru en 1729 à Londres, in-4° avec quelques remarques assez minces de M. Brossette.* Il est bien hardi ce bibliographe de dire ainsi la vérité sur un commentateur vivant. Ne montrez point cela à Brossette parce que vous le fâcheriez trop ; ne le montrez point à Cheinet parce que vous le feriez trop aise.....

D. — Lyon, 13 mai 1731.

.....Sur ce que vous m'en dites (des remarques de M. le Clerc) je crois que la vue de ces remarques serait une rude épreuve pour le P. de Colonia. Je ne crois pas que le premier volume contienne tant de fautes ; les guides que le Père suivait étaient plus sûrs et le chemin était frayé, au lieu que dans ce dernier, il a fallu défricher et marcher à tâtons. Il a travaillé trop vite, il fallait composer l'ouvrage tout entier et le faire revoir par l'auteur des remarques avant de le donner à l'imprimeur. Si M. du Péron vous croyait un critique caustique et chicaneur, il aurait grand tort ; il a traité plus durement M. de la Motte que vous n'avez fait l'abbé d'Olivet.....

24 mai 1731. — M. de Ville (libraire) m'amena dernièrement son fils aîné qui venait d'Espagne et de Portugal.

Il y a profité en apprenant bien l'espagnol et en y établissant quelques correspondances pour son commerce. Il m'a prêté quelques livres espagnols qu'il a apportés et que j'ai été bien aise de parcourir. J'ai été fort content, entre autres de deux discours sur la véritable éloquence et l'art de bien écrire d'un professeur en droit qui condamne hautement le mauvais goût qui règne aujourd'hui dans sa nation, de n'employer que des idées bizarres et des expressions si extraordinaires que les trois quarts des lecteurs n'y comprennent rien. Il les ramène à la droite raison, au naturel, à la justesse.....

26 mai 1731. — .....Il faut que je vous dise, si j'en ai le temps, ce que le P. d'Anthon, revenu de Paris il n'y a pas longtemps, m'a raconté cet après-dîner. Un gentilhomme de la Reine douairière d'Espagne qui avait été envoyé en ce pays-là par sa maîtresse pour quelques affaires, étant revenu et ayant paru au dîner du Roi, le Roi à qui on n'avait rien dit

de ce voyage et qui le savait pourtant, appela ce gentilhomme et lui demanda tout haut des nouvelles de la Cour d'Espagne. Le gentilhomme fut surpris, mais ne se démonta point et ne s'avisa pas de nier ce que le Roi savait. « Sire, lui dit-il, cette Cour est bien différente de celle de Votre Majesté. Il n'est rien de si triste, c'est une solitude. — Comment, dit le Roi, les grands n'y sont pas ? — A peine y en voit-on quatre ou cinq, répondit-il. Mais, continua le Roi, n'y a-t-il pas des évêques ? — Ah ! Sire, dit-il, pas un ; on serait bien surpris de les y voir. — Et pourquoi, dit le Roi ; que font-ils ? — Sire, ils gouvernent leurs diocèses ; ils font assidûment leurs visites. — Peut-être, dit le Roi, ils n'ont pas de quoi venir à la Cour ? — Oh ! Sire, dit le gentilhomme, il n'y a pas de pays où les évêques soient plus riches ». Le Roi faisait toutes ces questions malicieusement (vous l'en estimerez plus); il se tourna du côté d'un évêque qui était fort près et lui dit : « Entendez-vous M. de M*** ? Et que font-ils de ces revenus immenses, poursuivit le Roi ? — Sire, ils n'en réservent pour eux que la moindre partie ; ils donnent beaucoup aux pauvres et à leurs églises. — Entendez-vous, M. de M*** ? disait encore le Roi, et cela à trois ou quatre reprises ». La conversation durait plus que l'évêque n'aurait voulu. Celui-ci se jeta sur les revenus de l'archevêché de Todède qui sont de douze cent mille livres et disait qu'il y avait bien là de quoi faire des aumônes. Mais il eut beaucoup de peine à cacher son embarras.....

D. — Lyon, 28 mai 1731.

.....A propos, il ne faut pas vous laisser ignorer une nouvelle intéressante pour l'académie et pour la littérature. M. Aubert a vendu sa bibliothèque au consulat, moyennant 2.000 livres de pension viagère sur sa tête et 1.500 livres sur celle de M. du Chol, son neveu qui a bien 60 ans. Il s'en réserve la jouissance pendant sa vie. Après sa mort, elle sera portée à l'hôtel de ville et sans doute rendue publique quelques jours de la semaine. Cela a été conduit très secrètement, la ville a fait un fort bon marché. J'en loue M. Perrichon. Je n'aurais peut-être osé faire la même chose, parce que mon goût pour les lettres est trop déclaré. On ne dira rien de M. Perrichon, au contraire on l'approuvera.

31 mai 1731. — ..... J'aurais pu me dispenser de monter à Pierre-Encise, car à peine fus-je arrivé au château, vers les cinq heures et demie, et même avant que de monter, je fus informé que le second prisonnier

avait été repris ; je montai pourtant et je visitai les fractures. Il faut que l'envie de recouvrer la liberté augmente le génie et l'industrie. Je ne puis assez m'étonner que deux hommes, en si peu de temps, aient pu faire tout ce qu'ils ont fait ; car on ne peut soupçonner personne ni du dedans ni du dehors de leur avoir aidé. Percer le briquetage de la cheminée qui sépare les deux chambres d'un premier étage, échafauder avec des tables et des chaises pour atteindre au plancher, y faire un trou pour monter au second étage, faire le même manège pour monter au grenier ; là, percer un mur, descendre de là, par le secours des bandes faites avec des draps et des toiles de matelas sur un toit qui est au-dessous, de là sur un toit plus bas et enfin sur un terrain escarpé ; voilà ce qu'il faut qu'ils aient fait en deux heures. Heureusement pour le commandant et malheureusement pour eux, le chien du jardinier aboya et éveilla son maître ; celui-ci se leva et vit les prisonniers qui se sauvaient ; il donna l'alarme et cria. Le commandant et le major se levèrent. Le major en attrapa d'abord un qui n'avait pas eu le temps d'aller bien loin et qui fut suivi de près. L'autre avait pris sans doute un chemin plus détourné et s'il ne s'était pas fait mal aux pieds, on aurait eu de la peine à l'attraper. On le trouva à Ecully dans un champ de blé où il s'était caché quand il s'aperçut qu'on le suivait... Comme les prisonniers étaient réintégrés, M. de Champigny me pria de ne faire ni verbal, ni information et je m'y rendis volontiers ; autant de peine épargnée. Il aurait fallu envoyer copie de cette procédure au ministre de la guerre, et cela est toujours désagréable pour un commandant qu'on soupçonne volontiers de négligence en pareil cas...

6 juin 1731. — M. Brossette est nommé bibliothécaire (de la ville), avec deux mille livres d'appointements, comme on dit dans le monde, mais je doute un peu que la somme soit aussi forte... Le corps des avocats sollicite M. Aubert pour faire insérer dans le traité que la place de bibliothécaire ne pourra être donnée qu'à un avocat ; mais le traité est signé et on n'a fait aucune mention de cette condition. Cependant, M. le prévôt des marchands me témoigna être disposé à faire ce plaisir aux avocats ; mais j'insistai fort sur une autre condition, c'est que l'avocat fut académicien, de cette manière on obligera deux corps. Il me parut que cela était fort agréé ; les deux qualités sont réunies en M. Brossette...

7 juin. — En vous parlant hier de l'académie, je n'eus pas le temps de

vous dire que M. du Péron, toujours fécond, nous avait lu une assez longue lettre de M. Racine à lui adressée, sur plusieurs défauts qu'il trouve dans *Euripide*, et comme M. du Péron avait justifié l'*Andromaque* de ce poète, il lui demanda la solution de ces nouvelles difficultés. M. du Péron lut sa réponse. χαῖρε ω φίλτατε.

B. — Villefranche, 12 juin 1731.

M. Goy qui passa hier ici, me dit deux nouvelles dont vous ne me parlez pas dans votre dernière lettre. La première est la mort du dernier héritier de la maison de Villeroy; grande affliction sans doute pour cette maison dont le nom court risque de se trouver éteint, assez près de sa naissance. Grâce pour ce mot, ne me décelez pas; s'il vous déplaît, vous n'avez qu'à l'effacer. L'autre nouvelle est l'arrivée de M. Pestalossi qu'il vit conduire lui-même à Pierre-Encise. J'en suis fâché par rapport à son frère, le médecin, qui est très galant homme et qui doit être vivement affligé de cette affaire.

On annonce un nouvel ouvrage du P. Vanière, intitulé *Jacobi Vanierii opuscula 1731, in-12*, et on rapporte malicieusement l'épigramme suivante, avant laquelle on a mis encore plus malicieusement cette réflexion : « En parcourant les épigrammes satiriques du P. Vanière, il y en a une qui m'a principalement frappé. Elle est contre un grand poète, grand dupeur d'oreilles (l'abbé d'Olivet a donné ce nom à Boisrobert); ses vers déclamés avec art sont trouvés admirables, mais comme le ton séducteur ne s'imprime point, dès qu'ils sortent de la presse, ils sont méprisés. Croyez-vous que pour exprimer cette énigme, il faille aller chercher un poète sur les bords de la Garonne ? » Vous ne douterez pas, non plus que moi, que M. de la Motte ne soit le sujet de la réflexion; ne serait-il point aussi le véritable sujet de l'épigramme ?

Carmina quæ, Fabio recitante, libantibus omnes
Audierant animis, edita Nemo legit.
Cur operis prœlo fluxit decus ! edere blandos
Non potuit Fabius, quos dabat ore sonos.

D. — Lyon, 12 juin 1731.

..... Parlons un peu maintenant de la retraite qui se fit hier. Le P. Albanel fit la première méditation sur la soumission à la volonté de Dieu. Le P. Rochette fit la seconde sur la nécessité de porter sa croix.

Le P. de Viau parla après dîner sur les plaisirs du monde et tira sa division de ces mots de saint Augustin : ***mentiuntur***, ***morientur***, ***in mortem trahunt***. Le P. Paulin finit par une méditation sur la mort; il parla d'une manière simple, mais touchante et, à la fin, il fit à genoux les actes de la préparation à la mort. Cheinet assista à tous les exercices et en fut très content...

M. Aulas lut hier un discours à l'académie dont le but était de prouver que le génie sans l'art ne peut rien produire d'excellent. Il était bien écrit et plein de bonnes réflexions, mais il prouvait une vérité qui n'a pas besoin de preuves. A ce propos, M. du Péron demanda qu'on lui donnât une définition ou une notion claire de ce qu'on appelle génie. Le Père de Colonia dit que c'était un esprit juste, profond, pénétrant, accompagné d'une imagination féconde. Mon Père, lui dis-je, vous rassemblez fort bien en peu de mots les caractères du plus excellent esprit qui puisse se trouver parmi les hommes, mais on demande la notion de ce qu'on appelle ***génie***, en séparant cette idée de toutes les autres qui peuvent convenir à l'esprit humain. Pour moi, je crois que c'est la faculté de produire, d'inventer ou d'étendre les sciences et les arts. Trouvez quelque chose de mieux.

14 juin 1731. — ..... J'appris seulement avant-hier la mort du seul enfant qui restait à M. le duc d'Halincourt. Sa femme est grosse, voilà une espérance prochaine; mais ce pourrait bien n'être qu'une fille. Votre réflexion est juste quoiqu'un peu maligne. O vanité.....

26 juin 1731. — Je viens de donner à déjeûner à M. Bruyset et à sa fille..... Nous avons beaucoup parlé de livres, d'éditions, de commerce de librairie. Il dit que Duplain n'a pas fait une bonne affaire en imprimant le commentaire du P. Rabuel sur la géométrie de Descartes et que ce livre est dur à la vente. A combien croyez-vous que se monte par semaine la vente en détail que fait Bruyset dans sa boutique ? A 1.000 ou 1.200 livres, je ne l'aurais jamais cru. Il se loue fort des Capucins, il dit qu'il n'y a pas de communauté dans Lyon qui achète plus de livres et qui paye mieux. Il est content du P. Croiset, ses livres se vendent bien. Il réimprime le dictionnaire économique du curé de Saint-Vincent, mais fort augmenté ; ce sera au moins la quatrième édition. Il dit que ce livre est demandé de tous côtés et que c'est un trésor pour la librairie.

B. — Villefranche, 9 juillet 1731.

Il faut parler à chacun selon son métier. Vous étiez avec un libraire, il fallait donc parler librairie. La conversation est noble ; je crois pourtant que Cicéron et Caton ne l'auraient pas mise au-dessus de l'entretien que vous auriez eu avec votre jardinier ou avec un bon laboureur sur l'agriculture. Si Bruyset n'a point exagéré, je suis étonné comme vous du détail de son commerce..... Il doit se faire tout d'or. Oh ! que je vous veux mal, mon père et ma mère, de m'avoir élevé en gentilhomme et de ne m'avoir pas mis en apprentissage chez un bon libraire ! Avec le peu que je sais, j'aurais acquis de la réputation et du bien dans ce métier ; mes enfants auraient été riches et mon nom, après ma mort, *volitaret vivum per ora* avec ceux des Estiennes, des Badius, des Vascosans, etc. Au lieu que quand François Bottu sera mort, on ne parlera pas plus de lui que s'il n'avait jamais vécu ; il sera comme le pauvre Colas : *Que diable veux-tu que j'en die. Colas vivait, Colas est mort.*

D. — Lyon, 19 juillet 1731.

Vous voudriez avoir été libraire ; je pardonne ce souhait, il est raisonnable. On peut, à mon sens, exercer cette profession sans déroger. Croyez-vous que M. Anisson, petit-fils d'échevin ne prenne pas la qualité d'écuyer? je n'en doute pas. Ces grands noms que vous citez, les Estiennes, les Valcosans, ne valent-ils pas bien ceux de certains nobles campagnards? Pour moi, j'en fais beaucoup plus de cas. Je gage que Cicéron aurait mieux aimé parler de livres avec un libraire que d'agriculture avec un jardinier, car il aimait les livres, il voulait même qu'ils fussent bien reliés. Pour le vieux Caton, il aurait parlé plus volontiers d'agriculture. Vous n'avez pas oublié que ceci est dit à propos de M. Bruyset.....

24 juillet 1731. — M. Cheinet m'écrit une lettre bien remplie où il me décharge son cœur sur l'horrible entêtement de presque toutes les personnes qui veulent à tort et à travers condamner le P. Girard, qui ne raisonnent pas et qui ne veulent pas raisonner..... On imprime à Lyon le factum du P. Girard, vous le verrez par conséquent, il paraîtra dans huit jours. On voit aussi une relation de toute cette affaire par le prévôt de l'église de Cavaillon ; je n'ai pas vu cette pièce, elle est en faveur du P. Girard. Tout Lyon n'est occupé que de cette affaire et la malignité

est si grande qu'on sera fâché dans le monde que le Père se trouve innocent. On a fait une fable de cent quarante vers intitulée : *Le Corbeau et la Colombe*, sur cette affaire. La colombe devient noire et le corbeau devient blanc. Je vous laisse à penser combien les jansénistes vont triompher. Je suis sûr que dans tout Paris, le P. Girard est atteint et convaincu de tous les crimes qu'on lui a imputés et je gagerais que quelque plume janséniste écrira pour accréditer la réalité des sortilèges. Tout ce qu'on traitait de fable, dans un siècle aussi éclairé que celui-ci, deviendra vraisemblable et plausible, pour pouvoir décrier un jésuite.....

J'ai écrit deux mots à Cheinet, je l'exhorte à tenir bon contre le torrent de la malignité. Quelqu'un lui dit dernièrement que tout le monde le condamnait. Eh bien ! dit-il, la raison et moi nous valons mieux que tout le monde.

B. — Villefranche, 4 août 1731.

M. Donguy m'a fait part de la lettre qu'il vous a écrite et de la noble comparaison dont il s'est servi à votre honneur et gloire. Je lui ai répondu qu'il y avait à peu près le même rapport entre un consul romain et un prévôt des marchands qu'entre la ville de Lyon et la plus grande partie de la terre habitable...

Je connais, j'ai vu, je possède la fable de la Colombe et du Corbeau. En avez-vous envie ? ordonnez, elle est à votre service. Mon copiste (c'est mon fils) prendra bien une seconde fois la même peine pour l'amour de vous. On donne cette fable à M. Racine ; j'en serais fâché, car si elle ne fait pas tort à son esprit, elle en fait beaucoup à son jugement.

B. — Belleville, 6 août 1731.

... Il est encore incertain si nous partirons d'ici, aujourd'hui ou demain. J'opine à rester, ma femme à partir. Elle l'emportera sans doute, car *qui a compagne a maître*. Lisez bien *compagne* et non pas *compagnon ;* ce n'est point une faute d'impression et je crois le proverbe encore plus vrai comme je l'écris que comme on le dit à l'ordinaire...

D. — Thurins, 28 juillet 1731.

Qui m'a dit que M. du Péron ne sait pas autant de grec que vous ? Lui-même et ma propre expérience ; 1° quand je traduisis, il y a quelques années, le discours de saint Basile sur la lecture des poètes, il voulut le

traduire aussi, mais il m'avoua qu'un ouvrage de longue haleine lui coûtait trop pour le traduire exactement; 2° il a reconnu souvent qu'il savait beaucoup moins de grec que moi. Nous en savons autant l'un que l'autre, donc il en sait moins que vous et l'argument est en forme. N'allez pas, par humilité, me nier la mineure. Je sais qu'elle est vraie et je l'ai éprouvée. Nous avons souvent lu du grec ensemble, souvent vous me devanciez dans l'intelligence de la phrase. Vous aviez lu beaucoup de grec avant votre mariage; combien les leçons que vous avez données à M. votre fils ont-elles dû augmenter votre habitude avec cette langue? L'ouvrage du P. Brumoy ne me paraît point au-dessus de nos forces. Je crois aussi qu'il ne nous surpassait pas, quand il l'a entrepris, dans l'intelligence du grec, ni peut-être même encore à présent. Le compte net qu'il nous donne des six cents hommes que les Argiens perdirent devant Thèbes, en est pour moi non pas encore une preuve, mais un soupçon...

30 juillet 1731. — ... La chose est publique *res est publica*, *publica res est*, etc. Je crois qu'aucune de ces façons de parler n'est bien latine pour expliquer le sens français. Il faudrait dire : *Pervulgata res est tralatitia res est. Publica res* signifie une chose qui appartient au public; *res communes*, *publicæ*, *religiosæ*, *nullius*, *sanctæ*. Vous vous souvenez du titre des Instituts *de rerum divisione*.

D. — Thurins, 15 août 1731.

Mon fils de qui je reçus hier une lettre datée du 10, de Marseille, me marque que depuis son départ de Lyon, il ne croit pas avoir passé un seul jour sans entendre parler de l'affaire du P. Girard, depuis le matin jusqu'au soir, et qu'il en est las depuis longtemps. Il ramasse tous les mémoires imprimés. Il ajoute qu'il court quantité de pièces manuscrites écrites en vers, chansons, sonnets, comédies, mais qu'elles ne valent pas la peine d'être recueillies.

Vous ne sauriez croire, me dit-il, jusqu'où va l'acharnement et l'emportement, en Languedoc et surtout en Provence, contre le P. Girard et les jésuites en général. On n'entend presque partout que des déclamations outrées de la part du plus grand nombre. Quand le P. Girard entra en prison, on applaudit par un battement de mains universel, en le suivant jusqu'à la porte; et, quand on y conduisit le jacobin, un clerc de procureur s'étant voulu aviser d'en user de même, fut hué et faillit à être

assommé par la populace. Quand on vit sortir M. le premier président, qu'on soupçonne de favoriser les jésuites, tout le monde lui tourna le dos; au contraire, on accompagna chez lui avec acclamation un autre président (c'est le président de Maliverny), partisan de la Cadière...

31 août 1731. — Je pourrais bien m'être trompé, mon cher ami, sur le sujet qui a porté les avocats à s'absenter du Palais. Je croyais que c'était parce que le Roi n'avait pas écouté les remontrances du Parlement, mais ce qu'on me dit hier me paraît plus vraisemblable. C'est, dit-on, parce que M. l'archevêque de Paris, en condamnant la consultation des quarante avocats, a déclaré qu'elle contenait des propositions hérétiques et que le Roi a évoqué, à son conseil, l'appel comme d'abus. C'est l'opiniâtreté et non l'erreur qui fait l'hérétique; ils n'auraient qu'à se rétracter.

4 septembre 1731. — J'arrive de l'académie où il n'y a eu aucun discours en forme, mais on n'a pas laissé d'y causer agréablement. M. de Billy avait dans sa poche une parodie du premier acte de *Brutus*, tragédie de Voltaire. Le Sénat académique c'est-à-dire l'Académie française, forme la scène. La Motte et Fontenelle sont les deux consuls. Un ami de Voltaire qui s'appelle Quiriot, se présente et demande audience; la Motte veut qu'on l'entende contre l'avis de Fontenelle. L'ambassadeur est admis et demande en termes magnifiques une place pour Voltaire dans ce Sénat; mais il est refusé. Vous ririez de cette parodie, elle est fort plaisante.

D. — Thurins, 14 septembre 1731.

Il faut vous dire quelques nouvelles qui vous feront plaisir. M. du Péron me dit hier, sur une lettre de Rome que M. Cholier avait reçue la veille, que le Pape avait fait brûler par la main du bourreau, le recueil de la vie et des miracles de M. Pàris avec les prières composées en son honneur. Bon, lui dis-je, cela me fait plaisir. J'en suis persuadé, me dit-il, mais croyez-vous que cela arrête les jansénistes? Quelqu'un disait dernièrement que le Roi devrait faire entourer de murs le tombeau de M. Pàris pour empêcher qu'on en approchât. Mais s'il guérit par dessus les murs, ce sera bien le diable, dit un autre.

Le nouvel assistant de France qui a succédé au P. de Gallifet, et quelques autres jésuites français, étant allés à l'audience du Pape, Sa Sainteté

leur montra sur sa table la comédie de la *Femme docteur* et leur dit qu'il l'avait lue trois fois. C'est un bon ouvrage, leur dit-il, cela est bien de tourner ces gens-là en ridicule. Il loua aussi la justification de *Cartouche* par les principes du P. Quesnel. Le Pape entend fort bien le français et il le parle en mêlant quelques mots italiens.

15 septembre. — Je viens de voir M. l'archevêque d'Embrun au grand collège où il loge et j'ai causé trois quarts d'heure avec lui sur les affaires du temps. Il gémit, mais il n'est pas abattu et je vous réponds qu'il ne craint pas les arrêts du Parlement. Il a chargé en ma présence, le P. Mercier, procureur de la province, de me donner tous les mémoires, lettres, mandements qui paraîtront de sa part; entre autres le mandement de M. d'Evreux qu'il a jugé à propos de communiquer à ses diocésains avec une lettre pastorale.

J'ai appris des Jésuites que les gens du Roi ont donné leurs conclusions sur l'affaire du P. Girard. Elles vont à mettre le P. Girard hors de cour et de procès ; la Cadière condamnée à être pendue et étranglée, préalablement appliquée à la question pour la révélation de l'intrigue ; sursis au jugement du carme, du jacobin et du prêtre ; l'avocat Chaudon et le procureur de la Cadière décrétés de prise de corps. J'ai appris en même temps du P. de Montausan que M. l'archevêque d'Embrun avait écrit une lettre de consolation au P. Girard et lui avait marqué que, sachant bien que la maison de Toulon ni celle d'Aix n'étaient en état de fournir aux frais de ce procès, il offrait sa bourse; et, comme on pouvait prendre cela pour un compliment, il a remis cent louis d'or entre les mains du procureur de la province. Madame de Saint Fonds savait les conclusions sur l'affaire du P. Girard ; elle m'a même expliqué pourquoi Chaudon et le procureur étaient décrétés : c'est pour avoir divulgué la procédure. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

20 septembre 1731. — Oh ! que vous m'allez savoir bon gré du mandement de M. d'Embrun que je joins ici. Il avait donné ordre qu'on me le donnât avec l'instruction pastorale de M. d'Evreux et la lettre qu'il y a jointe. J'ai fait demander ce mandement pour vous parce que c'est la pièce la plus curieuse et la plus intéressante. On m'a envoyé les trois pièces, j'en suis ravi pour l'amour de vous, vous aurez les trois..... Le mandement de M. d'Embrun contre l'avocat général va faire un terrible

fracas. J'attends comment la Cour et le Parlement prendront la chose. M. d'Embrun me dit avant que j'eusse vu le mandement, la condamnation qu'il faisait des conclusions de M. l'avocat général.

D. — Thurins, 23 septembre 1731.

Je n'ai point vu l'arrêt du Conseil du 2 septembre contre M. de Laon ; je n'ai pas vu non plus le mandement de ce prélat. Je doute qu'il puisse être aussi vif que celui de M. d'Embrun. Nous verrons comment le dernier sera reçu. Pour moi, je ne puis souffrir qu'un laïque, tout magistrat, tout avocat général qu'il est, veuille faire la leçon aux évêques sur des matières qui intéressent si fort la religion. Je voudrais que la moitié de nos évêques eussent le même courage. Je crois qu'alors ils feraient baisser le ton au Parlement qui n'est redoutable en ce point que parce qu'on veut bien le souffrir. Mais ne verrons-nous jamais des bornes exactes plantées entre la puissance ecclésiastique et la séculière ? Croyez-vous que saint Ambroise ou saint Chrysostome eussent été moins vifs que M. d'Embrun en pareil cas ?

D. — Thurins, 6 octobre 1731.

M. l'abbé Cavellat me mande que le Roi, par arrêt du Conseil, supprime le mandement de M. l'archevêque d'Embrun, comme contraire au respect dû à Sa Majesté et à la justice ; attentatoire aux maximes du Royaume ; tendant à soulever les esprits contre l'autorité légitime et à troubler la tranquillité publique ; lui fait défense de récidiver à peine d'être procédé contre lui par saisie de son temporel et autres voies de droit et supprime le privilège général qu'il lui avait accordé pour l'impression de tous ses mandements, lettres, instructions, à l'usage de son diocèse. Il ne me mande point si cet arrêt est imprimé, ni s'il l'a lu. Je crois qu'on n'en peut guère douter, la chose est très vraisemblable : M. d'Embrun s'était bien attendu à cela tout au moins. Le feu n'est pas prêt à s'éteindre ; je pense même qu'on ne s'y prend pas comme il faut pour en venir à bout. Dieu veuille conserver la foi dans ce royaume et nous préserver d'un schisme.....

D. — Thurins, 14 octobre 1731.

..... Le P. Paulin a reçu ce soir un billet par lequel on lui mande que mercredi dernier, 10 de ce mois, le P. Girard fut mis hors de cour et de

procès. Voilà tout ce qu'on put mander par l'ordinaire de ce jour-là. Il était 4 heures après midi, les juges travaillaient depuis 8 heures du matin..... On ajoute que le bruit de la ville était que tous les accusés auraient le même sort, c'est-à-dire qu'on les mettrait tous hors de cour et de procès. J'ai de la peine à croire que le Parlement d'Aix rende un jugement aussi bizarre et aussi injuste. Je ne serais pas si surpris, si le P. Girard étant mis hors de cour, on condamnait la Cadière à être rasée et enfermée pour sa vie et qu'à l'égard du carme, du jacobin et du prêtre, il en serait plus amplement informé, indéfiniment. Voilà, à mon sens, le jugement le plus doux qui puisse intervenir avec quelque couleur de justice.....

18 octobre 1731. — Nous attendons ce soir des nouvelles de l'arrêt du Parlement d'Aix sur l'affaire du P. Girard. M. du Clos qui partit hier matin, nous écrivit le soir que le Parlement avait mis le P. Girard, la Cadière et ses frères avec le carme tous ensemble hors de cour et de procès. Madame Basset écrivait la même chose et ajoutait qu'on les avait tous regardés comme ayant perdu la tête. Si cela est ainsi, je suis très mécontent de l'arrêt et je trouve qu'il fait peu d'honneur au tribunal qui l'a rendu. Ou le P. Girard est innocent ou ses accusateurs et surtout la Cadière sont d'insignes calomniateurs. Renvoyer également les uns et les autres, quel jugement ! nous ne pouvons encore y ajouter foi, si nous recevons quelques nouvelles d'ici au soir, je vous en ferai part..... χαῖρε, ὦ φίλτατε. On nous mande que l'arrêt du Parlement d'Aix est véritablement tel que je vous l'ai marqué. Toute la satisfaction qu'on donne au P. Girard, c'est qu'on commence par prononcer que la Cour l'a déchargé et décharge de l'accusation contre lui intentée ; 2° que la Cadière est condamnée aux dépens de la procédure faite à Toulon devant le lieutenant criminel ; 3° que les factums de Chaudon, avec ce qu'il a fait imprimer de la procédure, seront lacérés au greffe.

20 octobre 1731. — Voici ce que me marquait le P. Lombard..... « Vous avez sans doute connaissance de cet arrêt qui absout le P. Girard, sans punir les calomniateurs. Il serait trop long et même impossible de vous marquer en détail tout ce que le parti a employé d'artifice pour obtenir cet arrêt. J'espère vous entretenir plus au long dans la suite de tout ce qui s'est passé à Aix dans cette occasion... » Ainsi le parti a tout mis en œuvre pour obtenir ce jugement et décrie ensuite le tribunal qui

l'a rendu comme ayant prévariqué en faveur des jésuites. ***Exurge Domine, judica causam tuam.*** Ma femme a peine à contenir les mouvements de sa colère et de son indignation. Le parti janséniste fait de terribles progrès. Les indifférents qui font le grand nombre sont insensiblement entraînés par le torrent. On ferme la bouche aux évêques ; les magistrats séculiers usurpent leur autorité ; la voix de Pierre est méprisée, tenons ferme contre l'erreur.....

2 novembre 1731. — Est-il possible que vous fussiez *solus peregrinus* sur l'entreprise du roi Victor, qui, se lassant d'être simple particulier, a voulu remonter sur le trône. On assure qu'il fit ouverture de son dessein au roi son fils, à Chambéry ; que celui-ci répondit affectueusement qu'il ne pouvait rien dire là-dessus sans l'avis de son conseil et partit sur-le-champ pour retourner à Turin. Le Conseil assemblé dissuada le jeune roi de faire pareille sottise. Le père partit aussitôt pour se rendre en Piémont où il avait des intelligences et prétendait exécuter son dessein par voie de fait ; il voulut entrer par surprise dans la citadelle de Turin, mais la porte lui fut refusée. Il se retira à Montcalieri où le roi son fils, informé de toute la conspiration, le fit investir par des troupes : un détachement commandé par le marquis de la Pérouse entra de grand matin dans la chambre du roi Victor et l'arrêta prisonnier fort respectueusement. On dit que ce prince se défendit, c'est-à-dire qu'il donna des coups de poings et non pas de pieds. parce qu'ils étaient nus ; on le prit au lit. On le conduisit à Rivoli, où il est étroitement gardé ; les fenêtres de son appartement sont grillées. On dit qu'on lui a trouvé huit millions, quelques-uns disent onze. On a arrêté plusieurs personnes pour cette conspiration, entre autres le marquis de Rivarol, fort connu dans la province de Forez où il a des terres. La *Gazette de France* n'a rien dit de cet événement. On dit que le jeune roi publiera un manifeste ; il le doit et cela devrait déjà avoir été fait.....

13 novembre 1731. — Les fêtes baladoires sont défendues par un arrêt des Grands Jours tenus à Clermont en 1667. Je n'ai pas cru contrevenir à ce sage règlement en permettant à nos garçons de Thurins de danser le jour de Saint-Martin après vêpres, à condition qu'on danserait sur la terrasse qui est devant ma porte et non ailleurs. Avec cette précaution, tout s'est passé très régulièrement et très modestement. M. Cheinet qui était ici l'année dernière était presque scandalisé de la trop grande

modestie qu'on gardait en dansant. En effet, tous ont les yeux baissés et gardent un sérieux étonnant. Cet arrêt des Grands Jours que j'ai vu depuis peu, défend les foires (sans doute celles qui ne sont pas autorisées par lettres patentes) aussi bien que les fêtes baladoires, les jours de fête et dimanches. J'ai mis cette parenthèse parce qu'il me semble qu'il y a dans notre voisinage des foires qui se tiennent les jours de fête. Chez vous, le lundi de la Pentecôte est un grand jour de foire ; à Lyon, le jour de Saint-Jean et le jour de Saint-Pierre sont des jours de foire. Il n'en serait que mieux si cela n'était pas ; mais on a peut-être considéré que les paysans occupés dans ce temps-là à la récolte, ne pouvaient pas se détourner les jours ouvrables. Quand aux fêtes baladoires, j'appelle ainsi ces assemblées tumultueuses où se rendent les habitants des paroisses des environs et qui durent toute la journée. J'ai remarqué dans l'exposé de l'arrêt que quelques seigneurs hauts justiciers prenaient de l'argent pour permettre ces fêtes baladoires et affermaient ce droit à leurs fermiers. C'est assez vous entretenir des danses de village.

27 novembre 1731. — Vous comparez les PP. Lombard et de Colonia à Molière et à Lambert. Un aumônier indiscret compara bien un jour deux archevêques à Arlequin et à Scaramouche et cela, en leur présence et en parlant à eux-mêmes. M. de Saint-Georges et M. de Montmorin, l'un archevêque de Lyon et l'autre de Vienne, se faisaient civilité à qui passerait le premier pour s'en aller mettre à table chez M. de Gouvernet à Mure. L'aumônier leur dit qu'ils lui rappelaient la scène d'Arlequin et de Scaramouche qui, après bien des compliments, se heurtèrent tous deux à la porte qui était fort étroite et recommencèrent ensuite leurs compliments pour se heurter de nouveau. M. de Saint-Georges ne trouva pas le mot pour rire dans cette comparaison et rabattit un peu la plaisanterie.

30 novembre 1731. — .....Je vous ai promis, mon cher ami, de vous faire part des nouvelles que mon fils m'a données de notre académie. M. de Glatigny l'aîné, ouvrit la séance par une dissertation sur la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. Il fit connaître les Ptolémées, rois d'Egypte, qui commencèrent, embellirent, augmentèrent cette riche bibliothèque ; et, en particulier, Ptolémée Lagus à qui Démétrius Phalereus inspira ce noble dessein. Sous Cléopâtre, cette bibliothèque fut en partie détruite ; Antoine la rétablit ; enfin les Sarrazins la détruisirent entièrement. Il fit

connaître, dit mon fils, le nom des différents bibliothécaires qui en avaient pris soin et les principaux savants en tout genre que les rois d'Egypte rassemblaient et entretenaient dans ce vaste édifice attenant à leur palais et à la bibliothèque. Son discours était bien rempli, bien écrit, intéressant, et toute l'assemblée en fut satisfaite. Monsieur son frère, directeur, y répondit à merveille et prit de là occasion de faire un éloge très bien touché de M. Aubert, auquel le public applaudit beaucoup.

M. de Regnauld lut ensuite un discours sur la musique des anciens. Il montra à quel degré de perfection il fallait qu'ils eussent porté cet art pour produire les effets surprenants que les historiens racontent. Il examina si les anciens connaissaient la musique à plusieurs parties ; et il se décida pour l'affirmative (contre le sentiment de M. Burette, dans les mémoires de l'Académie des Belles-Lettres que je n'ai pourtant pas encore lus, mais je l'ai ouï dire). Il promit une explication de l'instrument hydraulique dont parle Vitruve et même de le faire exécuter pour le mettre sous les yeux..... M. le directeur ne répondit pas moins bien qu'il avait fait à Monsieur son frère. Surtout, il exhorta fort M. de Regnauld à tenir sa promesse. L'assemblée était nombreuse, bien choisie et parut très contente.

D. — Thurins, 4 décembre 1731.

.....Vous êtes surpris que j'aie pris la peine moi-même de copier la lettre écrite d'Aix à M. de Vaugimois. Eh bien, pour vous montrer que je puis vaincre pour vous ma paresse, je vais encore vous copier deux lettres de M. l'évêque de Viviers, l'une au P. Girard et l'autre au P. de Gallifet..... Voici la première :

« 14 octobre 1731. — Je ne vous ai jamais témoigné, mon Révérend Père, ma sensibilité sur l'épreuve humiliante dans laquelle Dieu vous a laissé pendant si longtemps et je ne prétends pas vous témoigner aujourd'hui mon regret de ne pas trouver dans l'arrêt qui vous affranchit de la plus violente accusation, toutes les circonstances que semblaient demander l'oppression dont vous avez souffert et les indignes artifices de vos ennemis. Vous n'avez pas oublié, mon R. Père, mes anciens sentiments d'estime, de respect et de vénération pour vous. Vos tribulations n'ont servi qu'à les augmenter et, en respectant les desseins de Dieu dans la conduite qu'il a tenue à votre égard, votre état m'a encore paru plus digne d'envie

que de compassion, parce que j'ai compris qu'une si grande croix était en même temps la marque et l'occasion de la plus haute vertu. Je ne doute pas, mon R. Père, que vous n'ayez répondu aux vues de Dieu toujours salutaires, quoique dures en apparence et je pense bien moins à m'affliger avec vous de tout ce que l'injustice des hommes vous a fait souffrir qu'à vous féliciter du profit que la foi et la grâce vous ont fait tirer de vos souffrances. Que j'aurais de consolation de pouvoir vous embrasser ici et vous donner des marques de mon estime et de ma confiance ! Ne pourriez-vous pas venir passer quelque temps avec moi et, si votre santé vous le permettait, consacrer vos talents et vos travaux aux besoins de mon diocèse ? Il a eu le bonheur d'avoir, autrefois, le bienheureux Régis pour missionnaire. Il vous convient d'être le successeur de cet apôtre. Je compte infiniment sur le succès des ouvriers évangéliques qui ont été préparés au ministère par les plus rudes croix et je suis persuadé que vous recueillerez avec abondance, à mesure que vous aurez semé dans les larmes et dans l'amertume. Ne fut-ce que pour vous reposer un peu et réparer votre santé que tant de secousses ne peuvent qu'avoir altérée, vous pourriez toujours me donner la satisfaction de vous garder quelque temps ici. Je vous saurai un gré infini de cette complaisance, et rien ne me flattera tant que de trouver par là une occasion de marquer hautement que mes sentiments pour vous sont au-dessus du fanatisme populaire et que rien n'égale la confiance et la considération dont je suis rempli pour vous. C'est dans ces sentiments, mon Révérend Père, qu'uni à vos prières, je suis, etc...

† F..., *évêque de Viviers* ».

Il faut remarquer que cet évêque est un saint et qu'il imite les évêques des premiers siècles. A demain l'autre. Ma femme veut que je vous dise qu'elle m'a dicté cette lettre.

« 4 décembre 1731. — Au R. P. de Gallifet, recteur de Saint-Joseph, 2 novembre 1731. — Je reçois, mon Révérend Père, la lettre dont vous m'avez honoré du 28 octobre. L'idée que vous avez de l'innocence du P. Girard et des nouveaux degrés de vertu et de mérite qu'il a acquis dans l'humiliante épreuve où Dieu l'a fait passer, est consolante pour ce Père et flatteuse pour moi parce qu'elle est entièrement conforme aux miennes. Je verrai avec plaisir ce Père auprès de moi et je l'ai demandé

au Père Provincial comme une faveur dont je lui saurai tout le gré possible. Je compte beaucoup sur les travaux et les prières d'une âme épurée dans le creuset de la confusion et je ne saurais douter que Dieu, dans la conduite qu'il a tenue sur ce vertueux ouvrier évangélique n'ait des desseins de miséricorde qui ne se bornent pas à notre propre satisfaction. Au reste, je sais fort bien que ce Père qui n'a jamais eu une santé bien forte, doit être moins en état aujourd'hui de soutenir des travaux pénibles. Aussi, je ne compte de lui en proposer qu'autant que ses forces le lui permettront et de le laisser même reposer entièrement si cela lui convient mieux. Ainsi, il ne faut pas que le plan que j'ai fait au P. Provincial sur la destination du P. Girard embarrasse. J'ai parlé sur ce ton parce qu'il m'a paru plus convenable encore de dire que le Père Girard vienne pour exercer les fonctions du ministère que de le laisser penser qu'il doit y demeurer inutile. L'Avent de Viviers peut être prêché par un régent de troisième. Il n'y a que trois sermons par semaine et ces sermons se prêchent devant 50 personnes. Mais si cette besogne est encore trop forte, le P. Girard ne la fera pas; j'ai un autre prédicateur arrêté. Je vous assure, mon R. Père que je ne m'accoutume point à l'injustice qu'on a faite à ce Père et que je voudrais le dédommager par les sentiments d'estime et de vénération dont je suis rempli pour lui, de tout l'opprobre et de toute l'humiliation qu'il a essuyés. Ainsi envoyez-le au plus vite. Du moins il habitera avec gens qui respecteront sa vertu et qui compatiront à ses malheurs. Depuis longtemps, mon R. Père, vous connaissez ma façon de penser sur votre compte. Rien ne saurait l'altérer ni l'affaiblir parce qu'elle est fondée sur la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, † F..., *évêque de Viviers.*

Je ne doute pas que vous soyez content de ces deux lettres; on y voit les sentiments d'un grand homme de bien.

B. — Villefranche, 3 décembre 1731.

.....Avez-vous ouï parler d'un présent impertinent qu'on dit avoir été fait au Roi et dont l'auteur, s'il était connu, mériterait un châtiment exemplaire? On dit donc qu'on trouva, il y a quelques jours, à la porte de la chambre du Roi une caisse dans laquelle était un petit carrosse à six chevaux avec des figures fort bien faites et très ressemblantes. M. le Cardinal en était le cocher, M. le cardinal de Rohan le postillon, quatre

jésuites occupaient le fond, le garde des sceaux et un autre ministre, les portières. Et le Roi était derrière, la couronne sur la tête et tenant son sceptre en l'air, comme les laquais derrière leurs carrosses tiennent leurs cannes.

D. — Lyon, 17 décembre 1731.

Il y a longtemps que j'ai entendu parler du carrosse du Cardinal en estampe, mais non pas comme représenté en petit et porté dans une caisse à l'Auguste porte. L'auteur ne serait pas assez puni par la Bastille si le fait est vrai ; mais je le crois très douteux et même faux. Il faudrait être fou pour s'exposer à une rigoureuse punition, pour quelle satisfaction !.....

D. — Lyon, 20 décembre 1731.

Ce trait m'a paru joli. Mme Palerne, fille de Mme Clapeyron a écrit ici de Paris que les avocats ne savaient comment rentrer, ni M. de Bescherant comment sortir. En effet, quand on s'est engagé jusqu'à un certain point, il est quelquefois très difficile de se tirer d'affaire avec honneur. A l'égard des avocats, le Roi a bien voulu leur tendre la main, par l'arrêt du conseil que vous aurez peut-être vu et qui me fut envoyé à Thurins où je l'ai laissé. Il contient en substance que le mandement de M. l'Archevêque de Paris et la condamnation y portée, tombant sur les principes des erreurs que les avocats désavouent et ne soutiennent pas, on n'en doit rien conclure contre leur réputation et qu'au surplus, les arrêts de Sa Majesté sortiront leur plein et entier effet.

A l'égard de M. de Bescherant, ne vous l'ai-je point déjà écrit, c'est un diacre boiteux qui depuis six semaines ou deux mois allait se coucher à la renverse sur le tombeau de M. Pâris pour allonger sa jambe. Cela se faisait avec grande cérémonie et une grande affluence de peuple. On dit que ce M. de Bescherant, las sans doute de cette comédie, fut à M. Héraut lieutenant général de police et lui dit qu'il avait appris qu'il désapprouvait la dévotion qui l'y avait porté, pour le guérir de son incommodité, et que si cela était, il ne continuerait pas. M. Héraut lui répondit, non, Monsieur, je ne m'oppose point au plaisir du public, vous le divertissez trop bien, la comédie est trop avancée, il faut attendre le dénoûment.....
χαῖρε, ὦ φίλτατε.

27 décembre 1731. — ... Hier, je fus à la congrégation. Je vis le P. Berruyer, auteur de l'*Histoire du Peuple de Dieu*, qui passera ici quelque temps pour travailler à une seconde édition de son ouvrage. Il a demandé des réviseurs hors de sa province, et le général lui a marqué celle de Lyon. Il m'a paru homme d'esprit et modeste ; mais, je ne l'ai pas vu assez longtemps pour bien peindre son caractère. Vous le verrez sans doute et vous en jugerez par vous-même... Il placera dans la seconde édition l'histoire de Job, dont il n'avait fait aucune mention dans la première. Il met cette histoire beaucoup plus tard qu'on ne croit communément, c'est-à-dire environ le temps de la captivité. Il suit en cela le sentiment du P. Hardouin, il faudra voir ses preuves.

29 décembre 1731. — ... J'ai eu cet après-dîner la visite du P. Berruyer et du P. de Montausan. Comme ils sortaient, le P. de Gallifet est entré... le P. Berruyer cause agréablement. Le P. de Gallifet nous a entretenus fort longtemps sur les difficultés que les Jésuites de Rome font au P. Berruyer, non seulement sur les endroits qui devraient être passés plus légèrement, mais encore sur la chronologie et sur l'explication de quelques prophéties, de même que sur certains sentiments particuliers. Vous saurez tout cela plus en détail du P. Lombard qui est un des réviseurs, car le P. de Gallifet n'a pu parler que superficiellement sur cette matière, ayant laissé à Rome tous ses papiers...

1er janvier 1732. — M. Poulletier m'a fait voir ce matin, chez lui, un fort joli rondeau de votre façon. Il s'en est fait honneur auprès de plusieurs autres qui ont tous applaudi. Plusieurs l'ont vu après moi, car MM. Bertin et Goy, père et fils, qui sont venus chez moi à midi, m'ont dit qu'ils l'ont vu. Mon fils m'a dit cela de même.

3 janvier 1732. — ... J'ai passé mon après-dîner comme celle d'hier à rendre des visites. Je n'ai trouvé que M. Aubert ; en vérité, il rajeunit, il a l'esprit présent et même de la vivacité... Je ne le trouve baissé que du côté des jambes. Ce que je dis là me rappelle un mot de M. de Harlay. Il voulait accompagner un magistrat distingué qui était allé le voir. Celui-ci qui était beaucoup plus jeune, après avoir contesté quelque temps, lui dit : « Monsieur, je vais me servir de mes avantages » et doubla le pas presque jusqu'à courir. M. de Harlay se tournant alors du côté de son secrétaire qui le soutenait sous les bras : « Poupart, lui dit-il, de tout ce corps-là je n'envie que les jambes ».

D. — Lyon, 18 février 1732.

Un nommé M. Girardon, teinturier de cette ville, m'amena hier son fils qui revient de Hollande et d'Angleterre; c'est un jeune homme qui n'a pas encore 19 ans, bien fait, parlant bien de ce qu'il avait vu et paraissant fort raisonnable! Il me dit qu'en Hollande on lui demanda s'il voulait aller à l'église des jansénistes ou des molinistes; que les chartreux fugitifs sont fort bien traités.

20 février. — Le P. Girard est ici et demeure à Saint-Joseph. Je le vis hier dans la chambre du P. Boisot. Je fus fort édifié de sa simplicité et de son humilité. Comme je lui parlai, non pas de ses malheurs, mais de ses peines, il me dit que cela n'était pas si difficile à supporter qu'on pouvait se l'imaginer; que si tout se présentait à la fois, on pourrait en être accablé, mais qu'en détail et chaque jour cela était beaucoup plus léger. En vérité, lui dis-je, mon Père, on dirait que ce n'est pas à vous que tout cela est arrivé, mais à quelque autre qui ne vous intéresse guère!

B. — Villefranche, 12 mars 1732.

... Je vous ai dit que M. de Ville était fort des amis de M. de Voltaire et, à ce propos, il me récita une épigramme ou un madrigal de la façon de ce dernier qui me parut très joli et que peut-être vous ne connaissez pas. Je l'ai retenu pour l'amour de vous. C'est au sujet des deux célèbres danseuses de l'Opéra, la Camargo et la Salé. Celle-ci a une danse noble et gracieuse; la première réussit dans les danses hautes, elle est d'une légèreté surprenante et s'élève plus haut que n'ont jamais fait les Bachille et les Pécour. A laquelle donneriez-vous la préférence? je ne dis pas en qualité d'honnête femme, la question serait ridicule à poser, mais en qualité de danseuse publique. Voici le goût de M. de Voltaire et je crois que vous en serez :

Ah! Camargo que vous êtes brillante!
Mais que Salé, grands dieux, est ravissante!
Que vos pas sont légers et que les siens sont doux!
Elle est inimitable et vous êtes nouvelle :
Les Nymphes sautent comme vous,
Mais les Grâces dansent comme elle...

D. — Lyon, 12 mars 1732.

M. Bertin fut reçu hier. L'assemblée était nombreuse et bien composée. On fut fort content de son discours. Je ne m'attendais pas à un éloge qu'il me décocha et qui fit beaucoup souffrir ma modestie. Il ne manquait aucun des académiciens qui sont à la ville... M. Laisné et M. de Faramant satisfirent la compagnie.

19 mars 1732. — Je connais de réputation le fils de M. de Ville et je savais qu'il avait des lettres, mais je ne savais pas bien de quel côté il avait tourné son goût et jusqu'où il avait poussé ses progrès. Le jugement que vous en faites augmente mon estime pour lui. Il est fort lié avec un jeune homme de son âge nommé Sozy, fils d'un cafetier et qui a maintenant un petit emploi. M. de Curis, le fils, à qui j'en parlai, connaît fort l'un et l'autre. Pour moi, je sais que Sozy cultive depuis longtemps les belles-lettres et qu'il connaît les bons auteurs. Il était encore garçon cafetier avec une camisole blanche et un bonnet de toile, lavant des tasses, lorsque quelques personnes qui étaient au café citèrent de travers quelque endroit d'Horace et disputaient sur le sens. Le garçon cafetier tourna la tête et leur dit le passage tel qu'il était et leur en donna l'explication. Vous jugez quelle fut leur surprise.

28 mars 1732. — Avez-vous ouï dire que M. le maréchal de Villars a obtenu pour son fils la Grandesse d'Espagne ? Il avait fort envie de procurer le tabouret à sa belle-fille, mais il ne voulait se démettre ni de son duché, ni de sa Grandesse en faveur de son fils. Il écrivit à la reine d'Espagne pour la prier de lui obtenir cette grâce. Il lui marqua que son expérience et les réflexions l'avaient convaincu que le plus mauvais de tous les partis était celui d'abdiquer et qu'il ne voyait que ce seul moyen de procurer à sa belle fille qu'il aimait fort, des honneurs dont elle était digne. La Reine lui a fait réponse que ce qu'il demandait était sans exemple, mais qu'un homme extraordinaire comme lui, méritait bien qu'on fît pour lui des choses singulières et la grâce lui a été accordée.

B. — Villefranche, 7 avril 1732.

Non, je n'avais pas encore ouï parler des honneurs accordés à M. le maréchal de Villars. La manière dont la reine d'Espagne lui répond est bien flatteuse, elle vaut presque la grandesse donnée au fils...

D. — Lyon, 10 avril 1732.

M. Racine nous dit dernièrement, à M. du Péron et à moi, qu'il avait parlé de notre académie à M. de Boze qui est Lyonnais et que celui-ci lui avait proposé de nous agréger à l'Académie des Belles-Lettres de Paris. Ce sera un moyen, nous disait M. Racine, de nous faire connaître. On donne souvent de bonnes dissertations qui sont enterrées, au lieu qu'elles auraient place dans l'histoire que donne l'Académie des Belles-Lettres. Je me contentai de répondre que cela nous ferait honneur. M. Racine m'en parla de nouveau il y a sept ou huit jours et me demanda si je n'approuvais pas qu'il écrivit à M. de Boze, que la proposition nous était agréable? N'allons pas si vite, lui dis-je, je vous prie, il faut auparavant proposer la chose en pleine assemblée pour ne rien faire qui ne soit au gré de tous. Si cette union, ajoutai-je, nous engage à quelque assujétissement, comme d'envoyer tous les ans une pièce, je doute que la proposition passe tout d'une voix. On aime la liberté, on n'aime pas à être subalterne. Les pièces que nous enverrons, essuieront la critique ; ces Messieurs nous regarderont tout au plus comme des disciples. Ne précipitons rien. Nous en sommes demeurés là. Je n'ai pas un grand empressement pour l'exécution de ce projet. Les belles-lettres, il est vrai, font notre principale occupation ; mais nous sommes aussi académie des sciences, M. Pestalossi et M. Rey n'auront rien à fournir à l'Académie des Belles-Lettres.

11 avril 1732. — Je suis bien aise que vous ayez répondu à M. de Ville sur la traduction de Pindare de M. Sozy, à peu près comme j'avais fait à l'auteur et dans le même sens. Notre jugement le portera à donner plus de force à sa traduction. Je lui insinuai que pour bien traduire un auteur, il faut le représenter avec son caractère et ne pas rendre diffus un auteur qui est serré. Ce n'est pas assez de donner son sens : l'expression fait presque toujours les trois quarts du mérite d'un poète et peut-être plus. S'il n'est pas possible de rendre parfaitement cette expression, il faut au moins que les lecteurs intelligents puissent la conjecturer en lisant la traduction.

Je conviens avec vous qu'il n'est pas absolument impossible de bien traduire Pindare, mais cela est bien difficile ; la traduction fut-elle excellente. *Quis leget hæc?* Croyez-vous qu'une femme, qu'un homme du

monde qui ne sait point de grec et très peu de latin, lise d'un bout à l'autre Pindare en français ?

B. — Villefranche, 19 avril 1732.

Je suis fort de votre avis au sujet de la proposition que vous a faite M. Racine. L'académie de Lyon ne doit point se rendre dépendante d'aucune de celles de Paris. D'ailleurs, elle tient un peu des trois, à laquelle s'attacherait-elle ?

D. — Lyon, 14 mai 1732.

Recommençons, mon cher ami, notre commerce journalier puisqu'il supplée en quelque manière à la présence. Je fus hier l'après-dîner, à l'académie. Le P. Lombard lut le discours que vous avez vu, mais il me pria de dire un mot auparavant pour l'autoriser. Je le fis et je dis que c'était moi qui avait exhorté le P. Lombard à lire cet écrit à l'académie et que c'était à ma prière qu'il l'avait composé ; que l'article de nos règlements qui exclut les matières théologiques, ne regardait sans doute que les matières qui peuvent exciter des disputes et que, si on prétendait qu'il embrassait tout ce qui a rapport à la religion, il ne serait pas digne de l'académie et devrait être réformé. Enfin, je citai des exemples, deux de M. l'abbé Tricaut, un de moi qui avais lu l'explication d'un psaume. Pareilles explications ont été lues à Paris dans l'Académie des Belles-Lettres. L'Académie française propose des sujets de piété pour les prix. J'ajoutai que le discours du P. Lombard, quant à la méthode, était plutôt philosophique que théologique puisqu'il s'agissait du bon usage que l'homme doit faire de sa raison. Tout le monde fut d'avis qu'il fallait le lire et qu'on examinerait ensuite s'il était contraire aux règlements. Il fut loué et approuvé. M. du Péron dit pourtant après que ces sortes de matières ne devraient être traitées qu'entre trois ou quatre personnes parce qu'en pleine académie, quelqu'un peut proposer des difficultés auxquelles on ne donnerait pas une réponse prompte et satisfaisante et que les faibles en seraient ébranlés. Je répondis que le P. Lombard était prêt à répondre à tout et j'ajoutai qu'il n'appartenait pas à tous de traiter ces matières, quoique tous dussent les étudier..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

19 mai 1732. — Je ne puis rien vous écrire de plus intéressant que la nouvelle des députés du Parlement que le Roi a mandés pour la seconde fois à Compiègne et pour leur dire lui-même d'un ton de maître : « Je vous

avais fait savoir ma volonté et vous n'avez pas voulu vous y conformer, sachez que vous avez encouru mon indignation. » M. le premier président voulut parler, mais le Roi lui dit d'un ton à faire trembler : *taisez-vous*. Alors, M. l'abbé Pucelle s'avança et présenta au Roi un écrit. Le Roi le prit et le donna sur le champ à M. de Maurepas en lui disant : *tenez, Maurepas, déchirez-le*. On dit que le Parlement a suspendu toutes fonctions jusqu'au retour des députés. J'ai vu copie de l'écrit que M. Pucelle présentait au Roi ; en vérité, c'est trop peu de dire qu'il blessait le respect qui est dû à Sa Majesté. Le Parlement supplie le Roi de ne point imputer à désobéissance si, malgré toute évocation et toute interdiction, la Compagnie continue à connaître des matières qui regardent les appellations comme d'abus et de tout ce qui a rapport à la religion et aux lois de l'Etat, puisque leur devoir, leur conscience et la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté ne leur permet pas de s'en dispenser ; que si Sa Majesté veut absolument les dépouiller de cette attribution essentielle à leurs charges, ils croient qu'il est désormais inutile qu'ils en fassent aucune fonction. Voilà le sens que j'ai retenu pour l'avoir entendu lire et l'avoir ensuite relu. J'attends avec impatience de savoir comment cette mutinerie sera reçue.

Voici des nouvelles que j'appris hier au retour de Compiègne. M. l'abbé Pucelle passant par Versailles trouve une lettre de cachet par laquelle il lui était ordonné de se retirer incessamment et sans passer par Paris, dans une abbaye qu'il a dans le diocèse d'Autun. M. Robert, conseiller de la grand'chambre et M. du Pré de la quatrième ont été exilés. M. Titon de la cinquième a été arrêté et conduit d'abord au château de Vincennes, et ensuite à celui de Ham en Picardie. On dit que Mme Titon a reçu des visites sans nombre sur l'emprisonnement de son mari et que quatre avocats, députés du corps, furent lui faire compliment. Le Parlement a cessé d'entrer et toutes les affaires sont suspendues. Un avocat plaidant à la cour des Aides entendit dire cette nouvelle derrière lui ; il s'arrêta court pour mieux savoir de quoi il était question et dit au juge, après l'avoir entendu, qu'il ne pouvait passer outre et se retira. Si on ne punit pas avec la dernière sévérité ces commencements de sédition, nous devons nous attendre à de grands troubles.

Mon fils l'officier est à Ganges, petite ville du Languedoc. Il n'y a pour toute compagnie à voir qu'un ancien officier de dragons qui s'est marié et M. le commandeur de Ganges, âgé de 84 ans, qui a encore de la

présence d'esprit et qui joue passablement aux échecs. Il est le cadet des beaux-frères de la fameuse marquise de Ganges dont la tragique histoire est si connue. Mon fils me marque que de six frères qu'étaient ces Messieurs, il y en a encore quatre en vie dont le mari est un. Le commandeur était le cadet. Je ne sais si ceux qui trempèrent dans cette cruelle et horrible entreprise sont vivants ou morts. J'ai su autrefois cette histoire, mais je l'ai oubliée. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

28 mai 1732. — .. ..J'appris hier de M. le prévôt des marchands que l'affaire du Parlement était presque accommodée, ou du moins que l'ordre était rétabli. M. le chancelier écrivit de l'ordre du Roi à M. le Président, une lettre très pressante et très forte pour obliger le Parlement à reprendre ses fonctions. Il lui enjoignait de faire assembler Messieurs de la Grand'Chambre et de la leur communiquer. Cela fut exécuté, mais cette lettre ne produisit pas un grand effet. On se sépara, chacun se retira sans prendre de résolution. Enfin, le Roi a pris le parti d'envoyer des lettres de cachet à chacun en particulier par lesquelles il leur ordonne, à peine de désobéissance, de retourner à leurs fonctions. Ils obéirent tous et se rendirent au Palais, mais il n'y eut ni avocats, ni procureurs parce qu'ils n'étaient pas avertis. M. le premier président dit tout haut que le lendemain, il y aurait audience. On ajoute que les gens du Roi, ayant été mandés à Versailles, la Cour est convenue avec eux de quelque tempérament qu'on tient secret.

B. — Villefranche, 24 mai 1732.

Vous commencez à me raconter ici en détail l'histoire des démêlés du Parlement avec la Cour. Cette affaire n'est pas finie; je viens de recevoir une lettre de M. Noyel qui est à Paris, datée du 21, où il me marque que toutes les affaires sont suspendues au Parlement et qu'on ne sait encore qui des deux pliera, ou de la Cour ou du Parlement.

1er juin 1732. — Vous ne parlez dans cet article que de notre grande affaire, mais je n'ai plus rien à en dire; il faut attendre le moment que la Providence a destiné pour la finir. Si nos amis pouvaient prendre quelque empire sur l'esprit du père et l'engager à venir à la conclusion, j'en serais charmé. C'est la patience qui doit être maintenant ma vertu de pratique. Vous savez que je pense tout comme vous du commerce; j'entends le

beau, le noble commerce, tel que l'exercent les gros négociants de Lyon. Je l'estime, je l'honore et je loue un sage et riche marchand qui ne veut point sortir de son état. Je suis persuadé que ma fille sera plus heureuse en baissant d'un degré (si cela s'appelle baisser) que si elle épousait le plus noble gentilhomme de la province. Les exemples ne me manqueraient pas s'il en fallait citer.....

D. — Thurins, 23 juin 1732.

Comme la campagne ne me fournit rien qui mérite de vous être écrit, je me souviens de deux ou trois traits que j'appris de M. le Clerc, la veille de mon départ. Nous tombâmes sur le chapitre du P. de la Ferté, jésuite, qui vient de mourir à la Flèche. M. le Clerc était de ses amis et avait passé entre autres un mois avec lui à la campagne chez M. l'Evêque d'Orléans. Le maréchal de la Ferté, son père, résista beaucoup dans les commencements au dessein qu'avait son fils d'entrer chez les Jésuites; il le destinait à être chevalier de Malte et aux dignités militaires. Mais enfin, il se rendit : hé bien, lui dit-il, tu veux donc être jésuite? je le veux bien, mais vois-tu, je veux que tu le sois comme un diable. Pendant son noviciat, un jour qu'il revenait du sermon de Saint-Sulpice avec les autres novices au nombre de plus de quarante, deux à deux, et que le frère de la Ferté se trouva à la tête, le maréchal passant fit arrêter son carrosse et l'appela : « Chevalier, lui dit-il, tu feras fortune, te voilà déjà brigadier dans Loyola ». — Vous savez que les novices sont obligés à un grand silence. Cependant un jour, comme ils sortaient du réfectoire, le P. le Jay, novice avec le P. de la Ferté, ayant remarqué qu'il y avait au croc trois coqs d'Inde, dit à son compagnon tout bas : « il y a aujourd'hui trois jésuites pendus à Paris », en lui faisant signe des yeux. Un jeune novice qui suivait s'en aperçut et, comme ils sont obligés de déclarer les fautes où ils voient tomber leurs frères, il en avertit le recteur, mais il n'avait pas entendu ce qui s'était dit. Il dit seulement que notre frère de la Ferté et notre frère le Jay avaient rompu le silence. Dans la conférence, le recteur dit au frère de la Ferté : « Vous avez rompu le silence, qu'avez-vous dit au frère le Jay ? — C'est lui qui m'a parlé, répondit-il. — Et que vous a-t-il dit? Il sourit et n'osa pas le dire. — Qu'avez-vous dit, frère le Jay? Celui-ci gardait un profond silence, mais au second commandement, il répéta, mot pour mot, ce qu'il avait dit. Et pourquoi, dit le recteur, avez-vous dit une pareille sottise, et sur

quel fondement ? Il avoua de bonne foi que c'étaient les trois coqs d'Inde et le recteur eut beaucoup de peine à s'empêcher de rire.....

B. — Villefranche, 23 juin 1732.

M. de Grollier passa hier en cette ville... il vint me voir et m'apporta un discours qu'il a travaillé à sa campagne pour lire à l'académie de Lyon. Son sujet n'est ni nouveau, ni recherché, mais le style m'en a paru bon : il parle sur l'utilité de la science, et sous le nom de *science*, il renferme les belles-lettres et les beaux-arts. Les sciences, dit-il, sont l'ornement des riches et la richesse des pauvres. Ce sont les deux parties du discours et elles me firent souvenir de ce que dit M. Haquet en parlant des grenouilles : elles sont, selon lui, les délices des riches et la consolation des pauvres.

D. — Thurins, 27 juillet 1732.

Voici une histoire digne de votre attention. Le P. Lombard l'apprit à Rome dans son voyage de l'année dernière, de quelques Jésuites anglais et la conta dans une promenade aux Pères qui se trouvèrent avec lui... Vous avez su, peut-être que les Jésuites anglais ont une maison à Saint-Omer, très nombreuse, avec un collège de pensionnaires où les catholiques anglais font élever leurs enfants. Les Protestants même y envoient quelquefois les leurs. Un de ces derniers, bon gentilhomme et d'une famille ancienne, y avait envoyé son fils unique. Quand le jeune homme eut étudié là jusqu'à l'âge de 16 ou 17 ans, le père lui manda de revenir, mais le fils le supplia de le laisser encore continuer ses études et, sous divers prétextes, éloignait son départ. Il s'était fait catholique et jésuite. Le père passa la mer espérant de ramener son fils de gré ou de force ; mais celui-ci résista ouvertement et le père fut obligé de s'en retourner. Quand ce jeune homme fut prêtre et que les supérieurs eurent bien éprouvé sa vertu, ils l'envoyèrent en Angleterre en habit séculier. Celui-ci changea de nom et alla offrir ses services à un seigneur catholique en qualité de chapelain. C'est ainsi qu'en usent les prêtres catholiques : ils passent pour secrétaires, écuyers, gentilshommes de quelque seigneur et on ne leur dit rien. Ils tâchent de s'acquitter avec prudence et sans éclat des fonctions de leur ministère. Un jour, ce seigneur alla voir un milord protestant dont la terre était voisine de la sienne et y mena le jésuite déguisé qu'il aimait fort et dont il se faisait accompagner autant qu'il

pouvait, parce qu'il était bien reçu partout et qu'il avait toutes les qualités qui attirent l'estime et l'amitié des honnêtes gens. Le protestant goûta fort le jésuite et demanda qui était cet honnête homme. Le catholique lui dit que c'était un gentilhomme de ses amis qui demeurait avec lui et qu'il regardait, moins comme son domestique que comme son ami. L'autre le pressa de le lui amener souvent et témoigna le plaisir que lui faisait la conversation d'un homme qui avait l'esprit si cultivé, avec des manières si nobles et si polies. Le catholique le promit et ils se virent souvent. Le seigneur catholique allait donc souvent voir le protestant et menait toujours avec lui le jésuite déguisé à qui on faisait dans cette maison, toutes sortes d'amitiés. Ce milord avait une fille unique qu'il adorait. Celle-ci conçut pour le jésuite une passion si violente, qu'elle en tomba malade. Les médecins appelés ordonnèrent quelques remèdes, mais elle refusa de les prendre en disant qu'on ne connaissait pas la cause de son mal. On la pressa de s'expliquer, elle le refusa. Enfin, son père la pressant là-dessus et lui demandant si elle n'avait personne de confiance à qui elle pût parler, elle dit à son père que ce serait à lui seul à qui elle découvrirait la cause de son mal et elle lui avoua sa passion. Le père crut que l'éloignement de la personne ferait cesser le mal, et fit prier son ami de faire cesser ses visites, sans en dire le sujet. Cependant, le mal continuait et empirait. Ce milord étant allé à la Cour, le roi Georges, père du roi d'aujourd'hui, lui demanda des nouvelles de sa fille ; il savait qu'elle était malade. Le père qui comptait sans doute sur l'amitié du Roi, lui découvrit la cause de la maladie de sa fille. Alors, le Roi lui conseilla de faire son gendre de cet homme-là. Qu'avez-vous de plus cher que votre fille? lui dit-il. Il ne faut point regarder la disproportion de la naissance ; s'il n'est pas noble, je l'anoblirai, je puis lui confier des dignités. Le père fut persuadé par ce discours du Roi ; il parla à sa fille qui fut charmée de cette proposition. On pria le seigneur catholique de revenir et d'amener son ami. Le milord leur parla ouvertement. Le seigneur catholique laisse à son ami le soin de répondre. Celui-ci reçoit avec de grandes marques de reconnaissance cette proposition, mais il ajoute que, quelque flatteuse qu'elle fût pour lui et bien au-dessus de ses espérances, le mariage était une affaire si importante qu'on ne pouvait y apporter trop de précaution ; que sa fille ne le connaissait point assez et que lui-même ne connaissait point son humeur et son caractère. Enfin, il demanda permission de la

voir et de l'entretenir. Le père y consentit bien volontiers et regarda cela comme une marque de solidité d'esprit.

29 juillet. — Je ne sais si je pourrai achever aujourd'hui mon histoire. Le pauvre jésuite prit son parti sur-le-champ. Il savait que le Roi voulait le voir.....

30 juillet. — Finissons notre histoire. Je disais donc que le Roi avait témoigné au milord qu'il voulait connaître cet homme-là dont on lui faisait un portrait si avantageux. Cela augmentait l'embarras du jésuite. Après avoir bien réfléchi et prié avec ferveur, il résolut de découvrir à la demoiselle qui il était; celle-ci depuis le consentement de son père, avait repris avec la santé, la joie, la vivacité, les agréments. Dès la seconde visite, le jésuite lui dit qu'il ne pouvait lui donner une plus grande marque de son estime qu'en lui confiant un secret d'où dépendait sa vie. Je suis, dit-il, catholique romain, prêtre, jésuite; jugez de mon attachement à ma religion par le sacrifice que je fais. Je ne puis être à vous, mais je ne vous oublierai jamais, quelque part que je sois. Elle fut pénétrée de douleur et promit un secret inviolable. Elle le garda aussi jusqu'à ce que le jésuite fût en lieu de sûreté. Celui-ci repassa la mer bien promptement et écrivit à la demoiselle qui fut si touchée qu'elle dit à son père qu'elle voulait se faire catholique et qu'il n'y avait que la véritable religion qui pût inspirer de pareils sentiments à ceux de cet honnête homme-là et faire mépriser et fouler aux pieds tout ce que le monde estime. Sa résolution fut efficace, elle embrassa la religion catholique et je crois qu'elle se fit religieuse dans un couvent de Flandre, mais je ne me souviens pas bien de cette dernière circonstance.

B. — Villefranche, 21 juillet 1732.

... J'eus une mystification en revenant de Lyon, mais elle ne fut pas bien grande. Je croyais être tête à tête avec ma fille et passer agréablement le temps du voyage à causer avec elle, prier Dieu ou lire; point du tout, M. de Longueil, capitaine au régiment de Cossé, qui était venu le matin à Lyon dans le carrosse qui venait nous prendre, s'en retourna le soir avec nous. Il fallut supprimer tout ce que j'avais dessein de faire et par politesse m'entretenir de bagatelles. En parlant de choses et autres, il me dit qu'il avait lu la comédie du *Glorieux*. J'en suis bien aise parce que j'avais envie de la lire; il me promit de me la prêter et, en effet, il y

a environ deux heures qu'il me l'a envoyée. Je n'en ai encore lu que la préface. Je n'ai pas tout à fait trouvé que l'auteur y fît le personnage de *Glorieux*, comme M. de Longueil m'avait dit; cependant, comme je supposais vrai ce qu'il me disait, je fis en causant avec lui en carrosse et sans qu'il s'en aperçût, cette petite épigramme :

Si l'on peut quelquefois se louer avec grâce,
L'auteur ne commence pas mal.
N'aurait-il point voulu montrer par sa préface
Que de sa pièce, il est l'original.

Je la récitai sur-le-champ à M. de Longueil, je vous l'écris aujourd'hui et maintenant je l'oublie parce qu'elle ne vaut pas la peine d'être retenue... *Vale et me ama.*

D. — Thurins, 4 août 1732.

Je vais vous raconter le tour que joua un recteur de Bourg-en-Bresse à un jeune régent (si on peut appeler ainsi une épreuve dictée par l'esprit de régularité). Ce jeune régent s'appelait Jacoz; je l'ai vu provincial, il y a bien trente-trois ans. Lui-même a raconté la chose au P. d'Anthon. Il avait 24 à 25 ans quand il se fit jésuite; il était avocat, homme d'esprit et qui connaissait le monde. Au bout de la première année de son noviciat, on eut besoin à Bourg d'un régent de 5me et, quoiqu'il n'eût pas fait ses vœux, on l'y envoya. Sur la route d'Avignon, il logea chez un frère qui avait un bon prieuré. Celui-ci engagea son frère, lorsqu'il prit congé de lui, à accepter deux louis d'or pour ses petits besoins. Le novice arrivé à Bourg ne manqua pas d'en informer le recteur et, en même temps, il lui demanda la permission d'employer cet argent avec quelque petite chose qui lui restait de son viatique, à faire quelque réparation à la chambre qu'on lui avait destinée dans le collège et qui était un peu délabrée. Le recteur y consentit, mais prenez bien garde, lui dit-il, de ne pas excéder cette somme. Le jeune homme prit bien ses mesures et fit marché avec les ouvriers; enfin, il rendit cette chambre une des plus jolies de la maison. Le recteur fut la voir, examina tout et approuva ce qui avait été fait. Mais cette chambre, dit-il, est trop belle pour un régent de 5me; il faut la donner au régent de philosophie et vous occuperez la sienne. Il baissa la tête et se soumit sans murmurer, mais je crois que l'amour-propre souffrit un peu : son argent était dépensé,

ses soins étaient perdus pour lui et un autre en profitait; mais la victoire qu'il remporta sur lui était d'un prix inestimable. Avouez que ce recteur se connaissait bien en mortifications; je suis sûr que le novice aurait mieux aimé prendre la discipline, manger à terre, etc... Je me souviens que M. d'Herbigny, alors intendant à Lyon, me parlant un jour de ce père Jacoz qui était recteur au grand collège et de notre ami le P. de Colonia, me disait que ce dernier était un aimable homme, bon religieux, plein d'esprit et d'érudition. Mais, ajoutait-il, il ne sait point le monde. Le père recteur est un homme délié, propre aux affaires et capable de gouverner.

B. — Villefranche, 12 août 1732.

Ce tour est grec et fort alerte. Le jeune Père Jacoz devait avoir bien de la force et de la vertu, s'il se soutint sans murmurer contre son recteur. Disons mieux, le recteur connaissait le caractère de son régent-novice et il savait jusqu'où il pouvait porter son épreuve... La comparaison que M. d'Herbigny faisait du Père Jacoz et du Père de Colonia n'est-elle pas la même que celle que les Jésuites eux-mêmes font aujourd'hui entre le Père du Bois et le Père Croizet ? Les premiers, il est vrai, sont plus utiles au bien présent de la société par la science du gouvernement et peut-être par la connaissance du monde; mais les autres la rendront plus illustre dans l'avenir par leur érudition et par leurs ouvrages. On ne dit plus rien du Père Jacoz, bientôt on ne parlera plus du Père du Bois. Il n'en est pas ainsi des autres; leur mémoire subsistera autant que la Compagnie. N'auriez-vous pas mieux aimé être le Père Bourdaloue ou le Père Bouhours que tous les provinciaux sous l'obéissance desquels ils ont vécu ?

B. — Villefranche, 12 septembre 1732.

Enfin le Parlement est donc exilé, à l'exception de la Grand'Chambre. Vous en avez sans doute reçu la nouvelle aussitôt que moi; ainsi je ne vous l'écris pas dans un plus long détail. Je suis persuadé que le Roi (ou pour mieux dire le ministre) se repent de n'en avoir pas fait davantage lorsqu'il le pouvait et de n'avoir pas accepté les démissions de ceux qui les offraient si généreusement. Ils en ont apparemment senti la conséquence et s'ils sont fanatiques, ils n'ont pas été assez sots pour les offrir une seconde fois. Voilà une matière nouvelle à de belles impertinences,

en prose et en vers. S'il vous en revient quelqu'une, vous m'en ferez part, comme vous voyez que je vous fais part de celles que je reçois. Laissons promener MM. les présidents et conseillers car il y en a qui sont encore en chemin et continuons ma réponse.....

D. — Thurins, 27 septembre 1732.

Vous fîtes très bien d'assister à l'exercice de votre collège. J'ai fait souvent les mêmes réflexions que vous, surtout pendant que j'étais prévôt des marchands et je les faisais faire à ceux qui témoignaient beaucoup de dégoût pour ces exercices. Nous remplissons, leur disais-je, une des plus importantes fonctions de notre ministère, en excitant l'émulation des écoliers et même des régents; nous leur faisons sentir par notre présence que leurs occupations sont quelque chose de sérieux et de considérable puisque les magistrats y donnent leur attention.

1er octobre 1732. — Je suis de l'avis de Mme de Saint-Fonds, elle raisonne très sensément. Le Père Vanière a perdu son temps quand il a mis en beaux vers latins les préceptes d'agriculture Ceux à qui les conseils pourraient être utiles, les iront-ils chercher dans son poème ? les entendront-ils ? Que dirait-on de nous si nous donnions en beau grec une introduction à la pratique, ou, si vous voulez, des conseils pour l'éducation des enfants ? On dira peut-être qu'il a voulu montrer son talent pour la poésie latine en traitant une matière aussi difficile à mettre en œuvre. Mais je répondrai que tout écrivain dont le but est plutôt de se faire valoir que de se rendre utile, emploie mal son temps. Mais il a imité Virgile dont les Géorgiques sont si estimées ? Virgile écrivait dans la langue de son pays et se rendait utile à ses concitoyens. Nous lisons son poème pour apprendre les finesses de la langue latine et je crois que peu de gens l'ont étudié pour devenir bons économes. Mais, dira-t-on, il s'est amusé à cultiver un talent singulier qu'il avait d'écrire en vers latins ? n'avait-il rien à faire de plus utile ? Enfin, si l'on oppose l'exemple du Père Rapin et du Père de la Rue, je répondrai que ce n'est pas par cet endroit que je les estime davantage et qu'ils ont fait d'autres ouvrages plus utiles au public. Après tout, il faut rendre justice au Père Vanière; il a rendu ses veilles utiles aux écoliers par un dictionnaire poétique le plus ample et le meilleur qu'on ait vu jusqu'à présent. Or, il est utile que les enfants s'exercent à faire des vers latins; ils en apprennent mieux le

tour et l'harmonie de la langue latine. Cela leur sert à bien entendre les poètes latins qui forment leur goût et polissent leurs esprits. Je pardonne les poésies latines aux modernes quand ce ne sont pas des ouvrages de longue haleine, quand on n'y emploie pas tout son temps, quand on choisit des sujets aussi utiles qu'agréables. Je fais plus, je loue extrêmement un Santeuil d'avoir célébré les saints mystères et les louanges des Saints dans la langue de l'Eglise; l'honneur qu'il a eu d'entendre chanter ses poésies par les ministres du Seigneur et de les voir imprimées dans le Bréviaire de Paris est au-dessus de toutes les couronnes de laurier et de tous les triomphes que Rome moderne a décernés à quelques poètes. Au reste, je ne prétends pas que mon sentiment sur la poésie latine doive servir de règle. C'est le sentiment de Mme de Saint-Fonds qui m'a servi de texte.

10 octobre 1732. — Mon fils le président qui est venu dîner avec moi m'a apporté le mandement de M. l'archevêque d'Arles qu'on lui a prêté. Il m'a fait plaisir de m'en procurer la lecture, car j'étais curieux de le voir. J'ai été fâché que ce prélat que j'honore beaucoup, avec qui j'ai été familier autrefois et renouvelé connaissance la dernière fois qu'il passa à Lyon, ait donné autant de prise sur lui. J'approuve fort qu'il ait demandé au Pape le Jubilé pour son diocèse et qu'il l'ait fait publier. Il pouvait fort bien se défendre sur cette démarche et peut-être n'aurait-il reçu de la Cour qu'une légère réprimande.

13 octobre 1732. — M. l'archevêque d'Arles est en chemin pour se rendre au lieu de son exil qui est son abbaye de Saint-Valery en Picardie et logera au grand collège à son passage pour Lyon.

Je ne doute pas que les exilés du Parlement ne reviennent avant la Saint-Martin. Il est vrai, comme on vous l'a dit, que plusieurs ont déjà eu la permission de se rapprocher de Paris. Quelle sera la fin de ces troubles? Il n'y a que Dieu qui le sache. Pour moi, s'il est permis de dire sa pensée, et pourquoi ne la dirais-je pas à un autre moi-même ? je suis convaincu qu'on n'éteindra jamais le feu par la méthode qu'on suit. On craint l'éclat d'un schisme, on veut l'éviter et le prévenir, mais le schisme n'en est pas moins réel et il éclatera quand il ne sera plus temps d'y remédier. Le parti janséniste se fortifie, s'affermit et devient plus audacieux par les ménagements qu'on a pour lui. M. l'archevêque d'Arles est exilé à Saint-Valery qui est à 140 lieues de son siège, il l'a un peu mérité, je le veux ;

mais M. l'évêque de Montpellier ne l'aurait-il pas mieux mérité encore? Pourquoi n'est-il pas à Quimper? Pourquoi M. d'Auxerre, quoique autrefois de mes amis, n'est-il pas à Embrun ou à Gap? Que le Roi veuille être obéi et qu'il le veuille aussi efficacement que Louis XIV ou le Régent, *et il le sera*..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Saint-Fonds 16 octobre 1732.

J'ai appris une histoire que vous ne devez pas encore savoir, parce qu'elle est toute nouvelle. Il faut que je vous la raconte, j'en sais les circonstances d'original. M. le marquis de Grammont, capitaine de dragons dans le régiment de Beaufremont, était sorti de France et s'était retiré en Espagne parce qu'il était soupçonné, dit-on, d'une petite galanterie capable, si elle avait été prouvée, de lui faire voler la tête sur un échafaud. Après avoir été quelque temps absent, l'envie lui a pris de venir voir ses amis dans son régiment. Il n'en était pas bien éloigné puisque son régiment est à Auch qui n'est qu'à 34 lieues d'Espagne. Il vient déguisé, il est bien reçu; mais, avant que de s'en retourner, car il n'aurait pas osé faire un long séjour en France, il prend le dessein le plus criminel et en même temps le plus insensé qu'on puisse s'imaginer : c'était d'emmener sa compagnie avec lui et de la faire passer en Espagne. Il la fait donc monter à cheval et ordonne à un tambour de battre la générale. Tout cela, comme vous pensez bien, se passait de grand matin. Le tambour refuse d'abord d'obéir, mais menacé d'être tué sur la place, il exécute l'ordre malgré lui. Le lieutenant et le maréchal des logis sont surpris d'entendre la générale et peut-être, car on ne me l'a pas assuré, avaient-ils eu quelque vent du dessein du capitaine. Ils courent tous les deux; le maréchal des logis *cucurrit citius*. Arrivé où la compagnie était assemblée à cheval, il défend aux soldats de la part du Roi, d'obéir à M. de Grammont et de le reconnaître pour capitaine. Le lieutenant qui avait eu la précaution de charger ses pistolets et de les prendre sous ses bras, arrive presque dans le même instant et fait aux dragons la même défense. M. de Grammont va à lui l'épée à la main et le menace : n'avancez pas, lui dit le lieutenant, car je vous brûlerai la cervelle. Le capitaine ne laisse pas d'avancer et fait mine de porter une botte au lieutenant. Celui-ci lui tient parole et lui lâche un coup de pistolet dont il lui casse la mâchoire et le renverse par terre. Comme il n'était pas mort, on dit que le lieutenant a encore eu assez de générosité pour faciliter son évasion, et

le mettre dans une chaise pour l'aller faire panser en lieu de sûreté. Telle est l'histoire que M. de Vallière, capitaine dans le même régiment, a racontée à Mme Noyel qui me l'a répétée aujourd'hui. J'ai donné, de ma propre autorité, la compagnie au lieutenant et la lieutenance au maréchal des logis. Je crois que vous confirmerez ce don.

B. — Lyon, 4 décembre 1732.

La mort du Roi de Sardaigne étant arrivée pendant que les PP. Lombard et de Colonia étaient auprès de vous, l'équivoque de Thurins a fait dire à leurs ennemis : voyez, voyez la politique des bons Pères ; à peine le roi Victor est mort que les voilà qui vont à Turin tâcher de s'intriguer pour avoir accès à la Cour. C'est de Mme Clapeyron de qui je tiens ce trait, et il est tout chaud car elle vient de me le raconter.

D. — Thurins, 24 octobre 1732.

.....Cheinet fut taciturne jusqu'à l'entremets ; c'est qu'il avait bon appétit et qu'il était trop occupé pour causer. Les réponses que vous lui fîtes me rappellent celles que vous fîtes un jour en ma présence à M. Brossette et dont il fut si étonné dans le moment que les bras lui tombèrent et qu'il vous regarda d'un air qui me fait rire quand j'y pense. Vous vous trouvâtes plus sérieux qu'à l'ordinaire, cela n'est pas étonnant : il n'est pas en notre pouvoir d'être toujours de la même humeur, il est encore moins possible de changer son humeur. On a souvent dit que j'étais trop froid et trop sérieux ; j'aurais voulu souvent l'être moins, mais en vain aurais-je essayé de devenir badin et plaisant, j'y aurais eu fort mauvaise grâce. Despréaux a eu raison de dire : *Ce n'est que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi.*

Mon fils le lieutenant à qui j'ai raconté l'histoire de M. le marquis de Grammont dit qu'il faut qu'il eût perdu l'esprit, puisque jamais le roi d'Espagne n'aurait approuvé une pareille action et aurait rendu au Roi, sur la première demande et même avant la demande, cette compagnie. Je confirme le don que vous faites au lieutenant de la compagnie et de la lieutenance au maréchal des logis.

30 novembre 1732. — Vous avez bien raison, la ville est incommode, on n'y fait jamais ce qu'on veut. On pourrait peut-être en dire autant de la campagne et de tout le temps de la vie, car quand est-ce qu'on fait

ce qu'on veut? Le grand secret serait de ne rien vouloir que dans l'ordre de la Providence et de vouloir tout ce qu'elle ordonne. J'ai plus besoin que vous de cette morale. Cela fut dit à propos du cousin qui vint vous voir et que vous n'attendiez pas. Sa visite dut pourtant vous faire plaisir, puisqu'il vous apprit des particularités honorables de votre famille et que sa branche s'est distinguée par les armes. Ils se sont aussi distingués par les exercices des Muses. N'est-ce pas un Bottu de Roffrey qui a composé des Noëls en langage du Beaujolais, que j'ai souvent entendu chanter à M. de la Barmondière notre cousin. Vous dites que ce cousin n'est plus cousin. Je vous demande pardon, il est votre cousin au 5e degré. Quand même, il ne porterait pas même nom et mêmes armes, vous ne pourriez pas être son juge en matière criminelle; mais avec cette circonstance, ni vous ni vos enfants ne pourrez jamais être juges des Bottu...

8 décembre 1732. — Le voyage des PP. Lombard et de Colonia à Turin au lieu de Thurins m'a fait rire. Cela fait voir la disposition des envieux ou des ennemis des Jésuites; on est disposé à interpréter toutes leurs démarches en mauvaise part. A propos de cette impertinente conjecture, avez-vous su que le feu roi Victor en voulait personnellement au P. de Colonia? Je crois qu'un ballet intitulé la *Foire d'Augsbourg* est imprimé avec ses tragédies. Le Père y faisait allusion à la fameuse ligue d'Augsbourg contre la France, où le duc de Savoie était entré et ce prince y faisait le personnage de ramoneur de cheminée. J'ai ouï dire à quelques jésuites qu'il en avait été extrêmement choqué et qu'il ne s'en était pas tu. Cette anecdote donnait quelque air de vraisemblance au voyage du P. de Colonia à Turin. Je ne me souviens pas si je lui ai parlé de ce fait. Vous connaissez sa candeur, il avouera tout ce qu'il en est. En cela, il n'agit pas prudemment, il ne faut jamais choquer les princes, quoique ennemis de notre nation.

B. — Villefranche, 14 décembre 1732.

J'ai répondu, excepté aux derniers articles où vous prouvez que M. de Bois Saint-Just ne joue pas mal aux échecs, parce qu'il est aussi fort que vous et vous demandez s'il n'y a point là de vanité? Je réponds hardiment que non, car on peut ne pas mal jouer aux échecs et avoir encore bien des degrés au-dessus de soi. J'étais autrefois à peu près de

votre force et cependant le juif Nathan m'aurait peut-être gagné en me donnant la dame, ou jouant au pion marqué. D'ailleurs, y a-t-il de la vanité à dire, je sais une telle chose, quand il est vrai qu'on la sait ? Newton n'aurait-il pas pu dire sans vanité, je sais mieux les mathématiques que le commun de ceux qui s'y appliquent ?

B. — Villefranche, 16 décembre 1732.

Vous me dites seulement dans les dernières lignes que M. de Bellevue faisait ce jour-là l'éloge de sa femme. Certes, il a bien raison et tout mari qu'il est, il serait de fort mauvais goût s'il ne la trouvait pas fort aimable ; une couche ou deux de ce que vous demandez de plus rendraient son portrait inimitable.

Le P. de Montausan me manda hier cette nouvelle. Je copie sur la lettre : « Voilà la paix du Parlement faite avec le Roi. On va travailler à présent à celle de l'Eglise. On m'écrit du onze que la nouvelle du jour est que M. l'évêque de Troyes et celui d'Auxerre sont à Paris, M. l'évêque de Montpellier y vient et son temporel lui est relâché depuis plusieurs mois. On ajoute que M. Petitpied et M. Duguet sont aussi revenus ou prêts à revenir. On prétend que les Docteurs exclus de Sorbonne y rentreront le mois prochain et que le syndicat de Romilly se terminera ce jour-là. » Voilà le texte des nouvelles auxquelles le P. de Montausan n'ajoute aucune réflexion. S'il n'est pas permis d'en faire ouvertement, combien de choses ne pourrait-on penser *in petto* ?

20 décembre 1732. — Vous parlez une fois en la vie bien français sur le compte de vos bons amis les jésuites. Le jugement que vous portez sur l'Histoire Romaine est très judicieux ; mais, venant de vous, je le trouve un peu hardi. C'est tout ce que j'aurais pu dire moi-même, ou plutôt tout ce que j'en ai dit lorsque je me suis mis en colère sur l'injustice qu'on nous a faite de nous faire acheter les quatre derniers volumes. Cependant, je n'entends plus parler de la continuation de cet ouvrage ; en voudraient-ils demeurer au milieu de leur carrière ?

22 décembre 1732.—Vous lisez l'histoire de M. Rollin pour remplir le vide de vos occupations et moi je lis par manière d'amusement le *Recueil de l'Académie des inscriptions*. Mais, n'en déplaise à M. le secrétaire de l'Académie, cet ouvrage est imprimé avec une grande négligence : il y a des fautes ridicules dans le grec, le latin et souvent dans le français.

D. — Lyon, 19 décembre 1732.

... C'est le soir que je joue aux échecs avec mon fils. Nous commençons par lire un bon livre, c'est-à-dire un livre de piété, pendant une demi-heure. La partie dure ensuite une heure, rarement nous en jouons deux. Je gagne un peu plus souvent que je ne perds, mais je ne pourrais donner à mon fils aucun avantage, quelque petit qu'il fût. Il connaît un capitaine de cavalerie du colonel général nommé M. de Grosmenil qui a gagné le fameux juif de Metz. Ce M. de Grosmenil donne une tour à un officier qui donne un chevalier à mon fils; mais, donnant la dame à un autre qui est un peu inférieur à mon fils, M. de Grosmenil perdit. Le juif de Metz ayant joué contre lui et ayant perdu, le nomma et lui dit, il faut que vous soyez M. de Grosmenil. Il lui proposa de faire avec lui un voyage en Hollande, offrant de le défrayer et l'assurant qu'il gagnerait des sommes considérables. Il faut qu'il y ait, en ce pays-là, des gens passionnés pour les échecs et qui se piquent d'y exceller.

D. — Lyon, 2 janvier 1733.

Je viens de recevoir la visite du sieur Bruyset ; nous avons causé de librairie et d'imprimerie. Il m'a dit que les compagnons imprimeurs sont aujourd'hui si indociles, si paresseux, si négligents qu'on ne peut pas venir à bout de faire une bonne impression. Ils commencent, dit-il, à faire leur semaine le jeudi et veulent que trois jours les nourrissent toute la semaine. Il ajoute que ce désordre règnera, tant que le vin sera aussi abondant et à aussi bon marché. L'encre, par leur négligence, n'est point distribuée également sur la forme, et cela fait qu'une page est noire et l'autre blanche. Quand il y a parmi eux quelque bon ouvrier, ils tâchent de l'écarter; ils boursillent entre eux et lui donnent quelque argent pour l'envoyer dehors... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

6 janvier. — J'ai été ce matin à la congrégation et après qu'elle a été finie, je suis monté à la chambre du P. de Montausan... il m'a montré la traduction de la *Thébaïde de Stace*, en vers italiens, par le cardinal Bentivoglio, dont l'auteur lui a fait présent; et un traité théologique de la Sainte-Trinité, par le cardinal Cienfugos et quelques ouvrages de M. le marquis Maffei, homme fort connu dans la république des lettres. Il a passé ici, il y a peu de jours, et le P. de Montausan voulait me

procurer sa connaissance, mais le mauvais temps, les affaires, un contretemps me privèrent de cet honneur... Ce marquis va à Paris ; de là il passera en Angleterre, puis en Hollande. Il a 68 ans, il est bien tard pour voyager ; mais il est plein de santé et ne craint ni la fatigue ni le mauvais temps. Il prépare un nouveau recueil d'inscriptions et il prétend que tous ceux qui ont paru jusqu'à présent sont infidèles et ne représentent pas les inscriptions telles qu'elles sont. Il a donné des ouvrages de différentes espèces : un recueil de poésies qui regardent un fait de l'histoire ecclésiastique, le fait d'Acacius (vous savez apparemment ce que c'est, pour moi je l'ai oublié) ; des dissertations sur l'explication de quelques médailles et inscriptions ; quelques tragédies et comédies en vers italiens. Vous en savez maintenant autant que moi sur M. le marquis Scipion Maffei ; ajoutons qu'il est de Vérone, compatriote de Catulle.

2 janvier 1733. — Vous auguriez d'avance sur le livre de l'abbé Pernety. Vous êtes maintenant en état d'en juger pleinement. J'attends avec impatience ce que vous m'en écrirez, non pas que je doute du jugement que vous en porterez, mais je serai bien aise de voir comment vous vous exprimerez et dans quel sens vous lui ferez réponse...

7 janvier 1733. — Il faut que je vous parle du *Repos de Cyrus*. Je n'en ai voulu rien dire de mon chef avant que de l'avoir lu tout entier. Je le mets fort au-dessous du rien, parce que le rien n'est ni bon ni mauvais..... L'éloge qu'il y fait du *Télémaque* n'est pas sans exception. Il voudrait que l'auteur n'y eut pas mêlé tant de fables ; son livre, selon lui, en serait plus utile. Aussi, a-t-il voulu l'emporter par cet endroit sur le grand archevêque de Cambrai, car il déclare dans la préface qu'il a retranché tout le merveilleux. Voilà une critique bien judicieuse ! Que n'ajoutait-il qu'il n'y avait pas dans le *Télémaque* assez de galanterie et qu'elle n'y était point traitée suivant les mœurs d'aujourd'hui ? Il a voulu éviter ce défaut. M. de Fénelon n'avait point fait de cours d'opéra..... Si nous considérons l'ouvrage en lui-même, est-il rien de si maigre et de si sec que la disposition du sujet ? Le style est pincé : petites phrases, petites antithèses, petites maximes. Parmi ces maximes, il y en a pourtant d'assez heureusement exprimées. Était-ce la peine de faire un livre ? Il n'a pas fait fortune ici et c'est encore pis à Paris. Cependant, il faut bien faire réponse à l'auteur, que lui dire ? Je me garderai bien de le louer

contre ma conscience; lui dire la vérité, c'est s'exposer à être fort mal reçu. Je suis déterminé à lui dire que j'ai reconnu avec plaisir dans son second tome le caractère des grands hommes qui ont illustré notre siècle et à ne lui rien dire du reste. Il jugera ce qu'il voudra de ce silence mais j'attends avant que de me déterminer absolument, ce que vous me manderez là-dessus. Il faut que nos avis soient uniformes.

Mon fils vient de m'apprendre que M. de Fleurieu lui a montré au Palais une lettre qu'il avait reçue de M. de Reymond et à laquelle il ne s'attendait point. Il lui marque que le manuscrit de la critique que vous avez faite de son ouvrage est tombé entre ses mains; que c'est le sort des auteurs d'être critiqués et de se voir imputer des sentiments bien éloignés des leurs, mais que, quelque vive que soit la critique, il s'estime heureux d'avoir trouvé dans la même académie un défenseur tel que M. de Fleurieu et il le prie instamment de lui envoyer la réponse qu'il vous a faite. Avez-vous donné votre manuscrit à quelqu'un? Je ne le crois pas; par conséquent, je ne puis me persuader que M. de Reymond dise exactement vrai. Mais, il se pourrait faire que quelqu'un lui eût donné un extrait de votre critique. Au reste, M. de Fleurieu n'est point disposé à lui envoyer sa réponse. Vous serez étonné comme moi qu'une pièce que vous n'avez lue qu'à l'académie, ait fait du bruit à Paris et soit parvenue à la personne intéressée. Après tout, cela ne doit pas vous inquiéter beaucoup.

D. — Lyon, 14 janvier 1733.

Cheinet est actuellement dans mon cabinet; il y avait plusieurs jours que nous ne l'avions vu. Il n'est plus si allant qu'autrefois. Je vous fais mille compliments de sa part, quoiqu'il ne pense pas à vous actuellement, mais il me remerciera quand je le lui dirai. Mon fils aîné, allant ce matin au Palais, en chaise à porteurs, a couru un grand danger à l'entrée du pont de bois : une charrette de fumier a reculé sur sa chaise, l'a renversée et l'a brisée. Il est tombé comme vous jugez bien avec la chaise et les porteurs aussi; il pouvait être écrasé, mais il en a été quitte pour une légère égratignure au visage et pour la peur. Nous lui avons conseillé de se faire saigner et il l'a fait.

22 janvier 1733. — ..... Mme de Curis m'a envoyé une tragédie nouvelle intitulée *Zaïre*. Le sujet est intéressant, il est chrétien, il m'a

attendri; la vraisemblance n'est pas parfaitement observée, il y a quelques défauts dans la versification. Avec cela, je la relirai encore avec plaisir.

B. — Villefranche, 17 janvier 1733.

Mon cas de conscience est décidé, je n'en demande pas davantage. J'ai pu dire sans blesser la charité, j'ai pu conserver dans mes recueils tout ce que je vous ai écrit sur le *Repos de Cyrus*. Vous en dites précisément la même chose, en termes à la vérité plus sages, plus graves, plus sérieux, plus mesurés, mais qui n'emportent pas moins la pièce. Je vous assure que je copierai votre jugement à côté du mien, dès demain si j'en ai le loisir; mais il s'agit de la manière dont nous lui ferons réponse. Tout bien examiné, je pense que nous ferions peut-être mal de trahir la cause de la vérité par notre silence ou par une espèce de connivence. Il vaudrait peut-être mieux ne lui point écrire du tout et lui faire sentir par là le peu de cas que nous faisons de son livre, que de lui laisser croire, par une réponse équivoque, que nous l'approuvons. Si j'avais la force de rêver maintenant, je composerais une lettre bien maligne, dont il ne pourrait pas se plaindre et dont il ferait son profit, s'il voulait. Avez-vous ouï dire ce qui m'est revenu, que sous le nom du solitaire de Memphis, il a voulu parler de lui et que Tabé est un nom anagrammatisé? Celui qui a inventé cela a le diable au corps.

B. — Villefranche, 18 janvier 1733.

.....Voici un endroit vraiment curieux. Monsieur votre fils *dit donc comme cela* que M. de Fleurieu a montré au Palais une lettre qu'il a reçue de M. de Reymond *à laquelle il ne s'attendait point*. Je nie ces derniers mots et j'ose soutenir, quoi qu'il puisse dire, *qu'il s'y attendait*, vous en conviendrez bientôt avec moi — Monsieur votre fils continue — M. de Reymond marque dans cette lettre que le manuscrit de la critique que j'ai faite de son ouvrage, est tombé entre ses mains — il ne faut pas être sorcier pour deviner comment la chose s'est pu faire et je le soutiendrai en face de M. de Fleurieu, quand même il oserait *negare et pernegare*. C'est le sort des auteurs, dit la lettre, d'être critiqués et de se voir imputer des sentiments bien éloignés des leurs. — Je n'ai point jugé des sentiments intérieurs de M. de Reymond, je n'ai parlé que de ce qui saute aux yeux dans son ouvrage et tout le monde, sans en excepter M. de Fleurieu lui-même, dans le temps que je lus ma dissertation, convint

que j'avais raison — quelque vive que soit la critique (c'est la suite de la lettre), il se trouve heureux d'avoir trouvé dans la même académie un défenseur tel que M. de Fleurieu — c'est qu'il n'a pas encore lu ma réponse. Pour moi, si je suis attaqué, je prierai M. de Fleurieu de ne pas prendre la peine de me défendre. — Enfin, M. de Reymond le prie instamment de lui envoyer la réponse qu'il m'a faite. — Il n'oserait et s'il était assez hardi pour le faire, j'enverrais sur le champ une copie de ma réplique. Voilà mes réflexions sur la lettre de M. de Reymond ; vous les trouverez un peu pinçantes, mais en vérité la bile serait émue à moins.

19 janvier 1733. — Je pense depuis hier à une chose, mais je ne veux rien faire que de votre avis et de votre agrément. Il me semble que l'affaire me touche d'assez près pour tâcher d'en voir le fond. J'aurais donc envie d'écrire à M. de Reymond lui-même une lettre polie et honnête que je tournerai bien ; laissez-moi faire, vous la verrez avant qu'elle parte. Je lui manderai que n'ayant donné mon manuscrit à personne au monde, il n'est pas possible qu'il ait pu en avoir une copie et qu'ainsi je ne reconnais pas pour mon ouvrage ce qu'on fait courir sous mon nom. Je le prierai de faire transcrire à mes frais la copie qu'il a entre les mains et de me l'envoyer afin que je puisse voir si je pourrai m'y reconnaître. Qu'en pensez-vous ? Cette idée vous convient-elle ? dites oui et sur-le-champ elle est exécutée. Ah ! je vous apprendrai, jeunes gens de petite taille, Fleurieu et Pernety, à vous jouer de ceux qui vous passent de toute la tête. Si ce trait de vanité vous déplait, lisez-le à Cheinet, il en sera charmé.....

24 janvier 1733. — .....Je vais vous transcrire ici ce que j'écris à l'auteur du *Repos de Cyrus*. M. de Messimieu m'a dit que vous lui aviez fait réponse, il y a déjà plusieurs jours ; il faut donc aussi me dépêcher de lui envoyer ma lettre et je vous l'adresse afin que vous ayez la bonté d'y faire mettre le dessus. Cependant, lisez-la auparavant, car en voici la copie :

« Il faut vous l'avouer, Monsieur, ne recevant aucune de vos nou-
« velles, je croyais que vous m'aviez parfaitement oublié et je m'imagi-
« nais que les grandes villes, les grandes connaissances, les grandes
« occupations vous avaient fait perdre le souvenir de tout ce que vous
« aviez vu de petit ou de médiocre dans la province. Le présent que
« vous venez de me faire de votre ouvrage m'a détrompé agréablement ;

« je l'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance et je l'ai lu avec un véritable « empressement. Comme il est imprimé et que vous n'y pouvez faire « désormais aucun changement, vous sentez bien, Monsieur, qu'il est « inutile d'entrer maintenant dans le détail des observations que vous « exigez de moi. Je me contenterai donc de vous dire en général, que « mon jugement sur votre livre est parfaitement conforme à celui du « public et que je souscris volontiers à toutes les louanges qu'il peut vous « donner. J'ai l'honneur d'être très parfaitement..... »

Si vous trouvez, mon cher ami, que j'en dise trop ou trop peu, il ne faut point envoyer la lettre. La vérité est que mon dessein a été — qu'il prit mon compliment pour un éloge exquis — tandis que je ne peux lui rien dire de pis.

D. — Lyon, 24 janvier 1733.

.....Dans la seconde partie du même article (car il a deux pages) vous me parlez du petit abbé. Votre bile ou plutôt votre zèle s'amuse et la censure que vous faites est digne de vous et digne de l'ouvrage. Mais M. de Curis vient de me faire lire l'écrit d'un auteur connu qui ne pense pas comme nous. C'est une lettre intitulée: *Prose rimée*, que j'aurais prise pour des vers assez bien tournés; je ne sais pourquoi on les a écrits tout de suite et sans distinction comme de la prose. Cette lettre est sous le nom du chevalier de *** à M. ***. Mais M. de Curis m'a appris que l'auteur est l'abbé de Grécourt. A ce nom, vous croyez sans peine que l'expression est bonne. J'en ai jugé de la sorte après une lecture rapide qu'en a faite mon fils l'officier; car M. de Curis m'a dit qu'il ne pouvait pas me laisser la pièce. Selon l'abbé de Grécourt, les portraits du *Repos de Cyrus* sont vrais, naturels, délicats; le style est enchanté, la morale excellente. Mais l'auteur ne doit-il point craindre que le beau sexe qui fait la réputation des ouvrages, ne lui sache mauvais gré d'avoir démasqué ses défauts? L'abbé Pernety est donc ami, ai-je dit, de l'abbé de Grécourt? Non, a dit M. de Curis, à moins qu'il n'ait fait connaissance avec lui depuis que j'ai quitté Paris. Il a pu le voir chez M. de Coiseaux qui était ami de l'abbé de Grécourt. En vérité, je suis fâché pour l'amour du petit abbé, de ces applaudissements. Voilà de quoi le convaincre qu'il a fait un excellent ouvrage. Nous serions bien reçus maintenant, vous et moi, si nous allions lui dire ce que nous pensons. J'oubliai de vous dire un trait de cette lettre: mais où donc, diront les dames, cet auteur a-t-il si

bien appris à connaître ce qui se passe dans nos cœurs ? Et ne savez-vous pas qu'un homme d'esprit qui a employé son loisir à de bonnes lectures, n'ignore rien ?

D. — Lyon, 27 janvier 1733.

.....Il est aujourd'hui jour d'académie. On doit aller au scrutin pour la réception de M. Blanchet de Pravieux, procureur du Roi en l'élection. Il est homme d'esprit ; il parle bien et avec facilité. Je crois que ce sera une bonne acquisition. A propos, puisque nous sommes sur le chapitre de l'académie, faut-il encore que je combatte de nouveau l'opposition que vous avez à payer votre tribut? Vous voulez imiter M. du Lieu, mauvais exemple et qui est unique. J'interromps l'ordre des réponses pour traiter cet article, parce qu'il est important de vous faire changer au plus tôt la résolution fixe que vous croyez avoir prise, de vous taire. La manière dont vous vous expliquez prouve que la résolution n'est pas bien fixe. Mais, quand ce serait un vœu, vous ne devriez pas le tenir, parce qu'il ne serait pas *de meliori*. Ce qui vient de vous arriver à l'égard du livre de M. de Reymond, n'est pas une raison capable de faire impression sur votre esprit. La faute d'un seul doit-elle retomber sur le corps ? Après tout, la règle est établie, chacun doit parler à son tour. Un homme qui fait profession d'aimer l'ordre en tout, manquera-t-il de propos délibéré, à un devoir? C'en est un, dès que vous êtes académicien ; que deviendrait l'académie si tout le monde pensait de même ? Vous ne méprisez pas le corps, vous estimez plus de la moitié de ceux qui le composent ; pourquoi donnerez-vous par votre exemple, une ouverture au relâchement et contribuerez-vous à faire tomber un établissement utile ? On imputera cela à négligence ou à mépris ; cela retombera sur vos amis et particulièrement sur moi. Que répondrai-je aux murmures de nos confrères académiciens ? comment vous excuserai-je? Sur vos occupations ? combien d'autres en ont autant et ne laissent pas de remplir ce devoir ? Sur votre insuffisance ? à qui le persuaderais-je ? Enfin, pour dernière raison et que vous trouverez peut-être la plus forte, c'est que vous me ferez plaisir. Vous avez des critiques des ouvrages que vous avez lus ; choisissez ce que vous croirez qui conviendra le mieux et apportez-le à votre prochain voyage.

28 janvier 1733. — Voici l'article qui vous fera le plus de plaisir. M. Cheinet est venu exprès dîner avec moi pour me montrer une lettre

qu'il venait de recevoir de M. de Bursin, conseiller au Parlement de Grenoble, à qui il avait écrit pour le prier de lui donner des nouvelles de M. votre fils et de lui mander sincèrement et en confidence, tout ce qu'il en pensait. Voici la copie de la réponse : « Je vous remercie de tout « mon cœur, Monsieur, de la connaissance que vous m'avez fait faire « du plus aimable jeune homme qu'on puisse voir. Les commandants « de l'artillerie en sont charmés et regardent l'acquisition qu'ils ont « faite de M. de Saint-Fonds, comme la meilleure qu'ils aient faite de« puis longtemps. J'ai eu l'honneur de le voir et voudrais bien pouvoir « lui marquer combien j'honore son mérite et combien tout ce qui me « vient de votre part m'est cher...

29 janvier 1733. — Vous savez qu'on imprime Bayle à Trévoux en cinq in-f°. M. le Clerc s'est engagé à fournir aux libraires dix feuilles de remarques sur chaque volume. Il redresse Bayle et prouve évidemment qu'il s'est trompé en bien des endroits ; il m'en rapporta plusieurs. Par exemple, il prouve que la fameuse reine de Navarre, sœur de François Ier, n'a jamais été huguenote ; que Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, ne l'était pas, ni Jacques le Fèvre d'Etaples et plusieurs autres qu'on a cru faussement l'avoir été. M. le Clerc dit qu'en ce temps-là il fallait peu de chose pour être suspect d'hérésie : parler contre quelques abus, attaquer les moines, avoir quelques opinions singulières. Les deux volumes que nous avons de ses remarques sur Bayle ne sont qu'une petite partie de ce qui se trouvera dans le Bayle de Trévoux. J'ai dit à M. le Clerc qu'il fallait engager les libraires à donner ses remarques séparément, en faveur de ceux qui ont déjà Bayle. Il dit que cela pourrait bien se faire...

M. Cheinet et mon fils croient que M. de Fleurieu ne vous a pas trahi, mais a pu être trahi. J'approuve fort que vous écriviez à M. de Reymond selon le projet que vous avez fait ; il est bon d'éclaircir ce fait. Je raisonnerai plus amplement là-dessus, quand je serai arrivé à cet article de votre réponse.

B. — Villefranche, 3 février 1733.

Vous ne me marquez point à la place de qui M. Blanchet de Pravieux a été reçu à l'académie ; serait-ce à la mienne ? On aurait très bien fait et je la lui céderais de bon cœur. Tout le reste de cet article contient une exhortation très vive, mais par laquelle vous ne m'auriez pas converti,

sans la dernière raison dont vous vous servez. Ce seul mot ***vous me ferez plaisir*** est plus efficace que tout le reste de votre sermon. Pour vous faire plaisir, je sacrifierais mon bien, mon temps, ma santé ***ergo a fortiori***, ma répugnance de parler à l'académie ***sed de his coram.***

D. – Lyon, 3 février 1733.

Votre lettre à M. Pernety est partie ce matin avec la mienne et sous la même enveloppe. Il est juste que je vous fasse part de la mienne, après que vous m'avez communiqué la vôtre ; en voici donc la copie : « A mon retour de la campagne où j'ai fait un très long séjour, mon fils m'a remis les deux exemplaires du ***Repos de Cyrus*** que vous aviez adressés à M. Boutillier pour M. de Saint-Fonds et pour moi. Je vous rends mille grâces de ce présent que je regarde comme une marque de votre souvenir et de votre estime. J'ai lu l'ouvrage avec les yeux et les sentiments d'un homme qui s'intéresse véritablement à l'auteur et non point en critique qui veut porter un jugement. Cependant, puisque vous voulez que je m'explique avec la sincérité dont je fais profession, je vous dirai, Monsieur, que tout m'a paru écrit avec un soin extrême et que le style est très châtié et très recherché. Je connais trop peu les femmes et la galanterie pour décider sur une matière que je n'entends pas ; mais j'ai reconnu avec plaisir dans le second livre tous les grands hommes qui ont illustré notre siècle et je voudrais de tout mon cœur ressembler à votre Berostar...

J'arrive de l'académie. — C'est le P. de Colonia qui a entretenu la Compagnie. Il me reste trop peu de place pour vous parler de sa dissertation, ce sera l'article de demain...

4 février. — Il a recherché l'origine et les preuves du grand Jubilé qu'on gagne dans notre église métropole lorsque la Fête-Dieu se rencontre le jour de Saint-Jean. Il croit que cela se rencontrera l'année prochaine 1734, mais je pense qu'il se trompe, car j'ai examiné la chose sur quelques calendriers : le 24 juin, fête de saint Jean, sera non le jour de la Fête-Dieu, mais le jour de l'Octave. Quoi qu'il en soit, quand cela se rencontre, le Jubilé est ouvert le mercredi, aux premières vêpres et dure trois jours, c'est-à-dire jusqu'aux vêpres du samedi. Sur quoi est fondée cette concession, quelle en est l'origine? Sans doute, c'est une concession des Papes, mais la première origine ne paraît pas. On trouve

seulement que ce jubilé a été célébré trois fois ; en 1440, sous le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon ; en 1551, sous le cardinal de Ferrare et en 1666 sous M. l'archevêque Camille de Neuville. On a le mandement du cardinal dé Ferrare, dont le P. de Colonia nous cita plusieurs morceaux et ce cardinal assure que c'est un usage immémorial. Il ordonne plusieurs précautions pour prévenir des accidents pareils à ceux qui arrivèrent cent ans auparavant par la foule incroyable du peuple qui se rendit à Lyon. Il fit frapper une médaille à l'occasion de cet événement et M. Camille de Neuville en fit frapper une aussi en 1666. Le P. de Colonia a toutes les deux et il nous apporta la seconde. Cela est soutenu par des actes capitulaires qui établissent bien le fait. Il ne faut pas s'étonner qu'on ne trouve point la première bulle : ces grâces, dans les premiers temps, étaient accordées verbalement. Une preuve de cette vérité, c'est la bulle de Boniface VIII pour le Jubilé de l'année séculaire. Ce fut après une enquête sur le témoignage de quantité de vieillards et après qu'une foule incroyable se fût rendue à Rome de tous côtés, pour gagner ce Jubilé qui n'était appuyé que sur la tradition, que ce Pape publia sa bulle.

D. — Lyon, 6 février 1733.

Vous me répondiez sur M. de Fleurieu et sur M. de Reymond : M. Cheinet et mon fils sont convaincus intérieurement que M. de Fleurieu n'est pas capable d'avoir envoyé votre critique à M. de Reymond ; mais ils pensent que celui-ci pourrait bien faire semblant de l'avoir et ne l'avoir pas et qu'il a désiré avoir la réponse pour juger par là de la critique. Il a pu être informé que cette critique avait été faite, de plusieurs personnes, par exemple, de M. Racine, de M. de Billy, de l'abbé Pernety. Mais si vous prenez le parti de lui écrire pour avoir une copie de ce qu'il dit être tombé entre ses mains, et qu'il veuille bien vous satisfaire, alors nous serons éclaircis et M. de Fleurieu sera dans la nécessité de se défendre.

11 février 1733. — J'ai toujours cru que notre académie de Villefranche ne subsisterait pas longtemps. Le nombre des académiciens est trop petit et dans ce nombre il y en a trop peu qui aient véritablement le goût des lettres. Car, malgré les brouilleries, ne restât-il à Villefranche que quatre personnes, pourquoi ne pas continuer à s'assembler ? Si l'obligation de composer un discours paraît trop dure, ne peut-on pas destiner

le temps de l'assemblée à quelque lecture sur laquelle chacun fera ses réflexions? Cela du moins empêcherait la prescription et maintiendrait une espèce de vie.

13 février. — J'ai déjà répondu sur votre lettre au petit abbé. J'ai ouï dire que M. l'Archevêque, à qui il avait envoyé son livre par la poste, moyennant 23 l. 10 s. de port, lui avait écrit son sentiment avec moins de ménagements. Je veux m'éclaircir sur ce fait et je puis le demander à notre prélat sans qu'il le trouve mauvais.

19 février. — ... Le pauvre M. Aubert finit hier sa carrière sur les huit heures du soir. Du Clos, qui m'a donné ce matin cette nouvelle, m'a dit qu'il était mort dans de très beaux sentiments, ayant une pleine connaissance. On transporta peu de temps après son corps dans la salle basse et on mit le scellé sur la bibliothèque. M. le Prévôt des marchands était attentif à ce dernier moment pour empêcher la dissipation des livres. M. Aubert a vécu 91 ans complets, car M. le Clerc m'apprit dernièrement la date précise de sa naissance, c'est le mois de février 1642. Voilà une place vacante à l'académie...

3 mars. — Je viens de l'académie et je suis très satisfait de tout ce qui s'y est passé. M. Gachot, qui y était, vous en dira des nouvelles, mais comme son sentiment pourrait n'être pas en tout conforme au mien, je vais vous en faire un récit abrégé. M. de Charly a d'abord lu un compliment fort bien tourné et qui m'a paru écrit avec beaucoup d'exactitude; il a renvoyé l'honneur qu'on lui faisait, à la mémoire que la Compagnie voulait bien conserver de ses aïeux paternel et maternel. M. de Faramant lui a répondu très éloquemment. L'un et l'autre ont rappelé les premiers commencements de l'académie; les éloges de M. Trudaine, de M. de la Vallette, de M. le Maréchal et de M. le duc de Villeroy ont été placés à propos. Celui du P. Follard à qui le jeune académicien a succédé, n'a pas été oublié; on ne l'a pas nommé, mais il a été caractérisé. M. de Faramant glissa un trait à la louange de la société dans laquelle le P. Follard a trouvé tant de secours pour cultiver ses talents.

B. — Villefranche, 17 mars 1733.

J'ai vu depuis peu la tragédie de *Zaïre* de M. de Voltaire. Je crois qu'on peut bien dire sans faire tort aux autres pièces de théâtre de sa composition, que c'est la meilleure qu'il ait faite. Je suppose que le

sujet est vrai et qu'il est arrivé tel qu'il a plu à l'auteur de l'imaginer. Croiriez-vous que Zaïre, qui meurt de la main de son amant, lorsqu'elle se dispose à recevoir le baptême, est morte chrétienne? Nous devrions charitablement le penser, mais qui empêchait M. de Voltaire de faire en sorte qu'on n'en pût douter? il n'avait qu'à mettre deux mots dans la bouche de son héroïne, au moment où elle reçoit le coup, par exemple: *Dieu des chrétiens je t'aime, — fais qu'aujourd'hui mon sang me serve de baptême.* — J'ai de la peine encore à voir Oresmane qui se tue, que ne lui retenait-on la main dans le temps qu'il portait le poignard dans son sein? Il y a encore d'autres endroits qui pourraient donner occasion à la critique, mais je ne les ai pas présents à l'esprit, il y a déjà dix jours que j'ai rendu la pièce. Je la relirais volontiers avec vous; n'est-ce pas une preuve qu'elle est bonne? Je ne sais si je la mettrais au-dessus, au-dessous ou à côté de *Polyeucte*, mais vous conviendrez sans peine qu'elle est bien inférieure à *Athalie* et qu'à peine elle marcherait avec *Esther*.

Dans l'exemplaire qu'on m'a prêté, il y a deux morceaux qui ne sont pas sans doute dans celui que vous avez lu, puisque vous ne m'en avez pas parlé, c'est une longue épître en vers et en prose, par laquelle l'auteur dédie sa tragédie à un négociant anglais de ses amis; il y a de belles choses dans cette lettre. L'autre morceau est une courte épître en vers à l'actrice qui a représenté Zaïre et qui l'a fait, dit-on, d'une manière qui a enlevé tous les suffrages et qui a tiré des larmes des yeux les moins disposés à en répandre. Pour celle-ci (je dis cette épître), elle est très profane et me paraît mal placée à la tête d'un sujet chrétien.

D. — Lyon, 11 mars 1733.

Je suis entré chez M. l'Archevêque où il y avait grande compagnie, M. de Sinope, M. l'Intendant, M. de la Ferrière, M. l'abbé de Saint-Antoine, trois ou quatre comtes, etc. Tout cela y avait dîné avec M. l'archevêque de Vienne qui était parti aussitôt après le dîner. J'ai demandé s'il avait parlé de la grande fortune qu'on dit qu'il a faite au jeu avec le Roi. En effet, le bruit avait couru qu'il avait gagné au Roi, les uns disaient quatre cent mille francs, et d'autres trente mille louis. Mais M. l'archevêque de Vienne dit qu'il n'avait pas manié des cartes depuis longtemps, que le Roi lui avait bien proposé de jouer, mais qu'il avait employé tout son argent à payer sa charge de premier aumônier de la Reine et qu'il ne lui en restait plus.

J'ai appris des traits de la bouche de M. l'Archevêque et de M. l'Intendant qui méritent d'avoir place dans vos *Adversaria,* d'un M. Ribier qui avait fait une très grosse fortune, du temps de M. de Louvois, en fournissant des chevaux pour les équipages de l'armée. Sa générosité et sa magnificence égalent tout ce qu'on raconte de plus beau en ce genre. M. l'Archevêque a dit qu'il avait une terre près de Noyon, et que, sachant qu'il n'avait aucun meuble quand il prit possession de son évêché, je sais votre affaire, lui dit-il, on va vendre les meubles de M. le marquis de la Frette, qui me devait de l'argent, faites prendre dans cette maison tout ce qui vous conviendra et ne vous embarrassez pas du paiement, nous nous accommoderons. Il sut que M. de Surville, lieutenant-général, je pense, des armées du Roi, était pressé par ses créanciers et hors d'état de payer. Il était son ami, il fut, sans lui rien dire, payer tous ses créanciers et prit des quittances. Ensuite, étant allé chez M. de Surville, comme il le trouva triste et inquiet : Qu'avez-vous, lui dit-il, je vous vois tout chagrin ? J'ai bien raison, lui dit M. de Surville, je suis accablé de dettes et je ne sais où prendre de quoi payer. N'y a-t-il que cela, lui dit-il, reprenez votre gaîté ; tenez, voilà vos quittances. M. Rivier (car je crois que c'est ainsi et non pas *Ribier* qu'il s'appelle) avait prêté cent mille francs à M. de Barbézieux sur son billet. Après la mort de celui-ci, Mme de Louvois, sa mère, informée de cette dette, envoya chercher M. Rivier et lui dit : Je sais que mon fils vous devait ; il a mangé prodigieusement, cela n'est pas concevable ; il faudra que nous prenions quelque arrangement pour vous payer. — Madame, lui dit-il, que cela ne vous inquiète pas, M. de Louvois et M. de Barbézieux m'ont assez fait gagner. Il lui fit voir le billet qu'il avait apporté et, le jetant au feu, voilà, dit-il, la quittance. Ceci est plus beau, à mon sens : il payait secrètement dans des monastères la dot des filles de condition qui n'avaient pas de quoi se faire religieuses. Un gentilhomme entr'autres, voulait retirer sa fille d'un couvent où la dot était de huit ou dix mille francs et la mettre dans un couvent de campagne où elle était beaucoup moindre. Ne faites pas, lui dit M. Rivier, ce chagrin à votre fille ; elle est contente dans ce monastère, elle y a des amies ; je connais ces Dames, elles feront quelque chose pour moi, je ferai en sorte qu'elles la recevront pour rien. En effet, il leva toutes les difficultés et la fit recevoir pour rien. M. Rivier était de fort basse naissance, car il avait été compagnon maréchal et il parlait le premier et sans peine de sa première condition.

M. Poulletier dit qu'il était fort ami de son père et qu'un jour, comme on avait amené à son père six chevaux anglais pour attelage et qu'on les examinait, Auvray que vous avez vu chez M. Poulletier et qui est mort depuis peu,disait au garçon maréchal qui les ferrait,de prendre garde qu'il y en avait un qui avait le pied fort plat et qu'il fallait parer le pied de manière qu'on pût le relever peu à peu. M. Rivier s'approcha et vit que le garçon ne s'y prenait pas comme il faut; donne-moi,lui dit-il,ce boutoir,et il se mit à parer le pied du cheval. Mon enfant, dit-il au garçon,que cela ne te fâche pas, j'ai fait ce métier avant toi. Il avait déjà fait une fortune considérable, mais non pas aussi grande qu'elle le fut dans la suite, lorsqu'il passa dans un lieu où il avait été compagnon maréchal ; il avait un équipage convenable à son bien et l'on ne se serait pas douté qu'il fût celui qu'on avait vu ferrer des chevaux. Il demanda s'il n'y avait pas dans ce lieu tel maréchal qu'il nomma? On lui dit que oui et qu'il était fort vieux; il dit qu'il voudrait lui parler et on le fit venir. Il lui demanda s'il ne se souvenait pas d'avoir eu un compagnon du nom qu'il portait; le bonhomme s'en souvint fort bien. C'est moi-même, lui dit-il, et je veux que vous vous ressentiez de la fortune que j'ai faite. Il lui fit une pension et la lui paya régulièrement jusqu'à sa mort...

16 mars 1733. — ..... Voici une nouvelle qui fait du bruit et qui mortifiera beaucoup toutes les personnes attachées au parti. M. l'Archevêque, après plusieurs visites au couvent de Saint-Benoît, a signifié à ces religieuses une lettre de cachet, portant ordre de renvoyer toutes leurs pensionnaires, avec défense d'en recevoir à l'avenir. Il avait commencé par ôter les pouvoirs à leur aumônier et leur avait prescrit cinq confesseurs à choisir, trois Carmes des Terreaux, le P. Micaut, Recollet, et un ecclésiastique nommé M. Barde. Il y a dans ce couvent une fille de feu M. de Bescherant, ancienne religieuse à qui M. l'Archevêque demanda si elle était parente de ce fanatique qui avait fait tant de bruit à Paris. Elle répondit qu'elle était sa cousine. Il lui demanda si elle était dans les mêmes sentiments que lui. Elle répondit que oui et qu'elle n'était pas moins attachée que lui à la vérité.

21 mars 1733. — M. le Clerc a dîné avec nous. Si vous demandez de quoi nous nous sommes entretenus, je vous dirai que c'est du couvent de Saint-Benoît. Parmi les honnêtes gens de cette ville, le plus grand nombre plaint ces filles et blâme M. l'Archevêque de dureté. Que

dirons-nous de tout cela ? Qu'il y a très peu de gens qui connaissent véritablement la Religion et qui lui soient sincèrement attachés. Des filles entêtées, opiniâtres et rebelles ont pour elles les suffrages et un archevêque zélé et pieux est censuré par le monde profane. Il a bien fait de se munir d'une lettre de cachet ; s'il s'était contenté de rendre une ordonnance, il ne tenait rien, on en aurait interjeté appel comme d'abus et l'arrêt, sans aucun doute, aurait suivi de près. M. le Clerc qui a demeuré longtemps, comme vous savez, à Orléans, nous a parlé d'une femme de ce pays-là, riche, ayant carrosse, chez qui se tenaient les assemblées du parti. Cela était si connu que le peuple ne l'appelait pas autrement que Mme de Saint-Augustin. Vous savez, sans doute, qu'il y a, à Orléans, un couvent d'Ursules qui depuis douze ans est privé des sacrements et porte généreusement cette privation.....

23-24 mars 1733. — Je vais vous dire ce qui m'empêcha d'écrire hier. Je me disposais à sortir pour aller faire quelques visites, lorsque M. Cheinet entra; je renvoyai mes visites, nous causâmes longtemps, nous jouâmes deux parties d'échecs, je gagnai l'une et perdis l'autre. Enfin, M. de la Font, gentilhomme servant de la Reine, arriva et me dit qu'il avait cru que je serais bien aise d'entendre la lecture d'un ouvrage nouveau de M. de Voltaire, intitulé *Le Temple du Goût;* mais que si je le trouvais bon, nous attendrions mon fils qui était allé le matin à Brignais pour revenir le soir. Il arriva une demi-heure après et il fut le lecteur ; la lecture dura une bonne heure et demie, ma femme qui vint sur les sept heures en entendit les trois quarts. Cet ouvrage est plein d'esprit et d'un agrément infini. Je pensai d'abord à vous et je priai M. de la Font de me le prêter quand vous seriez ici et il me le promit. Ce n'est pas que j'approuve tous les sentiments de l'auteur, il y a quelques traits dont la piété ne s'accommode pas. Aussi a-t-il soin de dire que ses guides dans le voyage au *Temple du Goût* n'étaient pas en cela de même sentiment que lui. Ses deux guides et ses héros sont M. le cardinal de Polignac et M. l'abbé de Rothelin que j'ai vu ici avec Son Eminence. Vous comprenez que c'est une fiction ingénieuse, mais la fiction n'est pas ce qu'il y a de plus remarquable : c'est la liberté et la hardiesse de sa critique judicieuse et même vraie en tout, à mon sens, mais un peu dure. Il y a quantité de traits malins dont vous rirez et beaucoup de sel. Je crois que l'exemplaire de M. de la Font est le seul en cette ville; l'auteur le lui a

envoyé avec quatre ou cinq lignes de sa main sur la première feuille blanche. J'ai entendu une seconde fois la lecture de cet ouvrage à l'académie et je l'ai écoutée avec plaisir. Je sens même que je serai charmé de le relire avec vous. M. l'abbé Tricaut qui devait parler n'a pas été long et on a eu le temps de lire le *Temple du Goût*, mais on n'a pas lu les notes que l'auteur a mises au bas des pages et dont quelques-unes sont très curieuses.

24 mars 1733. — M. de la Font m'entretint de la Cour et je le mis exprès sur ce chapitre. Il dit que M. le dauphin promet beaucoup et montre des inclinations dignes d'un prince. Il est compatissant et généreux, il ne peut voir souffrir personne sans en être touché. Il donne volontiers, car il a toujours de l'argent dans sa poche, soit à ceux qu'il voit mal vêtus et qu'il juge être pauvres, soit aux Gardes du corps qui ont passé la nuit à sa porte. Il aime tendrement sa nourrice et lui fait mille caresses. Son plaisir est de se faire apporter un carreau et de le faire mettre sur les pieds de sa nourrice pour se coucher dessus.

26 mars 1733. — J'ai vu cet après-dîner M. l'Archevêque ; je l'ai trouvé avec M[me] de Rochebonne. Nous avons parlé de Saint-Benoît. M[me] de Rochebonne lui a dit que toute la ville criait contre lui. Il a répondu qu'il aurait bien voulu ne fâcher personne, mais qu'en ceci il n'avait fait que ce que son devoir et sa conscience exigeaient de lui. Il n'y a dans ce couvent que trois religieuses qui ne soient pas entêtées des nouvelles opinions. On disait qu'il les faudrait mettre dans d'autres monastères ; M. l'Archevêque a dit, j'en serais bien fâché, car si elles n'y étaient pas, je serais obligé de faire fermer la porte de l'église et de défendre à tous prêtres d'y dire la messe. Il refusa la bénédiction à la prieure lorsqu'il entra, mais il la donna à la communauté où étaient les trois bonnes religieuses sur lesquelles il prétendait que tombât la bénédiction.....

D. — Lyon, 29 mars 1733.

J'ai ouï dire comme vous qu'on chansonnait M. l'Archevêque, mais je n'ai vu, ni me soucie de voir ces impertinentes pièces. Je vous réponds qu'il ne s'en soucie pas beaucoup. Comme on lui disait l'autre jour, en ma présence, que bien des gens criaient contre lui sur l'affaire de Saint-Benoît, il répondit qu'il goûtait fort la maxime du cardinal Mazarin : laissez-les dire, pourvu qu'ils nous laissent faire.

31 mars 1733. — Vous croyez que le sujet de Zaïre est vrai ; j'en doute un peu. Il n'aurait pas mal fait de nous instruire dans sa préface d'où il a tiré ce morceau d'histoire. Après tout, cette condition n'est pas nécessaire pour rendre une tragédie bonne. Je crois que Zaïre par le désir du baptême a pu être sauvée ; mais l'auteur n'aurait pas mal fait de rendre son salut un peu moins équivoque, le goût dépravé des mondains à qui il a voulu plaire, l'a empêché de mettre trop de sentiments de religion dans sa pièce. Ne le dit-il pas assez ouvertement dans son épître au marchand anglais que vous avez lue ? cette épître n'était pas dans la tragédie qu'on me prêta, mais je l'ai vue depuis. Vous avez raison de dire qu'elle est très profane. Voltaire ne peut pas digérer qu'on ait refusé la sépulture en terre sainte à une actrice du mérite de Mlle le Couvreur ; il revient encore à ce sujet dans son *Temple du Goût*, ouvrage dont je fais cas, quoiqu'on ait écrit à Mme de Curis (sans doute c'est le petit abbé) qu'on ne l'estimait pas à Paris, parce qu'il était trop méchant. Véritablement, un auteur se présente à la porte du temple avec un petit roman à la main et supplie la critique de le laisser entrer ; mais cette déesse impitoyable le repousse avec mépris. Vous le verrez ce temple et je préfère d'avance votre goût à celui de Paris.

B. — Villefranche, 7 avril 1733.

Je vous demande pardon, je ne crois pas que M. G*** ait raison de vouloir des discours de morale dans une académie comme la nôtre. Dites-moi, seraient-ils bien reçus, ces discours, dans l'Académie des sciences ou dans celle des belles-lettres ? Passe pour l'Académie française, c'est de la crême fouettée. *Ah ! malheureux, quel mot est sorti de ta bouche !* Mais, vous ne me trahirez pas et moi je ne me dédirai pas. Oh ! que oui, M. G*** est déjà dans nos Adversaria, mais *mutato nomine de illo fabula narratur.* C'est ainsi que j'en use quand je transcris quelque médisance un peu drôle. *Nota* que ces sortes d'articles sont toujours de Crenage.

D. — Lyon, 3 mai 1733.

Mme de Saint Fonds soupa et coucha hier ici, mon cher ami, et nous n'eûmes pas beaucoup de peine à l'y déterminer ; elle avoua que la veille, quand elle se trouva seule dans sa chambre triste et obscure, elle s'était fort ennuyée. Elle s'était déjà ennuyée à la retraite, car elle en convint de

bonne foi en s'humiliant et se reconnaissant indigne d'être avec tant de saintes..... aujourd'hui, cela va mieux, l'ennui est dissipé.....

4 mai 1733. — Je causai hier une heure avec Mme de Saint-Fonds après le souper. Elle convint qu'elle avait manqué de confiance en la Providence divine et qu'elle s'était trop inquiétée sur la fortune de ses enfants. Je l'exhortai à bannir toutes ses craintes et il me parut qu'elle m'écoutait avec plaisir. Je suis persuadé que cette retraite lui sera utile et que vous vous en apercevrez.

5 mai 1733. — Je reçus hier, mon cher ami, votre lettre du 3 et je rendis à Mme de Saint Fonds, à son retour de la retraite, celle qui lui était destinée... Savez-vous qu'elle est régulière à écrire tous les soirs avant souper, ce qu'elle a retenu des discours qu'elle a entendus et peut-être ses résolutions ! car ma curiosité n'est pas allée jusqu'à lui demander ce qu'elle écrivait. Elle est du moins fort gaie et je vous assure que la retraite ne gâtera rien...

B. — Villefranche, 6 mai 1733.

Fluxit ut ros eloquium tuum. Votre lettre et celle de ma femme que j'ai reçues ce soir, m'ont rendu une partie de ma tranquillité et fait évanouir plus de la moitié de mon inquiétude. De la manière dont ma femme m'avait parlé du commencement de la retraite, je craignais qu'elle n'en retirât aucun fruit; et que, bien loin de là, son humeur n'en devint qu'un peu plus difficile. Je vous avoue que cette idée me faisait beaucoup de peine et je me chagrinais d'avance des chagrins que je prévois pour la suite. Le Seigneur a eu pitié de nous en touchant son cœur et lui faisant enfin goûter les pieux exercices de sa solitude. Je commence à beaucoup mieux espérer, et si elle prend la dévotion comme il faut, et *ad sobrietatem*, elle me laissera bientôt loin derrière elle. Je ne saurais trop vous remercier de l'espèce de violence que vous lui avez faite pour l'obliger à souper et à coucher chez vous. Moyennant cela, elle n'est plus livrée à elle-même, son esprit trop tendu pendant le jour, trouve une récréation agréable dans vos entretiens et ce qui me fait plus de plaisir, vos discours et ceux de Mme du Gas lui seront peut-être aussi utiles que ceux de la retraite. Mon Dieu, la pauvre femme, elle n'a presque rien à faire pour devenir une grande sainte : elle n'a qu'à travailler comme elle a fait jusqu'à présent, mais uniquement pour Dieu

et avec un peu plus d'indifférence pour le monde. Qu'elle corrige quelque chose dans son caractère et que je corrige tout dans le mien, nous mènerons la vie du monde la plus tranquille et nous nous aimerons l'un l'autre pour servir notre unique Maître. Ainsi soit-il... *Vale et me ama*...

D. — Lyon, 7 mai 1733.

J'ai été voir ce matin M. l'archevêque d'Arles qui arriva hier au soir et qui part demain. Il est logé aux Jésuites... J'y ai demeuré une heure et demie et je n'ai pas ennuyé le prélat. Vous allez croire qu'il m'échappe là une parole de vanité. Non, la raison qui m'a fait faire une si longue visite, c'est qu'il nous a lu la copie des lettres qu'il avait écrites, de son exil, à M. le Cardinal, à M. le Garde des sceaux, à M. l'archevêque de Paris, à M. le cardinal de Bissy. Ce n'était pas pour obtenir son rappel ou pour faire des excuses, car il ne s'est pas repenti un moment, il ne s'agissait dans ces lettres que de la cause de la Religion. *Inter nos*, il a dit de bonnes vérités et à bout portant. Il y avait des traits qui nous ont fait rire; vous pourrez juger de sa vivacité par son mandement : le style de ces lettres est dans le même goût. C'est un très vertueux prélat qui vit comme les saints, simple, sans faste, qui donne aux pauvres avec profusion et qui ne connaît point de ménagements quand il s'agit du dépôt de la foi ; il a osé dire ou plutôt écrire que le *movebo candelabrum tuum* le faisait trembler pour lui. Il blâme ceux qui hésitent à qualifier la constitution de règle de foi et qui cherchent d'autres expressions, comme de jugement dogmatique de l'Eglise universelle. Devons-nous, a-t-il dit, parler autrement que le défunt Pape Benoît XIII, qui dans un concile de tous les cardinaux et de plus de cent évêques de différentes nations, où était le ministre du Roi, le cardinal de Polignac qui a souscrit avec les autres, a déclaré la constitution *Unigenitus*, règle de foi. Ce concile romain sera compté pour rien parce qu'il n'a pas l'approbation du Parlement ! les conciles, quant au dogme, n'ont pas besoin d'une approbation solennelle. Jamais, le concile de Trente n'a été reçu, ni publié en France; en oblige-t-il moins les fidèles quant à la foi ? qu'aurait-on pensé dans les siècles passés, d'un concile pareil à ce concile romain, où le Pape aurait présidé en personne ? qu'en penseront les siècles à venir ? Depuis quand la Chaire de Pierre n'a-t-elle plus le droit de prescrire la forme des paroles saines ? Depuis quand l'Eglise romaine n'est-elle plus l'Eglise mère, le centre de l'unité ? Je vous avoue que M. d'Arles me

convainquit par ces raisons, qu'il ne faut point hésiter de dire que la Constitution est règle de foi.....

10 mai 1733. — Vous avez trouvé, mon cher ami, le remède le plus efficace contre le mal qui vous attaque : *Jacta super dominum curam tuam*, etc..., mais il ne faut pas le prendre à demi; quand ces pensées viennent vous surprendre, jetez-vous promptement dans l'aimable sein de la Providence. C'est l'avenir qui vous tourmente; car le présent, grâce à Dieu, n'est pas extrêmement fâcheux. Ecoutez ce que dit notre Maître : « *Nolite solliciti esse, dicentes : Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? Nolite solliciti esse in crastinum... : sufficit diei malitia sua.* » Il faudrait espérer même contre l'espérance, mais vous n'en êtes pas réduit là. Le bien de M. Donguy peut-il vous manquer? ne devez-vous pas raisonnablement espérer que M. votre fils se trouvera quelque jour plus riche que vous n'étiez quand vous vous mariâtes? mais pourquoi porter si loin ses regards? Vous a-t-il manqué quelque chose jusqu'à présent? vos biens sont-ils en décret? êtes-vous tourmenté par des créanciers? combien de personnes pourrais-je vous nommer d'une condition égale ou presque égale à la vôtre qui regarderaient votre situation comme une fortune? Dans ce nombre, j'en connais de tranquilles, non par tempérament, mais par vertu. *Non poteris*, συν θεῷ, *quod isti et istæ!* Vous trouverez, ou je suis bien trompé, l'humeur de votre chère épouse, changée. Elle a fait de bonnes résolutions sur cet article; nous traiterons ensemble cette matière plus au long. J'envisage le mariage que vous allez conclure comme une source d'avantages pour votre famille. La diminution de votre bien ne se fait pas encore bien sentir : de cinq ans, vous ne serez inquiété ni pour le capital, ni pour les intérêts. Et combien de choses peuvent arriver dans cet intervalle? ne pourrez-vous pas vendre un domaine avantageusement? ne pourrez-vous pas faire de bonnes récoltes de vin? Faut-il pour vous rendre tranquille que Dieu vous révèle les moyens par lesquels il veut vous donner les secours dont vous avez besoin? Si vos deux aînés étaient auprès de vous, ne vous coûteraient-ils rien pour leur nourriture et pour leur entretien? Les autres sont encore jeunes, Dieu pourvoira à leur établissement. Revenons donc à cette confiance en la divine Bonté; c'est l'unique source de la paix. Répondez aux pensées inquiètes : *Dominus regit me, et nihil mihi deerit.* Voilà, mon cher ami, ce que vous avez voulu que je vous

rappelasse quoique vous le sachiez mieux que moi. La belle comparaison que fait M. de Cambrai ! imitons les enfants qui se cachent dans le sein de leur mère lorsque quelque objet les effraye. Je ne finirais pas sur cette matière ; ce sera bientôt le sujet de nos entretiens... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

12 mai 1733. — J'arrive de l'académie, c'est M. Cheinet qui l'a entretenue. Il n'a rien donné de neuf pour moi, ni sans doute pour vous, ni pour le P. de Colonia, mais oui bien pour tous les autres. C'est la traduction de la lettre que Pierre le Vénérable écrivit à Héloïse sur la mort d'Abeilard. On l'a écoutée avec attention et avec plaisir. Outre que cette lettre fait connaître les vertus que ce grand homme pratiqua jusqu'à sa mort, depuis qu'il se fut retiré dans le monastère de Cluny, elle en donne une idée bien différente de celle qu'en ont les gens du monde qui n'en jugent que par les historiettes galantes et le commun des théologiens qui le regardent comme un hérétique. S'il erra, il ne fut point opiniâtre ; il satisfit saint Bernard et le Saint-Siège ; il vécut et mourut en saint. D'ailleurs, la traduction de M. Cheinet est bien écrite et représente bien son original. On y reconnait le style de ce temps-là, fécond en comparaisons et en applications de l'Ecriture Sainte. M. de Ville le fils sort d'ici. Son application à sa profession me fait plaisir : il me consulte et je lui donne volontiers mes conseils. Il imprime en petit in-16 la règle de saint Benoît, traduite en espagnol. Cela lui fera honneur et l'édition sera belle. J'ai vu la première feuille ; il corrige lui-même les épreuves avec soin. Il m'a appris qu'en Espagne, on portait sur soi la règle de saint Benoît par dévotion et qu'on prétendait qu'elle préservait du tonnerre. C'est pour cela qu'il l'imprime en très petit volume, il en tirera dix mille exemplaires. Ce trait entrera à coup sûr dans les centuries. Je l'ai dit au P. Lombard et il en a souri. Il m'a dit qu'il demanderait au P. Belbran si cela était vrai...

B. — Villefranche, 15 juin 1733.

Je ne suis pas encore accoutumé à l'absence de ma fille. Il me semble qu'avec ma femme, quatre enfants qui me restent chez moi et le maître de musique, je suis en solitude à table. J'étais ce soir chez Mme Mignot, ma femme y est entrée, j'ai failli lui demander où était donc sa fille ? Cette distraction aurait fait rire ; elle n'aurait pas été tout à fait si violente que celle de cet honnête homme qui avait oublié le soir que sa

femme était morte le matin ; mais elle se serait trouvée à peu près dans le même genre.

17 juin. — Je n'ai point encore reçu de nouvelles de nos jeunes mariés et quoiqu'il n'y ait que cinq jours que je les ai quittés, je serais presque tenté de m'impatienter, mais comme je pense bien que ce serait trop tôt, je n'en veux rien faire... *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 16 juin 1733.

Nous nous disposons à partir cet après-diner pour Thurins, mais il s'en est peu fallu que notre voyage ne fût différé par la maladie de notre muletier.

Le P. d'Anthon m'apprit hier la triste mort d'un jésuite qui s'appelle le P. de la Fray et qui est de la province de Toulouse. Il était nommé recteur du collège de Perpignan et était parti pour se rendre à son poste. Il voulut passer un torrent à cheval et bien monté, mais le torrent trop rapide entraîna le cheval. Il gagna pourtant l'autre bord, mais la rive se trouva escarpée et le cheval, ayant fait un effort pour grimper, se renversa sur l'homme qui se noya. Le cheval ne se noya pas et passa quarante pas plus bas. Le valet qui suivait ne put sauver le Père, mais il sauva deux mille écus qu'il portait. Ce jésuite était frère de l'aumônier des religieuses de Sainte-Elisabeth... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

D. — Thurins, 20 juin 1733.

... Je ne doute pas que tous les honnêtes gens ne soient venus vous féliciter du mariage de votre chère fille. Je suis persuadé que vous la regretterez et que ce sentiment sera vif pendant longtemps. Le temps l'affaiblira peu à peu. Le sage appelle la raison à l'appui du temps dont l'action est faible et insensible, mais toujours efficace à la longue. Les âmes faibles entretiennent des regrets inutiles et une tendresse hors de saison qui ne servent qu'à les tourmenter plus longtemps. Je voudrais que M. Dujast le père pût voir ce que vous m'écrivez là-dessus ; mais il sentira par lui-même le trésor qu'il possède.

B. — Villefranche, 23 juin 1733.

... J'ai failli crier au miracle, comme le muletier de Mme Basset, en lisant la mort tragique du jésuite de la province de Toulouse, lorsque j'ai vu qu'il s'était malheureusement noyé, mais qu'heureusement le valet

avait sauvé les deux mille écus qu'il portait. Le bon Père ne s'est pas perdu, puisque, selon les apparences, il est allé en Paradis, mais si les deux mille écus étaient tombés dans l'eau, on ne les aurait peut-être jamais retrouvés, et si leur poids ne les avait retenus au fond du torrent, ils auraient bien pu aller augmenter les richesses de l'Océan. Nous disions l'autre jour qu'un homme qui posséderait en propre toutes les maisons de Bellecour serait bien riche; combien plus le serait celui qui aurait la cent millième partie de tout ce que l'Océan a englouti. M. de Senozan mettrait pavillon bas et ne serait qu'un gueux.

J'ai choisi M. de Senozan pour exemple parce qu'on m'assura hier que, comme il n'avait pas assez de biens, il a pris la recette de Lyon sous le nom de M. Nicolau, et celui-ci a, dit-on, pour caution MM. Baunier et Samuel Bernard. Tous ces Crésus mourront aussi bien que moi et, peut-être, en cette vie même, ne sont-ils pas plus heureux. Plus heureux? Que dis-je ? Je soutiens qu'ils le sont moins... et je crois qu'il ne serait pas difficile de le prouver. Non, je ne changerais pas mon état de médiocrité et presque de pauvreté contre tous les trésors de M. de Senozan, si j'étais obligé de prendre le bénéfice avec les charges, c'est-à-dire avec tous les embarras, tous les soins, toutes les affaires, toutes les inquiétudes que ses richesses lui causent. Oh! s'il m'était permis de dépenser tous les ans cent mille francs au moins en négligence, c'est autre chose, je pourrais accepter le parti. Mais, après tout, intérieurement, en serais-je plus content ? Non, mon cher ami, quand on est bien convaincu que Dieu seul, source de tous les vrais trésors, peut faire notre félicité, on ne s'embarrasse guère des richesses de ce monde. Voilà un lieu commun de morale que je pourrais pousser plus loin, mais il y en a bien assez pour méditer une demi-heure en y joignant quelques-uns des pieux *concetti* de votre Père Segnery. Vous êtes bien heureux d'avoir de l'argent pour acheter un *Saint Jean Damascène* en deux volumes in-folio. Voilà, par exemple, cet agréable dont je suis maintenant obligé de me priver. Vous avez succombé à la tentation pour les *Révolutions d'Espagne* du feu P. d'Orléans; vous avez bien fait, mais vous avez beau me tenter vous-même en me disant que cet ouvrage est à bon marché, tout est cher à qui n'a pas de quoi acheter, et je dois songer avant toutes choses à payer mes dettes. Ainsi, je tiendrai bon contre mon penchant et je saurai le dompter; j'ai tant de livres utiles et curieux, que je n'ai pas encore lus, que je puis bien me passer d'en acheter de nouveaux. Cette consolation

que je me donne à moi-même n'approche-t-elle pas un peu de celle du renard qui ne pouvait pas atteindre au raisin pendu à la treille ?... *Vale et me ama*...

D. — Thurins, 3 juillet 1733.

On m'a bien mandé que M. de Senozan fournirait à M. Nicolau onze cent mille francs pour les avances qu'il doit faire; mais je ne crois pas qu'il veuille avoir d'autre part dans la recette de la ville; c'est un trop petit objet pour un homme aussi riche.

B. — Villefranche, 10 juillet 1733.

... On a fait aujourd'hui un fort mauvais présent à nos religieuses de Sainte-Marie. On a constitué prisonnière chez elles la célèbre Mme de Bescherant, de Saint-Benoît. C'est l'aumônier des Deux-Amants qui a été chargé de la conduire. Il m'est venu rendre visite; il avait conduit auparavant Mme de Rivérieux aux Ursulines de Thoissey; il m'a dit qu'il y avait encore six religieuses de Saint-Benoît des plus opiniâtres, exilées en différents monastères...

D. — Thurins, 12 juillet 1733.

Je disais au P. d'Anthon que le jansénisme donnait quelque éloignement aux Jésuites pour Racine et Despréaux et que c'était la véritable cause du peu de justice que le P. Porée a rendu à Racine. Il n'en convenait pas. Pour moi, je le pense, lui dis-je et je ne l'approuve pas. Il convenait bien que le P. Porée n'avait pas bien fait de s'exprimer de la sorte. On ne ferait pas le même reproche au P. Brunoy, car il a loué Racine dignement dans son *Théâtre des Grecs*. On dit qu'il traduit en français la harangue du P. Porée; comment traduira-t-il *le Columbulus?* Vous êtes plus content du parallèle que M. de la Bruyère a fait de nos deux tragiques, et vous avez raison.

Je ne félicite pas vos Dames de la Visitation de l'acquisition qu'elles ont faite de Mme de Bescherant. La Supérieure prendra sans doute de bonnes précautions pour empêcher la communication du fanatisme. Vous savez sans doute que Mme de Rivérieux est aux Ursules de Thoissey, Mme de Paule à la Visitation de Montluel et Mme de Bardonanche à la Visitation de Saint-Amour.

15 juillet 1733. — Vous ne serez pas fâché que je vous fasse le caractère du P. Cortasse que vous connaissez peu. C'est un saint religieux, naturellement gai, mais continuellement sur ses gardes, de peur de rire quand il serait à propos de garder son sérieux. Par exemple, Cheinet racontait à table qu'il eut, il y a quelques années, une bonne maladie, *une maladie à sacrements* et qu'il fit appeler le P. de Neyron qui était alors son confesseur, sans attendre qu'on l'avertît du danger. Le Père vint, il se confessa. Un moment après qu'il fut sorti, Mme de Curis, bien parée, bien attifée, vint à la porte savoir des nouvelles de Cheinet et voulut le voir. La commère qui n'était pas alors chez elle, se fâcha fort contre la servante d'avoir laissé entrer Mme de Curis : *Vo n'avi qu'a retorna queri lou Père,* lui dit-elle, *veytia una confession perdua.* Cheinet entendait ce dialogue, mais Mme de Curis n'y prenait pas garde. Le P. Cortasse fit ce qu'il put pour ne pas rire de ce conte, mais il n'y put pas tenir, il éclata.

22 juillet 1733. — ... Le P. Boisot nous a dit quelques nouvelles de Saint-Benoît, entre autres que la prieure et vingt-une de ses religieuses sont revenues de bonne foi et ont signé une rétractation de l'impertinente lettre qu'elles avaient écrite à M. l'Archevêque et une pleine soumission de cœur et d'esprit à la constitution *Unigenitus*. Outre les quatre exilées, il en resta vingt-une qui ont demandé quelque temps pour faire leurs réflexions. Une marque de la droiture et de la bonne foi de la prieure, c'est qu'elle a déclaré que Mme de Bardonanche qui est reléguée à Saint-Amour, était celle qui était la principale cause de la révolte de la Communauté et que si la Cour jugeait à propos de la faire revenir à Saint-Benoît, elle, prieure, donnerait sa démission et ne la recevrait jamais de son plein gré.

B. — Villefranche, 17 et 18 juillet 1733.

J'attends actuellement le P. de Montausan qui doit venir sur les 9 heures me donner une seconde leçon de chocolat et nous en devons prendre avec Mme Noyel et le P. de la Charme. J'emploie cependant le peu de temps qui me reste à vous écrire et il faudra m'interrompre quand la compagnie arrivera. Le fourneau est prêt, l'eau est tirée, les tasses sont nettes, il n'y a qu'à travailler... Le P. de Montausan arrive.

Nous avons pris de fort bon chocolat et excellemment moussé. Ma

femme était de la partie qui a bien regardé travailler le P. de Montausan; elle espère avoir attrapé son secret, mais j'en doute.

D. — Thurins, 25 juillet 1733.

M. Cheinet est maintenant dans la musique, il compose et me fait part de sa composition; je critique quelquefois et nous disputons. Quand il fait trêve avec la musique, il prend les lettres de Cicéron. Il trouve que le caractère de Trébatius ressemblait au sien : on l'aimait et on le raillait. En effet, Cicéron plaisante toujours avec lui et Horace s'en est aussi mêlé. Nous pourrons donc quand nous voudrons parler de lui sans être entendus, l'appeler *Trébatius*.

D. — Lyon, 4 août 1733.

... A peine étions-nous sortis de table que le P. de Montausan est arrivé et nous a donné des nouvelles toutes fraîches. Nous avons beaucoup parlé de Villefranche et surtout de la conversion de Mme de Bescherant que je regarde comme un miracle de la grâce. J'avais déjà lu la copie de la lettre qu'elle a écrite à M. l'Archevêque. Mon fils me l'a envoyée pendant que nous dînions. J'y ai trouvé de l'esprit, du bon sens et surtout un air de sincérité qui m'a fait plaisir. Dieu veuille que cet exemple touche le reste des rebelles...

D. — Thurins, 17 août 1733.

Cet après-dîner, j'ai rendu visite à Mme de la Ferrière. M. de la Ferrière que j'ai vu aussi, a peine à se persuader aussi bien que moi, que nous ayons la guerre; malgré les dispositions prochaines qui paraissent l'annoncer, M. le maréchal de Berwick qui doit commander sur le Rhin, a pris congé du Roi et s'est rendu à Metz. Il y a cinq lieutenants généraux nommés pour commander sous lui. Le Roi a fait dire à l'Empereur que s'il faisait entrer ses troupes en Pologne, les siennes, au même instant, passeraient le Rhin et entreraient dans l'empire. M. de la Ferrière croit que le Roi de Sardaigne est pour nous et que les troupes qu'on fait demeurer sur les bords du Rhône, doivent se joindre aux siennes si la guerre se déclare. L'infant don Carlos sera de la partie et le Roi d'Espagne lui enverra un corps de troupes; mais la saison s'avance, on négociera pendant l'hiver et on s'accommodera.

19 août 1733. — M. l'abbé Tricaut m'apprit hier à l'académie une nouvelle qui vous fâchera, comme elle m'a fâché. M. Bazin, conseiller de Dijon, est à l'extrémité et doit être mort maintenant, car on n'en espérait rien. Il accompagna jusqu'à Nuits des Anglais avec qui il avait fait amitié à Dijon. Il prit la poste pour revenir ; à une demi-lieue de Dijon, il voulut devancer le postillon pour arriver plus tôt, son cheval s'abattit et il se donna un si furieux coup à la tête qu'il perdit la connaissance. On le porta à Dijon où il fut trépané et il n'avait point encore repris ses sens lorsqu'on écrivit cette nouvelle à M. l'abbé Tricaut.

D. — Lyon, 30 août 1733.

... Je viens de rendre visite à M. l'Archevêque ; il m'a fait voir une nouvelle lettre qu'il a reçue de Mme de Bescherant et qui m'a fort édifié ; elle y témoigne le repentir le plus vif et le plus sincère de sa désobéissance passée, elle le supplie de lui imposer une pénitence capable de réparer le scandale qu'elle a causé et elle fait une profession de foi si claire et si formelle par rapport à sa soumission à la constitution, que j'ai dit à M. l'Archevêque : « Monseigneur, si vous vouliez dresser un formulaire, le feriez-vous autrement ? » Il est convenu avec moi qu'il n'y avait rien à changer, ni à ajouter. On me dit dernièrement une réponse qu'une religieuse avait faite à un janséniste qui déclamait contre la morale des jésuites qu'il accusait de proscrire l'amour de Dieu ; il disait que l'amour commencé était nécessaire même avec le sacrement de pénitence. Cependant, disait-il, ces gens-là se contentent de leur attrition. Je me suis confessée à plusieurs jésuites, dit la religieuse, je vous assure qu'ils m'ont tous dit : Faites un acte de contrition, avant que de me donner l'absolution et qu'aucun ne m'a parlé d'attrition. Il y a deux nouvelles religieuses de Saint-Benoît exilées, Mme de Montésan et Mme de Pierreclos, l'une à Saint-Etienne et l'autre à Saint-Claude.

2 septembre 1733. — J'allai ensuite à l'académie qui tenait une assemblée publique pour la réception de M. Trollier ; la Compagnie était nombreuse et bien composée, M. Trollier fit un discours sensé, poli, bien écrit, dont j'aurais adopté la plus grande partie si j'avais dû parler à sa place. Je ne laissai pas de remarquer quelques endroits que nous aurions justement critiqués, vous et moi. M. l'abbé de Faramant, directeur, répondit fort bien à son ordinaire. Je remarquai sans en dire mot

à personne, qu'on aurait pu interpréter malignement certains endroits de sa réponse, contre l'intention de l'auteur, j'en suis bien sûr. Par exemple : on a été obligé de vous représenter pour vaincre votre modestie, que la bonne volonté suffisait pour être agrégé parmi nous ; que la défiance de soi-même était une des qualités les plus nécessaires à un académicien, mais il ajouta : « Nous n'avions pas besoin de ces considérations pour fixer notre choix, etc. ». L'un et l'autre firent l'éloge de M. Aubert magnifiquement. M. du Péron lut ensuite une bonne dissertation sur la versification. Il montra que toutes les nations l'avaient cultivée ; il examina si le plaisir qu'elle cause est fondé sur la nature ou seulement sur l'habitude et le caprice. Il décida pour la première de ces deux propositions et prouva bien son sentiment. Il rechercha la cause de ce goût et hasarda des conjectures philosophiques que je crois très bien fondées. Il examina ce que c'est que le rythme et ce que c'est que l'harmonie. Le choix du sujet est très heureux ; on pouvait y ajouter beaucoup de bonnes observations. Par exemple le rythme qu'observent les paysans qui battent le blé et qui réellement soulage leur peine, en sorte que si quelque maladroit ne s'accorde pas avec les autres, le travail est déconcerté. Mais il y avait d'excellentes choses et je voudrais avoir pensé à traiter ce sujet. M. l'abbé de Faramant, dans sa réponse, confondit mal à propos, après J.-César Scaliger, le rythme avec l'harmonie ; ce sont deux choses très différentes. Les idées de M. du Péron furent plus justes et plus précises. Le rythme est la cadence qui caractérise chaque sorte de vers. M. du Péron le fit fort bien sentir, mais il ne définit pas assez l'harmonie. Elle est, à mon sens, l'union et l'assemblage des sons d'une manière propre à flatter l'oreille, de sorte que le rythme peut être observé dans un vers sans que l'harmonie s'y trouve, par exemple s'il est dur, s'il est lâche, etc. M. de Glatigny, avocat général, lut une dissertation sur les mœurs, les coutumes et la religion des anciens gaulois et surtout des druides. Il soutint que ceux-ci connaissaient un seul Dieu et ne voulaient ni temples, ni images ; que, s'ils reconnaissaient des dieux subalternes, c'étaient des hommes qu'ils honoraient pour leurs vertus. Je crois que si j'avais lu comme vous, la *Religion des Gaulois*, de Dom Martin, bénédictin, je n'aurais rien trouvé de nouveau dans la dissertation. Peut-être aussi ne l'a-t-il pas lue lui-même.

6 septembre 1733. — ... Vous me donnez quelque petit scrupule de

vous avoir écrit peut-être trop naturellement ce que je pensais du discours de M. de Regnault. Vous portez cela jusqu'au jugement sur le caractère de son esprit. Doucement, ce n'est pas ce que j'ai prétendu. Si vous disiez du genre d'études auquel il s'est appliqué, de la capacité dans la littérature ou dans la bonne philosophie, encore passe ; le jugement pourtant pourrait être téméraire. Car, il peut arriver qu'on n'a pas toujours le temps de rédiger des remarques curieuses, solides, utiles. Par exemple, je sais qu'il est chargé de grands procès à rapporter et pour réparer le tort que je puis lui avoir fait dans votre esprit, je vous dirai qu'il est un très digne magistrat et du nombre de ceux dont j'estime le plus les lumières et l'expérience. N'allez donc pas mettre crûment dans les centuries, l'article dont il était question, sans correctif.....

7 septembre 1733. — Jour de retraite..... Le P. Fellon a fait la première méditation sur l'obligation imposée à tous les chrétiens d'être saints. Le P. Paulin, la seconde sur la parabole du figuier qui ne portait point de fruits et que le père de famille veut faire couper. Le P. Boisot, la conférence sur le renoncement à soi-même qu'il a porté bien haut. Enfin le P. de Viau, la dernière méditation sur l'obligation de nous tenir prêts à la mort et sur les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour nous disposer à une sainte mort.

8 septembre 1733. — Je vais vous faire part d'un fruit de la retraite. Dieu veuille que ce ne soit pas le seul que j'en aie rapporté. Comme il y a un assez long intervalle, depuis la fin de la conférence jusqu'à Matines qu'on récite immédiatement avant la quatrième méditation, c'est-à-dire une heure entière ; après avoir fait une lecture et récité quelques prières ; après avoir réfléchi sur moi-même, je crus que je pouvais m'appliquer à versifier sur un sujet pieux. Voici donc ce que je fis : *apud te est fons vitæ* (Ps. XXXIV, 10).

Aimable source de la vie,
Grand Dieu pour qui nous sommes faits,
En vous, je trouverai la Paix
Que le monde m'avait ravie.

20 septembre 1733. — M. et Mme Gonet nous ont beaucoup entretenus sur M. le Dauphin. Il est grand et fort pour son âge ; il a beaucoup de vivacité et n'est pas un moment en repos. Il montre déjà de l'esprit et

du jugement, il n'a que quatre ans et il sait lire. On lui a appris à lire par la nouvelle invention du bureau typographique que vous avez vue dans les journaux. Cet exercice était pour lui un divertissement. C'est un abbé Alary qui est son instructeur. Il sait plusieurs traits de l'Histoire Sainte sur lesquels il répond fort juste quand on l'interroge. Voici un trait de ce petit prince qui vous fera rire. On ne l'abandonne pas et on tient toujours ses cordons. Ce sont les femmes de chambre qui sont chargées de ce soin dans les appartements, mais à la promenade, dans les jardins et dans le parc, ce sont les huissiers de la chambre. Ces charges valent 20 mille écus et ceux qui les possèdent sont des gens de bonnes familles bourgeoises. Un de ces huissiers, homme peu complaisant, tenait les cordons du petit prince qui marchait fort vite et allait où bon lui semblait. Il voulait aller d'un côté et le conducteur qui ne le voulait pas, tira les cordons un peu rudement. Le dauphin se retourna et le regardant d'un air d'indignation : « Portez-moi, lui dit-il ». L'huissier le prit entre ses bras et l'enfant lui ayant donné un soufflet bien appliqué, lui dit : « Mettez-moi à bas ». On lui représenta que ce qu'il venait de faire n'était pas bien et il détourna le discours, selon sa coutume quand on le reprend. Mais, derrière, tout le monde en rit, et on dit qu'il avait bien fait. Il est très libéral et prend plaisir à donner. Il aime avec tendresse Mme de Vantadour et sa nourrice; il leur fait une caresse de la meilleure grâce du monde. Il demande à la nourrice des nouvelles de son mari et de tous ses enfants dont il sait les noms. Il y en eut un qui se blessa à la main et l'on vint dire cette nouvelle à la mère pendant qu'elle était auprès du prince. Comme elle parut inquiète, il voulut savoir ce que c'était et il ne manqua point tous les jours suivants, de demander comment se porte le petit, son mal est-il guéri? Il a la poitrine large et la voix forte et tous ses traits marquent qu'il sera un jour un bel homme. Ma femme vous fait mille compliments, χαῖρε, ὦ φίλτατε.

D. — Thurins, 23 septembre 1733.

... M. l'abbé Basset, venant de Montbrison et allant à Millery, est arrivé ici. Il nous a dit une réponse assez vive que fit dernièrement Mme d'Espinchal à une autre dame. La première est zélée catholique et l'autre penche vers le jansénisme. Les PP. de l'Oratoire de Montbrison ont enterré le cœur de M. le comte de Verdun, qui l'avait ainsi ordonné

par sa dernière volonté; la dame janséniste criait à pleine tête à Mme d'Espinchal, qui est fort sourde : « Madame, on dit que le cœur de M. de Verdun fait des miracles; vous devriez y faire une neuvaine. — Madame, répondit Mme d'Espinchal, quand il vous aura rendu jeune et jolie, j'y penserai. » Elle est vieille et laide.

27 septembre 1733. — Je ne blâme pas la précaution dont vous usez quand je vous rapporte ce qui se dit dans nos assemblées académiques : vous rabattez un peu des louanges et vous enflez tant soit peu la critique. Je crois qu'il n'est pas mal de garder la même méthode dans la lecture des journaux, même dans les *Mémoires de Trévoux*...

A propos de l'académie, dont nous parlions hier, je faisais réflexion dernièrement sur la différence des jugements des hommes. Nous causions librement, le P. Lombard, le P. de Colonia et moi, dans la chambre de ce dernier, et le discours tomba sur l'académie et les académiciens. Le P. de Colonia (*inter nos*) dit franchement que le discours de M. du Péron sur le Rythme lui avait paru un franc galimatias. J'en ai bien jugé autrement, lui dis-je, il aurait pu y ajouter quelques observations; il aurait pu traiter la matière plus méthodiquement, plus clairement et d'une manière plus agréable à tous les auditeurs. Mais j'y trouvai un fonds de raisonnement juste, il me parut qu'il allait droit au but et qu'il prouvait bien. Le P. Lombard fut de mon avis. D'où vient cette différence de jugements? Des différentes dispositions de ceux qui écoutent. M. du Péron n'a pas donné lieu au P. de Colonia de l'aimer. Si j'avais lu une pareille dissertation, le P. de Colonia aurait été prévenu en faveur de l'auteur; il l'aurait écoutée avec plus d'attention et plus favorablement... Il y avait aussi un peu trop de métaphysique dans la dissertation de M. du Péron, et le génie du P. de Colonia est moins tourné de ce côté-là que du côté de la littérature et de la connaissance des faits.

B. — Saint-Fonds, 7 octobre 1733.

Vous approuvez donc que dans vos extraits académiques, j'enfle un peu la critique et je diminue la louange. Mais ne feriez-vous pas mieux vous-même de m'en ôter la liberté en critiquant si bien et en louant si peu, que je pusse être assuré qu'il n'y a rien à ajouter ni à ôter? Vous dites que cette méthode est bonne pour la lecture des journaux, *même des Mémoires de Trévoux;* votre observation est juste, mais j'y ajoute

un petit mot : *même encore plus des Mémoires de Trévoux,* car de tous les journaux, les *Mémoires de Trévoux* sont ceux où j'ai trouvé plus de partialité pour les censures et pour les éloges... *Vale et me ama.*

D. — Thurins, 14 octobre 1733.

Notre journée se passa hier à la promenade... Nous nous assîmes au bord d'un ruisseau où nous lûmes *le Théologien dans les conversations...* Nous fûmes contents de ce que nous lûmes ; j'y trouvai pourtant un peu trop de paroles et pas assez de précision dans les raisonnements. Je ne voudrais pourtant pas juger du livre sur cette première lecture. Nous avions lu auparavant quelques pages des œuvres spirituelles de M. de Cambrai. Il se pourrait bien faire que cette lecture m'eût rendu difficile. En effet, peu de gens écrivent comme cet admirable auteur ; il pense solidement et délicatement et sait mettre ses pensées dans un si grand jour qu'il dit toujours ce qu'il veut dire et rien de plus, ni de moins.

16 octobre 1733. — Vous étiez en peine, mon cher ami, de savoir des nouvelles de M. Bazin. Après le funeste accident dont je vous fis part, il mourut. C'est du P. de Colonia que je l'ai appris. Je lui en demandai des nouvelles à l'occasion du petit paquet qu'il m'apporta et qui contenait un ouvrage de M. le président Bouhier, imprimé, dont le titre est : *Explication de quelques marbres antiques dont les originaux sont dans le cabinet de M****, c'est-à-dire de M. Le Bret, premier président du Parlement de Provence. M. Bouhier m'a envoyé son ouvrage avec une lettre fort obligeante. Il a remis le paquet en passant à Lyon, à M. l'abbé Tricaut qui m'a écrit aussi, mais ne me dit rien de M. Bazin. C'est ce qui me fit souvenir d'en demander des nouvelles au P. de Colonia qui m'apprit la mort funeste de ce magistrat, avec qui nous avions, vous et moi, quelque liaison. Les inscriptions que M. Bouhier explique sont grecques, et au nombre de sept. L'ouvrage est savant ; c'est un in-4° de 49 pages ; quand je l'aurai lu, je ferai réponse à l'auteur.

21 octobre 1733. — M. de Villefore n'est pas mon homme et je ne m'accommode pas de sa manière d'écrire. La préface et les premières pages de la *Vie de saint Bernard* me faisaient espérer quelque chose de mieux. Sa narration n'est ni vive, ni coulante, ni bien liée ; son style est sec, guindé et affecté. Quelquefois, il ne parle pas français ; par exemple, que dites-vous de cette phrase : *Sa seule réputation leur avait déjà fait*

une fois le choisir pour leur évêque. Il parle des Gênois, que la réputation de saint Bernard avait portés à le choisir et à le demander pour leur évêque, longtemps avant qu'il eût eu occasion d'aller chez eux. Je ne puis digérer *leur avait fait le choisir*. Nous venions de lire l'*Histoire du Luthéranisme* par le P. Maimbourg; quelle différence de style! Celui-ci a quelquefois des périodes un peu longues, quelquefois il est un peu négligé, mais il est toujours vif, toujours agréable; il attache le lecteur, il intéresse. On ne peut pas dire que ce soit la matière qui a manqué à M. de Villefore, il en est peu de plus riche que celle sur laquelle il a travaillé! La vie de saint Bernard est féconde en grands évènements de toutes les sortes. Eh bien! direz-vous encore qu'il faut enfler un peu ma critique? Du moins, M. de Villefore ne le penserait pas, s'il lisait ce que j'écris.

26 octobre 1733. — Ma femme n'est pas plus contente que moi de M. de Villefore. Elle a regret qu'un aussi beau sujet que la vie de saint Bernard n'ait pas été traité par le P. Bouhours ou par M. l'abbé Marsollier. A propos, voici une adecdote que vous ne savez peut-être pas: le P. Bouhours qui s'appelait Dominique eut envie d'écrire la vie de son saint patron. Il s'adressa aux Dominicains pour avoir leur agrément et des mémoires, mais ceux-ci refusèrent l'un et l'autre. Je tiens cela du P. d'Anthon ou du P. Paulin.

28 octobre 1733. — ... M. le maréchal de Villars est attendu à Lyon à la fin de cette semaine. Le Roi le déclare maréchal général de ses camps et armées, ce qui lui donne rang avant tous les autres maréchaux de France.

B. — Saint-Fonds, 23 octobre 1733.

Je ne savais pas que les archevêques de Lyon fussent en usage d'avoir des suffragants dans leur propre ville, qu'on doit sans doute regarder comme des espèces de chorévêques et je croyais que c'était une chose extraordinaire que M. de Saint-Georges en eût eu un, mais qui pourrait autoriser M. l'Archevêque à en demander un à son exemple. Il en a certainement plus besoin qu'un autre et puisque vous m'apprenez que c'est une chose commune et qui n'a manqué que sous le grand Camille, il n'aura pas beaucoup de peine à l'obtenir.

1er novembre 1733. — Mille trois cent quatre-vingt-deux livres treize sols six deniers pour l'équipage de Monsieur votre fils ! en voilà beaucoup pour un lieutenant. Je vous loue d'avoir fait si gracieusement cette dépense et je vous félicite de l'avoir pu. Si jamais mon fils se trouve dans le même poste, il faudra qu'il se contente d'un équipage semblable à celui d'Alexandre ; il ne pourra jamais parvenir à avoir tout ce qui est nécessaire aujourd'hui à un simple officier...

Je finirai cette page en vous disant que le Régiment du Roi qui a été quelque temps en garnison à Mâcon et qui y a fait une dépense enragée, n'a que 950 mulets pour porter ses équipages. C'est dommage qu'il n'y en ait pas mille pour faire un compte rond.

2 novembre 1733. — ... Je suis véritablement fâché de la mort de M. Bazin, c'est une perte considérable pour la République des lettres. Je dirais pourtant volontiers comme ce généreux Gascon qui avait vendu un beau cheval à un brave officier et qui se consolait de sa mort parce qu'il ne serait plus importuné pour le payement de son cheval. La mort de M. Bazin me délivre des réponses que je devais à ses lettres et dont ma conscience était chargée. Il y a apparence que vous n'avez pas écrit à M. le président Bouhier, pour le remercier du présent qu'il vous a fait ; car, ne deviez-vous pas lui écrire seulement lorsque vous auriez lu l'ouvrage, et si vous l'aviez lu vous m'en auriez déjà fait part : *atqui* vous ne m'en dites mot : *ergo* vous n'avez pas écrit. Ce raisonnement pourrait pécher par bien des endroits ; je le crois pourtant concluant. Prenez garde que vous ne tardiez trop à lui faire réponse : les auteurs sont jaloux, ils s'imaginent qu'ils ne sauraient faire un présent plus précieux que celui de leurs ouvrages et ils sont disposés à regarder comme une grande faute le peu de soin qu'on prend à les remercier. Vous me ferez, sans doute, une ample et juste analyse des explications de ces marbres antiques, et l'article entrera un jour avec honneur dans nos centuries...

Je connais bien la *Vie de saint Bernard*, par M. de Villefore. L'auteur m'en fit présent dans le temps qu'il la fit imprimer ; il avait même quelque raison de me la donner, car quoique je fusse très jeune alors, il me consultait quelquefois et c'est peut-être pourquoi vous avez d'abord paru assez content de son style. Admirez la vanité ! Vous avez ensuite changé d'avis et vous me marquez, dans un autre endroit, que vous trouvez cet auteur affecté et qu'en bien des endroits il ne parle pas français.

Oh ! soyez sûr que ce n'est pas là où j'ai été consulté. Il y a dans ce livre un passage d'un poète latin traduit en vers français, et parmi ces vers, il y en a un de ma façon. M. de Villefore m'avait prié de traduire ce passage, mais de toute ma traduction qui, apparemment, n'était pas grand chose, il ne jugea à propos de conserver que ce seul vers : *Malheureuse ! pourquoi lui donnai-je la main ?*

D. — Thurins, 3 novembre 1733.

Je suis bien aise que vous ayez pensé comme moi sur la logique de Port-Royal et de vous avoir enhardi à dire votre sentiment. Je croirais volontiers que la grande réputation de cet ouvrage et de beaucoup d'autres, vient des Trompettes du parti. Un nombre de gens hardis à parler, qui ont quelque esprit, qui dominent dans les conversations, qui vont partout, peuvent aisément donner de la réputation à un livre, quand il n'est pas absolument mauvais. Tous ceux qui vont à l'école du ouï-dire, et le nombre en est grand, vantent à leur tour ce livre sans l'avoir lu. On croit passer pour un esprit au-dessus du commun, en louant un livre subtil et métaphysique. Voici une preuve de ce que j'avance : feu M. Aubert qui n'avait pas de goût pour la métaphysique, qui trouvait les ouvrages du P. Malebranche abstraits, inintelligibles, de vrais casse-tête, se trouva dans la diligence de Paris avec feu mon père et nombre d'honnêtes gens de Lyon, revenant, je pense, de Saint-Try. Un jésuite d'importance qui revenait de Paris, s'y trouva aussi et parla beaucoup de la *Manière de bien penser* du P. Bouhours, qui paraissait alors tout nouvellement et en fit un grand éloge. M. Aubert qui a toujours eu une dent contre le P. Bouhours et d'ailleurs peu favorable aux jésuites, prit la parole et dit que le P. Bouhours s'était fait honneur du titre d'un autre livre bien supérieur au sien, l'*Art de penser*, qu'il élève beaucoup en rabaissant celui du P. Bouhours. Or, je gagerais bien cent contre un que M. Aubert n'avait jamais lu, d'un bout à l'autre, l'*Art de penser*. Ce qu'il y eut de plaisant, c'est que le Jésuite qui avait entendu avec quelque chagrin le discours de M. Aubert, voulut savoir son nom et le demanda à un chirurgien nommé M. Visade qui se trouvait là et qui était souvent des parties de ces Messieurs. Comme les jésuites avaient beaucoup de crédit alors, M. Visade craignit pour M. Aubert et dit au jésuite sans hésiter le premier nom qui lui vint dans l'esprit. Je me souviens d'avoir entendu conter cette histoire à feu mon père, j'avais alors quatorze ou quinze ans.

5 novembre 1733. — Mon fils m'a dit que M. le maréchal de Villars répondit très gracieusement au compliment de M. le Prévôt des marchands et lui dit qu'il se regardait comme lyonnais, ses ancêtres ayant possédé les premières charges dans notre ville. Il ajouta qu'il espérait de montrer bientôt combien il est avantageux d'être allié au Roi notre maître et terrible de se déclarer contre lui. Sa dignité de maréchal général des camps et armées du Roi est accompagnée de 30 mille livres d'appointement, outre les autres bienfaits dont il jouit. Le Roi lui a de plus accordé la faculté de nommer à tous les emplois vacants de l'armée, jusqu'aux colonels exclusivement. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 8 novembre 1733.

On dit ici que le roi de Sardaigne, à la tête de nos troupes, des siennes et des Espagnols, est allé droit à Milan ; que la ville s'est rendue à son arrivée et qu'on a formé le siège du château. Nous avions appris la nouvelle dignité que le Roi a donnée à M. le maréchal de Villars, avec toutes les prérogatives qu'il y a ajoutées. Voilà une belle porte pour sortir de la vie et il doit être sûr qu'on parlera de lui dans l'histoire ; mais, à l'âge de 83 ans, jouira-t-il longtemps de tous ces honneurs ?

14 novembre 1733. — Il y a une si prodigieuse différence entre l'*Art de penser* et *la Manière de bien penser* que je crois que le bon M. Aubert ne connaissait guère ces deux livres quand il les comparait l'un à l'autre. Mais le premier venait de Port-Royal, donc il était excellent ; l'auteur du second était un jésuite, donc celui-ci ne pouvait rien valoir : tels sont les jugements des hommes pour la plupart, fondés uniquement sur la prévention. Mais M. Aubert est mort, il faut prier Dieu pour lui et le laisser en repos. Je crois bien que ses jugements n'ont jamais été la règle des vôtres.

D. — Thurins, 11 novembre 1733.

Le régiment du Roi a campé quelque temps près de Lyon. Mon fils m'a dit qu'il avait 1.500 chevaux ou mulets et qu'un lieutenant avait six chevaux de main. Si votre compte est juste, il faut qu'ils aient beaucoup plus de mulets que de chevaux. Cela est prodigieux pour un régiment d'infanterie. Si j'étais ministre de la guerre, je réformerais bien ce luxe. Ce régiment s'est toujours piqué de magnificence...

J'ai été fâché comme vous de la mort de M. Bazin. Je ne lui devais aucune réponse. J'ai remercié M. le président Bouhier et j'ai fort loué son ouvrage qui le mérite véritablement; ses explications sont justes, solides, précises. Il a évité l'écueil ordinaire où échouent les antiquaires pour la plupart, je veux dire d'entasser beaucoup d'érudition hors de propos, de raisonner peu solidement et de hasarder des conjectures frivoles. Il serait fort difficile de vous donner un extrait de cet ouvrage que vous lirez quand vous voudrez; la dernière inscription qu'il explique est longue et curieuse. Les Juifs domiciliés dans la ville de Bérénice y témoignent leur reconnaissance pour un gouverneur romain nommé Marcus Tettius qui avait donné à leur nation beaucoup de marques d'affection. Elle fut faite sous Tibère, l'an 26 de N.-S. Elle est grecque comme presque toutes les autres, car il n'y en a qu'une de latine. J'ai oublié de vous dire que cette ville de Bérénice était en Egypte. Il fallait que les Juifs y fussent puissants, car ils font un décret pour placer ce marbre dans l'amphithéâtre. J'aurais pu faire une question à M. le président Bouhier sur cet amphithéâtre, à quoi servait-il aux Juifs? y avait-il des spectacles? mais j'ai eu peur qu'il me prît pour un ignorant. Il n'aurait pourtant pas trop mal fait de dire un mot de cet amphithéâtre; il a parlé d'autres choses qui ne le méritaient pas tant. Je me trompe, il en a dit un mot; il nous renvoie au docte traité de M. le marquis Maffei sur les amphithéâtres; il dit que ces amphithéâtres n'étaient que de bois et qu'Auguste fut le premier qui en fit bâtir un de pierres à Rome, mais il ne dit pas un mot sur ma difficulté.

Les vers latins que M. de Villefore vous pria de traduire pour la *Vie de saint Bernard*, sont de Lucain. J'y ai retrouvé le vôtre: *malheureuse, pourquoi te donnai-je la main*. Sur cela, je vous dirai que je me souviens d'avoir vu quelque part, je ne sais si ce n'est point dans les dernières remarques du P. Bouhours, cette expression critiquée dans Corneille et dans quelques autres tragiques. On soutenait que *donner la main* ne signifiait point épouser. Je ne crois pas que Racine s'en soit servi. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

14 novembre 1733. — Je reçus hier une lettre de mon fils l'officier, datée de Vigevano du 28 octobre. Cette ville est la première d'Italie après avoir passé Mortare, dernière ville du Montferrat. La ville est toute ouverte, mais il y a un château qui aurait pu tenir cinq à six jours et que les

Allemands avaient abandonné. Le roi de Sardaigne y a fait la revue des troupes et mon fils eut l'honneur de monter la garde chez lui. Ils devaient décamper le lendemain 29 pour passer le Tessin, de là ils ne savent point où ils iront. Ce sont lettres closes pour eux et, chez le roi de Sardaigne, mon fils ne put rien apprendre de plus précis. Le bruit court, en ce pays-là, que le roi d'Espagne s'est détaché de la triple alliance; je l'avais déjà entendu dire, il nous jouerait là un vilain tour. On dit à Lyon que l'Empereur donnerait à don Carlos une des archiduchesses ses filles, avec les royaumes de Naples et de Sicile. On m'a envoyé un nouveau manifeste du Roi de Sardaigne qui est plus ample et plus circonstancié que l'italien. Il y expose bien des griefs contre la maison d'Autriche et marque un grand attachement pour le Roi.

18 novembre 1733. — Je ne sais si le château de Milan est assiégé à l'heure qu'il est, mais il ne l'était pas encore quand vous me l'écriviez. Les nouvelles ont bien dit que les magistrats de la ville ont envoyé les clefs de Milan au roi de Sardaigne: cette ville ne peut pas se défendre et ne veut pas s'exposer à être pillée. Mais le château, s'il a des vivres et des munitions, peut tenir longtemps. Je conjecture que mon fils pourrait bien être de ce siège. Vous croyez que M. le maréchal de Villars a 83 ans, je ne pensais pas que son âge fût si avancé et je ne lui donnais que 74 ou 76 ans. Il y en a bien 24 que j'eus l'honneur de souper avec lui chez M. de Trudaine: il me paraissait alors n'avoir pas 50 ans. Il y aurait peu d'exemple dans l'histoire, d'un général de 83 ans qui fait la guerre, non pas seulement sur la frontière, mais qui la porte chez les ennemis.

Voici, mon cher ami, la plus agréable nouvelle que j'aie reçue depuis longtemps! Votre petit messager est arrivé à 2 heures. Je le fais dîner et je l'expédie sur-le-champ. Ma litière sera demain à Lyon avant 10 heures et je vous attends le soir de ce même jour..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

27 novembre 1733. — Reprenons, mon cher ami, notre tâche accoutumée. Tout nous avertit que le temps s'écoule rapidement. Votre arrivée à Thurins, votre séjour, votre départ, tout cela a passé comme un songe. Nous nous réunirons un jour, avec la grâce de Dieu, pour ne nous séparer jamais plus.....

D. — Thurins, 30 novembre 1733.

Je me jetai hier sur les réflexions morales faute de sujet. Continuons encore la même matière. Il faut que nos Français aient plus d'inconstance et de légèreté que les autres nations. Les Orientaux s'habillent encore aujourd'hui comme ils faisaient il y a mille ans et nos habits d'aujourd'hui approchent plus de ceux des Persans que de ceux de nos grands-pères. Ne serait-ce pas une véritable mascarade qu'un habillement tel que celui des marquis de Molière dont vous pouvez voir une estampe à la tête des Précieuses ridicules : ces pourpoints à manches tailladées dont la chemise sortait de tous côtés, ces manteaux, ces chausses longues et garnies de rubans, ces canons, ces roses aux souliers. Où avons-nous vu qu'un peintre ayant entrepris de représenter toutes les nations connues avec leurs habillements, quand il vint au Français, le peignit en chemise, des ciseaux à la main, taillant une pièce d'étoffe. Il y a pourtant apparence que nous avons attrapé une manière fixe de nous habiller, du moins pour l'essentiel. On ne quitte pas vraisemblablement le justaucorps qu'on pourra bien varier dans l'accessoire, les manches, les poches, les boutons, la longueur. Une preuve que ma conjecture n'est pas mal fondée, c'est que la plupart des nations de l'Europe, s'habillent comme nous ; ce n'est pourtant que l'habit de campagne des Espagnols. J'ai su autrefois de mon maitre en espagnol que cela s'appelait s'habiller *à la Schomberga*, parce qu'on avait vu M. de Schomberg à la Cour du Roi d'Espagne, vêtu de cette manière. Il fallait que nos Français du temps de saint Louis ne fussent pas si changeants dans leurs modes, car le bon sire de Joinville rapporte qu'il avait répondu à maitre Robert Sorbon : « Sachez que l'habit que je porte, mon père et ma mère me l'ont laissé. »

3 décembre 1733. — ...Le temps est trop court pour vous faire part de toutes les nouvelles que mon fils me mande d'Italie. Je me contenterai de vous dire succinctement l'essentiel ; il sait maintenant ce que c'est qu'un siège, il a monté la tranchée, il a entendu pleuvoir autour de lui les boulets de canon et les balles de mousquet ; il était du détachement qui se rendit maitre du chemin couvert de Pizzighitone. Il n'y eut du régiment qu'un officier blessé d'un coup de feu qui lui perça la jambe de part en part. Il m'assure qu'il avait prévenu mon exhortation en tâchant de mettre toute sa confiance en Dieu et sa conscience en bon état.

L'aumônier lui a dit que 50 de ses camarades, c'est-à-dire la moitié du

régiment, avaient pris la même précaution; il m'assure que Dieu lui a fait la grâce d'envisager le péril avec beaucoup de sang-froid et que ni les dangers, ni les fatigues ne le rebutent. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

4 décembre 1733. — Je vous ferai part de quelques-unes des circonstances que mon fils m'a écrites de l'armée et surtout des particulières que les nouvelles publiques ne disent point. Notre armée passa les Alpes en plusieurs corps et par plusieurs endroits; on traversa à grandes journées et presque sans séjour le Piémont et le Montferrat. On fournit à nos troupes l'étape dans tous ces pays-là, c'est-à-dire pain, vin, viande et fourrage, mais en petite quantité et le tout fort mauvais. L'officier comme le soldat était obligé de manger le pain de munition et de boire le vin nouveau sortant du pressoir. Tous les honnêtes gens de ce pays-là ont fait beaucoup d'accueil à nos officiers et ont suivi en cela les ordres de leur souverain; mais le peuple est brutal et insolent dans le Piémont et mon fils dit que, quoique il soit moins prompt que bien d'autres, il a eu beaucoup de peine à se modérer. Le Roi de Sardaigne joignit l'armée à Vigevano, prémière ville des Etats de Milan. Comme sa maison n'était pas encore arrivée, le régiment de Picardie lui donna un bataillon pour sa garde, mais le lendemain il ne voulut que 150 hommes commandés par deux capitaines et quatre lieutenants. Mon fils fut du nombre de ceux-ci et eut l'honneur, comme les autres officiers, de manger chez ce prince. On n'y fait pas fort bonne chère, il a ordinairement trois tables. Il est à la première avec les officiers généraux et les colonels ; à la seconde, se mettent les lieutenants-colonels et les capitaines de garde, à la troisième sont les seigneurs de sa cour, les lieutenants de garde et les officiers qui veulent y venir. Le comte de Rothe, grand écuyer de ce prince, faisait les honneurs de cette table. Je continuerai demain à vous faire part de ce que je trouverai digne de votre curiosité.

.....Mon fils était du détachement qui s'empara de Pavie. Ils y arrivèrent à 9 heures du soir et furent reçus au son des cloches ; toutes les rues étaient éclairées et nombre de maisons l'étaient avec des torches de cire jaune. 1500 hommes des troupes de l'empereur qui composaient la garnison de cette place, en étaient sortis la nuit du dimanche précédent. On prétend que les Allemands avant que de quitter Pavie l'avaient fait contribuer et qu'ils en avaient tiré huit millions. Mais on a peine à le croire parce qu'ils se retirèrent avec tant de précipitation, qu'ils laissèrent

tous leurs canons sans les enclouer, qu'ils abandonnèrent leurs poudres, leurs grains, leur fourrage et qu'ils oublièrent deux de leurs soldats qui étaient en faction sur le rempart. Jusqu'au siège de Pizzighitone, mon fils dit qu'il n'a couru d'autre danger que celui de s'enrhumer. Mais aussi, ils ont essuyé les fatigues de la guerre : le Roi de Sardaigne (qui est, dit-il, plus que brave et entreprenant) avait réservé le siège de Pizzighitone pour le corps d'armée qu'il commande : bien des gens croyaient qu'il faudrait le lever, s'il survenait des pluies, mais l'arrivée de M. le maréchal de Villars a fait changer d'idée et on compte que rien ne peut résister à des Français qui sont sous ses ordres. C'est grand dommage que ce général ne soit pas informé de cet éloge qui le flatterait sans doute parce qu'il n'est point suspect : la confiance des troupes en celui qui les commande est un grand point. Je crois que dans cette disposition, chaque homme en vaut deux.

6 décembre 1733. — Lorsqu'on fut devant Pizzighitone, les cinq ou six premiers jours furent employés à faire des fascines et des gabions ; lorsqu'il y eut un nombre suffisant, on ouvrit la tranchée. C'est un honneur qui a toujours regardé le régiment de Picardie, mais le Roi de Sardaigne, généralissime, décida pour ses gardes qui furent relevés au bout de vingt-quatre heures par le régiment de Picardie. Les travailleurs de cette première nuit avaient fait si peu d'ouvrage, qu'on se trouvait à découvert dans la tranchée depuis la ceinture et les soldats de Picardie qui n'étaient commandés que pour escorter les travailleurs, furent obligés de travailler pour leur sûreté. Mon fils fut détaché cette nuit-là pour soutenir ceux qui travaillaient à dresser une batterie. Ces soldats travaillèrent sans interruption, malgré le feu continuel qu'on fit sur eux pendant toute la nuit. Ils l'essuyèrent à découvert sans avoir néanmoins personne de blessé. Le canon fut en état de tirer le lendemain et démonta presque toute l'artillerie de la Place, mais on répare la nuit ce qui a été détruit pendant le jour. Le roi de Sardaigne fut si content de l'artillerie qu'il donna cent louis aux canonniers.

M. le maréchal de Villars fit aussi quelques gratifications. On eut ensuite deux jours de pluie qui, bien loin de retarder les travaux du siège, furent la cause de l'attaque du chemin couvert. Les assiégés se défendirent assez mollement et le chemin couvert fut emporté en assez peu de temps. A demain la suite.

7 décembre 1733. — Quand on voulut se retrancher sur le chemin couvert, on essuya un feu violent et continuel. L'ennemi tirait à couvert et du rempart et d'une demi-lune. On fait monter le nombre des morts ou des blessés de cette nuit-là à 125 parmi lesquels sont 6 ou 7 officiers dont deux desquels ne sauraient en réchapper. On travaillait à la descente du fossé et on devait avoir le soir une batterie dressée pour battre en brèche. On comptait que le côté de la ville qu'on attaquait, ne tiendrait pas cinq à six jours, mais l'autre qui est séparé par la rivière d'Adda occupera notre armée encore quelque temps. On a fait un détachement pour s'emparer de Crémone, il y a 300 hommes dans le château qui paraissent déterminés à s'y défendre. M. le duc de Leria, grand d'Espagne et fils de M. le maréchal de Berwick, arriva à l'armée ces jours passés et confirma le débarquement de l'infanterie espagnole en Italie. Il assura que la cavalerie espagnole devait être, ce jour-là même, à Montpellier ; elle traversera le Languedoc et le Dauphiné et passera les monts pour joindre notre armée. Cela a fait cesser la défiance où l'on était des Espagnols. M. de Rebender, grand maréchal de Piémont, fut exilé ces jours passés dans son gouvernement ; on craint pour lui qu'il ne soit arrêté en y arrivant. On ignore le sujet de sa disgrâce. On dit qu'il était toujours d'un avis contraire à celui du roi de Sardaigne, son maître, surtout au siège de Pizzighitone; on tire force bombes de part et d'autre, le feu du canon et de la mousqueterie ne cesse pas. Cependant on ne peut pas dire que ce siège soit bien meurtrier.....

Voilà, mon cher ami, des nouvelles qui ont suppléé à la matière qui m'aurait peut-être manqué pour nos entretiens journaliers. Quand M. votre fils vous en enverra quelqu'une, vous me ferez plaisir de m'en faire part.

14 décembre 1733. — ... J'ai reçu une nouvelle lettre de Mme la marquise de Mézières, par laquelle elle me remercie d'avoir fait passer à son fils, son lit de camp et l'argent qu'elle lui envoyait. Il a reçu le tout et a écrit à sa mère qu'il a monté la tranchée et qu'il a été plusieurs fois avec les sapeurs, qu'il s'en porte bien et qu'il aime mieux ce plaisir que l'opéra et tous les plaisirs de Paris. La mère ajoute : c'est bien commencer son métier, M. le chevalier de Mézières n'est pas gascon, mais cela mériterait d'être mis dans le *Vasconiana*. Nous savons que Pizzighitone a capitulé et que la garnison sortit le huitième de ce mois. On

dit que les Allemands s'avancent à grandes journées par le Tyrol et qu'ils ne veulent pas laisser prendre le château de Milan. Si cela est, on juge qu'il y aura bataille. M. le comte de Broglie a été détaché avec quelques troupes pour aller au-devant des ennemis.

15 décembre 1733. — M. le maréchal de Villars a pensé, dit-on, être enlevé. Un gentilhomme du voisinage du camp, ayant prié instamment ce maréchal de prendre son logement dans son château où il serait commodément et à portée de donner ses ordres, M. de Villars accepta l'offre, monta en carrosse et était en chemin pour s'y rendre, lorsqu'un sergent tout essoufflé fit arrêter le carrosse et l'avertit qu'un parti d'Allemands s'était embusqué près du château et qu'il allait donner dans l'embuscade. Il profita de cet avis et fit tourner bride au cocher. Je dis d'abord que ce serait là une trahison de ce gentilhomme, mais l'histoire ne porte pas qu'il fût de concert avec les ennemis et on croit que ç'aurait été là un cas fortuit. Après tout, je doute fort de cette nouvelle jusqu'à ce qu'elle soit un peu mieux confirmée...

B. — Villefranche, 23 décembre 1733.

Mme de Saint Fonds qui arriva de Lyon vendredi au soir, m'apporta l'agréable nouvelle que son frère était enfin échevin. Elle me dit qu'il fallait que j'allasse lui aider à faire ses honneurs, qu'il m'attendait avec impatience et que, si j'y manquais, je l'affligerais sensiblement. Je crus donc être obligé en pareille occasion de tout quitter pour l'amour de lui; je partis le samedi et je ne fus de retour qu'hier fort tard.

Je pourrais vous faire un long article de la difficulté qui a partagé tout Lyon entre les Trésoriers de France et les Avocats sur le rang et le pas dus aux Echevins. C'est la première chose dont on vous aura entretenu à votre retour de Thurins et tout ce que je vous en dirais maintenant, ne serait qu'une répétition de ce que vous savez aussi bien que moi. Je suis fâché que cette difficulté se soit émue au sujet de Bertin, mais il n'a pas pu mieux faire, MM. les Trésoriers eux-mêmes en conviennent et les amis qu'il a dans cette compagnie n'ont pas cessé de l'aimer, en agissant même contre lui sans pouvoir réussir.

Le bien ne vient point sans être accompagné de quelque mal et la joie que j'ai eue de l'échevinage de mon beau-frère a été bien tempérée par la douleur que m'a causée la perte du P. Boisot. Je savais sa maladie, ma

fille me l'avait mandée ; mais je n'ai appris sa mort qu'à Lyon, au milieu des embarras où nous étions pour accompagner les visites. Il ne faut pas croire qu'il me fût nécessaire puisque Dieu me l'a ôté ; il veut, au contraire, m'apprendre par là que je ne dois m'attacher qu'à lui seul, mais au moins, j'espère avoir en ce saint religieux un puissant intercesseur dans le Ciel... ***Vale et me ama.***

26 décembre 1733. — Vous apprendrez bientôt, si vous ne le savez déjà, que M. Brossette a joint sa bibliothèque à celle de M. Aubert et qu'il l'a vendue à la ville sous une pension viagère sur sa tête et sur celle de son fils. Voilà ce que le bruit public m'avait appris, mais la chose est certaine puisque lui-même n'en est pas disconvenu. Il m'a même dit combien il avait de pension sur sa tête et combien sur celle de son fils ; mais il me l'a dit sous le secret, ce ne serait peut-être pas le trahir que de vous en faire part. Je crois qu'il est pourtant mieux de ne le pas écrire, mais je vous le dirai à l'oreille et alors je n'aurai point de scrupules, parce que ***deponam tutis auribus.***

D. — Lyon, 27 décembre 1733.

Je reçus hier une lettre de mon fils, datée de Milan, dont je vous entretiendrai demain ; elle est ample et le détail qu'il m'a fait me fait plaisir. Il a fallu la lire au moins quatre fois. La première date de cette lettre est du 15 de ce mois et la dernière est du 20. Je la reçus le 25, ainsi les nouvelles sont très récentes. Le régiment est logé dans un faubourg de Milan, voisin du château dont on fait le siège. Un capitaine député pour marquer les logements, a logé mon fils, en ami, chez un homme de qualité de ce pays-là, nommé le comte Puterla qu'on dit être riche de 20.000 écus de rente. Le commissaire de la ville avait marqué la maison de ce comte pour dix officiers, mais sa politesse désarma le capitaine qui ne lui en donna que deux. Ce fut le baron d'Hinges, flamand, et mon fils. Cependant, lorsqu'ils arrivèrent, le comte fit difficulté de les recevoir. Il s'imaginait qu'ils en useraient comme d'autres officiers de l'armée qui faisaient sortir de l'écurie les chevaux du maître de la maison pour y placer les leurs, se faisaient donner le meilleur vin de la cave et le bois, au prix qu'ils voulaient. Mais mon fils et son camarade étaient bien éloignés d'en user de même. Ils se contentèrent de deux chambres pour eux, leurs valets et leur cuisine et ces chambres étaient inutiles au maître et

ne servaient qu'à serrer des meubles. Ils demandèrent une des remises pour leurs chevaux et leurs mulets. Ces manières leur ont gagné l'amitié du comte et de la comtesse qui leur ont fait, dans la suite, toutes sortes de politesses. Le comte parle un peu latin, et la comtesse qui apprend le français depuis quelques mois, le parle passablement et se fait entendre. Ils leur avouèrent que lorsqu'ils firent difficulté de les recevoir, ils les prenaient pour des Piémontais qui ne sont point aimés en ce pays-là. Comme le bruit du canon qui est fort voisin, incommodait la comtesse qui est grosse, ils se sont retirés à la campagne et ont laissé les deux officiers seuls dans la maison avec un maître d'hôtel et quelques domestiques, avec ordre de les servir en tout ce qu'ils pourraient. Le maître d'hôtel est fort utile, car il fait avoir toutes les provisions à un prix modique, de sorte que leurs camarades ont recours à eux pour les avoir au même prix. Le comte écrit de la campagne, à son maître d'hôtel, une lettre remplie de compliments et d'honnêtetés pour les deux officiers. Mon fils dit qu'il la lut et l'entendit fort bien, quoique écrite en italien. Il apprend cette langue, on lui a prêté une grammaire et un dictionnaire et il espère, dans un mois, en savoir assez pour se faire entendre.

D. — Lyon, 28 décembre 1733.

Je viens de cacheter trois lettres de compliments sur la nouvelle année: l'une à S. E. le cardinal de Fleury, une autre à M. le duc de Villeroy, et la troisième à M. le duc de Retz. Je me sens fort humilié toutes les fois qu'il en faut écrire de pareilles. Elles me coûtent beaucoup et je vois bien des gens, à qui je serais tenté de me croire supérieur, qui écrivent ces sortes de lettres avec une extrême facilité. Pour moi, je vous avoue que lorsqu'il faut dire des choses communes et les dire d'une manière qui ne soit pas tout à fait commune, mais pourtant qui ne paraisse pas affectée, j'éprouve beaucoup d'insuffisance.

Je viens à la lettre de mon fils qui, en vérité, n'est pas mal écrite. Le style en est aisé, naturel, exact et il raconte bien. Après m'avoir rendu compte de sa marche jusqu'à Milan où l'armée employa quatre jours, il reprend la relation qu'il avait commencée à me faire du siège de Pizzighitone et continue par celle du siège du château de Milan. Je suivrai son ordre en vous faisant un précis de ce qu'il m'écrit. Le soldat campait pendant cette marche, mais on permettait, on tolérait du moins que les

officiers cherchassent à se loger dans les villages. On les recevait avec plaisir, parce qu'ils empêchaient les soldats de piller où ils étaient. Il se trouva un soir avec quelques-uns de ses camarades, chez des bourgeois qui voulurent absolument leur donner à souper.

29 décembre 1733. — Parlons un peu de la guerre. Ces nouvelles seront vieilles pour vous, mais quelques circonstances pourront peut-être vous paraître nouvelles ; celles du moins auxquelles mon fils a eu part, vous intéresseront. Quand on se fut rendu maître du chemin couvert de Gera (c'est ainsi qu'on appelle la ville qui est séparée par l'Adda de Pizzighitone), les Piémontais n'envoyèrent pas assez promptement leurs troupes qui devaient travailler à retrancher les nôtres dans cet endroit-là. On fut à découvert pendant fort longtemps et on essuya le feu du rempart et des demi-lunes voisines. L'étourderie de quelques soldats qui, au lieu de sacs à terre, avaient porté des sacs à poudres, leur coûta la vie.

Le nombre des morts ou des blessés monte à cent vingt ou cent trente. C'est là que M. de l'Aubépin, capitaine au régiment d'Anjou, reçut un coup de fusil qui lui fracassa l'épaule et dont il est mort peu de jours après. Dieu conserva mon fils dans cette occasion qui fut chaude, comme vous voyez. Depuis ce jour-là jusqu'à celui de la capitulation, il ne se passa rien de considérable ; on travailla à dresser des batteries sur le haut du glacis pour battre en brèche et, dès les premiers coups de canon, les assiégés arborèrent le drapeau blanc. Ils attendirent pourtant que le régiment de Picardie fût entré dans la tranchée pour relever les gardes du roi de Sardaigne. Ils demandèrent si ce n'étaient pas les drapeaux de Picardie qu'ils voyaient. Ils ne voulaient, disaient-ils, se rendre qu'aux Français et assurent qu'ils n'auraient point parlé de capitulation tant qu'il n'y aurait eu que des Piémontais dans la tranchée. Je fais réflexion que voilà des sources de mésintelligence entre nos troupes et les Piémontais.

30 décembre 1733. — Le roi de Sardaigne et M. le maréchal de Villars vinrent à la tête de la sape pour écouter les propositions des assiégés. Ils offrirent d'abord de rendre Gera, mais à condition qu'on n'attaquerait point Pizzighitone par là. M le Maréchal se récria sur cela et dit qu'on ne lui avait jamais fait de pareilles propositions depuis qu'il servait. Je ne suis point gascon, dit-il, je vous prends prisonniers de guerre

dans six jours, réglez-vous là-dessus. Vous savez, ajouta-t-il, que j'ai pris autrefois en bien peu de temps quarante-cinq bataillons de vos troupes.

Après beaucoup d'autres discours que mon fils n'entendit pas, quoiqu'il fût fort près, les députés de la Place se réduisirent à demander une trêve de deux jours pour envoyer à Mantoue, savoir du lieutenant-général de la province ce qu'ils devaient faire. Cela fut accordé à condition qu'ils livreraient ce jour-là même, une porte de Gera. Je ne parle point de la sortie de la garnison qui fut escortée jusqu'à Mantoue. Vous avez appris ce détail par les nouvelles publiques. Le lendemain de l'évacuation de la Place, nos troupes partirent pour Milan et le surlendemain de l'arrivée, la tranchée fut ouverte devant le château. Le premier jour, les gardes du roi de Sardaigne montèrent la tranchée et furent relevés par le régiment de Picardie qui n'eut cette nuit qu'un sergent de blessé. Un boulet de canon lui cassa le bras fort près de l'épaule ; il n'était pas encore mort, le 20 que mon fils m'écrivait, mais il dit qu'on ne réchappe guère de pareilles blessures. La nuit du 19 au 20, mon fils fut commandé pour conduire les travailleurs avec M. le chevalier de Cujas, capitaine du régiment, que nous connaissons très particulièrement. Mon fils dit que c'est tout ce qu'il y a de plus périlleux dans le métier. Ils n'essuyèrent cependant que sept à huit coups de canon et autant de coups de fusil qui ne blessèrent personne du détachement où il était. Le feu de l'ennemi qui fut violent et consécutif fut jeté d'un autre côté. Mon fils avait passé la nuit précédente à la tranchée, mais il avait pris la précaution de dormir pendant le jour.

D. — Lyon, 2 janvier 1734.

Monsieur votre fils soupa hier avec nous, mon cher ami. Je ne saurais vous exprimer combien nous fûmes charmés de sa politesse, de son langage et de ses sentiments... Voilà le château de Milan pris, M. le marquis de Villars qui en porte la nouvelle au Roi, a passé ici ce matin. C'est une belle conquête, on dit qu'il n'aurait jamais été pris de force. Il faut espérer qu'on laissera reposer nos troupes le reste de l'hiver.

On dit que les Espagnols doivent faire le siège de Tortone. Mon fils me disait, dans sa dernière lettre, qu'un des officiers généraux leur avait dit, ces jours passés, qu'ils apprendraient dans huit jours une nouvelle qui ne ferait plaisir ni à eux, ni à leurs soldats. Je ne sais quelle peut

être cette nouvelle, mais mon fils ajoute : « quant à moi, je les mets au « pis sur cela ; une longue route, un nouveau siège, rien enfin ne peut « m'inquiéter. Dieu m'a fait la grâce jusqu'à présent de me donner la « santé nécessaire pour supporter les fatigues de mon métier ; j'espère « qu'elle continuera ; pour le péril, il ne m'a jamais étonné. La seule « réflexion que je fais lorsque je suis exposé, c'est que l'amitié que j'ai « souvent éprouvée que vous et ma chère mère avez pour moi, vous ren- « drait peut-être trop sensibles aux accidents qui pourraient m'arriver. « Cette pensée m'afflige quelquefois, mais je songe en même temps que « la religion vous ferait recevoir une mauvaise nouvelle avec autant de « résignation à la volonté de Dieu, que j'en ai pour tout ce qu'il voudra « ordonner de moi. Cette résignation me tranquillise, au milieu des « dangers, mais j'avoue qu'un peu de vanité et d'ambition font encore « plus d'effet sur moi. Les sentiments que ces réflexions m'inspirent me « feraient chercher le péril et la mort même, si je pouvais tirer quelque « avantage de l'un ou quelque honneur de l'autre.

« Si ce n'est pas penser assez chrétiennement selon vous, dites-le moi, « mon cher père, je tâcherai de modérer ces mouvements de la nature « qui aussi bien me seront infructueux. Car rien ne roule sur nous et « tout l'honneur que nous pouvons espérer, c'est d'entendre dire : un tel « a fait son devoir. Il me semble, ajoute-t-il, que notre vie vaudrait « quelque chose de plus. »

3 janvier 1734. — J'ai répondu à mon fils que sa tranquillité dans les périls me faisait un grand plaisir, que Dieu le protégerait s'il mettait en lui toute sa confiance et s'il craignait de lui déplaire, que je louais ses sentiments au lieu de les blâmer, mais qu'il fallait pourtant les perfectionner : qu'il n'était pas défendu de désirer son avancement et d'acquérir de l'estime, mais que ce ne devait pas être là notre motif principal et notre dernière fin ; qu'il avait raison de dire que notre vie valait quelque chose de plus, que Dieu seul en méritait le sacrifice ; qu'il devait donc dire dans les dangers : je suis où Dieu me veut, je fais mon devoir, et compter alors le péril pour rien. J'ajoutais que c'était avec raison qu'on avait attaché beaucoup d'honneur au métier de la guerre ; qu'un brave officier était le bras et la force de l'Etat : vous êtes chargé de soutenir pour votre part, lui disais-je, l'honneur du nom français, et d'assurer par la réputation de nos armes la tranquillité de notre patrie ; un officier

qui ne porte pas ses vues jusque là n'a pas les sentiments assez élevés. Après avoir fait lire à Monsieur votre fils les relations que le mien m'a envoyées, je puis juger, lui dis-je, du plaisir que vous ferez à Monsieur votre père, quand vous lui écrirez de semblables détails. Ne craignez point d'être long, sûrement, vous ne l'ennuierez point. Je lui fis part aussi de ma morale et nous parlâmes beaucoup de la véritable valeur. Il me conta, à ce propos, qu'il avait ouï dire que du temps que M. de Turenne commandait les armées du Roi, M. le duc de Nevers qui voulait quitter le service, mais qui ne voulait pas être soupçonné de le faire par lâcheté, demanda un jour à M. de Turenne ce que pourrait faire un homme de guerre pour prouver qu'il était brave et qu'il ne craignait point le péril. Il faut, dit poliment M. de Turenne, faire ce que vous faites. Le duc insista à demander quelle preuve particulière on pourrait donner d'intrépidité? Il faut, dit M. de Turenne (sans doute en riant, car il était trop sage pour le faire autrement), il faut se promener sur le revers de la tranchée. On assiégeait alors une place ; M. le duc de Nevers partit sur-le-champ et fut se promener sur le revers de la tranchée, essuya bien des coups de fusil sans être blessé, vint dire à M. de Turenne ce qu'il avait fait et quittait le service. Il méritait, lui dis-je, pour cette belle action, d'être envoyé à la Bastille ; et, s'il avait engagé par ses discours et par son exemple une douzaine de jeunes officiers à en faire autant, il aurait mérité d'avoir la tête tranchée. Cela s'appelle témérité et folie, lui dis-je, et non pas valeur. Il fut de mon avis...

8 janvier 1734. — Je reçus, il y a trois ou quatre jours, par le même ordinaire, deux lettres de mon fils, l'officier. Il m'apprend plusieurs particularités qu'on ne verra point dans les nouvelles publiques et que vous trouverez curieuses et intéressantes. Le quartier où mon fils était logé, était fort incommodé de nos propres batteries. Pendant qu'on tirait pour ruiner les défenses du château de Milan, tous les boulets qui ne faisaient qu'effleurer le mur, ou qui passaient par dessus, donnaient dans ce faubourg et la plupart des maisons en ont été endommagées. Un grenadier du régiment fut tué dans sa cour. Le valet d'un camarade de mon fils fut tué auprès du feu et sur la chaise de son maître qui, ce jour-là, était à la tranchée. Un jeune homme de quatorze ans, fils de M. du Vivier, capitaine de grenadiers au régiment de Picardie, fut préservé par une espèce de miracle : il revenait de descendre la garde et se trouvant fatigué, il dit

à son père qu'il allait se coucher. Il est fête aujourd'hui, lui dit le père, va entendre la messe auparavant. Un quart d'heure après, un boulet de canon renversa le mur de sa chambre et coupa son lit en deux. Sept ou huit boulets de canon ont donné dans la maison ou le jardin du comte Puterla chez qui mon fils est logé, mais ils n'ont fait du mal qu'aux murs et à quelques meubles. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

15 janvier 1734. — Le sergent qui est ici pour l'habillement du régiment de Picardie, m'envoya hier copie des nouvelles qu'il avait reçues de l'armée. Novare n'a tenu que deux jours et s'est rendue après avoir essuyé quelques bombes. Une de ces bombes avait écrasé une dame qui était à sa toilette. Les ingénieurs ont eu ordre de se rendre à Tortone. Ainsi il y a apparence qu'on veut encore faire le siège de cette place, mais ce seront des troupes fraîches qu'on y emploiera. Il faut bien partager les grâces et que ceux qui n'ont point encore vu le feu aient ce plaisir-là. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

D. — Lyon, 24 janvier 1734.

Le P. d'Anthon m'apprit hier que les *Mémoires de Trévoux* s'imprimeront dorénavant à Paris ; on achève d'imprimer ici le mois de novembre, c'est le dernier qui s'imprimera à Lyon. On a destiné au travail de ces journaux de nouveaux jésuites. Le P. Rouillé en aura la direction ; les PP. Bougeaut, Oignan, Castel, Brunoy et un autre dont j'ai oublié le nom, partageront le travail. J'oubliais le P. de Charlevoix, qui a donné l'*Histoire de Saint-Domingue*. Je crois qu'il y en a encore peut-être un autre et qu'ils doivent être huit.....

26 janvier 1734. — Je reviens de l'académie où le P. de Colonia nous a entretenus sur le dessin du magnifique feu d'artifice qui sera tiré cette année la veille de Saint-Jean. Il sera placé sur la Saône et bâti sur quatre grands bateaux terrassés. La base sera un socle en forme de rocher, sur lequel s'élèvera un temple au-dessus duquel sera une pyramide. Toute la machine s'élèvera de quatre-vingt-quatre pieds. Elle sera chargée d'emblêmes et de devises qui auront rapport au jubilé. Le nombre de ces emblèmes et de ces devises est si grand qu'il n'est pas possible que tout puisse avoir sa place sur le feu d'artifice ; mais tout sera dans la description imprimée et gravée qu'on en donnera. Il faut avoir autant d'érudition et de lecture qu'en a le P. de Colonia pour avoir pu rassembler tous

ces matériaux. Vous devriez du moins, direz-vous, m'en rapporter quelques traits. Je craindrais de les gâter et vous les verrez certainement dans l'imprimé. Cependant, voici un échantillon : sur le haut de la pyramide seront placés sept génies avec des trompettes ; ils représenteront les trompettes qui servaient à annoncer le jubilé de l'ancienne loi, on lira au-dessous : *Accurite, cives et hospites, videte quod numquam posthac visuri estis.* C'est le cri par lequel les hérauts dans l'ancienne Rome annonçaient les jeux séculaires. Vous avez une idée fort imparfaite du dessin de l'auteur qui vous fera part de l'ouvrage, sans aucun doute. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 7 février 1734.

J'ai un grand nombre de lettres à écrire et beaucoup d'autres affaires, sans compter une cohue d'honnêtes gens qui souperont ce soir chez moi..... Pour le souper qui doit finir la journée, c'est ma femme qui a jugé à propos de le donner. Elle avait des perdrix, des bécassines, des chapons gras, des canards, elle en a voulu profiter pour donner à manger..... Vous serez peut-être surpris que mon crochet soit si bien garni et vous me demanderez si j'ai acheté tout cela ? Hélas ! non, mon cher ami, ce sont des présents. Des présents ! direz-vous, *quæ excæcant oculos !* Oui, des présents que je prends malgré moi et qu'il ne m'est pas possible de ne pas prendre. De bonnes gens m'apportent, qui un chapon gras, qui deux perdrix. Je les refuse honnêtement et quelquefois malhonnêtement, car je me mets sérieusement en colère ; la plupart s'en vont et remportent ce qu'ils voulaient me donner, quelques-uns le portent à ma cuisine sans faire semblant de rien, ils l'y laissent et se sauvent. Avant-hier, je fis un acte de promptitude dont je ne me repens pas et par lequel je n'ai rien perdu. Quelques paysans entrèrent dans ma salle pendant que nous dinions et, après m'avoir parlé de leurs affaires, ils m'offrirent deux perdrix et deux canards. Je les refusai poliment, ils insistèrent ; je me fâchai, ils dirent qu'ils les allaient laisser ; je leur répondis que je les jetterais par la fenêtre. Ils les mirent sur une chaise, je me levai brusquement de table, je pris le gibier, j'ouvris ma fenêtre et, au grand scandale de ma femme, je le jetai au milieu de la rue. Une troupe de soldats, nouvellement enrôlés, qui étaient autour de ma porte, se saisirent subitement de la bonne fortune qu'ils croyaient que le ciel leur envoyait Mais les paysans furent alertes, ils sortirent promptement, se

firent rendre les quatre pièces, rentrèrent chez moi et sans que je m'en aperçusse, les portèrent à ma cuisine. Qu'auriez-vous fait en pareil cas? Vous l'auriez gardé et dévotement mangé. Mais que dis-je? vous auriez sans doute envoyé le présent à l'hôpital! Je ne l'ai pas fait et la pensée ne m'en vint pas; je n'y songe qu'en ce moment que je vous écris. C'eût pourtant été le mieux et je mangerai avec grand scrupule une aile de ces perdrix. Ce ne sera pas néanmoins ce soir, car j'en ai d'autres qui sont plus vieilles et qui doivent passer les premières. Pour celles-ci, elles seront croquées gaîment et sans remords, elles m'ont été données par un homme au-dessus du commun et de qui je ne pouvais les refuser sans lui faire une espèce d'injure.

D. — Lyon, 10 février 1734.

Me voilà enfin débarrassé de mon discours académique; je l'ai achevé ce matin et lu cet après dîner. J'ai choisi le sujet qui pouvait me donner le moins de peine; en lisant à Thurins la vie de Lucullus dans *Plutarque*, je me rappelai que Cicéron, à la tête du quatrième livre des questions académiques, fait ce magnifique éloge de ce grand homme. Cela me fit naître la pensée de donner des réflexions sur le caractère de Lucullus; mon discours a été historique pour la plus grande partie. Cicéron et Plutarque m'ont fourni des traits propres à caractériser mon héros: j'y ai mêlé quelques réflexions. Voilà tout mon plan, dont l'exécution a occupé l'assemblée pendant une demi-heure.

5 mars 1734. — Hier, l'envie me prit de voir la *Tragédie d'Abraham* du P. Brumoy que les pensionnaires du collège représentaient. On avait commencé et on était à la deuxième scène du premier acte. On a peu joué de tragédies dans les collèges qui vaillent celle-là. La versification est forte sans être dure, autant que j'en puis juger, et il y a des morceaux qui me parurent d'une grande beauté. Le sujet est en lui-même touchant et vous comprendrez aisément l'effet que doit faire la représentation, lorsqu'elle est exposée aux yeux du spectateur..... Le défaut que je retrouve dans l'ordonnance de la pièce, c'est qu'on ne voit pas ce qui arrête le dénoûment et ce qui fait retarder le sacrifice jusqu'à la fin du cinquième acte..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 4 mars 1734.

J'ai reçu du sieur Peyrote une lettre impertinente, à laquelle j'ai répondu comme il méritait, selon le précepte du sage : *Responde stulto juxta stultitiam suam, ne sapiens sibi esse videatur*. Je crois, par ma foi, qu'enflé de sa direction, il se met déjà de niveau avec M. l'Intendant et qu'il regarde un subdélégué comme un petit garçon bien au-dessous de lui. Il penserait plus vrai en pensant précisément le contraire..... *Vale et me ama.*

B. — Lyon, 11 mars 1734.

Mon fils me mande qu'il a traduit en français quelques scènes d'une tragédie italienne du marquis Gorini; qu'il a communiqué sa traduction à l'auteur, se flattant qu'il n'entendrait pas assez le français pour en connaître les défauts; que celui-ci l'a montrée et qu'on l'a trouvée passable; que MM. de la Ferté-Imbaut dont l'aîné est colonel du régiment qui porte son nom et fait fort aisément de jolis vers et le cadet parle fort bien italien, l'ont engagé à continuer sa traduction et lui donnent leur avis. Le marquis Gorini, auteur de la tragédie, l'envoie souvent prier à dîner chez lui (à Milan), mais il y va le moins qu'il peut parce qu'il dit que les Français sont à des repas italiens, comme Tantale au milieu des eaux et qu'il a plus de peine qu'aucun à s'accoutumer à des ragoûts sucrés.

20 mars 1734. — J'avais oublié de vous faire le récit d'une lettre que le P. de Colonia nous apporta mardi dernier à l'académie. Elle lui a été écrite par un bon curé de Savoie, qui étant informé qu'il est curieux de médailles, lui donne avis qu'il en a quelques-unes de très rares et de très singulières. Entre autres, une où l'on voit la tête d'Antonius Pius et au revers le Pape assis *super cathedram* (ce sont les termes, je n'ajoute rien) avec ces mots *Pontifex maximus*; plus un médaillon fort petit qui représente *Virgilius Maro*, avec ces mots, *Domine probasti*. Il estime ces médailles cinq cents louis chacune parce qu'elles servent, dit-il, à faire voir le grand respect que les empereurs romains avaient pour les Papes. Je ne puis vous exprimer combien cette lettre-là fit rire l'assemblée; on se l'arrachait des mains, chacun voulait voir de ses yeux si on n'en imposait point au bon Curé.

11 avril 1734. — Le bruit court que M. le maréchal de Villars demande à se retirer. Je crois que le Roi aura peine à y consentir, car on dit que sa présence et son nom valent vingt mille hommes. Les uns disent qu'il y a quelques brouilleries, d'autres que c'est uniquement sur ses infirmités que le Maréchal demande à se retirer. Il ne dort que par le secours de l'opium et on n'ose pas lui en donner la quantité nécessaire pour lui procurer un sommeil tranquille. Je lisais l'autre jour dans *Plutarque* qu'on trouve indécente une expédition qu'Agésilas entreprit à quatre-vingts ans : cela, dit-il, ne convenait pas à son âge. Mais la différence que j'y trouve, c'est qu'Agésilas pouvait fort bien se passer d'entreprendre cette guerre, qu'elle n'était pas fort honorable pour lui, au lieu que M. le maréchal de Villars n'est allé commander l'armée que pour obéir aux ordres du Roi et servir sa Patrie; qu'il n'a pas brigué ce commandement et qu'on l'a sollicité et pressé.

16 avril 1734. — Les jésuites de Lyon et même ceux de Paris ont été quelque temps dans une grande peine au sujet du P. Tainturier qui prêche le carême devant le Roi et qui était regardé comme un autre Bourdaloue. Il traita fort au long, disait-on, un point de morale dont l'exemple de David lui fournit le sujet. Ce prince était oisif et goûtait les douceurs du repos pendant que les généraux de ses armées, ses courtisans, ses troupes étaient sous les tentes exposés aux fatigues et aux périls de la guerre. De là cette chute déplorable qui causa le scandale de son peuple. Le Roi ne fit pas semblant de s'apercevoir de l'application qu'on pouvait faire naturellement, mais toute la Cour murmura, on voulait interdire le P. Tainturier. Le P. de Linières, confesseur du Roi, faisait tous ses efforts pour calmer l'orage. Ce qui augmenta l'inquiétude des Pères de Paris, c'est que le P. de Linières qui devait revenir de Versailles le samedi, ne revint pas ; enfin il arriva le lundi et on apprit que, de tout cela, il n'y avait pas un mot de vrai, ni rien d'approchant...

B. — Villefranche, 11 et 12 mai 1734.

M. du Lieu qui vous a fait quelquefois abréger les articles de vos lettres, vous priva entièrement de celui que je vous devais. Il arriva en cette ville sur les dix heures du matin et depuis ce moment, si vous en exceptez le temps du dîner, je ne le quittai presque pas, jusqu'à minuit sonné... Il me retint à souper et nous ne nous séparâmes que pour aller

nous coucher... Vous pensez bien que dans les diverses choses dont nous avons parlé, vous êtes souvent entré dans la conversation. M. du Lieu m'a parlé plusieurs fois de vous d'une manière qui me fait connaître qu'il vous estime et qu'il vous aime véritablement. Il me disait que vous étiez presque le seul qui lui aviez fait comprendre qu'on pouvait soutenir un entretien utile, agréable et même amusant sans y rien mêler qui puisse nuire à la conscience. Il ajoutait encore que vous l'aviez charmé, en l'assurant que vous aviez prié Dieu pour lui de tout votre cœur ; et il est fort flatté de la formule de votre prière : « Seigneur, ayez pitié de lui, daignez le convertir; il est trop aimable et trop galant homme pour vous perdre malheureusement pendant toute l'éternité ». Son entretien me fournirait peut-être bien de quoi remplir plus d'une feuille, mais je ne puis aller plus loin, il faut que j'écrive encore un petit mot à ma femme et qu'ensuite je ménage un quart d'heure, non pas le quart d'heure de Rabelais, mais plutôt celui du Seigneur.

D. — Lyon, 16 mai 1734.

Le P. de Viau est arrivé aujourd'hui ; il tiendra sans doute sa place dans la mission. Vingt-cinq prédicateurs y seront employés, il y aura six églises où l'on prêchera et quatre prédicateurs pour chacune, cela fait vingt-quatre ; le sixième sera pour suppléer en cas que quelqu'un des vingt-quatre se trouve hors de combat. Aucun autre ordre n'est en état d'en fournir autant.

23 mai 1734. — Nous venons de voir de notre balcon un spectacle bien édifiant. Nous avons vu passer toutes les congrégations d'artisans, rangés deux à deux dans un bel ordre, et tous les missionnaires en surplis qui reviennent de Fourvière chanter les litanies de la Sainte Vierge. Ils ont été mettre la mission sous la protection de la Mère de Dieu. Les PP. Segaut et Pérusseau y étaient comme les autres, aussi bien que le recteur du grand collège. Nous pensions, Cheinet et moi, qu'il y avait là de quoi faire crever de dépit les Jansénistes.

Je viens d'entendre à Sainte-Croix le P. Segaut. C'est, en vérité, un grand prédicateur, également solide et touchant qui prononce bien et d'une manière propre à attirer l'attention, quoiqu'avec une voix assez faible. J'ai pleuré au sermon sans pouvoir m'en défendre. Sans prévention, je le crois fort au-dessus des meilleurs prédicateurs que nous entendions ici.

B. — Villefranche, 20 mai 1734.

La matière ne me manque donc pas, mon cher ami, mais avant que de l'entamer, il faut vous dire que j'ai reçu aujourd'hui une lettre de mon fils qui m'a fait beaucoup de plaisir... Je vous en dirais bien le précis, mais j'aime mieux vous l'envoyer en original pour ne pas retarder la joie que ma femme aura de la lire... Vous n'aurez pas beaucoup de peine à remarquer l'endroit qui m'a donné le plus de satisfaction. Je bénis Dieu de ce qu'il conserve dans cet enfant les sentiments de la religion ; puisse-t-il le remplir de son véritable amour et qu'il lui arrive tout ce qu'il lui plaira !

22 mai 1734. — ..... Comment donc ? que dites-vous ? aucune autre congrégation que celle des jésuites n'est en état de fournir vingt-cinq prédicateurs ? N'y a-t-il pas plus de vingt-cinq capucins à Lyon ? et ne sont-ils pas tous prédicateurs ? Vous êtes assez malin pour croire que je badine, mais je gagerais qu'il n'y a point de vénérable Barbe qui ne me remerciât de mon éloge. Bon ! Autre sujet de réprimande ; il me semble vous entendre dire : taisez-vous, Crenage, et songez que vous vous préparez à faire une retraite. Que voulez-vous, mon cher ami, on a beau faire, il faut que le petit bout d'oreille paraisse de temps en temps. Vingt-cinq prédicateurs ! en vérité, cela est beau et j'en suis charmé quand ce ne serait que pour faire crever de dépit les Jansénistes : il y aura bien encore quelque ample relation qui sortira de leur boutique :

Mais ne cessez jamais, sage Société,
De nous tracer le chemin de la vie ;
Que par votre doctrine et votre piété,
Jusqu'aux derniers confins l'erreur soit poursuivie.
Tant mieux si, défendant Rome et la Vérité,
  Vous éprouvez la rage de l'Envie.
    Contre tout l'Enfer irrité,
Ainsi, par Augustin, l'Eglise fut servie.
    Vous brûlez de la Charité
  Qui consumait ce sublime génie :
    Heureuse, si l'Humilité
A vos autres vertus, se trouve bien unie.

Que dites-vous de cet impromptu ? est-ce un madrigal ? est-ce une épigramme ? est-ce une impertinence ? Au reste, n'y soupçonnez point de

malice, il y en a si peu que je suis persuadé qu'aucun jésuite ne m'en saurait mauvais gré..... *Vale et me ama.*

B. — Villefranche, 26 mai 1734.

Mon cher lecteur, telle est l'image
Que je vous trace en ce recueil :
Vous le verrez d'un seul coup d'œil,
Si vous en parcourez seulement une page.
Médiocre, bon et mauvais
Vous offrent tour à tour leurs traits ;
D'un gros livre, c'est l'apanage.
Le bon domine chez du Gas,
Le médiocre, chez Crenage,
Et seul a-t-il chez lui le mauvais en partage.
Celui-ci ne se vante pas
D'égaler du premier l'agréable langage ;
Mais pour vous occuper, chacun a son talent :
Du Gas, solide, grave et sage
Vous instruira toujours utilement ;
Et de l'autre, le badinage
Pourra vous amuser quelquefois un moment.
Le mélange d'ailleurs à lire vous engage :
Chaque article présente un sujet différent.
Sur les bords sablonneux de l'humide élément,
Moins nombreux est le coquillage,
Moins d'étoiles, la nuit, brillent au firmament.
Ainsi prenez, quittez l'ouvrage,
· Lisez la fin ou le commencement,
Si la variété, de plaire a l'avantage
Ce recueil, cher lecteur, vous plaira sûrement.

D. — Lyon, 26 mai 1734.

Nous n'eûmes point de discours hier à l'académie..... M. Cheinet apporta une lettre que M. Maischel écrit à l'académie en corps. Il y en avait une pour M. Brossette, une pour moi et une pour M. Cheinet à qui le paquet était adressé et a été remis par un négociant de cette ville. M. Maischel que vous avez pu voir ici en 1719 fit alors un séjour de quelques mois à Lyon, vint régulièrement à nos assemblées académiques et fut même reçu comme honoraire. Il rappelle à l'académie le

souvenir de l'honneur qu'il a reçu et lui demande une lettre de recommandation auprès de M. le maréchal de Berwick. M. Maischel est professeur de philosophie en l'Université de Tubinge. Comme notre armée est dans ce voisinage, il croit qu'une lettre de recommandation de notre part lui sera utile. Vous serez peut-être surpris de ce que tout le monde sans hésiter fut d'avis de lui accorder ce qu'il demandait. L'académie va donc écrire à M. de Berwick, pourvu que les absents qui sont en grand nombre ne s'y opposent pas, car nous n'étions que sept ou huit. Après tout, où est le mal ? C'est flatter un général que d'avoir recours à sa protection dans un pays ennemi : un corps mérite quelque attention et on ne peut pas dire qu'il pèche contre la bienséance en écrivant à un maréchal de France. M. Maischel demande la recommandation pour lui et son Université, mais il ajoute par un post-scriptum et dans un billet séparé que si nous faisons difficulté d'écrire en faveur de l'Université, la recommandation soit au moins pour sa personne. Il n'écrit point trop mal en français pour un Allemand. Vous verrez la lettre qu'il m'a écrite et les autres aussi, si vous êtes curieux.

B. — Villefranche, 28 mai 1734.

Quelques petites violettes que j'ai cueillies sur le Parnasse fourniront l'article d'aujourd'hui. Je vous ai mandé que j'allai dimanche dernier, dîner à Valière : dans la conversation qui ne fut pas fort intéressante pour la plus grande partie, Mme de Valière, jeune dame et fort aimable, me récita quelques vers de M. de la Rivière, celui qui soutint ce grand procès contre M. de Bussy. Ces vers sont adressés à Mlle Deshoulières. Je les trouvai très jolis et, sur les louanges que je leur donnai, Mme de Valière me dit qu'elle me les enverrait écrits de sa propre main. Elle m'a tenu parole, je les reçus hier à six heures du soir et je suis bien aise qu'ils m'aident à vous entretenir, il y manque un vers que vous suppléerez, si vous le jugez à propos :

Fille d'une Aigle, Aigle vous-même
Qui n'avez point dégénéré,
Dont partout le mérite extrême
Est si justement révéré
Qu'on s'honore quand on vous aime ;
Aimable interprète des dieux,
Qui parlez si bien leur langage

Et qui portez dans vos beaux yeux
Et leur douceur et leur image,
Recevez ce petit hommage
Que je vous offre tous les ans.
C'est un tribut de sentiments
Qui ne convient plus à mon âge.
Faites-moi seulement crédit
D'agréments et de gentillesse.
Contentez-vous du fond de ma tendresse ;
Il en est de ce que je sens
Comme des tableaux d'un grand maître
Dont la beauté ne fait que croître
Et redoubler de force à la longueur du temps.
Votre vertu n'est pas commune,
Vous aimez à faire du bien.
Donnez les yeux à la Fortune
Et vous ne manquerez de rien.

Ne pensez-vous pas qu'il fallait remercier et que la peine que Mme de Valière avait prise d'écrire ces vers de sa propre main, méritait bien un mot de compliment. Pour moi, je n'ai pas cru pouvoir m'en dispenser et voici ce que je lui ai envoyé ce matin :

Je ne serai donc point trompé dans mon attente !
Et, quelque grand que soit un tel honneur,
Avec raison, Flore jeune et charmante,
Je comptais sur cette faveur.
N'appelle point mon espérance folle,
Je sais que près de toi, je n'ai rien mérité.
Mais tu dégages ta parole
Par cette marque de bonté.
Ainsi des dieux les grâces libérales
Se répandent sur les mortels.
En charmes, en douceurs, Flore, tu les égales,
Ovide t'eût jadis consacré des autels.
Ces vers que je reçois, prononcés par ta bouche,
Me parurent formés dans le sacré vallon ;
Ta main qui rend toujours plus beau ce qu'elle touche,
Leur donne d'agréments une nouvelle couche,
Je les crois aujourd'hui dictés par Apollon.

Pour ceux-ci, je sens bien, qu'indignes de te plaire.
Ils n'auraient jamais dû se montrer à tes yeux ;
Me flatté-je pourtant, ou suis-je téméraire,
En espérant pour eux un accueil gracieux ?

B. — Villefranche, 29 mai 1734.

Je reçus hier une seconde lettre de mon fils datée du 18 au camp de Brouxal. Il me marque qu'avec la jonction de M. d'Asfeld qui est faite et celle de M. de Belle-Isle qui se fera bientôt, l'armée sera composée de 125 ou 130 mille hommes ; qu'ils sont les bras croisés dans le camp où ils s'ennuient fort, font mauvaise chair et très chèrement ; que les maraudeurs commettent des désordres et des crimes horribles; que, quoiqu'on en pende beaucoup, on ne peut pas venir à bout de les arrêter; qu'il y a des officiers assez lâches pour se mêler parmi eux et marcher à leur tête ; qu'on en prit un, il y a quelque temps, en flagrant délit, dont il n'a voulu savoir ni le nom, ni le régiment, mais qui pourrait mal passer son temps. Voilà pour le général, voici pour ce qui le concerne en particulier. Il a tiré au sort pour la place de lieutenant et il se trouve le 31me. Le rang n'est pas mauvais et met à couvert de la réforme, quand le 3e bataillon sera réformé. Il a été fait garçon major, ce qui lui a fait grand plaisir et lui donne beaucoup d'occupation : il partage son temps, à ce qu'il me dit, entre les mathématiques, la musique, le grec et ses fonctions de garçon major. Il lit le matin et le soir un chapitre du Nouveau Testament grec, et l'après-dîner il travaille à la traduction d'Hésiode dont il me promet le premier exemplaire quand elle sera imprimée. Vous riez et moi aussi ; mais raillerie à part, je suis charmé qu'il s'occupe de la sorte, outre le profit qu'il en retire, ces amusements utiles le détourneront de tout autre plus dangereux.

D. — Lyon, 4 juillet 1734.

Nous sommes, mon cher ami, depuis hier, dans une étrange peine. Il y a eu une sanglante bataille en Italie que nous avons gagnée, mais nous y avons perdu quatre cents hommes. M. de Coigny le fils passa hier après-midi pour en porter la nouvelle à la Cour et laissa ici quelques lettres, entre autres une de M. de Fontanieu à M. Poulletier qui contient plus de circonstances que les autres. Je ne l'ai pas vue, mais M. le duc de Villars qui vint chez M. Chollier où j'étais et qui venait de

la lire, nous en dit le contenu. La cavalerie ni les dragons n'ont eu aucune part à cette affaire; l'infanterie seule a donné. Cela se passa le 29, jour de Saint-Pierre. La bataille commença à 10 heures du matin et ne finit qu'à 9 ou 10 heures du soir, que les ennemis se retirèrent et nous laissèrent maitres du champ de bataille. On dit qu'ils ont perdu douze mille hommes; le comte de Mercy, lieutenant-général, a été tué sur la place et le duc de Wurtemberg blessé à mort. On marque de notre côté quantité d'officiers de considération tués ou blessés; on ne nomme pas les capitaines, à plus forte raison les lieutenants. Quel a été le sort de mon fils? voilà le sujet de notre inquiétude. Nous n'en serons instruits que mardi. On dit que nous avons eu quatre ou cinq cents officiers tués ou blessés! Voyez combien nous avons de sujets de craindre; Dieu est le maître, il faut nous soumettre aux ordres de sa Providence. S'il a conservé mon fils dans un grand danger, quelles actions de grâces ne devons-nous pas rendre! Je n'ai pas dit à ma femme le grand nombre d'officiers tués ou blessés; ç'aurait été bien augmenter l'inquiétude où elle est. Je lui ai tû aussi que le prince de Montauban avait été blessé, mais non pas dangereusement. M. le maréchal de Coigny le fut aussi, mais sa blessure ne l'empêcha pas de donner ses ordres jusqu'à la fin et il ne quitta pas le champ de bataille. Si je reçois mardi une lettre de mon fils, ma joie sera grande. Vous pouvez juger, sans que je vous le dise, de l'état où est la mère.....

4 juillet 1734. — Nous avions soupé dans ces sentiments auxquels nous tâchions de faire diversion et nous étions rentrés dans mon cabinet, lorsque Mme de Curis nous envoya une lettre de son fils, qu'elle venait de recevoir dans le moment, par M. de Durfort, aide-de-camp de M. de Coigny qui va à Madrid porter au roi d'Espagne la nouvelle de la bataille que nous avons gagnée. Nous y lûmes : M. Dugas s'est tiré sain et sauf de cette affaire. Alors les larmes de joie coulèrent et ma femme ne pouvait parler, les sanglots lui coupant la voix. Je laissai ma femme avec Mlle Philibert qui partageait sincèrement sa joie et je courus chez M. de Curis pour voir M. de Durfort qui était allé descendre chez lui. C'est un jeune homme de vingt ans tout au plus qui connait fort mon fils. Je le trouvai qui changeait d'habit, qui était extrêmement fatigué et qui n'avait rien mangé de toute la journée. Son valet de chambre s'est cassé la jambe en chemin et il l'a laissé à Crémone. Je lui fis quelques

questions, mais nous mîmes le reste après souper..... J'appris avec beaucoup de chagrin que M. le chevalier de Cujas, capitaine au régiment de Picardie, l'un des plus honnêtes hommes du monde et fort ami de mon fils avait été tué, de même que M. de Digoine l'aîné et un lieutenant qui était de chambrée avec mon fils et qui s'appelle Hossandière, duquel j'ai vu autrefois le grand-père, trésorier de Mlle de Montpensier. Le chevalier de Cujas avait déjà reçu deux blessures et ses amis le pressaient de se retirer. Il ne le voulut pas parce qu'il se sentait assez de forces, cependant il était presque déterminé lorsqu'il reçut le coup mortel. M. le duc de Crussol a été blessé à mort de deux coups, l'un qui lui perça la tête de part en part et qui n'est pas le plus dangereux, l'autre dans la poitrine. Comme l'action ne finit qu'à la nuit, la plupart des blessés, tant des nôtres que des ennemis passèrent la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain, on les fit transporter avec grands soins dans les hôpitaux, même les ennemis.

6 juillet 1734. — Je ne puis mieux remplir ma tâche, si pourtant j'en ai le loisir car il est huit heures, qu'en vous copiant la lettre que j'ai reçue à midi de mon fils. Elle m'a fait plaisir comme vous pouvez penser car, quoique je ne doutasse pas qu'il ne fût en bonne santé, je n'aurais pas laissé d'être en quelque inquiétude s'il ne m'avait pas écrit : « Je vous « écris le lendemain d'une bataille des plus sanglantes dont on ait ouï « parler depuis longtemps. Nous avons, grâce à Dieu, à la fermeté et à « l'obéissance de nos soldats, remporté une victoire complète. Nous « sommes demeurés maîtres du champ de bataille que les ennemis ont « abandonné aussi bien que leurs blessés, mais cet avantage nous a « coûté bien cher. Nos trois premières brigades, savoir la nôtre, celle « de Champagne et celle du Roi sont réduites presque à rien. Les « ennemis n'ont attaqué que faiblement notre gauche, parce qu'ils se « seraient exposés au canon des remparts de Parme, auxquels cette « gauche était appuyée. Ils nous attaquèrent entre onze heures et midi et « marchèrent à nous sur trois colonnes, formées selon le système de « M. Folard qu'ils n'ont pas suivi en tout. Car, je crois que selon lui, la « tête de la colonne doit marcher tête baissée à l'ennemi et tâcher d'en « venir à l'arme blanche.....

7 juillet 1734. — « Les Impériaux, au contraire, n'avançaient que len- « tement ; la tête de leur colonne après avoir fait son feu, s'ouvrait à

« droite et à gauche et se repliait pour recharger ses armes à la queue.
« Cette attaque a duré jusque fort avant dans la nuit et la violence du feu
« a été égale de part et d'autre pendant tout le temps. Les ennemis, à la
« première attaque, enfoncèrent notre second et notre troisième bataillon
« et les poussèrent deux ou trois cents pas après lesquels ils se rallièrent, repoussèrent l'ennemi et firent soixante et quelques prisonniers.
« Pour le premier bataillon duquel je suis, il fut pendant toute l'affaire
« exposé au feu des ennemis sans qu'il nous fût permis de marcher à
« eux, ni même de tirer dessus. Nous avions devant nous, et un peu sur
« notre droite, une colonne des ennemis qui marchait avec du canon,
« mais voyant notre tranquillité et que nous les attendions pour tirer à
« bout touchant, ils n'osèrent point avancer. La situation où nous fûmes
« pendant dix heures d'horloge est tout ce qu'il y a de plus dur à essuyer,
« mais Dieu m'a fait la grâce de voir le danger de l'œil le plus tranquille
« et sans la moindre émotion. J'affectais même, dans les commencements, beaucoup de gaité, nécessaire je crois en ces occasions pour
« encourager le soldat, mais je ne pus la soutenir jusqu'au bout, voyant
« périr la plupart de mes camarades.....

8 juillet 1734. — « Nous avons eu près de soixante officiers du régiment blessés, parmi lesquels se trouvent ceux avec qui j'étais le plus
« lié et mes meilleurs amis. M. le baron d'Hinges (c'est son camarade de
« chambrée), a un coup de fusil dans le côté, fort dangereux. Un jeune
« homme qui depuis quelques jours mangeait avec nous, eut la cuisse
« emportée d'un boulet de canon et mourut peu d'heures après. M. de
« Digoine l'aîné (je le connaissais fort) fut tué raide. M. le chevalier de
« Cujas (c'est celui que je regrette le plus et l'un des plus honnêtes hommes qui fût au monde) blessé de quatre coups de fusil, ne voulut
« jamais se rendre aux remontrances de ses amis et se retirer ; il fut tué
« d'un cinquième coup. M. de la Roche Julié (vous devez connaître sa
« famille qui est du Beaujolais), a la hanche fracassée et sera estropié s'il
« en revient. Les autres ne vous sont que peu ou point connus. J'ai demandé aujourd'hui des nouvelles de M. Gayot de Beaurepaire, capitaine dans Dauphin ; on m'a dit qu'il avait la jambe cassée. » (Cela est vrai, il l'a écrit lui-même et il mande que les chirurgiens sont à délibérer s'il la lui faudra couper, mais qu'il espère que cela ne sera pas nécessaire. C'est un des fils de M. de la Bussière). « M. d'Aubarède a reçu un coup

« de fusil dans l'épaule gauche qui perce de part en part, (c'est le lieute-« nant-colonel de la Sarra, cousin-germain de M. de Curis). MM. de « Chancey et Cizeron se portent bien tous deux. Je n'ai pu encore « avoir des nouvelles de M. Estival, ni de M. de Veine qui est dans le « régiment du Roi. » (C'est un des fils de M. Yon et c'est lui qui a engagé le fils de M. Ferrus pour M. de Vaugrenant en qualité de page. Il est fort estimé ; il a ici sa femme qui se désole et elle a raison ; le bruit court qu'il a été dangereusement blessé et dès qu'il n'a point écrit ou fait écrire, je crains qu'il n'y ait quelque chose de pis). « Presque tous « les officiers généraux de l'empereur sont morts ou blessés. On est sûr « du moins pour les trois principaux qui sont : M. de Mercy. M. le « prince de Wurtemberg et M. de la Tour. Ce dernier était resté sur le « champ de bataille et nous a fait demander ce matin de l'envoyer pren-« dre. On l'a fait transporter à Parme et je ne doute pas qu'on n'ait « toutes sortes d'égards pour lui, ainsi que pour les autres prisonniers « que nous avons. Il est naturel que nous en usions avec eux comme ils « font avec nous. M. d'Arcy qui est échangé et de retour depuis quelques « jours (il avait été fait prisonnier à Colonne), ne se lasse point de se « louer des politesses qu'il a reçues. M. de Bourk (c'est le petit-neveu de « M. du Lieu) est revenu sur sa parole de ne point servir, jusqu'à ce « qu'il soit échangé. »

Je lui sais bon gré d'en avoir tant écrit le lendemain d'une bataille ; Dieu nous préserve d'une seconde victoire pareille à celle-ci.

Vous me ferez plaisir de me donner des nouvelles de M. votre fils quand vous en recevrez. Tout ce que je sais d'Allemagne, c'est que toute notre armée est entrée dans nos lignes et qu'on est convaincu que le prince Eugène n'oserait les attaquer. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 24 juillet 1734.

Nous avons appris que Philipsbourg s'était rendu le 16. De la manière dont mon fils me parlait deux jours auparavant, il n'y avait pas beaucoup d'apparence à une réduction si prompte.

26, 27, 28 juillet 1734. — Il n'est point d'autre bruit dans le monde que d'une nouvelle levée de quatre-vingt-dix mille hommes de milice. M. l'Intendant ne m'en a point encore écrit, mais je crains fort que la chose ne soit que trop vraie. Quelle affliction et quel désordre dans toutes les paroisses... *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 21 juillet 1734.

M. le comte de Damas, abbé de Savigny, a perdu un neveu à cette bataille et on dit qu'il en est inconsolable, d'autant plus que c'était un fils unique et que l'oncle avait déterminé le père, presque malgré lui, à l'envoyer au service. Ce jeune homme ne fut pas tué sur la place et eut le temps de se confesser. On a écrit qu'il était mort dans de grands sentiments de piété et qu'il avait entre autres, grand scrupule d'avoir tiré sur des Allemands qu'il voyait devant lui, dans le dessein de les tuer. C'est une opinion populaire que dans ces occasions, il n'est pas permis de viser à un homme en particulier. Je crois que c'est là une erreur. A la vérité, des soldats, comme je l'ai appris des gens du métier, ne mettent pas le fusil en joue comme font les chasseurs. Mais ce n'est pas pour cette raison-là ; comme les charges sont fortes, le fusil pourrait repousser s'ils l'appuyaient contre la joue, et les incommoder ; ils l'appuient contre la poitrine, d'ailleurs, je crois qu'il est bon qu'ils aient les deux yeux ouverts contre l'ennemi.

B. — Saint-Fonds, 11 août 1734.

Trouvez bon que je vous fasse part d'une petite pièce acrostiche que j'ai faite en votre honneur. C'est un second bouquet pour votre fête, je l'ai cueilli ce matin au pied du Parnasse et sur les bords du marais où habitent les grenouilles :

Lire, prier, écrire ou méditer sans cesse ;
A toutes les vertus propres à son état,
Unir un grand savoir, un goût fin, délicat ;
Régler tous ses moments par l'exacte sagesse ;
Entendre bien le grec, passablement l'hébreu ;
N'imiter que les tours qu'expriment avec grâce
Térence, Cicéron, César, Virgile, Horace ;
De parler espagnol ne se faire qu'un jeu,
Vivre pour mériter l'éternelle couronne ;
Gagner par sa douceur l'estime et l'amitié ;
Avoir des malheureux une tendre pitié ;
Si ce n'est ton portrait, ce ne l'est de personne.

Je suis bien fâché que votre nom ne contienne pas plus de lettres, parce que j'ai été obligé de supprimer bien des traits que je n'ai pu faire

entrer en un si petit espace. Mais pour ne pas offenser votre modestie que j'ai peut-être fait rougir en vers, je n'en dirai pas davantage en prose. Au reste, me voilà à juste titre au rang des poètes ridicules et des petits génies.

D. — Lyon, 14 août 1734.

.....Madame de Curis me dit hier qu'après l'affaire de Parme, on avait arrêté un homme, porteur d'un billet du prince Eugène au comte de Mercy ; que ce billet fut jugé une réponse à celui du comte par lequel il avait sans doute fait part au prince Eugène du dessein où il était d'attaquer notre armée. Il était conçu en ces termes : « Je vous souhaite bonne fortune, mon cher comte, battez les généraux français si vous pouvez les surprendre. Mais pour la nation, croyez-moi, vous n'en viendrez pas à bout »

17 août 1734. — Je viens de recevoir une lettre de mon fils, datée du camp de San Benedetto le 7 août. Il m'apprend la mort de son camarade et de son ami, le baron d'Hinges, dont il est fort touché. Il n'espère pas trouver jamais un ami tel que celui qu'il vient de perdre. Personne, dit-il, n'avait plus de droiture et de sincérité ; il parlait peu, mais avec beaucoup de bon sens ; il avait beaucoup de religion et faisait son métier avec une grande exactitude quoiqu'il ne l'aimât pas et qu'un peu d'indolence et de paresse le lui fit trouver très rude en bien des occasions.

Voilà l'éloge funèbre que mon fils me fait de son ami. Je comprends sur ce portrait qu'il a fait une véritable perte. J'en suis véritablement fâché pour l'amour de lui. Si dans tous les états de la vie, un véritable ami est le bien le plus précieux, le plus utile et le plus agréable, il me semble que cela est encore plus vrai dans le métier de la guerre où l'on passe sa vie ensemble, où l'on partage les mêmes périls et les mêmes fatigues, où l'on a souvent besoin de secours, de conseils, de consolation. Je lui conseillerai de bien choisir avant que de donner sa confiance à un autre.

18 août 1734. — Je fus hier à l'académie..... L'assemblée se passa à causer, personne n'étant prêt à entretenir la Compagnie et nous convînmes en sortant, M. Brossette, mon fils et moi, que cela valait mieux qu'un discours médiocre.

La conversation tomba sur l'assemblée publique d'après la Saint-Martin. On demanda qui voulait se charger d'y lire. Après bien des excuses que chacun alléguait, M. de Fleurieu fut invité d'y lire une dissertation qu'il nous donna il y a quelque temps, sur l'action théâtrale et la déclamation ; il acquiesça. A ce propos on parla des masques dont les acteurs se servaient chez les anciens.

On rappela ce que M. de Fleurieu avait annoncé, que c'étaient des hommes qui jouaient les personnages des femmes. Je dis que ce n'était pas là un usage constant et je le prouvai par un passage *d'Horace*, I sat., x, 77 : il cite la réponse hardie d'une comédienne qui, ayant été sifflée par le peuple, dit : *satis est equitem mihi plaudere ;* Horace l'approuve : *ut audax, contemptis aliis, explosa Arbuscula dixit.* Or, Arbuscula, dis-je, était une femme, donc les femmes montaient sur le théâtre. Il n'y avait rien à répondre à cet argument, aussi la maxime de M. de Fleurieu était trop générale.

D. — Lyon, 28 août 1734.

Je reçus hier une lettre de mon fils qui m'apprend que M. le prince de Montauban vient enfin de lui donner une compagnie et que sa nomination est envoyée à la Cour par ce même ordinaire. Vous comprenez assez combien cette nouvelle m'a fait de plaisir. Voilà mon fils content, le voilà revêtu d'un titre honorable avec 1200 liv. d'appointements au lieu de 400 qu'il avait en qualité de lieutenant. Je vous remercie d'avance de la part que vous prendrez à la joie de mon fils et à la mienne. Je n'en aurai pas moins quand Monsieur votre fils aura une compagnie ; mais je ne souhaite pas qu'il l'achète aussi cher que mon fils a acheté la sienne.

1er septembre 1734. — Aujourd'hui, c'était le jour de la retraite du mois. J'ai eu ce matin la lecture tout entière parce que je suis arrivé de bonne heure. Le P. de Viau l'a faite sur un livre qui paraissait nouvellement. Ce sont les pensées du P. Bourdaloue sur la religion. On n'a pas voulu laisser perdre les fragments de ce grand homme, on les a recueillis et on en a fait 3 vol. in-12. Ce que j'en ai entendu m'a paru fort bon. Je le lirai tout entier à Thurins.

Le P. de Clerdant a fait la première méditation sur la nécessité de travailler à son salut. Le P. Paulin a fait la seconde méditation sur l'aveugle que Notre-Seigneur guérit à Bethsaïde ; il en a fait l'application à l'aveuglement spirituel. J'ai dîné chez moi et un honnête homme qui est venu

me parler d'une affaire m'a fait perdre les trois quarts de la conférence du P. de Viau et j'y ai grand regret. Le P. Fellon a fait la dernière méditation sur la pénitence différée à la mort.

D. — Lyon, 9 septembre 1734.

Je viens de voir M. Poulletier que je n'avais pas vu depuis deux mois. Il était seul et j'ai demeuré à causer avec lui depuis cinq heures jusqu'à six. Nous avons parlé de vous ; il a dit à M. le duc d'Orléans que depuis que vous êtes subdélégué, non-seulement vous ne l'aviez jamais trompé sur aucune affaire, mais que vous ne vous étiez jamais trompé. Puis, nous avons raisonné de politique, il croit qu'il y a de grandes négociations sur le tapis pour la paix et que la Czarine pourrait bien quitter le parti de l'électeur de Saxe. Il est certain qu'elle fait toutes sortes de bons traitements aux troupes françaises qui ont été conduites dans ses Etats. Le bruit court que le marquis de Monti pourrait bien prendre le caractère d'ambassadeur extraordinaire auprès de cette princesse.

D. — Thurins, 17 septembre 1734.

J'eus hier après-midi la visite de M. le marquis de Damas..... M. de Damas était bon officier de marine et a fait plusieurs campagnes en qualité de lieutenant de vaisseau ; il a même commandé des frégates. Avec une de quarante-quatre canons, il prit un vaisseau anglais de soixante-douze, à l'abordage.

Il nous conta à propos des fatigues et sur terre et sur mer comparées aux austérités des religieux, qu'il avait fait un rude carême de quarante-quatre jours, n'ayant pas quatre onces de pain et deux verres d'eau par jour. Il revenait du cap Français dans l'île de Saint-Domingue. On ne prend suivant l'ordonnance du roi que pour quarante jours de vivres pour faire ce trajet; lui-même l'avait fait une autre fois en dix-huit jours. Mais, cette fois-là, ils furent repoussés par des coups de vent sans pouvoir aborder nulle part et furent cinq mois et demi en mer. Ce fut sur la fin qu'ils furent obligés à se condamner à ce jeune rigoureux : alors, l'officier n'a pas plus que le matelot, on pèse également la ration de chacun, la soute est fermée à deux clefs. Toute la distinction qu'il avait comme capitaine c'est qu'il choisissait les plus gros morceaux de biscuit et que les autres avaient la poussière mêlée de crottes de rats ; il

prenait son repas le soir. Il se mit à fumer pendant le jour quoiqu'il n'y fût point accoutumé auparavant et il dit que cela empêche de sentir la faim. Après les premiers jours, ce jeûne ne leur parut plus si rude, mais leurs forces étaient fort diminuées et à peine pouvaient-ils venir à bout de faire la manœuvre nécessaire. Enfin ils arrivèrent et il fit débarquer tout son monde dans une île qui n'est pas éloignée de Nantes et où il leur fit observer un régime exact pendant quelques jours, de crainte que venant à manger avidement, ils ne tombassent malades et n'en mourussent. On les réduisit au bouillon et au gruau. Enfin, il n'en mourut aucun.

D. — Thurins, 23 septembre 1734.

Vous me demandez des nouvelles de M[me] d'Avignon et de sa conversion, elle en donne quelque espérance. Elle a écouté volontiers M. Pitiot, docteur de Sorbonne, natif de Lyon, attaché à la congrégation de Saint-Sulpice, que je ne connais pas personnellement, mais qu'on dit être homme de mérite. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

D. — Thurins, 24 septembre 1734.

Nous voici, mon cher ami, dans la même inquiétude où nous fûmes après la journée de Parme. Je reçus hier avis que le fils de M. le maréchal de Broglie avait passé à Lyon la veille et avait dit qu'il y avait eu une action considérable et que les Allemands se souviendraient longtemps de nous. Le bruit s'était répandu le mercredi que les ennemis nous avaient surpris à San Benedetto pendant la nuit, que nous y avions perdu douze hommes, que les équipages de M. le maréchal de Broglie avaient été pris et que ce maréchal s'était sauvé en chemise. Il faut que ce bruit ne soit pas sans fondement..... Si la seconde nouvelle est vraie, nous avons eu notre revanche. Nous primes le parti d'envoyer un valet à Lyon ; il sera arrivé ce matin à l'ouverture des portes et nous apportera des nouvelles, car l'ordinaire d'Italie dut arriver hier au soir.

Du même jour. — Grâce à Dieu notre inquiétude n'a pas duré longtemps : notre porteur est arrivé ici avant une heure après-midi, pendant que nous étions à table et m'a apporté plusieurs lettres, entre autres une de mon fils l'officier écrite sur un chiffon de papier et même déchiré. En voici le contenu :

« Le peu de temps et de papier que j'ai ne me permet de vous écrire qu'un mot. Dieu m'a fait la grâce de revenir sain et sauf d'une bataille aussi funeste pour nous que celle de Parme. Notre victoire est plus complète que la première fois et j'espère que nous en profiterons mieux. Cette affaire fait un honneur infini au régiment, mais nous la payons cher : nous avons perdu sept officiers sur le champ de bataille, parmi lesquels est M. du Blaisel (lieutenant-colonel). C'est après vous et ma chère mère ce que je dois regretter le plus. Je l'ai pleuré autant que ses propres fils. Il ne me reste pas le temps de vous en dire davantage. »

« A Guastalla, ce lundi 20 septembre. »

Je me hâte, mon cher ami, de vous faire part de ma joie que vous apprendrez aussitôt que ma peine, mais il vous en coûtera trois sols. Je trouve une occasion pour envoyer cette lettre à la poste demain et vous la recevrez lundi.

29 septembre 1734. — Je reçus hier une lettre de mon fils, fort ample et fort détaillée sur la bataille de Guastalla. Je vous en dirai le précis. Nos généraux croyaient l'armée de l'Empereur hors d'état de rien entreprendre depuis la bataille de Parme. Nos dragons et notre cavalerie étaient au quartier de rafraichissement. Pour occuper toujours le même espace, on avait laissé de grands intervalles entre les différents régiments sur les bords de la Secchia où nous étions campés. Les ennemis bien informés, sans doute, de cette disposition et d'un détachement qu'on avait fait de quatorze soldats par compagnie pour faire des fascines, quittèrent leur camp de Révéré la nuit du mardi 14 au mercredi 15. Ils passèrent et tombèrent sur le quartier de M. le maréchal de Broglie qui eut à peine le temps de se jeter une robe de chambre sur le corps et de se sauver avec ses deux fils qui étaient en chemise. Ils eurent beaucoup de peine à gagner la gauche de notre armée, fatigués d'avoir traversé des chaumes et des terres labourées. Sa maison fut pillée et ses domestiques ne sauvèrent qu'une cassette où il y avait quatre à cinq mille livres. Mon fils a ouï dire à ce maréchal lui-même que sa perte montait à cent mille écus. Cependant la cavalerie ennemie continuait à passer ; et, sur les cinq heures et demie on aperçut à la gauche du camp une troupe assez considérable de housards ennemis que nos gardes et nos piquets qui s'assemblaient alors crurent des nôtres, parce qu'ils avaient mis du blanc à leurs bonnets. L'officier qui les conduisait saluait en passant ceux des nôtres qu'il

rencontrait; par cette supercherie, il passa devant le régiment d'Orléans sans qu'on lui tirât un seul coup de fusil. M. de Préville, aide-major du régiment de Picardie, n'y fut pas trompé; il était à cheval pour faire monter la garde et il alla à eux avec ce qu'il put rassembler de soldats, fit tirer dessus, en tua lui-même un d'un coup de pistolet et prit son cheval. Nous n'eûmes que deux ou trois soldats de blessés et il resta quatorze ou quinze housards sur la place. Mon fils, commandé de piquet ce jour-là, sortait de sa tente; entendant tirer, il prit son fusil des mains de son valet qui le portait et courut de ce côté-là. Il croyait trouver son détachement, mais on l'avait déjà fait marcher en avant sur la chaussée qui borde la rivière. Incertain du chemin qu'il devait prendre pour le rejoindre, il s'arrêta au troisième bataillon de son régiment qu'il rencontra. Un ancien capitaine qui devait monter la garde, y arriva dans le même moment, n'ayant pas non plus trouvé sa troupe. Que ferons-nous? lui dit cet officier. Nous devrions faire marcher ce bataillon sur la rivière, mais je ne sais si je puis prendre cela sur moi.

— En votre absence, lui dit mon fils, je n'hésiterais pas à me mettre à la tête et à les faire marcher.

— Faites ce que vous voudrez lui dit-il, puisque je ne retrouve point mon détachement, je vais rejoindre le premier bataillon duquel je suis.

Mon fils n'hésita pas, fit prendre les drapeaux aux sergents qui se trouvèrent là et marcha à leur tête jusqu'aux bords de la Secchia. Trois officiers généraux passèrent quelque temps après à portée de l'endroit où il était. Il s'avança et leur rendit compte de ce qu'il avait fait. Je ne sais, leur dit-il, Messieurs, si vous m'approuverez; j'ai fait planter nos drapeaux sur la chaussée, l'ennemi les connaît et les respecte, je ne crois pas qu'il ose entreprendre de passer où il les verra. (Un Gascon n'aurait pas mieux dit, il n'y manquait que l'accent.) Ces Messieurs répondirent tous qu'il avait fait à merveille. Plusieurs officiers du troisième bataillon arrivèrent alors et comme mon fils n'était pas là dans son poste, il les quitta pour l'aller chercher. On lui dit qu'on avait vu marcher les piquets sur la gauche, il s'y rendit et il trouva un lieutenant et quelques sous-lieutenants avec cent cinquante hommes de la brigade de Picardie; il les fit mettre sur deux rangs pour les empêcher de tirer tous ensemble, et le genou en terre sur la banquette qui régnait le long de la chaussée, de sorte qu'ils ne montraient que la tête. Les ennemis étaient de l'autre côté de la rivière dans la même

situation. Mon fils défendit à ses soldats de tirer sur eux à moins qu'ils ne parussent debout ; ils essuyèrent quantité de coups de fusil qui passèrent sur leur tête et ils n'eurent personne de blessé (vous voyez qu'il commandait encore là). Comme il n'avait reçu aucun ordre, il pria un officier d'aller demander au lieutenant-colonel du régiment ce qu'il avait à faire. Il lui fit dire de se replier sur le régiment dont il était assez éloigné, au cas qu'il fût forcé d'abandonner son poste. Dès les six heures et demie du matin, il voyait environ mille cavaliers ennemis à huit ou neuf cents pas, par lesquels il s'attendait à tout moment d'être attaqué. Sur les huit heures il entendit un bruit de caisse : c'était l'infanterie ennemie qui commençait à passer. Il resta ainsi séparé de son régiment jusqu'à dix heures. M. le prince de Montauban qui arriva alors, lui ordonna de se retirer. Le régiment d'Orléans qui était sur la gauche et plus près de l'ennemi, se retira aussi et ils se rassemblèrent à Bondanello, village auquel était appuyée la droite de Picardie. La suite de la relation sera pour l'ordinaire prochain. Mon fils a cru que rien ne m'intéresserait tant que les évènements auxquels il a eu quelque part et il a eu raison. Remarquez bien que tout ce que j'ai dit jusqu'à présent se passa le mercredi matin 15 de ce mois et la grande bataille ne se donna que le dimanche 19. Vous ferez réflexion comme moi que Dieu a sauvé notre armée par une Providence spéciale. Vous en serez encore mieux convaincu par la suite. Si les ennemis avaient attaqué nos troupes surprises, dispersées, n'ayant encore point d'ordre des généraux, nous aurions vraisemblablement été battus..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

1er octobre 1734. — Voici, mon cher ami, la suite de la relation. Pendant les quatre heures que mon fils demeura avec sa troupe à garder la rivière, les ennemis détachèrent leurs housards pour venir brûler les tentes et piller les équipages. Mon fils et le lieutenant de la compagnie à laquelle il est nommé, furent des premiers à les apercevoir. Ce lieutenant proposa à mon fils de détacher cinquante hommes de son poste pour couper les housards ; il ne doute pas qu'on les eût faits prisonniers, si on eût pris ce parti. Il était sur le point de faire ce détachement, mais il fit réflexion que c'était diminuer sa troupe d'un tiers et que si l'ennemi venait malheureusement à passer la rivière à son poste, le blâme retomberait sur lui. Il crut donc devoir garder un morceau de terrain qu'on fut bientôt obligé d'abandonner, préférablement à leurs chevaux, leurs

tentes, leurs hardes qu'ils virent brûler ou piller sous leurs yeux. Nombre d'officiers ont perdu tout, à la réserve de l'habit et de la chemise qu'ils avaient sur le corps. Mon fils a été un peu moins malheureux que les autres : il a sauvé une partie de sa tenue, c'est-à-dire le coutil, son coffre et son porte-manteau dans lequel était son linge, ses chevaux et le mulet qui lui restaient (je vous ai écrit qu'un valet piémontais lui avait volé l'autre), cela fait la meilleure moitié de son équipage qu'il a sauvée du pillage. Il a perdu la marquise et les bâtons de sa tente, son lit, ses chaises, sa table, ses paniers de cuisine et ses cantines, une selle et un bât. Il crut pourtant jusqu'au lendemain avoir perdu tout à la réserve de ses chevaux. Son valet de chambre s'était sauvé jusqu'au-delà du Pô et ne revint que le lendemain. Je fais réflexion que mon fils prit le parti le plus prudent et dans le fond il ne risquait pas beaucoup ; il savait bien que tout ce qu'il perdrait lui serait remplacé et que c'était moi que les housards pillaient. Mais je plains beaucoup de pauvres officiers qui n'ont point de ressources et qui perdent tout. L'infanterie ennemie était prête à passer et elle passa en effet vis-à-vis la brigade de Dauphin qui était immédiatement après celle de Picardie. Ce régiment fut culbuté par la cavalerie de l'empereur (qui passa sans doute avec l'infanterie) et ne se rallia qu'à un mille ou environ derrière son camp. Le régiment de Bourbon de la même brigade, fut écrasé dans cette occasion et perdit un drapeau ; trois capitaines furent tués en voulant le défendre. Les ennemis passèrent aussi en deux autres endroits dont mon fils ne sait pas le nom et furent s'emparer par les derrières, des retranchements de Guastalla qui, n'étant point fortifiés de ce côté-là, furent enlevés sans qu'on tirât un seul coup et on nous fit quatre cents prisonniers. Un bataillon des gardes du roi de Sardaigne et un régiment de Savoie furent pris, il ne sait où, ni en quel temps (je crois que c'est à San Benedetto, lorsque M. le maréchal de Broglie fut obligé de se sauver).

2 octobre 1734. — Toute la gauche de notre armée se retira et s'empara d'un camp avantageux. Elle fut en présence des ennemis toute la journée et le lendemain jusqu'à midi. On se canonna beaucoup de part et d'autre, mais on n'en vint point aux mains. Cette gauche se retira enfin et vint rejoindre le reste de l'armée au retranchement de Guastalla. L'arrière-garde fut attaquée en chemin ; elle était composée de tous les grenadiers commandés par M. de Maillebois, plus brave que les plus

intrépides de ceux qui étaient sous ses ordres. C'est la justice que lui a rendue le général ennemi qui commandait l'avant-garde. Les ennemis perdirent plus de monde en attaquant, que notre arrière-garde dans sa retraite. On coucha en bataille sur deux lignes la nuit du vendredi au samedi. On fut tranquille tout le samedi. Le dimanche matin, on eut avis que les ennemis marchaient à nous sur plusieurs colonnes. Comme ils étaient encore éloignés, on eut le temps qu'on pouvait souhaiter pour faire la disposition de nos troupes. La brigade de Picardie et celle de Champagne, sous les ordres de M. de Broglie furent d'abord postées à la droite, dans un village dont on crénela toutes les maisons. On plaça le bataillon d'Orléans dans un cimetière qui environnait l'église. On aurait eu de la peine avec vingt pièces de canon à forcer nos troupes dans ce poste-là. La brigade de Picardie était déjà placée, lorsque le Roi et M. de Coigny lui envoyèrent ordre de se rendre à la gauche. M. de Broglie ne voulut se rendre ni au premier, ni au second ordre; enfin le troisième arriva. Partez, dit-il en colère au prince de Montauban, on m'ôte Picardie, si ma droite est battue, je m'en moque, je n'ai plus rien à perdre. Nous courûmes alors à la gauche, dit mon fils, suivant l'aide-major général qui nous conduisait au grand trot de son cheval. Déjà la cavalerie était aux prises, M. de Chastillon qui commandait la nôtre, dit à ses troupes : il n'est pas question du mousqueton, ni de vos pistolets, le sabre à la main ! Il enfonça les ennemis, les mit en désordre et les battit à plate couture. Ils se rallièrent pourtant et se remirent en bataille, formant une équerre avec l'infanterie. C'est alors que la brigade de Picardie arriva. Notre infanterie de la gauche commençait à plier. Nous arrivâmes tout essoufflés, dit mon fils, et fort en désordre ; je crois que nous étions perdus si l'ennemi avait profité de ce moment-là. Il nous donna heureusement le temps de nous remettre, nous nous rangeâmes, faisant face à la cavalerie ennemie, la nôtre faisant face à leur infanterie. Nous étions ainsi dans le même ordre qu'eux et les deux armées formaient un bataillon carré. Je n'ai jamais vu, poursuit-il, et je ne verrai jamais un spectacle plus grand et plus frappant que celui-là. Les trompettes de part et d'autre sonnaient des fanfares, les tambours battaient, les ennemis ne cessaient de tirer sur nous, une décharge n'attendait pas l'autre ; ils avaient du canon et des bombes qui faisaient un ravage affreux dans nos bataillons, la cavalerie en était pourtant plus incommodée encore. Les officiers de Picardie contenaient leurs soldats autant

qu'ils pouvaient. L'ordre qu'ils avaient des généraux était de marcher à l'ennemi dès qu'il s'ébranlerait et de se faire jour avec la baïonnette; ils furent ainsi trois heures entières en présence et ils auraient peut-être essuyé le feu de l'ennemi jusqu'au soir, si on ne leur eût pas envoyé du canon. Il fit taire celui de l'ennemi dès qu'il arriva et à la quatrième ou cinquième décharge, les Allemands commencèrent à plier. Nous marchâmes alors, dit-il, ou plutôt nous courûmes sur eux selon notre ordre. Nos deux derniers bataillons les suivirent longtemps, la baïonnette dans les reins. Pour le premier, duquel était mon fils, il fut barré par une mare qui l'arrêta tout court. Le deuxième et le troisième bataillon avec les dragons qui avaient mis pied à terre, chassèrent les ennemis de quelques cassines qu'ils avaient crénelées pour favoriser leur retraite. Ces deux bataillons prirent dans cette poursuite quatre pièces de canon et suivirent les ennemis encore un mille.

4 octobre 1734. — M. de Bonal prétend avoir dans ce temps-là coupé et séparé sept mille hommes de l'armée entière qu'il aurait pris ou culbuté dans le Pô, si on eût voulu lui donner de la cavalerie; mais M. le maréchal de Coigny ne jugea pas à propos de hasarder cela et de sacrifier encore de nouvelles troupes. Ainsi finit l'affaire. Le Roi et M. le maréchal de Coigny parurent partout pendant l'action, donnant eux-mêmes leurs ordres. M. le maréchal de Coigny fit un officier prisonnier, l'arrêtant lui-même et lui mettant la main sur le collet. La perte générale que nous avons faite dans cette bataille n'est pas si considérable qu'à Parme; mais le régiment de Picardie y a souffert autant. Ils ont eu six capitaines tués sur le champ de bataille. Une lettre de mon fils que je reçus hier, contient une nouvelle circonstance qui le regarde personnellement. Le jour de la bataille, le premier lieutenant des Grenadiers ayant été blessé presqu'au commencement de l'action, mon fils qui s'en aperçut, demanda au capitaine et ensuite à M. le prince de Montauban de prendre sa place; ils l'accordèrent et il fut avec cette troupe le reste de la journée. Les Grenadiers furent commandés, le lendemain, pour marcher et mon fils avec eux. Ils étaient déjà partis lorsque M. de Beauregard, qui est garçon-major au régiment depuis de longues années et qui n'y faisait point d'autre service, vint lui dire qu'il était son ancien et que c'était à lui de marcher aux Grenadiers. Mon fils répondit qu'il ne cèderait ce poste qu'après la décision et par l'ordre des commandants. Ils furent ensemble

trouver M. du Val qui, par son rang, doit succéder au lieutenant-colonel qui a été tué. Mon fils représenta que la veille il avait fait le service aux Grenadiers, qu'il avait été commandé à l'ordre pour marcher avec eux, que M. de Beauregard, comme officier-major, était nécessaire au régiment, tous ses confrères étant malades, blessés ou morts. M. de Beauregard n'allégua d'autre raison que celle de son ancienneté et elle prévalut. Mon fils alla voir le même jour le prince de Montauban et lui conta ce qui s'était passé. Le prince lui dit qu'il aurait décidé autrement, qu'il n'y avait actuellement qu'un seul officier-major au régiment, qui ne pouvait pas suffire à trois bataillons. Mon fils offrit de faire la fonction de garçon-major pour remplacer celui qui marchait à sa place. Non, dit le Prince, ce sera sur le pied d'aide-major, vous êtes capitaine.

4 octobre 1734. — Depuis ce temps-là, il fait les fonctions d'aide-major et il fait en même temps le service de capitaine, car il a reçu sa commission la veille du jour qu'il m'écrivait. Mais il a pris goût à l'aide-majorité et il serait tenté de quitter sa compagnie pour cet emploi, car, quoiqu'il fasse les deux services en attendant, on ne peut pas posséder en titre les deux emplois en même temps. Il me demande mon avis et me marque qu'il a trouvé les avis partagés parmi les gens du métier qu'il a consultés. Les appointements de capitaine sont plus considérables que ceux d'aide-major; mais il faut que le capitaine fasse des recrues et l'aide-major n'en fait point et son rang de capitaine court de même pour gagner la tête du régiment. Il a plus d'occasion de se distinguer et de se faire connaître des officiers généraux avec qui il est journellement en relation. C'est un emploi brillant, mais il faut être bien monté et avoir plus de chevaux que le capitaine. On est à cheval un jour de bataille et par conséquent plus exposé que les officiers qui sont à pied. Pour moi, je lui ai mandé que ce changement n'était point de mon goût et qu'il devait se tenir dans le poste où la divine Providence l'avait placé et où j'espère qu'elle prendra soin de ses jours.

6 octobre 1734. — Je vous ai entretenu longtemps de mon fils, mais si je vous ai ennuyé, ennuyez-moi de même par représailles, en me parlant du vôtre. Je vous dirai donc encore qu'il eut l'honneur de dîner le jour même qu'il m'écrivait, chez M. le maréchal de Coigny, avec les trois plus anciens officiers du régiment. Ce maréchal les accabla de

politesses pour eux en particulier et pour tout le corps. On était prêt à se mettre à table, lorsque M. le maréchal de Broglie entra : il parla une demi-heure en particulier avec M. le maréchal de Coigny et lui apprit que les ennemis avaient repassé le Pô et retiré après eux, les deux ponts qu'ils avaient sur ce fleuve. C'était là, dit mon fils, tout le fruit qu'on pouvait espérer de la bataille que nous avions gagnée. Cependant, on craint qu'ils ne fassent quelque tentative sur l'Oglio dont ils seront plus à portée ; on y a fait sur-le-champ marcher une partie de l'armée.

14 octobre 1734. — M. Terrasson m'apprit hier que son cousin, célèbre avocat de Paris, est mort d'une attaque d'apoplexie ou plutôt des suites de cette attaque qu'il avait eue quelque temps auparavant. C'était un excellent écrivain et ses factums étaient fort estimés. Il était frère de feu M. Terrasson, official et custode de Sainte-Croix. Nous étions à peu près de même âge, lui et moi. Il était né sans biens ; ses talents et son éloquence surtout, lui firent épouser la fille unique d'un ancien avocat fort riche. M. le chancelier, alors avocat général, fut prié de faire la demande de Mlle Tuffier pour un jeune avocat qu'il estimait. Le père répondit qu'il ne pouvait rien refuser à un tel médiateur. Mais, Monsieur, ajouta-t-il, vous m'auriez bien fait plus de plaisir, si vous me l'aviez demandée pour M. Terrasson. Je rétracte ma demande, dit M. d'Aguessau, je suis de votre avis et vous ne sauriez mieux faire. Lui-même avertit M. Terrasson, qui n'y songeait pas, des dispositions du père et le mariage fut bientôt conclu. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Saint-Fonds, 8 octobre 1734.

... Je vais continuer à vous faire l'extrait des *Anecdotes ou lettres secrètes* ; j'en suis au mois de mai qui ne me fournira pas grand chose. Je n'y ai marqué que deux endroits : le premier m'apprend qu'on débite en quatre volumes in-12 un nouveau recueil de lettres de madame de Sévigné à madame la comtessse de Grignan, sa fille. « On ne peut rien « voir de mieux écrit, ajoute l'auteur, on y trouve ce tour fin, cette expres- « sion aisée qui n'appartient qu'à une femme de qualité née avec beaucoup « d'esprit. Mais comme le fond de ces lettres est moins que rien, je « doute que cet ouvrage fasse une grande fortune, quoiqu'il s'achète « avec un empressement infini. » Ce jugement ne me parait pas mauvais, car apparemment ces nouvelles lettres sont du même goût que celles que

nous avons déjà lues : très agréables pour le style, mais assez inutiles par les matières qui y sont traitées. Je crois que la comparaison de la crême fouettée leur conviendrait assez bien...

D. — Thurins, 30 octobre 1734.

J'avais entendu parler du nouveau recueil des lettres de madame de Sévigné à madame de Grignan en quatre volumes qu'annoncent les anecdotes du mois de mai, mais je ne les ai pas vues. Je vous demande pardon si je ne souscris pas comme vous au jugement de l'auteur : « On ne peut rien voir de mieux écrit. On y trouve ce tour fin et cette ex- « pression aisée qui n'appartient qu'à une femme de qualité, née avec beau- « coup d'esprit. Mais comme le fond de ces lettres est moins que rien, « je doute que cet ouvrage fasse une grande fortune.» Pour moi, je pense bien différemment. Ajoutons les sentiments dont ces lettres doivent être remplies, à en juger par celles que nous avons déjà vues, au tour fin, à l'expression aisée, en un mot, au beau naturel, qui charme toujours et qui ne lasse jamais. Est-il rien dans le genre de la littérature qui doive être préféré ? Combien de lettres de Cicéron à ses amis ne sont recommandables que par ces mêmes endroits ? Que ne donnerions-nous pas pour avoir des lettres de ce caractère, écrites à Athènes du temps de Platon et de Xénophon ?

13 novembre 1734. — Le P. de Colonia me marque que Mme la princesse de Modane était allée au collège avec le prince son époux et que l'un et l'autre avaient donné aux jésuites les plus grandes marques d'affection. La princesse dit au P. de Colonia que M. le marquis de Saint-Félix (c'est ainsi qu'elle appelle son mari) aimait les jésuites de tout son cœur et qu'elle ne les aimait pas moins. Le P. de Colonia ajoute que cette princesse lui a paru aussi polie, aussi affable et aussi caressante qu'elle était haute et fière, il y a quatorze ans. Je n'en suis pas surpris. Elle sortait alors d'une cour brillante où elle ne voyait rien qu'au-dessous d'elle : fille du prince régent, maître du royaume qui gouvernait tout, qui disposait de tout, elle n'avait pas besoin pour s'attirer des respects, des égards, des empressements, d'avoir des manières prévenantes ; ajoutons à cela qu'elle était jeune et sans expérience. Aujourd'hui, étrangère, loin de ses Etats, gardant l'incognito, disgrâciée en quelque manière et n'ayant pas la permission d'approcher plus

près de Paris elle vaut mieux qu'elle ne valait alors ; cela est dans l'ordre...

B. — Saint-Fonds, 21 novembre 1734.

Ce fut pour l'amour de moi que M. de Tavernost envoya prier M. Brossette à dîner, et il y vint mercredi dernier. Vous pensez bien que cette journée fut agréable pour moi, parce que j'eus occasion de m'entretenir au moins deux heures de nouvelles littéraires. Mais de quoi parlâmes-nous, Brossette et moi ? Ma foi, je l'ai presque oublié, et il me faudrait trop rêver maintenant pour m'en souvenir. Il me fit voir une lettre très obligeante qu'il a reçue du P. Brumoy. Car enfin est-il quelqu'un, illustre dans la République des lettres, avec qui il ne faille que M. Brossette soit en relation ? Cette lettre concernait quelques articles des *Mémoires de Trévoux* où M. Brossette avait intérêt et entr'autres le P. Brumoy y parlait de l'extrait du traité des romans de l'abbé Langlet où il a été fait mention honorable de M. Brossette. Je n'ai pas encore lu le mois où cet extrait est rapporté et vous devez savoir mieux que moi de quoi il s'agit. M. Brossette me parla aussi des lettres philosophiques de Voltaire et ce qui me surprit, il m'en parla avec éloge, car j'avais conçu une très mauvaise idée de cet ouvrage. Il me dit donc qu'à la réserve des trois premières lettres qui sont très condamnables par rapport à la religion, toutes les autres étaient curieuses et contenaient d'agréables anecdotes. Enfin, il me donna envie de les lire et me promit de me les envoyer. Je vous dirai ensuite ce que j'en pense. Car l'approbation de M. Brossette ne m'a pas prévenu et vous et moi nous pensons quelquefois autrement que lui, surtout à l'égard des matières délicates. Il m'a promis aussi de me faire un présent, mais je ne veux pas vous dire ce que c'est qu'il ne m'ait tenu parole, car il pourrait bien l'oublier et si je me vantais d'avance, j'en serais pour ma courte honte.

B. — Saint-Fonds 22 novembre 1734.

M. Brossette, étant à dîner chez M. Tavernost, nous fit part d'une chanson en style de Pont-Neuf, sur les deux dernières affaires que nous avons eues en Italie.

Si vous l'avez déjà, ne la lisez pas, mais tenez-moi compte des pages, car je ne la copie que pour l'amour de vous.

Or, écoutez petits et grands,
L'histoire d'un triste accident
Qui, quoiqu'il soit presque incroyable
Est cependant très véritable:
En plein jour, l'ennemi surprit
Toute une armée dans le lit.

Les Français et les Allemands
S'entreparlaient depuis longtemps
Tout au travers d'une rivière ;
Dans une confiance entière,
Chacun dormait tranquillement
Où du moins faisant le semblant.

Le général de Konigsek
Qui avait toujours l'œil au guet,
N'apercevant garde ou ronde
Se dit, ma foi, tout me seconde,
Broglie, par trop se confiant,
Profitons de l'heureux moment.

Il fit donner toute la nuit,
Aux Grenadiers, poudre et biscuit,
Dans ce moment, il faut se rendre ;
Ce fut le quinze de septembre,
Et quand la cloche sonnera
D'abord, chez Broglie, l'on ira

Près la maison du maréchal
Il y avait un grand interval
Entre Dauphin et Picardie ;
L'allemande cavalerie
Se place, disant au piquet,
En bon français, le mot du guet.

Sur les sept heures du matin,
Sonna le réveille-matin :
Tout sortit criant: tue! tue!
Toute la Garde en fut émue ;
On réveille le maréchal
Qui dormait sans penser à mal. .

On tua, on fit prisonnier
Tout ce qui était dans ce quartier;
Broglie, comme un second Anchise
Se sauva tout nu, en chemise
Montrant..... tout en fuyant.

. . . .

Voyez de quoi dépend le sort
D'un général qui trop tard dort,
Une petite négligence
De trois rois ruinait l'espérance,
Si le projet de l'ennemi
Eût été vivement suivi.

Le seize, le roi rassembla
Ce qui était par ci, par là,
Fit ranger l'armée en bataille
Et dit, voilà cette canaille
Qui nous a pris en trahison ;
Bientôt, de près, nous les verrons.

Les soldats furieux et marris
D'avoir été ainsi surpris,
S'excitaient tous à la vengeance ;
Faites-nous prendre la revanche
Et nous ferons aux Allemands,
Mordre la terre à belles dents.

Le dix-sept, l'armée marcha,
Ce qui restait, on partagea,
L'un un habit, l'autre une veste,
De pain il n'y eut point de reste.
A la queue, Maillebois on mit
Qui, vaillamment la défendit.

. . . .

Ce fut à cinq heures du soir
Que l'allemand dit, au revoir,
Et tout à coup, tournant les......
Les Français les suivaient sans cesse,
Criant, apprenez désormais
A nous laisser dormir en paix.

Nous avons bien trois mille morts,
Et trois mille blessés encor,
Et l'ennemi quatorze mille,
Ce récit m'échauffe la bile,
Peste soit du grand général
Qui nous a causé tant de mal.

Si la victoire fait honneur,
Un tel carnage fait horreur,
Que Dieu par sa miséricorde,
Aux trépassés, pardon accorde ;
Le *Te Deum* on chantera
Et tout de suite *un Libera*.

B. — Villefranche, 21 décembre 1734.

J'eus l'honneur de voir M. votre fils, le président, à qui je fis part d'une nouvelle qu'il ne savait pas encore; c'est que M. le cardinal de Fleury avait paru très sensible à l'éloge qu'il avait fait de lui dans son discours pour l'ouverture du Palais. Vous me demanderez comment j'en étais informé moi-même? Le voici: M. Poulletier m'avait montré le matin cet éloge que le président lui avait donné; il me dit qu'il l'avait envoyé à M. le Cardinal et en même temps il me fit part de la lettre qu'il lui avait écrite sur ce sujet et de la réponse qu'il en avait reçue. Voilà donc une obligation que vous ne saviez pas avoir à *Gallinaceus* et dont je ne vous conseille pas de témoigner beaucoup de reconnaissance.

22 décembre 1734. — ..... Je trouvai à Lyon chez ma fille les *Lettres philosophiques* de M. de Voltaire. M. Brossette les lui avait remises dûment cachetées, depuis huit jours. Je n'ai pas maintenant le loisir de vous entretenir longtemps sur cet ouvrage. Il est agréable et amusant, on y trouve des faits curieux sur quelques grands hommes d'Angleterre et sur leurs talents et il est écrit avec beaucoup d'esprit et d'imagination. Mais il est très dangereux pour les jeunes gens, pour les femmes, et généralement pour tous ceux qui ne savent pas leur religion et qui ne sont pas établis sur le fondement solide de la foi. On peut décider sans jugement téméraire que l'auteur est fort indifférent en matière de religion. Il est impossible si l'on a un peu de piété de lire sans indignation et sans horreur le parallèle insolent qu'il fait du catholique et du quaker. Il a traduit quelques traits des poètes anglais où il y

a beaucoup d'esprit et d'impiété. Il finit par une longue critique des *Pensées de M. Pascal*, où je crois qu'il a raison en quelque chose ; mais, en plusieurs endroits, il semble prendre à tâche d'affaiblir et de contredire les réflexions les plus solides sur la religion. Bref, tout considéré, je crois que le livre est digne du feu et l'auteur, tout au moins, de la prison. Lisez-le pourtant.....

Je vis hier M. de Grollier, fils ainé, qui passa en cette ville. Il me dit qu'un aide-de-camp de M. le maréchal de Broglie avait passé nouvellement à Lyon, qui portait en cour la nouvelle d'un petit avantage que nous avions eu en Italie. Mais il ne savait pas trop ce que c'était, parce que le courrier n'avait vu personne que M. le Prévôt des marchands, qui même lui avait donné sa chaise de poste pour courir plus à son aise. Vous m'apprendrez apparemment de quoi il s'agit, mais je me doute bien que ce n'est pas grand'chose. *Vale et me ama.*

26 décembre 1734. — ..... Je doute que je puisse vous écrire mardi, ni même de tout le reste de la semaine. Je pars mardi pour un voyage de quatre ou cinq jours que je fais malgré moi et par pure complaisance. Je vais à Juliénas où M. Collabeau m'a engagé d'aller pour le partage de la taille.

27 décembre. — Le carrosse de M. Collabeau est arrivé et je pars demain, de bonne heure pour Juliénas.

D. — Thurins, 13 décembre 1734.

M. des Gouttes me disait hier que les soldats, à proportion, sont mieux que les officiers en Italie. Ils ont, par jour, outre le pain de munition, demi-livre de viande, trois onces de riz et trois sols d'argent qui sont apparemment pour le vin. Il y a là de quoi vivre. Il me confirma une chose que je pensais déjà, c'est que les capitaines ne sont pas fâchés qu'il leur manque des soldats, parce que dans les revues, ils sont toujours passés complets en temps de guerre et surtout en Italie où il ne leur est pas possible de faire des recrues. Il me dit qu'il en coûterait dix écus par homme aux capitaines pour les soldats de milice qu'on leur donnera.

14 décembre 1734. — Vous n'avez pas un bon pressentiment sur cette guerre d'Italie. Vous craignez, dites-vous, qu'après Cérisoles, nous ne voyions arriver Pavie... mais pour moi, j'ai de meilleures espérances.

Vous dites que nous n'avons jamais réussi en ce pays-là et que tous nos rois qui y ont porté la guerre, ont bien commencé et mal fini. La différence était bien grande : nous ne voulons rien acquérir aujourd'hui pour nous, nous ne sommes que troupes auxiliaires des rois d'Espagne et de Sardaigne ; c'est à eux à garder ce que nous leur avons acquis ou aidé à acquérir. Nous n'avons aujourd'hui d'ennemi que l'empereur et, selon les apparences, il ne saurait être le plus fort.

Je ne sais pas si Bastida, après être sorti de la société, devint son adversaire et embrassa avec ardeur le sentiment des dominicains. Mais je sais pourquoi il sortit : c'est parce qu'il fut reconnu être de race juive. Le décret qui exclut absolument les gens de cette espèce était tout récent. On offrit au P. Bastida de faire une exception en sa faveur, il ne le voulut pas, mais il fut fort affligé de sortir ; il se mit à genoux devant un crucifix et dit : O bon Jésus, si vous reveniez sur la terre, vous ne pourriez pas être admis dans votre société. C'est du P. Lombard que je tiens cette anecdote. Je lui demanderai, s'il m'en souvient, s'il est vrai que Bastida, après sa sortie, changea de sentiment.

18 décembre 1734. — ... De quoi vous parlerai-je ? D'une pièce qu'apparemment vous ne connaissez pas encore et qu'il ne tiendra qu'à vous de connaître. C'est l'oraison funèbre de M. le maréchal de Villars, prononcée à Arles par le P. Follard. Il me l'a envoyée. Je l'ai lue avec beaucoup de plaisir. Il n'y a rien de froid ni de languissant ; elle est vive, animée, pleine de grands traits, en un mot, digne du héros de la France. Ce qui rend cette pièce encore plus digne d'estime, c'est qu'elle est chrétienne. Quelques lecteurs peut-être trouveront trop de hardiesse dans les pensées, dans les expressions, dans les figures ; mais pour moi j'aime mieux qu'on pèche de ce côté-là que du côté opposé. En un mot, je la trouve belle. Je veux écrire à l'auteur pour le remercier de son souvenir et pour le féliciter sur cet ouvrage que je louerai sans scrupule.....

D. — Lyon, 23 décembre 1734.

M. Poulletier loua beaucoup la dernière manœuvre de M. de Broglie qui, par une marche hardie et habile, avait donné le change à M. de Konigsek, lui avait fait croire que toute notre armée allait tomber sur lui, quoiqu'il n'eût qu'un petit corps de troupes, et avait empêché le siège de Guastalla.

On loua M. de Maillebois, mais on dit que la levée du siège de la Mirandole lui avait fait tort. Il dit que M. le duc de Grammont qui est sur le pied de dire ce qu'il pense et à qui on le rend sur le même ton, rencontrant Mme de Maillebois, après quelques compliments, lui dit : Adieu, princesse de la Mirandole. Ce trait me parut un peu dur. M. des Gouttes me dit à Thurins que si on avait envoyé à M. de Maillebois les secours qu'il demandait et qu'on n'eût pas perdu du temps, cet échec ne nous serait pas arrivé.

M. de Châtillon, lieutenant-général qui fit si bien à la bataille de Guastalla à la tête de notre cavalerie, a demeuré ici trois jours chez M. Poulletier. Il reçut dans cette occasion une grande blessure qui l'oblige de marcher avec des béquilles. Un capitaine du régiment de Chepy cavalerie qui est ici actuellement lui sauva la vie dans ce même temps. M. de Châtillon venait de tuer d'un coup de pistolet un cavalier allemand. Un officier de cette nation vint sur lui dans ce moment et l'allait tuer d'un coup de pistolet, lorsque ce capitaine qui était derrière, s'en aperçut, poussa son cheval, leva le pistolet de l'Allemand et le tua, en sorte qu'il tomba aux pieds de M. de Châtillon. Celui-ci dit bien à M. Poulletier qu'un officier lui avait sauvé la vie, mais il dit qu'il ne le connaissait pas. Ce capitaine étant venu voir M. Poulletier après le départ de M. de Châtillon lui dit que c'était lui-même qui lui avait rendu ce service. Alors, il lui fit des reproches de ne s'être pas fait connaître à lui pendant qu'il était ici, mais l'officier répondit que n'étant pas habillé, ni en état de se montrer, il n'avait pas voulu se montrer et se faire fête. Je voudrais connaitre un officier aussi brave que celui-ci et aussi modeste. χαῖρε. ὦ φίλτατε.

29 décembre 1734. — M. l'Archevêque que j'ai vu ce matin, m'a appris un bon mot du roi de Sardaigne sur le régiment de Picardie, peu de jours après la bataille de Guastalla. Ce prince passait avec M. le maréchal de Broglie devant le régiment qui était sans armes. Ce maréchal trouva les soldats mal peignés et dit en passant : Messieurs, vous pourriez être mieux peignés si vous vouliez. Le roi de Sardaigne prit la parole et dit : « Je ne sais s'ils savent bien se peigner, mais je sais qu'ils savent bien peigner les autres, car je les ai vu faire. »

D. — Lyon, 1er janvier 1735.

J'ai eu la curiosité de lire les *Lettres philosophiques* avant que de les rendre à M. Brossette. D'abord je ne voulais lire que celles dont le sujet a excité ma curiosité, mais insensiblement, en remontant, il ne me reste à lire que les quatre premières. Voltaire traite la religion assez cavalièrement et son livre est très propre, par cet endroit, à plaire aux gens qui n'en ont guère. Il en veut beaucoup au Pape, aux évêques et au clergé. Celles qui roulent sur des matières de science ou de littérature m'ont fait plaisir : elles sont pleines de traits qu'on voudrait retenir et le style en est vif et léger. Mais quand je le vois donner une idée du système de Newton, le mettre en parallèle avec Descartes, parler d'astronomie, de dioptrique, de calcul intégral et du différenciel, de la quadrature des courbes, je suis tenté de croire qu'il a été sur cela à l'école du ouï dire. Il est bien difficile qu'un poète de profession ait approfondi toutes ces matières. Il jase aussi sur la métaphysique, compare Loke au P. Malebranche et préfère l'Anglais à ce grand homme. Voltaire est homme d'esprit, on ne peut pas lui contester cela ; il a profité, sans doute, des conversations qu'il a eues avec d'habiles gens en ces différents genres et il s'est bien gardé d'aller trop avant dans ses lettres, de peur de faire quelque quiproquo. Si je fais là un jugement téméraire, vous me redresserez. Je voudrais qu'il m'eût donné lieu de mieux juger de sa piété et de sa religion. On a eu raison de proscrire ces lettres, elles sont très propres à achever de gâter l'esprit aux jeunes gens qui cherchent à secouer le joug de la religion et celui de la raison. J'en excepte quelques-unes qui n'ont rien de mauvais.

2 janvier 1735. — Les particularités de la cour sont toujours intéressantes. J'ai appris que M. l'abbé de Broglie, frère cadet du maréchal, est parfaitement bien auprès du Roi. Il a beaucoup d'esprit et parle fort bien ; le Roi l'écoute avec plaisir et lui adresse la parole très souvent ; il trouve fort bon même qu'il lui parle avec liberté. Quand le Roi dit quelque chose que l'abbé n'approuve pas, celui-ci le regarde et met le doigt sur la bouche ; le Roi sourit et s'arrête. Le Roi soupait un soir chez Mme la comtesse de Toulouse ; Mme la princesse de Léon était du souper et l'abbé de Broglie derrière la chaise du Roi. Le Roi se tourna et dit tout bas à l'abbé: faites une chanson sur la guenon humide, le

Roi a donné ce nom à cette princesse; d'où vient cela? Le voici. On joue aux Italiens une pièce intitulée la *Gnomide*, tirée des fictions du comte de Gabalis. Arlequin répète mal, à son ordinaire, ce nom bizarre et dit : Guenon humide. L'abbé de Broglie répondit assez brusquement : je n'en ferai rien. Le Roi prit un air sérieux. Madame la comtesse de Toulouse qui s'en aperçut appela l'abbé et lui dit, qu'est-ce que vous avez dit au Roi? Il était de belle humeur, je comptais que nous souperions gaîment et depuis que vous lui avez parlé, il n'est plus le même.

3 janvier 1735. — L'abbé lui dit, il m'a proposé de faire une chanson sur Mme de Léon ; j'aurais pu fâcher cette princesse, je lui ai dit que je n'en ferai rien. Le Roi s'aperçut de ce dialogue et devina de quoi il était question, quoiqu'on eût parlé fort bas. Il appela l'abbé et lui dit : qu'est-ce que vous a dit la comtesse de Toulouse? je veux le savoir. L'abbé s'en défendit. Si je le devine, dit le Roi, me l'avouerez-vous? L'abbé le promit. Le Roi devina juste. Quelque temps après, le Roi dit tout haut : « J'aime la sincérité de l'abbé de Broglie, je voudrais que tout le monde me parlât comme lui ; s'il me voyait prêt à faire une faute, je suis sûr qu'il m'en avertirait. » Je trouve que ce discours fait beaucoup d'honneur au Roi et montre qu'il a beaucoup de droiture et de discernement. C'est M. de Caraman qui a raconté cela chez M. Poulletier, il avait l'honneur d'être de ce souper chez madame la comtesse de Toulouse. Le Roi, dit-on, ne mange jamais avec les ecclésiastiques, ni avec les gens de robe; mais dans ces petits soupers, il admet quelquefois des gens d'épée. Mme de Messimieu qui entendit raconter tout cela à M. de Caraman, nous l'a rapporté...

D. — Lyon, 9 janvier 1735.

M. le maréchal de Coigny arriva hier, ici, sur les sept heures du soir; j'en fus averti par le bruit du canon. Il est parti ce matin à quatre heures et demie. Je ne sais si M. Bertin aura pu faire le compliment qu'il lui avait préparé et qui est fort bon. Il vint me voir hier et me le communiqua de même que les deux qu'il doit faire à M. le Prévôt des marchands en lui présentant le consulat et la conservation. Je l'encourageai et je lui dis qu'il devait être persuadé que, quand même ses compliments ne seraient pas aussi bons qu'ils étaient, ils ne laisseraient pas d'être applaudis.

10 janvier 1735. — M. le chevalier de la Salle me dit, avant-hier, quelques circonstances de la bataille de Guastalla qui méritent de vous être écrites. Cinq pièces de canon que nous avions, décidèrent du sort de la bataille. Cela pouvait paraître suspect dans la bouche d'un officier d'artillerie, mais mon fils, dans la relation qu'il m'envoya de la bataille, me dit la même chose. D'abord, ces cinq pièces étaient mal placées, et ce fut M. le maréchal de Coigny qui les fit changer. Quand elles commencèrent à tirer sur la cavalerie ennemie, celle-ci n'était plus qu'à cent quarante pas, les pièces étaient chargées chacune de trois boulets qui éclaircissaient les rangs de la cavalerie, cependant ils se serraient dans l'instant et avançaient. Enfin, on chargea les pièces d'un plein chapeau de balles chacune, ce qui fit tant d'effet que le désordre se mit dans cette troupe. Les ennemis perdirent bien trois mille chevaux dans cette bataille.

D. — Lyon, 11 janvier 1735.

M. l'Archevêque m'a fait l'honneur de m'envoyer demander à neuf heures et demie, s'il pourrait me trouver chez moi, ce matin. J'y suis allé sur-le-champ et j'en sors. Il s'agissait d'une proposition qu'il me fit à mon retour de la campagne. C'était de m'agréger à un conseil charitable pour les accommodements, qu'il tient chez lui un jour de chaque semaine; il me dit que cette assemblée se tenait chez lui tous les mardis après-midi. Je lui répondis qu'il se trouvait là malheureusement un obstacle que j'aurais peine à surmonter, que j'étais engagé à l'académie depuis son établissement, et qu'elle se tenait au même jour et en même temps. « Eh bien! me dit-il, nous changerons notre jour. » Il vient de me dire que tout le monde était convenu du samedi, et je lui ai donné parole. Il y a dans cette assemblée deux magistrats, MM. de la Tourette le père et Bollioud de Fétan; deux avocats, MM. de Lurieu et Fuseau; deux procureurs, MM. Giraud et Thibaut; deux négociants, MM. Roland et Ravachol. Je ne sais s'il y en a d'autres. J'ai considéré que c'était là un moyen de faire de bonnes œuvres, et dans l'ordre de la Providence, puisque c'est sous la direction du premier pasteur. L'autorité d'un archevêque ajoute un grand poids à ces sortes d'affaires, et je suis persuadé que des gens qui résisteraient à des propositions raisonnables faites par d'autres, se rendront plus aisément. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 6 janvier 1735.

Je veux vous dire encore un mot de mon voyage. J'étais chez des gens très aimables; on ne peut rien voir de plus doux, de plus poli, de plus attentif que les hôtes chez qui je logeais. J'ai été charmé surtout de Madame de Chatillon. Je ne sais pas si mon caractère lui plut, mais elle se comportait de manière à me faire penser que je ne l'ennuyais pas.

D. — Lyon, 16 janvier 1735.

Savez-vous que Mme la princesse de Modène est maintenant notre voisine? elle est venue loger au second étage de la maison qui touche celle où demeure Mme Basset. Je demandais l'autre jour à M. l'Archevêque les raisons qui arrêtent ici cette princesse et qui l'empêchent d'aller à Paris. C'est uniquement Mme la duchesse d'Orléans, sa mère, qui ne le veut pas, car le Roi a dit tout haut qu'il serait bien aise de la voir. M. le Grand Prieur, après avoir passé sur les galères de France le prince et la princesse de Modène, sans avoir reçu la permission du Roi, alla à la Cour. Mme la duchesse d'Orléans avait prévenu le Roi et le Cardinal sur cet attentat, qu'elle regardait comme une désobéissance formelle. M. le Grand Prieur étant allé chez M. le Cardinal, Son Eminence lui dit tout haut : Venez, Monsieur, que je vous gronde, et le fit entrer dans son cabinet, où il lui dit en riant : Vous avez fait ce que j'aurais fait à votre place. Mais vous demanderez pourquoi Mme la duchesse d'Orléans ne veut pas que sa fille aille à Paris? C'est qu'elle a peur qu'elle ne fasse comme Mme la Grande Duchesse et qu'elle ne veuille pas retourner en Italie. Or, on dit que Mme la duchesse d'Orléans est très entière dans ce qu'elle veut, et que tous ses enfants, même son fils, tremblent devant elle. On m'a dit d'ailleurs qu'une des conditions qu'on proposait pour consentir au voyage de la Princesse à Paris, c'est qu'elle donnerait sa parole au Roi de retourner en Italie, lorsque son mari y retournerait; qu'elle voulait bien la donner à sa mère et à son frère, mais non pas au Roi. On dit que les autres conditions sont : qu'elle ira loger au château de Vincennes, qu'elle ne paraitra point à la Cour, ni aux spectacles. M. l'Archevêque dit que cette princesse est très pieuse, que le jour de Toussaint, elle entra au monastère de Saint-Pierre où elle fit ses dévotions, entendit trois messes et demeura quatre heures à genoux. La reine d'Espagne, sa sœur, est dans la haute dévotion. Elle avait obtenu de

M. le cardinal de Noailles de faire donner la bénédiction du Saint-Sacrement tous les jours dans l'église qu'elle voudrait choisir.

Je fus hier après-midi sur les trois heures, au bureau charitable où M. l'Archevêque m'a engagé. J'y trouverai double profit à faire : celui de quelques bonnes œuvres auxquelles je contribuerai et celui de la pénitence que je ferai, pénitence qui n'est ni de mon goût ni de mon choix, par conséquent toute des meilleures. Les personnes qui veulent avoir recours à ce bureau charitable donnent un placet où elles exposent succintement leur demande et où elles marquent leur demeure et celle de la partie dont elles se plaignent. Ces placets sont remis à un secrétaire de M. l'Archevêque qui en tient registre. A la fin du bureau, on les distribue à ceux qui composent l'assemblée. Les parties vont trouver le commissaire qui leur est échu. Il les accommode s'il peut, sinon il en rend compte au prochain bureau, et M. l'Archevêque les mande pour tâcher de les réduire. Si on ne peut pas en venir à bout, on les laisse là et de même si, étant mandées, elles ne veulent pas venir. Les trois quarts de ces demandes se trouvent mal fondées.

17 janvier 1735. — ..... Dernièrement, le P. de Colonia et le P. d'Anthon étaient dans mon cabinet ; on vint à parler des profits considérables que le Roi tirait du tabac et qui montent à 12 millions. Le P. de Colonia dit qu'il n'y contribuait pour rien, parce qu'il n'en prend point. « N'avez-vous point de honte, lui dit le P. d'Anthon, d'avoir un nez inutile à l'Etat ? » Ce mot-là m'a paru mériter de vous être écrit.

J'ai pris chez Bruyset les *Lettres de madame de Sévigné à madame de Grignan*, 4 vol. in-12. Le style est d'un naturel charmant et la vivacité des sentiments de tendresse d'une mère pour sa fille est exprimée par des tours toujours nouveaux que la nature a dictés. Après cela, on y trouve quelques nouvelles de ce temps-là dont quelques-unes sont intéressantes et toutes plaisent par la manière dont elles sont racontées.....

D. — Lyon, 24 janvier 1735.

Je reçus hier une lettre de mon fils le capitaine, de Parme, du 13 de ce mois. Mon fils dit que la disette et les inquiétudes du quartier d'hiver sont pires que la fatigue et les périls de la campagne.

On lui avait donné une chambre à l'une des extrémités de la ville, où il ne pouvait faire de feu qu'en laissant la porte ouverte à cause de la

fumée. Il allait tous les jours à la maison de ville pour obtenir un logement moins mauvais, on le renvoyait du matin à l'après-dîner et de l'après-dîner au lendemain, après l'avoir fait attendre deux heures dans l'antichambre. Enfin, comme il attendait à son ordinaire, il entra en conversation avec M. le comte de Garimberti qui est d'une des meilleures maisons de ce pays-là et qui lui offrit deux chambres chez lui, que mon fils accepta après qu'il l'eût assuré qu'il pouvait les lui donner sans s'incommoder. Ce comte fut lui-même demander à messieurs de ville un billet pour faire loger dans un cabaret voisin les chevaux de mon fils; les deux chambres qu'il lui a données font partie d'un appartement qu'il occupe pendant l'été.

25 janvier 1735. — Le reste de cet appartement est occupé par le lieutenant-colonel du régiment Dauphin infanterie qui n'est point encore rétabli d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Guastalla. C'est un officier de distinction, dans le voisinage duquel mon fils est charmé d'être; il va souvent lui tenir compagnie. Le comte chez qui ils logent, les a priés tous deux à dîner dès que le lieutenant-colonel a été en état de sortir de sa chambre. Il faut que M. Garimberti soit un très galant homme, rien n'est plus poli que son procédé; je suis persuadé que mon fils ne sera pas en demeure à son égard. Mais, avouez que de pauvres troupes sont bien à plaindre de se trouver, après les fatigues et les périls d'une si longue campagne, dans un quartier d'hiver où les choses les plus nécessaires leur manquent.

B. — Villefranche, 29 janvier 1735.

Vous me parlez de votre première visite à M. le duc de Villeroy et vous me faites le précis de la conversation que vous eûtes avec lui, qui ne fut pas longue puisqu'il entra presque aussitôt dans son cabinet. Voilà le privilège des grands seigneurs, jamais on ne les incommode parce qu'ils se retirent quand il leur plaît. Si j'étais duc, j'en aurais fait autant aujourd'hui avec *Pierre-au-jeu*.

2 février 1735. — Il y a ce soir grande représentation de marionnettes. Toute la bonne compagnie doit s'y trouver et l'on m'a fort invité d'y aller, mais à moins qu'on ne m'y entraîne par force ou par adresse, on ne m'y verra pas. Ce n'est pas par scrupule, mais c'est que je veux mieux employer mon temps. D'ailleurs, je vous l'ai déjà mandé, je crois ce

plaisir assez innocent pour des enfants. C'étaient les fils de M. Mignot, les miens et ceux de tous les honnêtes gens de la ville qui avaient fabriqué ces marionnettes et qui les faisaient jouer. Ce qu'il y a de fort plaisant, c'est qu'après la comédie, ils donnent le bal. Ma femme qui y fut dimanche dernier, me dit qu'elle prit grand plaisir à voir danser toutes ces marionnettes animées et qu'elles s'en tirèrent fort bien. Il faut avouer que le spectacle a un grand attrait pour tout le monde ; imaginez-vous ce que peuvent être des marionnettes mal fabriquées et que des enfants qui ne savent aucune pièce par cœur, font jouer. Cependant tout le monde y court en foule, grands et petits, jeunes et vieux, maîtresses et servantes et peut-être, si la raison ne m'en empêchait, serais-je assez fol pour y aller comme les autres. *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 3 février 1735.

M. Daniel Maischel, professeur d'histoire et d'éloquence dans l'Université de Tubinge a dédié à l'académie de Lyon, une harangue qu'il a prononcée, à la fin de son rectorat et en a adressé deux exemplaires imprimés à M. Brossette, avec une lettre pour lui et une autre pour l'académie, toutes deux en français assez bon. La harangue est latine, aussi bien que l'épître dédicatoire. Il veut donner, dit-il, un témoignage public de reconnaissance pour l'honneur que l'académie lui fit autrefois de l'adopter, honneur dont la mémoire ne s'effacera jamais de son esprit. Il nous remercie de la recommandation que nous lui accordâmes, l'année dernière, auprès de M. le maréchal de Berwick, mais qui n'arriva qu'après sa mort. Il met la nation française au-dessus de toutes les autres pour l'humanité et la politesse envers les étrangers.

8 février 1735. — Nous donnâmes, hier, à dîner à M. et à Mme de Micoud, à trois de leurs fils qui partiront incessamment pour l'Italie où ils vont être sous-lieutenants dans le régiment de Rochechouart, autrefois Souvigny. Nous avions prié à notre dîner, Boisrond, fils cadet de Madame de Messimieu, qui part aussi pour l'Italie où il aura une cornette de cavalerie. M. de la Salle, l'aîné, officier de Royal artillerie, nous vint voir par hasard et nous le retînmes aussi à dîner : ainsi, notre repas fut presque tout militaire.

12 et 13 février 1735. — Il me fut impossible, mon cher ami, de vous écrire hier, je sortis le matin et je passai tout l'après-dîner au bureau

charitable. M. l'Archevêque nous dit une nouvelle agréable et avantageuse pour cette bonne œuvre : c'est que nous pouvions compter sur deux mille deux cents livres de rente. Messieurs du consulat en donnent mille et M. l'Archevêque mille deux cents. Il pria M. Ravachol qui est de ce bureau, d'en être le trésorier. Cet argent servira à faciliter les accommodements ou à poursuivre les procès des pauvres quand ils seront évidemment bien fondés et que les parties adverses refuseront de s'exécuter. M. l'Archevêque est très louable de faire un si bon usage de ses revenus. Il nous fit espérer que dans peu nous aurions mille écus de rente et qu'il savait où trouver le fonds pour l'excédent.

Je reçus avant-hier une lettre de mon fils le capitaine, écrite de Modène. Le régiment est beaucoup mieux à Modène qu'à Parme. On leur donne suffisamment de bois et de fourrage ; on leur donne même la chandelle, ce qu'on ne fait point ailleurs. Il se trouve que Picardie, quoique arrivé des derniers, a les meilleurs logements parce qu'on a été obligé de mettre les officiers chez des personnes qui jusqu'alors avaient été exemptes. Mon fils est logé chez M. le comte Cesi qui est d'une des maisons des plus distingués de Modène et dont il y a plusieurs cardinaux. Quoiqu'il ait eu ce logement par un billet de la ville, ce comte en use avec lui comme s'il l'avait reçu volontairement et a pour lui les mêmes attentions qu'on aurait pour un ami qu'on aurait invité à venir passer quelques jours chez soi. Il le pria à souper le lendemain de son arrivée ; il lui envoya un autre jour un faisan ; presque tous les jours, il lui envoie des vins étrangers ou des liqueurs, il trouve toujours de nouveaux prétextes de lui faire des présents et de les offrir de façon à persuader que ce serait le fâcher que de les refuser. Que dites-vous de ce procédé ? Pour moi, je trouve que mon fils est fort heureux de rencontrer de si honnêtes gens, ou qu'il n'est point de nation aussi polie que l'italienne.

J'avais ouï dire, il y a longtemps, que les gens de qualité valaient mieux en Italie qu'en France et qu'au contraire le peuple valait mieux en France qu'en Italie. C'est du P. de Colonia que je tiens cette remarque.

D. — Lyon, 17 février 1735.

Je ne vous ai pas encore dit que le jour que M. le duc de Villeroy vint à l'académie, M. de Fleurieu lui proposa de nous faire donner des jetons et lui dit qu'il n'avait pour cela qu'à dire un mot. S'il ne tient qu'à cela, répondit-il, j'en dirai trente. M. Perrichon qui avait assisté à l'assemblée,

était sorti quand cette proposition fut faite. Il revint, on lui en parla après le départ de M. le Duc qui était allé à la comédie. J'appuyai la proposition et je dis que je l'avais toujours souhaité, mais que les circonstances ne le permettaient pas alors. M. Perrichon convint de cela et dit que si M. le duc de Villeroy le voulait, la chose serait bien aisée, qu'il n'était que son premier commis ; enfin, il promit d'en parler au premier consulat. Cela a été fait, mais avec peu de succès. M. de Fleurieu qui avait la chose à cœur, voulut savoir ce qu'on avait résolu. M. le Prévôt des marchands lui dit : Nous vous donnerons une bourse de cent vingt jetons. — Il en faudrait au moins deux, dit M. de Fleurieu. — Eh bien ! deux, soit, répondit-il. Mais il y eut du malentendu, car, premièrement, la ville ne fait faire des jetons que tous les deux ans, ainsi deux bourses ne feraient qu'une par an ; en second lieu, qu'est-ce que cent vingt ou même deux cent quarante jetons pour vingt-cinq académiciens ? Ce serait pour chacun neuf ou dix au bout de l'année. M. Bertin dit que l'académie se déshonorerait si elle acceptait pareille chose. M. de Glatigny, le cadet, son ami, est d'avis différent. Il dit qu'il faut toujours prendre ce qu'on veut nous donner ; que la chose étant une fois établie, il ne sera pas difficile d'obtenir une augmentation et de persuader à un nouveau prévôt des marchands, que ce présent ne suffit pas. Qu'en pensez-vous ? Pour moi, je n'ai pas encore formé mon avis. M. de Fleurieu alla trop vite lorsqu'il se restreignit à deux bourses ; car, quand on a représenté à M. le Prévôt des marchands que cela ne suffisait pas, il a répondu que M. de Fleurieu n'en avait pas demandé davantage.

B. — Villefranche, 14 février 1735.

Vous me marquez que M. le duc de Villeroy doit honorer de sa présence la première assemblée de l'académie et y prendre solennellement le titre de Protecteur. Entre nous, je crois que cette qualité l'honore pour le moins autant qu'elle honore l'académie.

D. — Lyon, 3 mars 1735.

Je comptais, mon cher ami, ne vous entretenir aujourd'hui que de la retraite, mais je n'ai pu en faire que la moitié ou le quart. M. le maréchal de Noailles arriva hier ici, sur les huit heures du soir. Je voulais lui faire la révérence, le faire souvenir qu'il m'avait fait l'honneur de m'écouter, au commencement de la Régence, pour des affaires d'une autre nature que celles de la guerre ; enfin, lui demander sa protection pour

mon fils qui aura l'honneur de servir sous ses ordres. J'ai donc quitté la retraite sans attendre la seconde méditation et j'ai été à l'Intendance où M. Poulletier m'a présenté et nommé à M. le Maréchal et parlé en très bons termes de mon fils. Il a fait plus, il a voulu absolument que je dînasse chez lui et j'ai accepté. J'ai eu l'honneur d'être placé à table à côté de M. le Maréchal qui a dit qu'il était bien aise d'être placé entre deux prévôts des marchands, l'ancien et le nouveau. Cela m'a donné occasion de lui adresser plusieurs fois la parole et de causer avec lui. Il fait maigre et observe régulièrement le carême. Je lui ai dit qu'un général qui faisant voyage, ne se dispensait pas de ce devoir, donnait un grand exemple de religion. Il m'a répondu qu'on ne remplissait jamais bien ses devoirs quand on manquait au premier et au plus important. Il a ajouté qu'un homme raisonnable devait se conduire par principes. J'ai loué et j'ai applaudi. L'occasion s'est présentée de parler de littérature et d'histoire romaine, à propos des fleuves d'Italie, entre autres du Rubicon, dont le passage fut le premier acte d'hostilité de César contre la République. M. le Maréchal a dit que César, suivant les principes de ce temps-là, avait bien fait et que la République ne pouvait plus se soutenir. J'ai cité *Imperium mole ruit sua ;* il a dit que le luxe et la dépravation des mœurs avait été la première cause du mal et il a cité sur-le-champ : *sævior armis luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.* Comme il disait après le dîner que depuis six semaines, il s'appliquait à étudier l'Italie et à se mettre dans la tête la situation des lieux qu'il ne connaissait point et où il n'avait jamais été, je lui ai cité à ce propos, l'exemple de Lucullus qui, n'ayant jamais commandé d'armée, fut envoyé faire la guerre contre Mithridate et devint général habile dans le trajet d'Italie en Asie. Vous avez, Monseigneur, l'expérience que Lucullus n'avait pas et il ne connaissait pas mieux que vous les lieux où il allait commander. Il m'a paru que mon discours ne lui déplaisait pas. M. Perrichon qui lui donne demain à dîner, m'a pressé par deux fois d'être de ce repas. Je crois que j'irai, principalement pour faire la cour de mon fils à M. le Maréchal qui lui dira peut-être : Je connais votre père. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 28 février 1735.

Enfin, la proposition des jetons a été faite et n'a pas été entièrement rejetée ; c'est quelque chose et ce n'est rien. Franchement, c'est se moquer

des gens que de n'offrir que cent-vingt jetons par an! je serais quasi du sentiment de M. Bertin. Mais lui, qui est du consulat, comment n'a-t-il pas mieux soutenu la chose quand elle a été proposée? Cependant, si vous ne réussissez pas sous une prévôté des marchands où il semble que les sciences sont en honneur, par l'acquisition d'une bibliothèque et d'un médailler, je crois qu'on aura de la peine à y revenir. Cette réflexion me ferait penser qu'il serait peut-être à propos de prendre ce qu'on donne; parce que, comme dit fort bien M. de Glatigny, il ne sera pas si difficile d'obtenir une augmentation lorsque la chose sera une fois établie. Je vous parle sans intérêt, car quand il y aurait vingt-cinq jetons pour chaque assemblée, il ne m'en reviendrait pas beaucoup au bout de l'année. Vous ne me conseilleriez pas d'aller souvent à Lyon dans cette vue, puisqu'on ne manquerait pas alors de me donner le titre peu honorable d'académicien jetonnier. Je crois bien, à vous dire vrai, que tous le seraient un peu et que les assemblées seraient toujours plus nombreuses. Ne pensez-vous pas de même?

D. — Lyon, 3 mars 1735.

J'arrive, mon cher ami, de l'Hôtel de Ville où j'ai eu l'honneur de dîner avec M. le maréchal de Noailles et le comte son fils, chez M. Perrichon. La table était de dix-huit couverts et le repas magnifique, grands et excellents poissons, saumon, ombrechevalier, grand brochet, carpeau monstrueux. J'oubliai de vous dire hier que M. le Maréchal avait pris le matin une mauvaise chaise de poste et était allé entendre la messe aux Jacobins et ensuite voir M. de Tournes pour chercher des livres. Il lui avait fait écrire de Paris avant son départ, de lui tenir prêt tout ce qui pourrait servir à l'instruire sur l'Italie. On lui proposa plusieurs livres sur les antiquités, mais ce n'était pas là ce qu'il cherchait; il dit que cela serait bon à son retour, mais non pas à présent. Il voulait des descriptions particulières et politiques des différents Etats de ce pays-là. Il fit la même demande au P. de Colonia qui vint le voir ce matin et qu'il engagea à revenir l'après-dîner pour l'accompagner sur notre montagne où il voulait voir nos antiquités sacrées et profanes, particulièrement la prison de saint Pothin, notre premier évêque, qui est dans l'enclos des Dames de la Visitation de l'Antiquaille. On envoya pour cela demander à M. l'Archevêque la permission d'y entrer, de même que chez les Ursulines où il y a des bains antiques. M. le Maréchal m'a dit ce matin qu'il

avait été charmé de voir des lieux si célèbres dans l'antiquité ecclésiastique. M. Poulletier fit atteler six chevaux à son carrosse où se mirent M. le Maréchal, son fils, le P. de Colonia et M. Poulletier. Ce dernier m'a dit ce matin qu'il ferma la bouche plus de quatre fois au P. de Colonia qui voulait encore faire voir ceci et puis cela. Ne parlez pas de cela, mon Père, lui disait-il tout bas, car cette promenade l'ennuyait. Le Maréchal est sorti ce matin à sept heures et est allé entendre la messe à Sainte-Marie et révérer le cœur de saint François de Sales; de là, il est allé voir l'église d'Ainay, nos remparts et puis Saint-Jean. Avant le dîner, il a voulu voir tout ce qu'il y a à voir à l'Hôtel de Ville. Pendant ce temps-là, je me suis promené dans la cour avec M. Poulletier qui ne se souciait point de revoir ce qu'il a vu tant de fois.

4 mars 1735. — Hier, à dîner, comme quelqu'un buvait de grands verres d'eau, M. le Maréchal lui dit : « Vous en buvez trop, car quoique l'eau soit la meilleure chose du monde, comme a dit Pindare dans sa première ode, ἄριστον μὲν ὕδωρ, l'excès est dangereux. » Je suis assuré que ces trois mots de grec furent dits pour moi, sans vanité, car j'étais le seul de la table qui les entendît. Mais, direz-vous, comment savait-il que vous entendiez cette langue? Par le P. de Colonia qui s'était fait un devoir d'amitié de lui parler de mon fils et de moi, dans la promenade de la veille.

7 mars 1735. — Il faut que je vous conte une chose que M. Cheinet me dit hier et qu'il me rappelle maintenant, en me disant qu'elle est digne de vous être écrite. C'est une réponse qui fut faite à un calviniste qui soutenait que lorsque Notre-Seigneur dit à saint Pierre : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, il avait montré son propre corps en disant *cette pierre*. Le catholique lui répondit sur-le-champ: « Vous ne recevez point de tradition, faites-moi voir ce geste dans l'Ecriture. » Ce catholique était M. de Madières, ancien capitaine, fils de Mme de Madières, que vous avez connue autrefois. Il raconta ce trait hier à M. Cheinet, sa réponse m'a paru bonne.

12 mars 1735. — Je reçus hier au soir, mon cher ami, une lettre de mon fils, du 1er mars. M. le maréchal de Broglie voulut, il y a quelques jours, faire attaquer un poste dont les ennemis s'étaient emparés à douze

milles de Modène. Il fit pour cet effet marcher pendant la nuit mille grenadiers, trois cents chevaux et quelques housards. A la pointe du jour, ce détachement fut en bataille à la portée du pistolet des ennemis. On aurait certainement emporté ce poste, mais M. de Raousset qui commandait ce détachement, vit qu'il lui en coûterait pour cela quatre ou cinq cents grenadiers et il eut la prudence de se retirer sans rien entreprendre. Il eut vingt ou vingt-cinq hommes tués ou blessés dans sa retraite, parmi lesquels il y eut cinq officiers. Je ne suis pas homme de guerre, mais il me semble que M. de Raousset fit très prudemment. Ces pauvres soldats furent heureux d'être commandés par un homme aussi sage. Il aurait fallu du canon pour emporter ce poste et ce fut sans doute sur un faux avis qu'on crut pouvoir le prendre d'emblée.

B. — Villefranche, 10 mars 1735.

Vous me dites des merveilles de M. le maréchal de Noailles et vous avez raison d'en parler de la sorte, car il vous estime beaucoup. Vous me demanderez comment je puis le savoir? Je vous répondrai que c'est par une lettre que j'ai reçue aujourd'hui de ma fille. Mais j'ajoute que le public n'est pas si favorable que vous à ce général et qu'il n'en a pas des idées si avantageuses. Si vous me demandez encore de qui je le sais, je vous répondrai de même, que c'est de ma fille. Car, voici mot à mot ce qu'elle m'a écrit et je suis bien aise de vous l'envoyer, afin que vous ne manquiez pas de la gronder la première fois que vous la verrez et que vous lui disiez qu'il faut avoir un peu plus de retenue dans ses discours, lorsqu'on parle d'un homme respectable et choisi par des ministres éclairés: « M. le maréchal de Noailles, me dit-elle, a passé ici pour aller commander en Italie, au grand regret de tout le monde, car il n'est point estimé. On en parle comme d'un homme qui, dans le raisonnement, paraît avoir de l'esprit et qui, dans le fond, a la tête dérangée. Ce qu'il a d'excellent, c'est qu'il a beaucoup de piété. On dit qu'il fait beaucoup d'amitié à M. du Gas qu'il estime beaucoup et non sans raison; cela ne fera pas tort à M. son fils. » Jugez maintenant si votre nièce ne mérite pas une bonne correction. Ne la faites pourtant pas trop forte, car apparemment elle ne parle de la sorte qu'à moi et je ne le répète qu'à vous. D'ailleurs, elle n'est que l'écho de la renommée et j'ai ouï dire la même chose à peu près à cent personnes différentes.

D. — Lyon, 19 mars 1735.

Votre lettre, mon cher ami, du 10 au 16 de ce mois, me fut rendue hier. Votre chère fille n'est pas prévenue pour M. le maréchal de Noailles, elle a cela de commun avec bien des gens. Je souhaite de bon cœur à ce général quelque grand succès pour l'honneur de la piété. Dire qu'il m'estime beaucoup, c'est une hyperbole des plus fortes et qui se réduit à présumer que dans deux mois, il se souviendra encore de mon nom et que lorsque mon fils ira lui faire sa cour et se nommera, il lui dira : je connais votre père.

21 mars 1735. — Vous demandez quelle figure faisaient Ornithis (1) et Riperconius (2) pendant que M. le maréchal de Noailles me faisait l'honneur de me parler d'érudition ? Je ne le remarquai pas trop, mais s'ils s'ennuyèrent, ce ne fut pas longtemps, car la conversation ne fut pas longue. Vous savez qu'à table, chacun parle à son voisin de temps en temps et quelquefois aussi la conversation devient générale. Au reste, vous êtes heureux à fabriquer des noms et ces deux-ci méritent que je les adopte. Vous demandez si ces petites malices vous sont encore permises? Vous avez prévu la réponse, *achevez le Confiteor*.

24 mars 1735. — .....Au sortir de la Congrégation, M. le comte du Toupet, brigadier des armées du Roi, m'a arrêté pour me demander des nouvelles de mon fils le capitaine. Ensuite, il m'a parlé de M. le maréchal de Noailles, sous qui il a servi dans la précédente guerre en Catalogne. Il a fort bonne opinion de ce général et il est persuadé qu'il fera parler de lui, sans doute avantageusement..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

1er avril 1735. — On accorde à l'académie trois cents jetons tous les deux ans, car la ville ne les fait frapper que de deux ans en deux ans. Cela fera chaque année six jetons pour chaque académicien, si le partage se fait également. On n'a point encore fait de délibération là-dessus, on a seulement proposé de fixer un certain nombre d'assistances pour avoir part aux jetons et d'ajouter qu'il faudrait avoir fait un discours à son rang. Ces jetons auront d'un côté les armes de la

(1) M. Poulletier.
(2) M. Perrichon.

ville et de l'autre une devise ou un emblème. On proposa dans la dernière assemblée d'y mettre le symbole que l'académie a adopté pour son sceau et qui fut de l'invention de M. Laisné. Vous savez que c'est l'ancien autel de Lyon qui avait été construit à Ainay et qui est représenté sur les anciennes médailles de Lyon, avec ces mots : ***Athenæum Lugdun. restitutum MDCC*** et dans l'exergue ***XXV, viri Acad. Lugd.*** Vous connaissez le vers de Juvénal : ***Palleat... ut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.*** Je proposai là-dessus une réflexion que je ne fis pas quand le sceau fut adopté. Pourquoi, dis-je, choisir pour notre devise, un reste d'idolâtrie païenne ?

Cet autel dont nous conservons la figure, était destiné aux sacrifices que faisaient les soixante nations des Gaules, à Rome et à Auguste. L'inscription des médailles antiques est ***Romæ et Augusto.*** On répondit que nous ne le considérions pas sous ce rapport, mais sous celui des pièces d'éloquence qui étaient prononcées en ce lieu. M. l'abbé Tricaut appuya fort ma réflexion et dit qu'il était indécent qu'une compagnie où étaient quatre prêtres, choisit pour sa devise un autel païen. Qu'en dites-vous ?

4 avril 1735. — Nous dinâmes chez M. Poulletier avec un maréchal de camp. C'est M. le comte de Ségur, frère de M. de Saint Papoul. Sa femme est sœur de M. le Grand Prieur et de M. l'archevêque de Cambrai. Il nous apprit deux mots au sujet de nos officiers de l'armée d'Italie. La salle de l'Opéra à Milan est magnifique; les acteurs ont des appartements de deux ou trois chambres, chacun autour du théâtre. Nos officiers s'y rendaient en foule et allaient causer avec les actrices. Cela incommodait les acteurs et leur déplaisait fort ; ils s'en plaignirent à leur directeur qui était homme d'esprit. « Ces gens-là, leur répondit-il, se sont rendus maîtres de tout le Milanais en quinze jours et vous êtes étonnés qu'ils aient pris vos loges en trois ou quatre jours ! »

6 avril 1735. — Voici encore quelques traits que je tiens de M. de Ségur. A la bataille de Guastalla, quatorze escadrons de cavalerie française en battirent vingt-sept impériaux. Le lendemain de la bataille, un trompette du régiment d'Orléans fut envoyé chez les ennemis pour porter de l'argent à quelques officiers qui avaient été pris au passage de la Secchia. Il rencontra M. de Konigseck qui le questionna beaucoup et lui dit qu'il était fort content de notre cavalerie, et qu'elle avait très bien fait la

veille. Et combien, lui dit-il, étiez-vous d'escadrons? Le trompette lui ayant dit quatorze. « Cela ne peut pas être, dit M. de Konigseck, vous ne dites pas vrai. » Le trompette les ayant nommés l'un après l'autre, il parut surpris et fâché. M. de Ségur dit que rien n'est au-dessus du courage et de la valeur de notre infanterie; que quand il s'agit de marcher à l'ennemi, ils ne connaissaient plus de fatigues et que, fallût-il marcher dans la boue jusqu'aux genoux, si on les assure qu'ils trouveront l'ennemi au bout, ils y volent. Mais, il serait à souhaiter qu'ils imitassent l'infanterie allemande du côté de la discipline militaire. Je demandai en quoi principalement? Dans l'attention, dit-il, au commandement et dans le profond silence qu'ils gardent dans une action. Je ne sais si ce silence ne refroidirait point l'ardeur de nos troupes. On a fait la guerre de part et d'autre avec beaucoup de politesse; les prisonniers ont été fort bien traités. La veille de la bataille de Parme, les ennemis firent prisonnier un nommé Cordier, officier d'infanterie et habile ingénieur qui dessine parfaitement bien. Le prince de Wurtemberg voulait le faire pendre, le prenant pour un espion parce qu'on lui trouva plusieurs plans dans sa poche. M. Cordier se justifia très bien et dit qu'il était officier et qu'il exécutait les ordres qu'il avait reçus. Après cette explication, le prince de Wurtemberg lui fit beaucoup d'honnêtetés et le fit souper avec lui. Je vous ferai mauvaise chère, lui dit-il, nous n'avons que de la poudre et des balles. Le lendemain, il le fit mettre dans sa chaise qui suivait l'armée et lui dit : Nous marchons à vous, vous serez témoin comme nous allons traiter votre nation. Il comptait sans l'hôte. Sur les deux heures après-midi, on fit sortir M. Cordier de la chaise, pour y mettre le corps du général Mercy qui venait d'être tué. Pendant la dernière campagne, les deux armées furent assez longtemps en présence, le Pô entre deux. On convint que chacun pêcherait de son côté, dans la rivière, sans se troubler de part ni d'autre. Les Allemands prirent un très bel esturgeon et l'envoyèrent au général français qui commandait de l'autre côté; celui-ci, par politesse, ne voulut pas l'accepter et le renvoya. Les ennemis le renvoyèrent. Alors M. de Ségur proposa de le partager, d'en garder la moitié et de leur envoyer l'autre, ce qui fut exécuté. Nos gens ayant pillé quelques bagages des ennemis, M. le prince de Wurtemberg y perdit une épée d'or dont il faisait cas parce qu'elle venait de l'empereur. Il la fit demander, mais elle avait été rompue et avait passé de main en main. On la fit chercher, on la fit remonter et on la lui envoya. Ce prince, sans

doute, en paya la valeur aux soldats qui l'avaient prise. Les ennemis renvoyèrent aussi à notre général tout ce qui se trouva entier dans sa vaisselle d'argent qui avait été pillée au passage de la Secchia et il en paya la valeur au poids.

D. — Lyon, 13 avril 1735.

Mme de Bellevue me fit voir hier une lettre de son frère par laquelle il l'exhorte à écrire à Mme la comtesse de Cesi ; ma fille n'avait pas attendu cet avertissement, il y avait quelques jours qu'elle lui avait fait réponse. Il dit que cette dame écrit quatre ou cinq lettres par jour et qu'elle entretient commerce de lettres avec la duchesse douairière de Parme, avec les princesses de Modène qui sont maintenant à Boulogne, avec le vieux duc leur père, avec des dames de la cour de Vienne. M. Salviati m'avait bien dit que c'était une dame très spirituelle. Quand mon fils reviendra de ce pays-là, il saura plus d'italien que moi. Il dit qu'il ne parle plus d'autre langue. Il a fait un sonnet et, sans vanité ou avec vanité, ajoute-t-il, je puis dire qu'il a été approuvé des connaisseurs. Il voulait l'envoyer à sa sœur, mais il l'avait prêté au plus fameux poète de Modène ; l'excuse n'est pas bonne, un auteur doit savoir par cœur une pièce aussi courte.

15 avril 1735. — Il est temps de finir; il faut pourtant auparavant, puisque vous le souhaitez, vous envoyer ce que le P. de Montfaucon a dit de votre ami, p. 446 : « *Taurino profecti, ineunte Junio Lugdunum venimus, amicisque de reditu gratulantibus nos sistimus. In iis D. Dugas e primaria urbis nobilitate, vir doctus, Græce peritus, cujus ædes eruditis omnis generis frequentantur, nos ut amicissime excepit in Italiam properantes, paribus officiis reduces amplexus est.* » χαῖρε, ὦ φίλτατε.

19 avril 1735. — ... J'arrive de l'académie qui a tenu son assemblée publique. M. du Péron y a lu le discours dont je vous ai parlé, sur la valeur des Gaulois et M. de Charly des réflexions sur le caractère de Salluste, de Tite-Live et de Tacite. Ce dernier discours m'a paru fort judicieux et écrit très poliment. J'ai autrefois traité ce même sujet, du moins sur les deux premiers historiens ; au lieu de Tacite j'avais pris Velleïus Paterculus. M. de Charly l'a traité avec plus d'étendue et plus d'exactitude que je n'avais fait. Je ne me repentirai point d'être l'auteur

de son discours. M. Brossette a répondu à l'un et à l'autre; mais plus longuement au premier, dont il a paru ne pas adopter le sentiment.

B. — Villefranche, 18 avril 1735.

Je m'entretins hier plus d'une heure avec M. le président de Meaux. Il fut à Paris, en humanités, au collège de Louis-le-Grand où il fit une connaissance particulière avec le P. Hardouin, qui se faisait un plaisir de l'instruire et qui lui donna les principes des médailles et du goût pour cette science. Il en avait autrefois un assez grand nombre, onze mille, me disait-il. Mais il s'en est défait parce qu'il n'est pas assez riche pour suivre le goût qu'il aurait pour toutes les sciences et les arts, médailles, tableaux, estampes, histoire naturelle, etc., il s'est borné aux livres. Il me raconta une chose du P. Hardouin qui vous surprendra peut-être : prenez, lui disait-il en se promenant dans l'immense bibliothèque du collège, le livre qu'il vous plaira, ouvrez-le où il vous plaira, choisissez la phrase qu'il vous plaira, écrivez seulement les lettres initiales de chaque mot, je les remplirai et je vous dirai de quel auteur est la phrase. Il m'ajouta qu'il en fit l'expérience sur un livre qu'il croit être un volume de saint Basile en latin.

Il me parla aussi de M. le président de Maison qu'il connaissait et à qui même il fit présent d'une médaille rare. C'était un homme, me dit-il, qui, avec cent mille écus de rente, avait trouvé le moyen de se ruiner. Il avait donné dans tout ce que vous pouvez vous imaginer de curieux et il avait des cabinets de tout. Il avait un jardin dans une serre qui produisait toute l'année des plantes, des fleurs et des fruits par le moyen du feu qui y entretenait une chaleur perpétuelle. Vous aurez la bonté de ne pas douter un moment de tout ce que je vous dis, car M. le président de Meaux vous en assure.

B. — Villefranche, 29 avril 1735.

J'aime mieux que ma femme raccommode cinq ou six paires de bas par jour, que si elle écrivait cinq ou six lettres et qu'elle aille souvent visiter ses maisons de campagne, que si elle entretenait commerce avec les plus beaux esprits de la Cour. J'estime fort toutes les qualités de Mme la comtesse de Cesi, mais je fais encore plus de cas de celles dont Salomon veut que la femme forte soit ornée. Ne pensez-vous pas de même?

30 avril 1735. — Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer le passage du P. Montfaucon, où, en deux mots, il fait votre portrait au naturel; il n'y avait que deux mots à ajouter après *græce peritus*, il fallait mettre en bon latin, *pietate insignior*, si cela vous déplaît, j'en suis fâché, mais je veux toujours dire la vérité, même au hasard de chagriner mes amis.

D. — Lyon, 1er mai 1735.

Je sortis hier de retraite, mon cher ami... J'ai pris du P. Boudret une idée bien différente de celle que m'avait donnée une méditation que j'avais entendue dans une retraite du mois. C'est un très excellent homme, intéressant comme le P. Boisot, avec un talent supérieur pour la parole; non pas pour ce qui regarde la voix et la prononciation, il a quelque chose de désagréable en cela. Mais, ce léger défaut est bien récompensé par la force et l'élévation des pensées, par la justesse et la solidité de ses raisonnements, par la précision et la netteté de sa composition. Entre autres, je n'ai rien entendu de plus beau, de plus solide, de plus touchant que sa méditation sur la nativité de Notre-Seigneur et une conférence sur la fréquente communion. Je le mets au-dessus du P. Bourgeois qui a pourtant son mérite. Le P. de Russy nous a fait deux conférences et il est toujours admirable dans ce genre de discours. On est fâché quand la fin s'approche. Je ne vous parle point des deux autres, le P. Paulin et le P. Fellou, vous les connaissez.

3 mai 1735. — Le P. Boudret, me parlant du régiment du Maine où je savais qu'il y avait quantité d'officiers d'une véritable piété, me nomma un capitaine dont j'ai oublié le nom et duquel ses camarades avaient dit au P. Boudret : un tel peut recevoir un soufflet, présenter l'autre joue et rester avec honneur au régiment, tant on était persuadé de sa piété et de sa bravoure.

Voici un trait d'une autre nature que je tiens de M. de Praminal. Je venais de voir notre jeune colonel du régiment de Picardie, le commandant de Vassé, le Roi l'aime, dit M. de Praminal, et lui parle volontiers. Il était un jour dans une partie où le Roi répéta plusieurs fois qu'il voulait qu'on fût sans façon. Comme on avait peine à oublier la majesté royale et que le Roi dit au commandant, encore des cérémonies! celui-ci prit un verre et dit : à ta santé, la France! Le Roi se mit à rire et ne se

fâcha point de cette liberté. Le P. de Viau cita, à ce propos, un trait de M. de la Feuillade qui, dans une pareille occasion, embrassant le feu Roi par le milieu du corps, lui dit avec transport : je t'aimerais de tout mon cœur, si tu n'étais pas mon roi ! Cela me paraît d'un fin courtisan.

10 mai 1735. — J'arrive de l'académie où j'ai lu mon discours intitulé : *Recherches sur l'origine, les progrès et la décadence de la langue grecque*. On a paru content, vous le verrez et vous en jugerez...

D. — Lyon, 30 mai 1735.

S'ensuit le compliment que je vous ai aussi promis, que le P. Albanel fit réciter à feu mon père, prévôt des marchands et commandant pour le Roi dans la Ville de Lyon, M. de Canaples ayant été rappelé en 1697.

DEVISE

Une pièce de monnaie, avec cette âme : *Placet hac sub imagine princeps.*

Le ciel, pour me former, prodigua ses trésors ;
L'art, pour me façonner, épuisa son adresse ;
Chez moi, le fond répond à l'éclat du dehors,
Et le solide est joint à la délicatesse.
Je suis aimé de tous, on me veut en tous lieux ;
J'entretiens le commerce et nourris l'abondance ;
Il m'est si naturel de faire des heureux,
Que j'en fais où je suis par ma seule présence.
Mais, parmi tant de biens qui se trouvent en moi,
Je possède surtout un fort grand avantage.
C'est que, représentant la personne du Roi,
Je sais le faire aimer jusque dans son image,
Placet hac sub imagine princeps.

D. — Lyon, 1er juin 1735.

Les deux fils de M. de Sénas qui sont au collège, répondirent publiquement, il y a deux ou trois ans, dans un exercice littéraire sur l'histoire, la géographie, etc. Entre autres questions qu'on leur fit par des billets distribués aux assistants, il échut au P. de Colonia de demander quel était le caractère de la nation italienne. L'enfant répondit que les Italiens étaient jaloux, défiants, poltrons. M. du Lieu, qui me conta le fait dans le temps, ajoutait que le P. de Colonia avait dit *fort bien*, mais

la version de M. du Péron ne le porte pas. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'il y a d'Italiens à Lyon fut piqué au vif. M. de Ponsaimpierre se mit en tête de punir le pauvre P. de Colonia en lui faisant peur. Il fut le voir et lui dit : « Mon Père, vous savez que je suis de vos amis depuis longtemps ; je viens vous donner un avis. Vous avez offensé toute la nation italienne; il y a cinq ou six jeunes gens qui ont résolu de vous faire un mauvais parti, tout au moins de vous maltraiter, vous et le jeune régent qui a instruit MM. de Sénas, tenez-vous sur vos gardes. » Le P. de Colonia lui dit qu'il y avait bonne justice en cette ville, et qu'une pareille entreprise serait punie rigoureusement. « Oh ! mon Père, dit-il, ils ne craignent rien, ils sont armés de bons stylets. Au pis aller, après avoir fait leur coup, ils sortiront du royaume. » M. du Péron dit que le P. de Colonia demeura quinze jours sans sortir. C'est tout ce que voulait M. de Ponsaimpierre. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

7 juin 1735. — M. l'abbé Michel, chanoine d'Ainay, m'apporta hier un beau présent de la part de M. Falconet. C'est la *Vie de M. de Turenne*, par M. de Ramsay, en 2 vol. in-4°, édition fort ornée de vignettes, de cartes, de plans de batailles; aussi c'est la maison de Bouillon qui a conduit ce dessin et fourni tous les mémoires à l'auteur. M. de Ramsay est gouverneur du petit prince de Turenne et lui dédie son ouvrage. M. Falconet a voulu se réconcilier avec moi par cette marque de souvenir. Il marque à M. l'abbé Michel qu'il m'écrira au premier jour, il est honteux du passé; il dit pourtant qu'il n'y a pas tout à fait de sa faute, qu'il m'avait écrit, mais qu'il a découvert qu'un coquin de valet, sujet à s'enivrer, avait gardé la lettre dans sa poche au lieu de la mettre à la poste. La charité croit tout; je le préviendrai par mes remercîments. Il a envoyé trois exemplaires de cet ouvrage, un pour M. le prévôt des marchands, un pour M. l'abbé Michel et un pour moi. La ville, pendant que j'étais prévôt des marchands, à la recommandation de M. le Maréchal, accorda à son père une pension de mille livres pour être continuée à Camille après la mort du père. Vous voyez que la reconnaissance a autant de part que l'amitié à ce présent. Sa situation personnelle est agréable : il jouit, suivant le compte de l'abbé Michel, de seize mille livres de rente, mais il est chargé de nourrir une partie de sa famille. Il a douze cents livres de la maison de Bouillon, non-seulement en pension viagère, mais en contrat perpétuel. Il presse sa femme d'aller le joindre à

Paris, mais elle ne peut se résoudre à quitter Lyon. La Reine et M. le cardinal de Fleury ont demandé à M. Falconet pourquoi sa femme n'était pas avec lui. Sa femme ne veut pas le croire et elle dit : Bon ! la Reine s'embarrasse bien de cela !

B. — Villefranche, 11 juin 1735.

J'ai reçu ce matin une lettre de mon fils qui ne m'avait pas écrit depuis le 13 mai. Elle est datée du camp de Westoffen, le 3 juin : « Je vous « mandais, me dit-il, dans ma dernière lettre que je vous ai écrite de « Berncastel, que nous en devions partir le lendemain pour venir « camper sous Kaiserlautern jusqu'à nouvel ordre. Ce nouvel ordre n'a « pas tardé d'arriver, car nous n'avons été dans ce camp-là que trois « jours et de là, nous sommes venus camper en deux jours près de « Vorms. C'était là qu'était le rendez-vous de toute l'armée; elle s'y est « toute rassemblée en trois jours de temps que nous y sommes demeu- « rés. De là, on nous a fait marcher pour venir à ce camp-ci, qui n'est « guère qu'à une lieue du précédent; il y a deux jours que nous y « sommes, on dit que nous partons demain. Je ne sais à quoi tend tout « ce grand appareil, mais tout le monde assure que la paix est faite; il me « semble même que nous agissons conformément à cela. Quoi qu'il en « soit, que la paix se fasse ou que la guerre continue, on croit que nous « ne passerons pas le Rhin cette année. Les Allemands le gardent fort « soigneusement. Nous avons déjà vu deux de leurs camps, l'un vis-à- « vis de Vorms et l'autre vis-à-vis d'ici. D'ailleurs, ils ont mangé tout « le pays de l'autre côté du Rhin, de façon qu'on dit qu'il nous serait « impossible d'y subsister. On ne doute pas que, si malgré toutes ces « raisons nous passons, il n'y ait une bataille. Je ne suis pas plus brave « qu'un autre, mais je serais bien aise d'en voir une, à condition néan- « moins, de n'être pas tué. M. de Coigny passait l'autre jour devant « notre régiment: nos grenadiers, le voyant passer, se mirent à dire : « Celui-là a bien l'air d'un gagneur de batailles. Notre colonel alla aussi- « tôt lui rapporter ce discours; il répondit : « Ce n'est pas assez de leur « faire voir que j'en ai l'air, je veux encore leur faire connaître que « j'en ai le jeu. » Nous avons eu pour venir de Vorms ici, la plus horrible « journée qu'on puisse avoir, la pluie sur le corps, de la boue jusqu'au « ventre et, pour comble de bonheur, nous restâmes douze heures en « chemin; nous n'avions pourtant qu'une lieue à faire. C'est un miracle

« comment les hommes, les chevaux et les charrettes s'en sont tirés. » Voilà toute la lettre, assez laconique, comme vous voyez. Nous ne devons pas, au reste, nous plaindre de nos mauvais chemins et de nos fatigues à voyager, puisqu'en ce pays-là, on est resté douze heures pour faire une lieue.

D. — Lyon, 12 juin 1735.

Quoique je présume, mon cher ami, que vous devez arriver ce soir (car Mme Dujast est accouchée heureusement), je ne laisse pas de vous écrire; ce sera une preuve de mon exactitude et ce sera un moyen de conserver quelques traits qui pourraient m'échapper. M. l'Archevêque me fit voir hier une lettre par laquelle on lui mande que M. le cardinal de Fleury ouvrit l'assemblée du clergé par un discours de demi-heure, qui parut médité avec soin et qu'il prononça avec beaucoup de grâce sans que sa mémoire parût chanceler, malgré son grand âge. Il exhorta les prélats à agir avec zèle, avec fermeté, mais avec douceur et avec modération contre un parti rebelle à l'Eglise, orgueilleux et opiniâtre. Il leur recommanda de ne mêler à leur zèle, ni passions humaines, ni motifs personnels. Il fit valoir le zèle du Roi pour la Religion et s'étendit sur les arrêts du conseil au sujet de M. de Saint Papoul et des remontrances de M. l'archevêque de Cambrai et de la Sorbonne. Autre conte de M. le Clerc : Mlle de Charolais envoya retenir une loge à la comédie, il y a quelque temps. Cet ordre fut oublié et quand la princesse arriva, toutes les loges se trouvèrent occupées. Elle ne voulut déranger personne et prit le parti de monter au paradis sans se faire connaître; elle défendit même qu'on la nommât. Elle se trouva à côté d'un officier gascon, homme d'esprit, qui dans le fond du cœur en eut fort mauvaise opinion, comme il l'avoua ensuite, mais qui lui parla avec beaucoup de politesse sans la connaître. Quand la comédie fut finie, il lui donna la main et il fut bien surpris, lorsqu'il fut en bas, d'entendre appeler le cocher de Mlle de Charolais et de voir la livrée de la princesse. Il quitta sa main brusquement et passa la sienne derrière le dos, en marquant par sa contenance, sa surprise et son respect. « Comment, Monsieur, dit-elle, vous ne voulez plus me donner la main ? » — « Au Paradis, répondit-il, tous sont égaux, mais ici-bas, la différence est infinie. » La princesse lui ordonna de venir souper chez elle et l'a toujours protégé depuis ce temps-là.

B. — Villefranche, 20 juin 1735.

Il faut que je vous fasse part de deux anecdotes qu'apparemment vous ne savez pas. Vendredi au soir, je soupai par occasion chez M. d'Espiney; il avait chez lui l'abbé Peysson et il attendait M. Gacon. Comme je trouvai par hasard M. d'Espiney dans la rue, il me proposa de souper avec ces messieurs et je l'acceptai à cause de M. Gacon que j'estime beaucoup et qui mérite en effet d'être estimé de tous les honnêtes gens. C'est lui qui m'apprit un trait assez plaisant de son frère le poète. Il n'avait pu obtenir de M. le chancelier de France, la permission d'imprimer un de ses ouvrages et il avait dit assez librement à ce sujet qu'on obtenait aisément un privilège pour les mauvais livres, mais qu'on n'en pouvait avoir pour les bons et cependant, il avait fait imprimer le sien sans aucune permission. Ce livre parvint à M. le Chancelier à qui on avait aussi rapporté la parole indiscrète de l'auteur et M. le Chancelier jugea à propos de l'en punir et de l'envoyer en prison. Ce fut un exempt nommé Bégon qui fut chargé de la commission. Il vint chez M. Gacon et monta au quatrième étage où logeait le poète. L'ayant trouvé chez lui, il lui demanda s'il s'appelait M. Gacon. — Oui, Monsieur, dit l'autre, c'est mon nom. — Monsieur, lui dit l'exempt, êtes-vous l'auteur de cet ouvrage ? en lui montrant le livre en question. — Oui, Monsieur, répondit Gacon. — Me le certifieriez-vous par écrit, dit l'exempt. — Oui, reprit encore le poète et, sur-le-champ, il lui donna un certificat de sa main par lequel il reconnaissait avoir composé ce livre. — Cela étant, lui dit l'exempt, j'ai ordre de M. le Chancelier de vous conduire en prison. — Allons, Monsieur, reprit Gacon, je suis prêt à obéir. Ils descendent ensemble et trouvent un fiacre à la porte. L'exempt pria M. Gacon d'y monter. Oh ! pour cela, fit-il, je n'en ferai rien, car je ne puis aller en carrosse sans être notablement incommodé. — Mais, Monsieur, reprit l'exempt, comment voulez-vous donc que je fasse ? je suis seul ici. — Ne craignez rien, dit Gacon, je ne m'enfuirai pas et nous irons ensemble, à pied, partout où il vous plaira. L'exempt le conduisit au Fort-Évêque et, en y entrant, Gacon aperçut dans la cour un nommé Remond, notaire, qu'on avait mis en prison pour quelque fausseté dont il était accusé. — Monsieur, dit Gacon à l'exempt, avez-vous des tablettes dans votre poche ? — Oui, Monsieur. — Ayez la bonté de les tirer et d'écrire ce que je vais vous dicter et voici ce qu'il lui dicta :

Le poète sans fard arrêté par Bégon
Est conduit dedans la prison,
Où loge Remond le notaire :
O ciel ! aurait-il mérité
D'être traité comme faussaire
Pour avoir dit la vérité !

L'exempt ferma ses tablettes, dit adieu à M. Gacon et alla rendre compte à M. le Chancelier de sa commission. Il lui raconta comment la chose s'était passée et lui parla des vers que le poète lui avait dictés. M. le Chancelier voulut les voir et alors se mettant à rire, il dit à l'exempt : Allez l'élargir. Ainsi Gacon sortit de prison et obtint par une malice plus vive que la première d'être délivré de la peine que celle-ci lui avait méritée.

B. — Villefranche, 27 juin 1735.

Voici la dernière pièce que je vous ai promise, elle est de M. de Voltaire ; vous verrez s'il n'a pas été comme les autres la dupe du sieur des Forges Maillard. Il écrit à Mlle Malcrais de la Vigne en lui envoyant la *Henriade* et l'*Histoire de Charles IX*. Cette épître me paraît belle et je crois que vous penserez de même. C'est la pièce de tout le recueil à laquelle je donnerais volontiers le prix. L'auteur y fait son portrait et y décrit son règlement de vie ; vous ne le trouverez peut-être pas tout à fait formé sur les avis qu'on donne à la retraite.

Vous jugez bien que l'estime que je fais du génie aisé et naturel de Voltaire ne m'engage pas à approuver sa morale, ni même tous ses autres sentiments ? N'est-ce pas une chose honteuse pour lui d'être obligé d'avouer qu'il ne court de plaisirs en plaisirs que *pour remplir le vide de soi-même ?* Que ne va-t-il entendre dans le dessein d'en bien profiter, le sermon du P. Segaud contre la vie mondaine ? Vous avez remarqué qu'il fait rimer *peines* avec *j'aime* ou plutôt que *peines* n'a point de rime. Cette épître est datée du 15 août 1732. Ainsi le poète a maintenant quarante ans et il serait temps qu'il devînt sage ; mais le premier pas pour arriver à la sagesse est d'avoir de la religion. Que Dieu lui en donne et augmente la nôtre ! Il ne se sauvera jamais le pauvre homme s'il ne va se confiner à la Trappe. *Graviter*, verbe, m'a paru un terme nouveau. En effet, je viens de le chercher dans le *Dictionnaire de Trévoux* et je ne

l'ai pas trouvé. Fera-t-il fortune? Je l'aimerais mieux que le *miraculé* de M. l'archevêque de Sens.

D. — Lyon, 29 juin 1735.

Je reçus hier une lettre de mon fils du 20 de ce mois, datée du camp de Marinirola, à deux lieues tout au plus de Mantoue. M. le prince de Montauban qui l'avait retenu à diner, lorsqu'il fut le voir à Gualterio, l'envoya prier encore, quelques jours après, parce que M. le marquis Gorini, avec qui mon fils avait fait une connaissance particulière à Milan, dinait chez lui. Ce marquis est un homme de distinction de Milan et fort riche. Il est fort connu du roi de Sardaigne et de M. le maréchal de Noailles... C'est un homme de lettres, auteur de tragédies dédiées à l'empereur, qui lui a donné pour cela son portrait enrichi de diamants. Mon fils traduisit l'année dernière une de ses tragédies en vers français et cela fit un grand plaisir à ce marquis.

22 juillet 1735. — ... J'ai achevé ce matin de remplir mes armoires et de débarrasser absolument mon cabinet. Il ne me reste plus à souhaiter que de vous voir venir admirer votre ouvrage. Tous mes livres in-12 sont entrés dans mes armoires et chacune en contient plus de mille et près de mille ; comptez que je ne vais pas aux quatre mille cinq cents. Si vous en avez plus, vous me passez.

B. — Villefranche, 2 août 1735.

Je vous félicite d'être hors d'embarras et d'avoir arrangé votre cabinet. Je vois d'ici toute sa beauté et je me le représente parfaitement tel qu'il est avec les rideaux, les portières et les fauteuils. Vous n'y entrez qu'avec plaisir et une secrète complaisance, mais de peur d'imiter le roi de Babylone, vous ne direz point : c'est là le grand et magnifique cabinet que j'ai ramassé avec tant de dépense, que j'ai orné avec tant de soins, que j'ai rangé avec tant d'ordre. Quand ma bibliothèque sera aussi nombreuse que la vôtre (et peut-être n'y a-t-il pas grande différence), si vous étiez d'humeur à faire un échange et que je fusse assez riche pour en faire la folie, je vous donnerais hardiment deux mille écus de retour.

D. — Lyon, 11 août 1733.

Il faut vous dire ce qui se passa à l'académie avant-hier. M. de Grollier lut une lettre d'un de ses amis, le commandeur de Savasse, sur les

pierres qu'on trouve à Malte et qu'on appelle communément *langues et yeux de serpent*. Le commandeur montre que ce sont des dents et des mâchoires de poissons et pour le prouver par l'autopsie, il fit porter par son valet à l'académie (car il est ici actuellement) une corbeille pleine de ces pétrifications encore attachées à des pièces de rochers. Le maître ne vint pas, mais le valet parait entendu dans cette matière et montrait ce qu'on lui demandait. Ce commandeur de Savasse a amassé aussi quantité de médailles antiques et il prétend en avoir au moins cinq cents de grand bronze, qui manquent au cabinet de la ville. Il ne serait pas fâché de traiter avec la ville, tant de ses médailles que de ses curiosités naturelles. Ce commandeur m'est venu voir. Nous causâmes trois quarts d'heure sur les pétrifications et les médailles. Il me parait homme d'esprit et curieux plutôt que savant et, à dire le vrai, un homme de sa profession qui a passé une partie de sa vie dans les voyages et les caravanes, n'a guère pu approfondir aucune science. C'est un homme de quarante ans, autant que j'en puis juger. Il me dit qu'il cherchait à se défaire de ses médailles. Il doit retourner à Malte dans quelques mois pour y faire un long séjour.

B. — Villefranche, 17 août 1733.

Je quitte votre lettre pour vous transcrire le portrait de M. de Voltaire dont je ne connais pas l'auteur. Il y a plus de six semaines que M. de Ville me l'a prêté, il est bien temps de le lui rendre. Vous direz peut-être que vous n'aviez que faire de cette pièce, puisque je vous l'ai fait lire à Lyon. Hé bien ! ne la relisez pas, mais au moins sera-t-elle conservée dans nos lettres : nous l'y retrouverons quand nous voudrons et peut-être aura-t-elle un jour sa place dans les *Adversaria*. « Vous me deman-
« dez, Monsieur, le portrait de M. de Voltaire que vous ne connaissez,
« dites-vous, que par ses ouvrages. C'est déjà beaucoup, selon moi, de
« connaître l'auteur, mais vous voulez voir l'homme ; je vais essayer de
« vous peindre l'un et l'autre. M. de Voltaire est de la taille des grands
« hommes, c'est-à-dire un peu au-dessus de la médiocre ; je parle à un
« naturaliste, ainsi point de chicane sur l'observation. Il est maigre, d'un
« tempérament sec, il a la bile brûlée, le visage décharné, l'air spirituel
« et caustique, les yeux étincelants et malins ; tout le feu que vous trou-
« vez dans ses ouvrages, il l'a dans son action, vif jusqu'à l'étourderie,
« c'est une ardeur qui va et vient, qui pétille et qui vous éblouit. Un

« homme ainsi constitué ne peut manquer d'être valétudinaire et l'âme « use son fourreau. Gai par complexion, sérieux par régime, ouvert « sans franchise, politique sans finesse, sociable sans amis, il sait le « monde et il l'oublie, le matin Aristippe et Diogène le soir. Il aime la « grandeur et méprise les grands ; aisé avec eux, plus contraint avec ses « égaux, il commence par la politesse, continue par la froideur et finit « par le dégoût ; il aime la conversation et s'y ennuie; sensible sans atta- « chement, voluptueux sans passion, il ne tient à rien par choix et tient à « tout par inconstance ; raisonnable sans principes, sa raison a ses accès « comme la folie des autres. L'esprit droit, le cœur injuste, il pense tout « et se moque de tout. Libertin sans tempérament, il sait aussi morali- « ser sans mœurs. Vain à l'excès, mais encore plus intéressé, il travaille « moins pour sa réputation que pour l'argent ; il en a soif et faim; il est « pressé de travailler, pressé d'écrire ; il était fait pour jouir ; il veut « amasser. Voilà l'homme, voici l'auteur. Né poète, les vers lui coûtent « trop peu ; cette facilité lui nuit, il en abuse et ne donne presque rien « d'achevé. Ecrivain facile, ingénieux, élégant, après la poésie, son mé- « tier serait l'histoire s'il faisait moins de raisonnements et jamais de « parallèles, quoiqu'il en fasse d'assez heureux. M. de Voltaire, dans « son dernier ouvrage, a voulu suivre la manière de Bayle, il tâche de « copier en le censurant. On a dit, il y a longtemps, que pour faire un « écrivain sans passion et sans préjugés, il faudrait qu'il n'eût ni religion « ni patrie. Sur ce pied-là, M. de Voltaire marche à grands pas vers la « perfection. On ne saurait d'abord l'accuser d'être partisan de sa na- « tion ; on lui trouve, au contraire, un tic approchant de la manie des « vieillards ; les bonnes gens vantent toujours le passé et sont mécon- « tents du présent. M. de Voltaire est toujours mécontent de son pays et « loue avec excès ce qui est à mille lieues de lui. Pour la religion, on « voit bien qu'il est indécis à cet égard, et sans doute il serait l'homme « impartial que l'on cherche, sans un petit levain d'antijansénisme trop « marqué dans ses ouvrages. M. de Voltaire a beaucoup de littérature « étrangère et française et de cette érudition mêlée qui est si fort à la « mode aujourd'hui ; politique, physicien, géomètre, il est tout ce qu'il « veut, mais toujours superficiel et incapable d'approfondir ; il faut « pourtant avoir l'esprit bien délié pour effleurer comme lui les matiè- « res. Il a le génie plus délicat que sûr. Satirique, ingénieux, mauvais « critique, il aime les sciences abstraites et l'on ne s'en étonne point ;

« l'imagination est son élément, mais il n'a point d'intention et l'on s'en « étonne. On lui reproche de n'être jamais dans un milieu convenable, « tantôt philantrope et tantôt cynique, louangeur excessif et satirique « outré. Pour tout dire, en un mot, M. de Voltaire veut être un « homme extraordinaire et l'est à coup sûr, *non vultus, non color* « *unus*. »

Si M. de Voltaire a vu ce portrait, je ne crois pas qu'il en soit fort content, ni qu'il paye grassement le peintre qui l'a représenté avec de telles couleurs. Il y a pourtant dans ce tableau un air de ressemblance qui frappe et, quand on a lu les ouvrages de M. de Voltaire, on ne peut nier que la plupart des traits ne lui conviennent. Dieu me préserve d'une main qui me peindrait de la sorte. Mais, heureusement, personne ne s'avisera de me peindre en laid, que moi seul; pour mériter qu'on emploie le pinceau pour nous, il faut être un peu extraordinaire et, grâce au Ciel, je suis un homme très commun..... *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 27 août 1735.

On dit des merveilles de M. de Bridaine. Son éloquence, sa piété, son zèle infatigable ont fait des prodiges à Saint-Chamond. M. et Mme du Soleil qui étaient dans le voisinage, m'ont raconté ce que je vais vous dire, faits certains et dont ils m'ont garanti la vérité. Quelques personnes de ce lieu avaient tâché de traverser la mission et en avaient fait des railleries, entre autres un homme qui n'était pas du commun et dont la famille tenait quelque rang à Saint-Chamond. M. de Bridaine avait averti en chaire, en général, ceux qui se moquaient de la mission et avait dit qu'il avait vu en plus d'un lieu des punitions de Dieu, bien terribles, arrivées à ces sortes de gens. Peu de jours après, cet homme dont j'ai parlé, était au cabaret avec un de ses amis et raillait la mission : en portant un verre de vin à sa bouche, il tombe raide mort, et une infinité de gens sortant de l'église allèrent dans ce cabaret pour le voir en cet état. Cet exemple fit un effet prodigieux. Cet homme d'ailleurs avait une vie très dérangée, vivant mal avec sa femme et la maltraitant souvent. Un ouvrier s'étant mis à cheval sur une muraille, contrefaisait M. de Bridaine, de la voix et du geste : il s'était mis une corde au cou comme ce missionnaire quand il avait fait amende honorable. Ce malheureux tomba de la muraille où il était, se cassa la cuisse et fut porté à l'Hôtel-Dieu où il mourut peu de jours après.....

28 août 1735. — Le P. de Gallifet a reçu des nouvelles de la Chine, qu'il m'a communiquées. Le P. Parennin lui écrit de Pékin du 29 octobre dernier; cela est récent comme vous voyez. Il lui mande que les affaires de la religion sont toujours dans le même état; que les desseins de l'empereur sont impénétrables; qu'on sait pourtant qu'il hait positivement la religion chrétienne. Mais il garde des mesures avec les missionnaires qui sont à Pékin, sans doute, comme le Père le présume, pour ne paraître pas s'éloigner absolument de la conduite du feu empereur, son père.

6 septembre 1735. — J'arrive de l'académie. Comme c'était la dernière assemblée et qu'il n'y avait personne de prêt à parler, il n'a été question que de régler qui parlerait à l'assemblée publique après la Saint-Martin. M. Brossette, directeur, nous a montré le carré des jetons qui seront frappés pour l'académie à la fin de cette année; il est fort bien gravé. C'est la devise de l'académie, que vous connaissez, l'autel antique de Lyon avec la légende *Athenæum Lugdunense restitutum*.

D. — Thurins, 8 septembre 1735.

Une lettre que je reçus hier de mon fils, le capitaine, fera le sujet de cet entretien. Il est fort content du voyage qu'il a fait à Vérone. M. le prince de Montauban, qui est dans cette ville depuis quelque temps, ne voulut pas qu'il logeât ni qu'il mangeât autre part que chez lui. Il le présenta dès le premier jour de son arrivée, à M. le maréchal de Schulembourg, généralissime des troupes de la République de Venise qui, depuis, pria plusieurs fois mon fils à dîner et à souper. C'est un homme de quatre-vingts et quelques années, en qui le jugement, la mémoire et les forces n'ont point diminué. Il se promena un soir, deux heures entières dans un jardin, avec M. le Comte et mon fils; il les obligea d'avouer qu'ils étaient las et leur assura qu'il ne l'était point. Il leur conta pendant ce temps-là, tout ce qui s'était passé sous ses ordres ou sous ses yeux dans les dernières guerres de Flandres, avec la même netteté que s'il avait parlé de choses qui se seraient passées l'année dernière. Il donna la veille du départ de mon fils, un grand souper suivi d'un concert et d'un bal, où il avait rassemblé tous les officiers français qui se trouvaient à Vérone, plusieurs officiers allemands et environ quinze dames allemandes, femmes d'officiers généraux ou particuliers qui se sont

retirées à Vérone, lorsque nous sommes entrés dans le Mantouan. Ces allemands paraissent très polis et très sociables.

9 septembre 1735. — Les premiers jours que mon fils fut à Vérone, il se passa une affaire bien malheureuse. M. le comte d'Amboise, capitaine dans le régiment du Maine, qui était de la maison d'Uzès et frère de M. l'évêque de Blois, fut tué par un colonel des Croates qui l'avait insulté et qu'il força à se battre. M. d'Amboise était extrêmement violent et, malgré tout ce qu'on put lui dire, il chercha deux jours de suite son ennemi et sa mort. Il eut heureusement le temps de se reconnaître, de commencer à se confesser et d'achever de répondre par des signes aux questions du confesseur qui lui donna l'absolution. Mon fils dit que, comme il n'y a en ce pays-là, aucune justice et qu'on n'y fait pas même pendre les assassins, cette affaire n'eut aucune suite et qu'on enterra M. d'Amboise comme s'il était mort de maladie. L'autre, qui fut blessé de deux coups d'épée, se retira tranquillement chez lui. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Saint-Fonds, 11 septembre 1735.

On m'apprit l'autre jour, une épigramme contre Voltaire qu'on dit être de Rousseau. Elle est bien aussi méchante que le portrait en prose dont je vous ai envoyé copie.

Dire de lui qu'il est fat, éventé,
Chacun le sait, lui-même en fait parade ;
Lui reprocher scandale, impiété,
C'est de nectar lui présenter rasade.
Ajoutez-y balafres et gourmade,
C'est son plus sûr et meilleur revenu :
Et le public l'a si bien reconnu,
Qu'il ne craint plus affronts ni flétrissures.
Et sa ressource est d'être devenu
Invulnérable, à force de blessures.

D. — Thurins, 10 septembre 1735.

C'est aujourd'hui, mon cher ami, le jour de ma naissance. Il y a précisément 65 ans que, par l'ordre du Tout-puissant, je parus en ce monde. Cette pensée me jette dans la confusion. Demandez-lui pour moi la grâce de faire un meilleur usage de ceux que sa bonté veut bien encore

m'accorder. J'allai passer hier une partie de l'après-dîner, avec le P. de Colonia, d'abord dans sa chambre où il me donna du café, et ensuite au cabinet des médailles, antiquités et curiosités naturelles. C'est le dernier article qui nous y attira. Le P. de Colonia avait prié M. Pestalossi de jeter un coup d'œil sur un présent qu'il a reçu en ce genre de M. le commandeur de Savasse de qui je vous parlai, il y a quelque temps. Ce commandeur a vendu à la ville, son médailler riche en médailles d'or et en grands bronzes, moyennant mille écus d'argent comptant et une pension viagère de mille livres. M. Pestalossi s'est accommodé des curiosités naturelles qui lui manquaient ou qui étaient plus belles que celles qu'il avait déjà du même genre, et le commandeur a donné le reste au P. de Colonia avec quelques médailles pour les soins qu'il s'est donnés pour visiter celles que la Ville a achetées et les mettre en ordre. Ce qui nous occupa le plus dans ce cabinet, c'est l'examen de deux manuscrits très anciens contenant les liturgies grecques. Nous venions à bout de déchiffrer les abréviations qui sont en grand nombre et de connaître la figure des lettres, fort différentes de nos livres imprimés. J'y vis aussi un gros bréviaire manuscrit en vélin, dont toutes les pages sont ornées de plusieurs miniatures très bien faites. Cet ouvrage avait été fait pour Henri V, roi d'Angleterre ; il avait passé au chancelier de Morvilliers, ensuite à M. l'abbé de Saint-Germain, aumônier de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, lequel en fit présent à M. Camille de Neuville qui a donné sa bibliothèque aux Jésuites. Le P. de Colonia me dit que deux libraires de Paris passant ici, il y a quelques années, lui offrirent cent pistoles de ce bréviaire.

18 septembre 1735. — Vous avais-je mandé au commencement du mois d'août, que M. Jonquet était parti pour Paris ? Il en est de retour.

Il a vu M. le Dauphin, à Meudon, qu'il dit promettre beaucoup et dont il m'a conté quelques gentillesses dont il a été témoin. Un chapelain passant près de lui dans la galerie, il l'appela et lui demanda où il allait. « Je vais, dit-il, chez Mesdames ; voulez-vous m'ordonner de leur dire quelque chose de votre part ? — Non, répondit-il. — Mais, Monseigneur, dit l'abbé, dites-moi quelque chose que je puisse leur dire. — Eh bien ! dit-il, dites-leur, si vous voulez, qu'une dame qui les vit dernièrement, dit en sortant, qu'elles n'étaient pas belles...

B. — Saint-Fonds, 9 octobre 1735.

Je vous renvoie le ***Songe d'Alcibiade***, cet impertinent ouvrage, digne frère du ***Repos de Cyrus*** (et Dieu veuille qu'ils n'aient pas tous deux le même père) mérite mieux d'être enterré dans votre cabinet de Thurins, que d'être conservé dans votre bibliothèque de Lyon. Je l'ai pourtant lu d'un bout à l'autre, mais la fin ne m'a point fait changer l'idée que j'en avais conçue en lisant chez vous le commencement. Les journaux de Trévoux (août, 1re partie) en ont parlé avec éloge. Quelle pitié ! Fiez-vous après cela au jugement de ces faiseurs d'extraits ! Il est vrai qu'ils ont dit un mot sur les expressions licencieuses et sur les peintures lascives de l'auteur de ce misérable livret ; mais il semble qu'en le critiquant en passant, ils ont craint de le blesser et, au lieu de lui écraser le nez à coups de poings, à peine l'ont-ils légèrement pincé. L'ouvrage doit être plutôt oublié que censuré.

18 octobre 1735. — J'ai été diner aujourd'hui chez M. Noyel à Pommiers et j'y ai trouvé une nombreuse compagnie. Ordinairement, je n'apprends rien dans ces sortes d'assemblées qui ne sont pas autrement érudites ; aujourd'hui, j'ai retenu une chanson galante à la vérité, mais qui m'a paru jolie et d'un goût anacréontique, c'est-à-dire délicat et naturel. Voyons si je m'en pourrai souvenir :

Dans nos hameaux, il est une bergère
Qui soumet tout au pouvoir de ses lois ;
Ses grâces orneraient Cithère,
Le rossignol est jaloux de sa voix.
J'ignore si son cœur est tendre,
Heureux qui pourrait l'enflammer ;
Mais qui ne voudra pas l'aimer
Ne doit ni la voir ni l'entendre.

Oui, la voilà bien, n'est-elle pas jolie ? L'air en est fort agréable, mais vous me dispensez de le noter. On la donne à M. de la Popelinière qui en a fait beaucoup dans ce goût-là. C'est un homme, dit-on, qui a de l'esprit infiniment, mais qui est capricieux, au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Si j'avais fait cette chanson, me diriez-vous d'achever le *Confiteor* ? Plût à Dieu qu'il n'y en eût pas de plus mauvaise. ***Vale et me ama.***

D. — Thurins, 18 juillet 1735.

Nous avons fait, vous et moi, le même jugement de l'extrait du *Songe d'Alcibiade* qu'ont donné les *Mémoires de Trévoux* et nous nous l'écrivions à peu près dans le même temps. Si l'abbé Pernety a quelque part à cet ouvrage, ne soyez pas surpris qu'on l'ait ménagé. Il demeure actuellement au collège de Louis-le-Grand avec le petit Boulogne, son élève. Le P. de la Tourette a dit au P. d'Anthon que cet ouvrage était de son frère. L'abbé y aura donné quelques coups de rabot.

24 octobre 1735. — Vous connaissiez au moins de nom M. de Saint-Félix, capitaine de cavalerie, beau-frère de M. Perrichon le cadet. Il fut tué à la bataille de Guastalla avec un autre capitaine du même régiment et on impute leur mort à l'imprudence de leur lieutenant-colonel, homme âgé de 75 ans et qui a toute l'ardeur d'un jeune homme. Il ne voulut point prendre de cuirasse, quoique l'ordonnance du Roi y oblige tous les officiers de cavalerie dans un jour d'action. A son exemple, les capitaines n'en prirent point et les deux dont j'ai parlé, n'auraient pas été tués, selon toutes les apparences, s'ils en avaient eu, car elles auraient résisté aux balles qui venaient de loin. M. de Pézé, lieutenant général, n'en voulut point prendre non plus, quoique les officiers généraux depuis les maréchaux de camp, en doivent porter. Il dit pour ses raisons qu'il était sûr que sa cuirasse le tuerait par son poids, au lieu qu'il pouvait espérer sans cela de n'être pas tué.

26 octobre 1735. — Vous me parlez du P. Dugas et vous me dites que dans la vie d'un jésuite, l'oraison doit être jointe au travail. Cela est vrai, c'est l'esprit de saint Ignace. Barthélemy Aneau, principal du collège de Lyon, qui fut jeté par les fenêtres par la populace, avait mis cette inscription sur la cheminée de sa chambre, *intus vinum, foris ignis*. Le P. Edmond Auger qui lui succéda lorsque les magistrats eurent donné le collège aux Jésuites, changea l'inscription en celle-ci, *intus preces, foris labor*.

B. — Thurins, 3 novembre 1735.

J'ai reçu ce matin des lettres de mon fils. Sa lettre est datée du 24 octobre. Il s'excuse d'abord sur son silence et me prouve que je n'ai pas lieu de m'en plaindre. Il me marque que la marche forcée que M. de

Coigny vient de faire pour voler au secours de M. de Belle-Isle, lui a ôté absolument le temps et tous les moyens d'écrire. « Nous partions dit-il, à six heures du matin et nous arrivions à trois ou quatre heures après minuit, ayant toujours deux pieds de boue et la pluie sur le corps. » La brigade même dont il était, s'égara une nuit dans les bois où il la passa avec le temps le plus affreux qu'il ait jamais vu. Il me fait ensuite le détail de ce qui s'est passé à l'escarmouche où nous avons perdu une vingtaine de braves officiers et entre autres le jeune marquis de Charrost, coup mortel pour le duc de Béthune. On m'a dit que ce pauvre seigneur fut tué le jour même qui était destiné pour ses noces avec M[lle] de Brissac, car on comptait que la campagne serait finie et qu'il serait à Paris alors.

8 novembre 1735. — M. d'Espinay et M. Noyel qui me sont venus voir aujourd'hui, m'ont assuré qu'on parlait partout de la paix, qu'il était sûr que M. de Torsy avait été secrètement en Angleterre, en Hollande et à Vienne, qu'on avait déterminé que le congrès se tiendrait à Aix-la-Chapelle, qu'il n'y avait pourtant point d'*armistice* (car il faut bien se servir du terme nouveau et qui n'est en usage que depuis cette guerre) parce que la Czarine n'y avait pas voulu consentir; mais que, comme l'hiver allait arrêter toutes les hostilités, on espérait que la suspension d'armes serait réglée par les plénipotentiaires avant l'ouverture de la campagne.

21 novembre 1735. — Il est inutile de vous dire les nouvelles que j'ai apprises à Lyon, car vous les saurez avant que d'avoir reçu ma lettre. Ainsi, vous n'ignorez pas que M. le marquis de Châtillon a été nommé gouverneur du Dauphin, M. le comte de Muys et M. le marquis de Polastron sous-gouverneurs, et MM. de Créquy et de Puisguyon gentilshommes de la manche ; on ne parle pas encore du précepteur. La suspension d'armes est bien certaine, puisque la *Gazette de France* l'a annoncée. Tout ce qu'on dit de plus sur les conditions ou les préliminaires de la paix paraît fort incertain. Je crois que ce qu'on a répandu jusqu'à présent sur ce sujet, ne vient que de la tête des raisonneurs.

D. — Thurins, 22 novembre 1735.

Je fais cas de M. de Bourk sur le portrait que mon fils m'en a fait : il est sérieux, il parle peu et il lit beaucoup. Lorsque les Allemands prirent le château de Colorno, il se trouva avec un capitaine nommé

M. d'Arcy et cinquante hommes dans un appartement reculé du château, et cette troupe ne fut pas informée à temps de l'ordre qu'avait donné nos généraux d'abandonner le château et de se retirer. Ils se défendirent vaillamment et firent leur composition de se rendre prisonniers de guerre. Comme les officiers ne tirent guère, M. de Bourk avait un livre à la main et quand le capitaine le détacha pour parlementer avec le commandant ennemi, il renversa son livre pour le marquer. Lorsqu'il parut dans la cour, les ennemis croyant sans doute qu'on faisait une sortie, firent sur lui une décharge de vingt coups de fusil dont il fut blessé, mais légèrement. Quand les ennemis virent le petit nombre de nos gens, un officier allemand dit brutalement à M. d'Arcy qu'ils mériteraient tous d'être passés au fil de l'épée pour s'être défendus en si petit nombre contre une armée. Mais le commandant blâma cet emportement et dit qu'il méritait au contraire des louanges pour s'être comporté en brave homme. Ils furent conduits à Mantoue où on les traita fort bien. M. d'Arcy fut échangé peu de jours avant la bataille de Parme et assez à temps pour être estropié, car il eut une épaule fracassée et ne peut plus se servir de son bras. Il a été placé et je l'ai vu à Lyon depuis ce temps-là. La circonstance du livre renversé fait honneur à M. de Bourk et marque beaucoup de sang-froid...

28 novembre 1735. — Lorsque nos troupes passèrent en Italie, vous savez que nous entrâmes en Piémont par trois différentes routes. On avertit les officiers qui, n'ayant pu marcher avec leurs régiments, furent obligés de marcher des derniers, de n'aller que bien accompagnés à cause des voleurs qu'on disait être en grand nombre dans les gorges des montagnes. Mon fils se trouva avec sept ou huit offiiciers et le double de valets. Ils convinrent entre eux qu'un de la troupe, chacun à son tour, marcherait deux ou trois cents pas devant, pour reconnaître le terrain et observer les embuscades. Un capitaine de Picardie, nommé M. de Ligondez, faisait l'avant-garde ; il était fort bien monté, il avait une housse de velours avec un double galon d'argent. Il lia conversation avec un homme à pied qui faisait le même chemin et qui lui dit : « Monsieur, comment vous hasardez-vous d'aller dans un pays comme celui-ci ? Il n'y fait pas sûr et vous êtes équipé de manière à attirer les voleurs. — Mais je suis sur mes gardes, dit M. de Ligondez, et je suis bien armé ; croyez-vous qu'on osât m'attaquer ? — On ne vous attaquera pas à force ouverte,

dit cet homme, on s'y prendra avec adresse et ce pourrait être tel de qui vous ne vous défierez pas. Par exemple un homme comme moi qui, marchant à côté de vous, vous prendrait par la jambe et vous jetterait à terre : en même temps, il fit le geste comme pour montrer comment cela se pouvait faire. M. de Ligondez mit le pistolet à la main, piqua des deux, son cheval s'élance cinq ou six pas et il revient sur cet homme en lui présentant le pistolet. L'homme se jette le ventre contre terre, crie miséricorde, et proteste qu'il n'avait aucun mauvais dessein. « Va, lève-toi, lui dit M. de Ligondez, mais marche devant. »

B. — Villefranche, 7 décembre 1735.

Je sais de la bouche même de M. de Bourk l'histoire que mon fils vous a faite sur son compte. Mais il y a une circonstance qu'il faut ajouter, c'est que le livre qu'il lisait et qu'il mit dans sa poche lorsqu'il sortit pour aller capituler, lui sauva la vie ou, du moins, d'une blessure dangereuse. Une balle donna contre ce livre et le perça presque de part en part, mais il eut encore assez de force pour amortir le coup, sans quoi M. de Bourk aurait eu vraisemblablement la cuisse fracassée..... *Vale et me ama.*

8 et 9 décembre 1735. — Il y eut hier au logis, mon cher ami, une cohue aussi grande que celles que vous avez quelquefois vues chez vous dans le temps de votre prévôté des marchands; quatre tables de jeu et un cercle assez grand, autour du feu, des personnes qui faisaient la belle conversation. Je voulais me sauver de cette Babylone et me retirer dans mon cabinet où je vous aurais écrit, mais ma femme me retint malgré moi et m'obligea de faire une partie. « Faites-là, lui dis-je, vous aimez les cartes et moi je ne m'en soucie guère, nous nous amuserons mieux tous deux. — Non, je ne puis pas, me répondit-elle, j'ai fait mes dévotions aujourd'hui. — Et moi ? repris-je. Elle insiste, je jouai par mortification. » Lequel des deux actes de vertu, estimez-vous le plus ?

D. — Lyon, 1er janvier 1736.

Voici, mon cher ami, ma première date de cette année et c'est par vous que je commence.

Ma femme a cru se pouvoir faire écrire chez M. l'Archevêque, mais il était chez lui et il l'a reçue. Je lui ai donné la main et j'ai fait une

seconde visite à notre prélat. Je l'ai félicité du retour des Missionnaires de Saint-Joseph et sur cela il est allé dans son cabinet chercher l'acte qu'ils ont signé pour me le faire lire. Il n'y a rien de plus formel et de plus expressif. Ils commencent par avouer que quelques-uns d'entre eux ont enseigné l'erreur et ont refusé de signer le formulaire et d'accepter la constitution *Unigenitus ;* ils reconnaissent que c'était là résister au corps des pasteurs unis à leur chef visible et par conséquent à l'Eglise ; ils déclarent qu'ils sont soumis de cœur et d'esprit à la constitution *Unigenitus*.

D. — Lyon, 11 janvier 1736.

Je fus hier à l'académie..... M. de Grollier avait porté l'éloge de M. l'abbé de Vertot par M. de Boze, que nous écoutâmes avec plaisir.

Enfin, on mit sur le bureau les jetons que nous tenions de la libéralité du consulat et on proposa de députer pour faire un remerciment. La proposition fut trouvée très raisonnable et on convint qu'il fallait l'exécuter sur-le-champ et sans différer à une autre assemblée. M. le secrétaire et son substitut furent choisis pour aller faire ce compliment au consulat actuellement assemblé et ils partirent dans l'instant. Le secrétaire est M. Brossette, vous le savez, mais peut-être avez-vous oublié que le substitut est M. de Billy.

Il y eut une autre proposition sur laquelle on délibéra : c'est si on offrirait la bourse de jetons à ces Messieurs pour en prendre ce qu'ils jugeraient à propos. Les premiers opinants crurent que c'était là une politesse qui convenait fort. D'autres furent d'avis contraire : quelle apparence, disaient-ils, d'offrir à ces Messieurs une partie du présent qu'ils nous font ? Ne serait-ce point leur faire entendre que ce serait une chose rare par le petit nombre et qui mérite par là d'être conservée ? S'ils en avaient voulu garder, ne pourraient-ils pas en faire frapper quelques-uns de plus que les cent cinquante qu'ils nous donnent ?

Les premiers répondaient que c'était le consulat qui nous avait fait le présent et que c'était aux particuliers qui le composent que nous faisions cette honnêteté. L'affaire passa à l'affirmative, on présenta la bourse, on les pria d'en prendre ce qu'ils jugeraient à propos et ils en prirent chacun un, y compris les principaux officiers.

12 janvier 1736. — Il fut question ensuite de faire la distribution des cent quarante jetons qui restaient ; mais, pour vous mettre bien au fait,

il faut vous rappeler ou vous expliquer la délibération qui fut faite l'année dernière sur ce sujet. On posa d'abord pour principe que le but de la Compagnie devait être d'exciter tous ses membres aux assiduités aux assemblées et de les encourager au travail par cette modique récompense. On compta que dans toute l'année, il ne pouvait y avoir plus de vingt-huit ou trente assemblées; que si tous les académiciens étaient également assidus, cent cinquante jetons n'en pouvaient produire que six à chacun. On ne voulut pas exiger une assiduité trop gênante et on statua : 1° que pour avoir part à la distribution et recueillir les six jetons, il fallait avoir dans l'année au moins quinze assistances; 2° qu'aucun académicien ne serait tenu pour présent s'il n'avait lu ou fait lire un discours à son rang et que, son tour étant arrivé, sa présence ne serait point comptée jusqu'à ce qu'il eût satisfait à ce devoir ; 3° que les portions de ceux qui n'auraient pas rempli leur quinze assistances accroîtraient à ceux qui les auraient remplies à proportion de leur assiduité au-delà du nombre des quinze. Voilà la loi. Nous ne nous trouvâmes que dix qui eussions nos quinze assistances et de ceux-ci, les uns en avaient plus, les autres moins au-delà de ce nombre. Par exemple, le P. de Colonia en avait vingt ; j'en avais vingt-un ; M. Brossette vingt-trois ou vingt-quatre. Il s'était élevé de grands murmures avant mon retour de la campagne, de la part des défaillants. On disait que la loi n'était pas juste, qu'elle avait besoin de réformation, qu'avant de la porter irrévocablement, on aurait dû convoquer nommément tous les académiciens et leur faire savoir le sujet de la délibération. On répondait que la matière avait été agitée dans plusieurs assemblées, on produisit les registres. M. Brossette disait que ce n'était pas lui, mais M. du Péron qui avait rédigé la délibération sur l'avis unanime de ceux qui avaient été présents. Il paraissait dur que ceux à qui il ne manquait qu'une ou deux assistances n'eussent aucune part à la distribution et que dix seulement emportassent tout. M. Pestalossi n'en avait que quatorze et M. Cheinet treize. M. du Lieu, après avoir fait remarqué qu'il parlait sans intérêt, dit qu'il y avait un point qui lui paraissait digne de réformation : qu'il pourrait arriver qu'un académicien qui aurait lu une bonne dissertation à son rang, n'eût pas quinze assistances et qu'il était injuste qu'il fût absolument privé du fruit de son travail, que le discours devait valoir la moitié des assistances. Sa représentation parut exorbitante. On convint qu'il fallait attacher une rétribution d'assistances. M. du Péron fit observer qu'il fallait

prendre garde d'épuiser nos fonds, ce qui arriverait si on prenait cette rétribution en dehors. Il proposa donc de donner deux jetons seulement pour le discours : l'un pris sur les six destinés aux académiciens qui ont eu quatorze assistances et l'autre au-delà, en sorte que celui qui aura fait un discours en aura deux d'assurés et cinq de plus s'il assiste à quatorze assemblées. Vraisemblablement, il restera encore quelques jetons pour récompenser les assistances de surérogation. Il parut équitable de n'observer la loi dans toute sa rigueur que pour l'année que nous commençons. Après avoir donné six jetons à chacun de ceux qui avaient quinze assistances, on convint qu'il fallait partager le reste à tous les académiciens présents ou absents ; il en restait quatre-vingts. A vingt-cinq, c'est trois pour chacun. Je me suis chargé des trois qui vous reviennent et vous les aurez à votre premier voyage. Il en restait cinq, on en donna deux à M. Cheinet et trois à M. Pestalossi et quelqu'un dit qu'ils avaient eu un *accessit*..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

14 janvier 1736. — Je fus voir hier ma fille avec son voile blanc, son nouvel habillement et sa nouvelle chaussure. Je lui demandai comment elle s'en accommodait : « Fort bien, me répondit-elle, mais je ne suis pas encore bien accoutumée à chercher mon mouchoir dans ma manche et quand je mange, il me semble que le bandeau qui me serre le front, fait remuer toute ma coiffure. » Elle est gaie et n'a point un air contraint ni embarrassé. M. le Clerc qui fut dire, ce matin, la messe à Sainte-Elisabeth et qui se trouva encore à la cérémonie, me donna à deviner quelle grâce il avait demandé à Dieu pour ma fille « La persévérance, sans doute, lui dis-je ? — Non, c'est que si elle n'était pas contente dans cet état, le respect humain ne la retint pas. — Votre prière, lui dis-je, est conforme à mes vœux. » En effet, je la recevrais de très bon cœur et ne lui ferais certainement aucun reproche. Avant que M. le Clerc m'eût parlé et avant la cérémonie, je faisais réflexion et je le dis au P. Fellon que je trouvai dans la sacristie, que cet éclat, cet appareil, cette assemblée pour une vêture, me paraissait contre toute sorte de raison, puisque ce n'est point un engagement et que le noviciat n'est qu'une épreuve du courage, des forces, des dispositions d'une jeune fille. Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle prît l'habit en particulier et dans l'intérêt de la maison, sans témoins que les religieuses. On diminuerait par là cette tentation du respect humain qui peut être violente ; on épargnerait aussi bien de l'argent.

15 janvier 1736. — L'aîné de mes jésuites vous assure de ses très humbles respects dans la lettre qu'il m'a écrite au commencement de l'année. Il dit que son frère et lui se portent à merveille, qu'ils sont très contents et qu'ils tâchent continuellement de s'entr'aider l'un et l'autre à devenir de saints jésuites. Je vous assure, ajoute-t-il, ce cher petit frère me confond ; je ne veux pas cependant que la prédiction de M. de Saint Fonds s'accomplisse à la lettre. Le frère Dugas ne sera point le seul saint de la famille et jamais la qualité d'honnête homme ne me contentera.

21 janvier 1736. — J'ai eu cet après-dîner la visite du P. de Montville, jésuite, qui avait été régent de philosophie du P. du Gas et qui partit pour les missions d'Amérique au milieu de la seconde année de son cours. Il a été cinq ans à Cayenne et fit naufrage en revenant en Europe.

23 janvier 1736. — ..... Il m'apprit des choses très curieuses sur la colonie française de Cayenne. Elle est composée d'environ treize cents Français, hommes ou femmes, et de cinq mille nègres. Son commerce, jusqu'à ces derniers temps, consistait en sucre et en rocou, mais la quantité que fournissent de l'un et de l'autre Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et les Iles anglaises, en ont tellement fait baisser le prix que ce commerce est devenu infructueux, les denrées nécessaires qui viennent d'Europe étant d'ailleurs très chères. Mais depuis peu d'années, on s'est mis à cultiver le cacao et le café qui viennent à merveille et qui sont d'un prompt débit. On a trouvé à quarante lieues dans les terres des forêts entières de cacaoyers ; c'est de là qu'on a pris les plants qu'on cultive à Cayenne où il y a maintenant plus de deux cent mille pieds d'arbres de cette espèce. Le cacao en est excellent.

27 janvier 1736. — Mon fils jésuite et régent de troisième, m'a attiré une lettre polie et obligeante de M. le marquis de Caumont, gentilhomme distingué et homme de lettres, dont le fils aîné est son écolier. Le P. du Gas m'écrivit, il y a quelque temps, pour me prier de chercher un précepteur pour les fils de ce marquis. Il demandait un jeune homme qui eût des mœurs, des sentiments de religion, un fonds de latinité, quelque teinture de belles-lettres, des manières douces et polies. Je m'informai, je cherchai, mais je ne trouvai rien qui approchât de ce portrait. J'écrivis à mon fils qu'il s'en présentait un qui avait des mœurs et de la piété,

mais un savoir très médiocre ; je l'avais examiné moi-même. Pendant ce temps-là, M. le marquis de Caumont a trouvé à Avignon, à peu près ce qu'il cherchait, mais il m'a tenu compte de ma bonne volonté et m'a écrit pour me remercier de mes soins et me demander mon amitié. Il se dit ami des lettres, plutôt que savant. Il dit qu'il a formé un cabinet de livres choisis, qu'il en possède de rares et de singuliers, qu'il est en commerce avec des savants du premier ordre, qu'il leur propose ses doutes et qu'il leur fait part de certaines découvertes. Il se loue beaucoup des marques de bonté et d'amitié que le P. du Gas donne à son fils qui a le bonheur d'être son écolier. Je viens de faire réponse à M. le marquis de Caumont. Vous jugez bien que j'accepte l'amitié qu'il m'offre. Je l'assure que je l'aurais recherchée avec empressement si j'avais cru pouvoir la mériter, que je la désirais du moins et que sa haute réputation et quelque conformité de goût m'avaient fait naître ce sentiment. Je lui offre mes services pour quelques commissions littéraires, s'il me veut bien faire l'honneur de m'en charger.

29 janvier 1736. — C'était la veille de votre départ pour la grande tournée et le carrosse de M. de Châtillon venait d'arriver. A propos, je disais l'autre jour à gens qui furent de mon avis, que je n'aurais jamais conseillé à M. Colabaud de prendre ce nom-là, plus qu'à feu M. de Pramiral. Il y a des noms trop illustres et trop connus dans le royaume, qui devraient demeurer sans partage dans ces anciennes familles ; j'aimerais mieux, à sa place, porter le nom de quelque autre terre. Feu M. le maréchal de Villeroy m'adressa une fois la parole d'une voix haute, chez lui, au Louvre et à sa table, où étaient cinq ou six ducs et me demanda : « Qu'est-ce que madame de Saint-André ? — C'est, lui dis-je, Monseigneur, la fille de M. Cholier, prévôt des marchands, mariée à M. Vande, conseiller à la Cour des monnaies, qui a une terre qui s'appelle Saint-André, à une lieue de Lyon. — Ah ! me voilà au fait, dit-il, il y a des noms si connus qu'ils frappent quand on les entend. » Il fallait sans doute que M. Cholier, écrivant à M. le Maréchal et parlant de sa fille, l'eût nommée Mme de Saint-André, tout court. Je me rappelle sur ce même sujet, que Mme de Curis, me parlant de M. de Sénozan et du mariage de son fils avec Mlle de Lamoignon de Blancmesnil, me dit qu'il avait défendu à son fils de prendre jamais le nom de Rosny, ni celui d'Halincourt, quoiqu'il possède ces deux belles terres.

7 février 1736. — J'ai appris un trait curieux de M. de Grollier. Campistron était secrétaire de M. de Vendôme et il écrivait comme un chat. M. de Vendôme avait la plume très bonne. Le secrétaire dictait au maître et c'était le maître qui mettait au net. La chose est plaisante si elle est vraie. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Villefranche, 7 février 1736.

Le nom de M. le marquis de Caumont honorera notre recueil et la postérité vous en estimera davantage (s'il était possible) en apprenant qu'un homme célèbre par son rang, par son goût, par son amour pour les lettres, par son commerce avec des savants de premier ordre, a recherché le premier votre amitié. Je vous conseille fort de la cultiver et, s'il fait réponse à la réponse obligeante que vous lui avez faite, ne soyez pas lent à la réplique.

8 février 1736. — Je fus invité chez M. Noyel avec ma femme et mon fils à un grand et très pompeux souper : grand, par le nombre des conviés, car nous étions dix-huit ; grand, par le nombre des mets, car il y en avait beaucoup, quoique sans profusion et avec choix; grand par la délicatesse des apprêts, car tout était excellent ; grand par la propreté et la politesse, car tout fut servi avec beaucoup d'ordre et les fleurs naturelles et artificielles y étaient semées en quantité, ou plutôt rangées avec art ; grand par le bruit qu'on y fit, car on n'aurait pas entendu tonner; grand par le temps qu'on demeura à table, car on s'y mit à neuf heures et on en sortit à une heure après minuit. Pour moi, qui ne suis pas fait pour les grandes choses, vous ne doutez pas que j'eusse mieux aimé manger avec ma famille, mon petit souper. Je n'aurais rien sur la conscience, ce qui ne peut guère arriver lorsqu'on assiste à ces assemblées trop mondaines, où l'on est obligé d'entendre bien des propos inutiles et des chansons quelquefois trop libres, de sourire malgré soi à des discours plaisants, mais un peu trop gaillards; de faire semblant de baiser sa voisine lorsque certainement on n'en a aucune envie et qu'on ne le fait que par mauvaise honte pour ne pas paraître ridicule aux yeux de la compagnie.

Voilà la vie que je fis hier et qu'il faudra encore faire demain, car pour mes péchés, nous sommes invités chez Mme de la Barmondière.

16, 17 février 1736. — Le trait de M. le comte de Toulouse nous a paru galant; en voici un qui en approche. Il est du fameux Samuel Bernard,

on me le raconta ces jours passés et peut-être ne vous apprendrai-je rien de nouveau. M. le prince de Conti d'aujourd'hui avait besoin de cent ou deux cent mille francs pour ses équipages (mettons deux cent mille, la chose sera plus noble), il les alla demander lui-même à Samuel Bernard, sur l'heure du dîner. « Monseigneur, répondit celui-ci, on va servir, voulez-vous que j'aie l'honneur de vous offrir un mauvais repas ? » Ce n'était pas ce que demandait le prince. Cependant, il n'osa pas refuser et il fut surpris de la chère magnifique qu'on lui fit. On sert toujours de la sorte chez M. Bernard et il pourrait recevoir le Roi sans être prévenu. Le repas fut long et peut-être plus que n'aurait souhaité le prince qui avait autre chose en tête. Après le dîner, il s'approcha de Samuel Bernard et lui demanda s'il pouvait compter sur le plaisir dont il l'avait prié : « Eh ! Monseigneur, lui répondit-il, il y a longtemps que la chose est faite, voilà le reçu de votre trésorier ».

B. — Villefranche, 5 mars 1736.

Mme de Messimieu est en habitude de me railler, et moi de lui rendre la pareille; mais ces railleries de part et d'autre ne sont jamais piquantes et n'effleurent pas même la peau. Elle me disait donc que si j'étais sage, c'était contre mon tempérament : « Oh ! dit-elle, M. Dugas et vous, vous êtes deux prédestinés (le Ciel l'entende), mais il y a une grande différence entre vous deux. Tout ce qui est bon, tout ce qui est vertueux vient au-devant de M. Dugas ; il n'a qu'à ouvrir les bras et le recevoir. Pour vous, il faut que vous couriez après et vous avez bien de la peine à l'attraper ; cependant, vous en venez à bout. — Bon, ai-je répondu, voilà un bon article de la lettre que je dois écrire à M. Dugas. » *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 4 mars 1736.

M. Brossette m'a fait voir le recueil des lettres de Rousseau à lui adressées et ses réponses. Cela fait un volume in-folio d'une raisonnable grosseur, relié en beau maroquin rouge avec des filets d'or. Les lettres de Rousseau sont l'original et celles de M. Brossette copiées par une bonne main. Vous êtes peut-être surpris que ce volume soit in-folio : est-ce que Rousseau, dites-vous, se sert de papier ministre en écrivant à M. Brossette ? Non, mais ses lettres sont collées proprement sur une grande feuille de papier et quand la page et le revers de la lettre sont remplis, la feuille est ouverte par le milieu et forme un cadre, où la lettre est seulement collée par les bords.

D. — Lyon, 12 mars 1736.

Le P. Bourdaloue disait qu'après l'Ecriture-Sainte, il ne lisait que deux livres : saint Chrysostôme et Cicéron. Dans l'Ecriture Sainte, c'est à saint Paul qu'il s'attachait particulièrement ; c'est ce que j'appris hier en causant avec le P. Cortasse. Il conseillait extrêmement la lecture de Cicéron aux jésuites qui se destinaient à la prédication.

B. — Villefranche, 4 avril 1736.

Vous savez, sans doute, mon cher ami, l'illustre compagnie qui honore notre ville. M. l'Archevêque, accompagné de six ecclésiastiques de différentes distinctions, arriva hier ici. Il vient uniquement pour examiner les débris de l'abbaye de Joug-Dieu et témoigner, à la cour de Rome, l'impossibilité où l'on est de les réparer et faciliter, par là, la sécularisation de cette abbaye et sa réunion au chapitre de Villefranche.

5, 6, 7 avril 1736. — M. l'Archevêque a fait des merveilles en ce pays ; il a travaillé efficacement à l'affaire qui l'y avait conduit. J'ai vu très souvent le prélat, mais je n'ai eu l'honneur de manger qu'une fois avec lui, ce fut le soir qu'il arriva. J'étais à table à côté de lui et je l'entretins la plus grande partie du souper. Comme il nous dit qu'il avait été vingt-deux ans, évêque de Noyon, j'en pris occasion de lui parler de M. Rivier, *ce généreux borgne*, dont vous m'avez écrit autrefois des traits si magnifiques. Peut-être les avez-vous oubliés, mais ils m'étaient très présents parce qu'il n'y avait que peu de jours que j'en avais enrichi la *Gazæana*, et je voulais qu'ils me fussent confirmés par la bouche du prélat. Il les répéta à peu près de la même façon qu'il vous les avait racontés ; je dis *à peu près*, car M. l'Archevêque nous dit qu'il n'avait pas voulu se servir de l'offre généreuse que lui avait faite M. Rivier de lui fournir les meubles de la succession de M. de la Frette, à payer quand il voudrait ou quand il pourrait.

9 avril 1736. — Nous sommes paresseux, vous et moi, à écrire d'autres lettres que celles que nous nous écrivons mutuellement ; nous n'aimons pas à cultiver les nouvelles connaissances. Ce serait un défaut si nous n'avions pas Horace pour modèle, mais peut-on s'en repentir quand on ressemble à un si grand homme ? Et pourtant quel commerce n'auriez-vous pas avec les savants les plus illustres, si votre inclination avait été

tournée de ce côté-là ? Mais nous sommes trop vieux pour changer : Crénage mourra dans son obscurité, le nom de Gazæus *volitabit per ora virûm,* mais il n'y volera qu'accompagné de sa modestie.

D. — Lyon, 2 avril 1736.

Le P. d'Allemare est de retour de la cour de Vienne et a dû partir aujourd'hui pour Montpellier. Le P. Cottin l'a beaucoup fait causer et il en apprit bien des particularités. Le ministre de France est dans une haute réputation dans cette cour et on n'y parle qu'avec vénération de M. le cardinal de Fleury : on vante sa probité, sa droiture, ses bonnes intentions et on dit que la France n'a jamais été si bien gouvernée. Le P. d'Allemare a su de la bouche de M. le comte de Sinzendorf, de quelle manière la négociation de la paix fut entamée. Les cardinaux ont coutume d'écrire à l'empereur sur la nouvelle année ; M. le cardinal de Fleury lui écrivit au commencement de l'année dernière et après les compliments ordinaires, il ajouta qu'il conservait dans son cœur le souvenir de la bonté qu'avait eue Sa Majesté impériale de contribuer à son élévation au cardinalat, en laissant passer son rang de nommer. Il lui marquait aussi qu'il s'estimerait très heureux si, dans le ministère qu'il avait l'honneur de remplir, il pouvait contribuer à la paix de l'Europe que le Roi son maître désirait très sincèrement. Le secrétaire a coutume de dire seulement à l'Empereur le nom des cardinaux qui lui ont écrit, mais il ne lit pas les lettres. Quand il nomma M. le cardinal de Fleury, l'Empereur demanda la lettre et la mit dans sa poche. Il fit réponse à Son Eminence et ajouta même quelques lignes de sa main sur l'article de la paix, il marqua qu'il la désirait autant que le Roi très chrétien. Il se passa deux mois sans que cette première démarche eût aucune suite. Le comte de Witte, sujet de l'électeur palatin, se trouvant alors à Versailles pour demander d'être indemnisé des dommages que lui avaient causés les troupes françaises, M. le Cardinal l'écouta favorablement sur sa demande, et le trouva homme d'esprit et capable d'une négociation importante. Il lui demanda s'il connaissait la cour de Vienne et s'il y était connu. Il dit que oui. Alors, M. le Cardinal le chargea d'une lettre pour M. le comte de Sinzendorf et des préliminaires de la paix, que ce comte porta à Vienne. Ils furent bientôt approuvés, il ne fut plus question que de régler le détail. On envoya à Vienne M. de l'Estang qui acheva la négociation. Les Allemands conviennent que l'Empereur

n'avait plus de ressources que du côté de l'Angleterre et de la Hollande qu'il espérait de faire déclarer en sa faveur, et que Mantoue ne pouvait plus tenir.

8 avril 1736. — Le P. Cottin m'a consulté ce matin, au sortir de la congrégation, sur la question de savoir si on devait recevoir un maître à écrire dans la congrégation des Messieurs. Je lui ai répondu qu'à mon égard, cela ne me ferait aucune peine, cependant que si on voulait distinguer les états, celui-là me paraissait un peu mécanique. « Je le pensais comme vous, m'a-t-il dit, mais on oppose que c'est un art libéral et qui ne déroge point, puisqu'un maître à écrire de cette ville, nommé Laméré, vient de produire ses titres de noblesse, et qu'on a jugé qu'il n'avait pas besoin de réhabilitation.

1er mai 1736. — Madame de Curis a très bien fait les honneurs de sa maison et nous a donné un dîner fort bon et fort élégant. Mon fils le capitaine était prié avec un jeune homme qui vient d'Italie. Ce dernier est fils d'un homme qui a entrepris un ouvrage utile aux gens de guerre et qui parait depuis 1733, c'est *l'Etat militaire de la France*, qui contient en abrégé l'histoire de tous les corps, les noms des colonels, lieutenants-colonels et majors de tous les régiments depuis leur création ; l'uniforme, le drapeau qui les distinguent, etc. D'abord, c'était une grande carte composée de plusieurs feuilles collées ensemble; mais on conseilla à l'auteur de réduire cet ouvrage en un volume in-12. Il l'a fait et donne chaque année l'état présent où tous les changements sont marqués. Le fils s'appelle M. de Meaux, mais le père porte un autre nom que je n'ai pas retenu. Il a été dans les bureaux de la guerre, ainsi il est au fait de la matière qu'il a traitée. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

7 mai 1736. — Vous me parliez, le 24 mars, de ma petite-fille qui est à Chazaut. La pauvre petite va toujours de mal en pis ; c'est aujourd'hui que se vérifiera ce que vous me disiez, d'après M. de Talancé. Le P. Paulin ira la confesser et lui faire recevoir Notre-Seigneur en viatique, quoiqu'elle n'ait pas encore fait sa première communion. Il y a cinq ou six jours que quelques religieuses, causant avec Madame Basset dans sa chambre, vinrent à parler de moi et dirent que j'étais un saint (vous en rirez, vous qui me connaissez). La petite qui entendit cela de son lit dit : « Je ne puis pas souffrir qu'on tienne de pareils discours ; quels miracles a-t-il faits ? S'il est saint, que ne me guérit-il donc ? »

8 mai 1736. — Nous avons perdu le pauvre M. le Clerc. Il mourut hier sur les dix heures du matin. J'en suis véritablement affligé et vous ne le serez pas moins. Nous perdons un ami, homme de mérite et d'un mérite rare. C'était un homme qui, en vingt-cinq ans, n'était pas sorti une seule fois du séminaire.

9 mai 1736. — M. de Fleurieu lut à l'académie une ode de M. Racine sur la paix, où M. le cardinal de Fleury est extrêmement loué, mais sans flatterie. L'ode nous parut très belle et très sensée; l'expression est noble, les pensées solides. Ceux qui aiment l'enthousiasme dans l'ode n'y en trouveront pas assez. C'est l'auteur qui l'a envoyée à M. de Fleurieu, sans doute dans l'intention qu'elle fût lue à l'académie, car dans la suscription il ajoute, *de l'académie littéraire de Lyon.*

10 mai 1736. — La pauvre petite Du Gas mourut hier au soir, sur les sept heures. Elle reçut lundi Notre-Seigneur en viatique, et le même jour, on lui donna l'Extrême-Onction; elle a conservé la raison et l'usage de la parole jusqu'au dernier moment. Le P. Paulin, qu'elle avait demandé pour se réconcilier, monta hier exprès à Chazaut. Un recollet qui se trouva là, se présente, mais elle lui dit : « Mon Père, ce n'est pas vous que je demande... » Elle avait demandé à madame Basset, trois ou quatre jours avant sa mort, si elle mourrait de cette maladie ? Elle ne lui cacha pas qu'il y avait beaucoup plus à craindre qu'à espérer. « Puisque cela est, dit-elle, il faut donc que je m'y prépare, faites-moi venir une telle religieuse, car je ne l'aime pas, et je veux me réconcilier avec elle. »

21 mai 1736. — M. Cheinet est de retour d'Annonay. Il vit là quelques anciennes connaissances, entre autres un cordelier à la grande manche qui s'appelle le P. Léorat, savant homme et qui a écrit contre M. Pictet, ministre de Genève, très solidement. Le ministre poussé à bout, reproche au P. Léorat, pour faire diversion, la direction d'une dévote du caractère de la Cadière, c'est-à-dire qui était tenue pour fille à révélations, et qui peut-être avait des stigmates. Comme il y a déjà plusieurs années que cela s'est passé, je ne questionnai pas M. Cheinet sur cet incident, parce qu'il me parla en même temps, d'un fait plus intéressant. La famille du P. Léorat était huguenote et l'est encore, car il a un frère apothicaire à Lyon et un autre à Annonay qui le sont tous deux. Le

P. Léorat, étudiant dans cette ville-là chez les Cordeliers, se convertit et résolut d'embrasser l'état religieux. Quand sa mère, huguenote zélée, fut informée de son dessein, elle n'oublia rien pour l'en détourner, mais il tint ferme et se rendit chez les Cordeliers pour prendre l'habit. La mère voulut absolument lui parler, elle pleura, elle s'évanouit, elle cria, elle s'emporta ; enfin, elle alla jusqu'aux imprécations et alla prier Dieu que la foudre écrasât son fils avant la fin du jour. Elle se retira et partit le même jour pour une maison de campagne, montée sur un âne et avec une servante qui la suivait à pied. Le temps était serein lorsqu'elle partit ; quand elle fut au milieu du chemin, le Ciel se couvrit, il survint un orage. Madame Léorat se retira sous un arbre avec sa servante et son âne pour laisser passer l'orage; la foudre tombe, la tue elle seule, et la servante ni l'âne n'eurent point de mal. « Je ne suis pas trop miraculeux, comme vous savez, me dit M. Cheinet, mais j'ai toujours été frappé de cet évènement. » Il a raison, le doigt de Dieu paraît là évidemment. Les frères du P. Léorat n'en ont pas été touchés car ils sont encore obstinés, et ce pauvre frère en gémissait avec M. Cheinet. Cet évènement n'est pas nouveau, car le P. Léorat n'est pas jeune; il a été provincial de son ordre.

23 mai 1736. — J'eus hier un sensible plaisir d'entendre parler Mlle de Pollionnay qui vint voir ma femme. Elle a un frère capitaine au régiment royal des vaisseaux. Il lui a dit que monsieur votre fils était un jeune homme accompli, qu'il était aimé, chéri, estimé de tous les officiers et qu'on le regardait comme celui de tous les jeunes gens qui faisaient le plus d'honneur au corps, par sa sagesse, sa politesse, son bon caractère.....

M. de Loras n'était pas payé pour parler de la sorte ; il le disait, non à un père, à une mère, à un parent proche de monsieur votre fils, mais à sa propre sœur. Réjouissez-vous donc et remerciez le Seigneur.

27 mai 1736. — .....M. Mazard mourut hier. Il a fait une disposition assez extraordinaire. Il donne la maison où je loge, à la Charité avec quarante mille francs, à la charge de marier tous les ans trente-trois filles et de donner cinquante écus à chacune. Cette maison rend actuellement quatre mille quatre cents livres, mais il y aura un milod à payer et un droit d'amortissement pour toute la fondation. Une maison coûte à entretenir, toutes ces considérations faites, la Charité n'aura pas tous les ans mille francs de bénéfice sur cette fondation.

M. Mazard était chapelier et c'est sur cela et sur le legs qu'il a fait, qu'un bon jésuite de plus de quatre-vingts ans lui fit cette épitaphe :

Ci-gît le chapelier de tout le genre humain ;
Vivant, il fabriqua des chapeaux pour les hommes :
En mourant il légua maintes et maintes sommes,
Pour fournir des chapeaux au genre féminin.

B. — Villefranche, 4 juin 1736.

M. Noyel, conseiller au Châtelet, jeune homme de vingt et un ans, d'une grande douceur, qui parait avoir de l'esprit et quelque acquit, est ici avec son père, conseiller à la Cour des aides. Il m'avait témoigné il y a quelques jours, qu'il serait bien aise de voir ma bibliothèque, dont on lui avait parlé avec éloge..... il en fut fort content, il admira l'invention de mes armoires qui servent de supplément à mon cabinet et qui contiennent trois mille volumes en un assez petit espace ; il loua beaucoup (sans doute par politesse) les notes que je fais sur mes livres et, comme il aperçut l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, il me dit un mot du P. Porée qui me parut assez bon et faire presque une épigramme, quoiqu'au fond, ce ne soit qu'un jeu de mots. On lui demandait (au P. Porée) ce qu'il pensait de l'histoire de M. l'abbé Fleury et de celle de M. l'abbé de Choisy ? à laquelle il donnait la préférence ? Il répondit sur-le-champ : *Choisy est plus fleuri, Fleury est plus choisi.*

Cette réponse m'a paru jolie et assez juste et j'ai cru qu'elle valait bien la peine de vous en faire part.

B. — Villefranche, 6 et 7 juin 1736.

M. du Lieu et M. de Bourk, son neveu, nommés héritier fidéi-commissaire et substitué de M. le curé de Saint-Julien, me consultèrent sur ces qualifications que M. du Péron trouve impropres.

Je trouvai dans le dictionnaire de Trévoux : « *Fidei commissaire*, héritier interposé, institué à la charge de rendre la succession à une personne : *Fidei commissarius, cujus fidei commissum est aliquid.* » Je voulus aussi consulter Richelet et j'y lus : « Fidéi-commissaire (fidéi commissarius) celui qui est chargé du fidéi-commis (c'est au fidéi-commissaire que l'héritier doit s'adresser)... » Mais attendez un moment ; je crus qu'en matière de jurisprudence et de droit, il fallait plutôt s'en

rapporter à ceux qui en traitent *ex professo*, qu'à Messieurs les lexicographes en général qui n'ont pas toujours toute l'exactitude possible.

J'ouvre donc le dictionnaire des Arrêts que je n'ai qu'en trois volumes. Cet auteur y donne un soufflet à Furetière et à Richelet, puisque selon lui le fidéi-commissaire n'est pas celui qui est chargé de rendre, mais celui à qui on est chargé de restituer l'hoirie. A-t-il raison ? Oui, selon Despeisses. Oui, selon M. Domat. Oui, selon M. Patru.....

Que conclurons-nous de tout ce fatras de citations ? Que la décision de M. du Péron était juste ; que M. du Lieu a bien fait de se corriger et que, dans la transaction, il fallait lui donner le nom *d'héritier fiduciaire* et à son neveu celui de *fidéi-commissaire* et non pas de *substitué*. Respirez maintenant, il en est bien temps, après cette ennuyeuse tirade.

D. — Lyon, 7 juin 1736.

M. Perrichon donna magnifiquement à dîner aux juges du Conseil. M. de Montgalant fut de ce dîner, je pense par occasion. Après le dîner, comme nous prenions le café, il s'approcha de moi et me fit beaucoup de compliments, me disant entre autres qu'il n'oublierait jamais un service essentiel que je lui avais rendu il y a vingt ans, et que j'avais entièrement oublié. Il me rappela le fait dont il s'agissait. M. de la Fayette son frère, étant à la comédie, voulut prendre sur un banc une place qu'il trouva vide et avait déjà passé la jambe pour s'asseoir. Un jeune gentilhomme de Bretagne fut plus prompt à prendre la place. M. de la Fayette ne le trouva pas bon et, après quelques contestations, prit le jeune homme par le milieu du corps et reprit la place. Celui-ci se tint offensé de ce procédé et voulut en avoir raison ; ils sortirent. Mais quelqu'un qui se trouva présent, avertit les gardes qui les arrêtèrent tous deux et les conduisirent chez le Prévôt de l'Hôtel. M. de Montgalant ne voyant point arriver son frère à l'auberge, fut fort en peine et courut pour en savoir des nouvelles. Il apprit ce qui s'était passé et obtint du prévôt que son frère retournerait chez lui, mais avec un garde qui ne le quitterait pas. L'affaire devait être portée devant les maréchaux de France. M. de Montgalant fut le lendemain au Louvre chez M. le maréchal de Villeroy, et parla d'abord à M. de Barcos, le fils, secrétaire de la Connétablie, qui lui dit que son frère serait bien heureux s'il en était quitte pour trois semaines de prison au Fort-l'Evêque. Il fut consterné, car il appréhendait sur toutes choses que le fait ne vînt à la connaissance de

son père. Il me vit dans l'antichambre de M. le Maréchal où j'attendais qu'il fût levé. Il vint à moi et me pria de le présenter à ce seigneur, de lui raconter le fait et d'intercéder pour son frère, à quoi je consentis de bonne grâce. Dès que la porte s'ouvrit, j'entrai; je lui dis de me suivre, je le présentai à M. le Maréchal qui demanda l'âge de ces jeunes gens. On dit qu'ils avaient seize à dix-sept ans. Hé bien! dit-il, il faut les envoyer au collège et que celui qui a le plus de torts donne à déjeuner à l'autre. M. de Montgalant accepta la décision avec une profonde révérence et alla offrir le déjeuner. Il en pria un écuyer de Madame la duchesse qui était oncle de la partie adverse et qui avait *prévenu* M. de Barcos dont il était l'ami, contre M. de la Fayette. Il ne put s'empêcher de dire à ce dernier que son frère était bien heureux qu'il n'eût pas été son juge. Je dis à M. de Montgalant que vous m'aviez parlé de lui dans les termes du monde les plus avantageux et que j'estimais tout ce que vous estimiez. Il s'étendit alors sur vos louanges et nous continuâmes notre conversation pendant une demi-heure.

D. — Lyon, 12 juillet 1736.

Le P. de Colonia a eu quelques accès de fièvre, mais il se porte mieux. Personne ne s'écoute moins que lui et j'appréhende que quelque jour on ne le trouve mort, ou dans sa chambre, ou à la bibliothèque, ou peut-être dans les rues. Il me montra un mémoire qu'il avait fait en latin pendant sa maladie, à la prière de M. de Maugiron, comte de Lyon. La chose pressait, il fallait l'envoyer à Rome pour obtenir du Pape une grâce qu'il demandait. Le P. de Colonia expose dans ce mémoire les services que la famille de Maugiron avait rendus à l'Eglise pendant les troubles du calvinisme. J'admirai la pureté et l'élégance de sa latinité. Je pensai dans ce moment que, s'il avait écrit en latin tout ce qu'il a donné au public, et son *Histoire littéraire de Lyon* et la *Vérité de la religion prouvée par le témoignage des auteurs païens*, etc..., il se serait acquis une grande réputation. Il n'y a peut-être pas quatre jésuites dans la province, capables d'en faire autant. Je mets le P. Lombard du nombre des quatre et non le P. Folard: le latin de celui-ci était dur et ne sentait pas la bonne antiquité.

B. — Villefranche, 13 juillet 1736.

Si je parlais à l'assemblée publique de l'académie, mon inclination ne serait pas pour le discours du *bon usage de la langue*. Je lui préférerais,

sauf votre meilleur avis, l'abrégé que j'ai fait du traité de Plutarque, *Comment on peut distinguer le flatteur de l'ami*, avec la petite préface que j'y ai jointe. Il fut assez bien reçu si vous vous en souvenez, lorsque je le lus à l'assemblée particulière où se trouva M. le duc de Villeroy, alors duc de Retz. M. du Lieu qui était juge compétent, parce que le discours était à sa portée, n'y trouva rien à redire, si ce n'est que dans le petit compliment que je fis au Duc et qui ne serait plus de saison, je l'avais traité de Monseigneur et je crois franchement qu'il avait raison.

29 juillet 1736. — Je partis hier pour Vallière à huit heures du matin, je n'en fus de retour qu'à huit heures du soir..... M. de Vallière, le père, qui a maintenant soixante-seize ans, est un homme fort aimable dans sa vieillesse : il a l'esprit assez cultivé, il a beaucoup lu autrefois et maintenant qu'il est presque aveugle à cause de la cataracte qu'il a sur les deux yeux, tout son plaisir est encore de se faire lire. Il ne demanderait pas mieux que d'avoir toujours quelqu'un avec qui il pût causer; il est vrai qu'il répète souvent, je lui ai plusieurs fois entendu raconter la même chose. Par exemple, il me redit hier tout ce qu'il m'avait déjà dit dans une autre visite, mais ce qui n'était pas nouveau pour moi, le sera peut-être pour vous. Avez-vous ouï parler de l'abbé Bertet? c'est lui qui fit presque tout le sujet de notre entretien. Cet abbé (me disait M. de Vallière qui l'a fort connu), avait été trente-cinq ans jésuite et pendant qu'il était dans la Société, il avait été compagnon du P. Annat, confesseur du feu Roi. Il en sortit par l'attachement qu'il avait pour M. le cardinal de Bouillon.

D. — Lyon, 8 août 1736.

M. de Chateaubourg fut blessé à Malplaquet d'un coup de fusil dans le ventre. Il se retirait à cheval et tenait son mouchoir sur sa blessure, un soldat conduisait le cheval. M. de Chateaubourg entendit derrière lui un cavalier qui venait à toute bride; il tourna la tête et vit que c'était un housard ennemi. Le soldat qui l'escortait, se tourna et coucha en joue le housard. « Tire donc, disait M. de Chateaubourg. — Laissez-le venir, Monsieur, répondit le soldat de sang-froid. Quand il fut à quatre ou cinq pas, le soldat tira et le tua.

L'abbé Bertet m'est fort connu de réputation et j'en ai entendu parler toute ma vie comme d'un homme de lettres et de beaucoup d'esprit, fort

vif, bon courtisan et propre à amuser les grands seigneurs... L'abbé Bertet n'est point celui dont j'ai voulu parler et qui gagna étant jésuite, quarante mille francs aux eaux de Bourbon. Celui-ci est encore vivant et l'affaire est bien plus récente. Ce dernier est cause qu'on a défendu à tous les jésuites en vertu de la sainte obéissance, de jouer aux cartes, à quelque jeu que ce soit et quelque modique qu'il puisse être, en sorte qu'un jésuite pècherait mortellement s'il jouait même à l'as qui court. Avant ce temps-là, j'ai vu à Orliénas deux jésuites jouer à l'ombre.....

B. — Villefranche, 10 août 1736.

Je suis étonné de l'ouvrage
Que ma plume a seule enfanté;
Et je me sais gré du courage
Qui m'empêcha toujours d'en être rebuté.

Du recueil, la grosseur énorme
Effarouchera les lecteurs
Qui n'auront pas le goût conforme
Au goût des deux amis, de ces lettres auteurs.

Mais quoi! la matière amusante
Par l'aimable diversité,
Aux différents lecteurs, présente
Ce qui doit réveiller leur curiosité.

Ils trouveront à l'ouverture
Anecdote, conte plaisant,
Science, vers, littérature,
Sage réflexion, badinage innocent.

Chacun pourra prendre à sa guise
Ce qui meilleur lui paraîtra;
Tels mets, sur une table exquise,
Dégoûtera les uns, aux autres il plaira.

Mais où tend ce long monologue
Qui ne brille par aucuns traits?
Je voulais faire un épilogue;
Eh bien! le voilà fait, reprenons nos extraits.

D. — Thurins, 10 août 1736.

M. le maréchal de Villars, étant à Saverne, chez M. le cardinal de Rohan, avec une nombreuse compagnie, les dames qui étaient au

nombre de vingt ou vingt-cinq demandèrent à ce maréchal de leur expliquer comment se passait une bataille. Il y consentit volontiers et dit qu'il allait les ranger dans la salle pour leur faire comprendre la disposition d'une armée rangée en bataille. Il donna ses ordres, fit sa disposition ; quand cela fut fait, il mit tout d'un coup l'épée à la main et cria d'une voix formidable : tue ! tue ! Toutes ces dames épouvantées se mirent à fuir pour gagner la porte de la salle. Hé bien, Mesdames, leur dit le maréchal, voilà comment on gagne les batailles.

19 août 1736. — Je veux vous raconter deux traits du grand et gros Gillet envers le petit abbé Ferrary, qui m'ont fait rire. On me les conta dernièrement. L'abbé aborda M. Gillet, les bras ouverts dans la place de Louis-le-Grand ; celui-ci le prit sous les épaules et l'éleva jusqu'à lui, comme on fait à un enfant pour le baiser. M. l'abbé Ferrary trouva cela fort mauvais et se fâcha. Quelque temps après, Gillet, l'ayant rencontré au milieu de la place du Change, se mit à genoux pour l'embrasser. L'abbé ne se fâcha pas moins. Comment faut-il donc que je m'y prenne pour vous embrasser, disait M. Gillet ?...

24 août 1736. — Comme je parlais de la *Vie du Prince régent* avec le P. du Clos, jésuite, qui m'était venu voir, il me dit qu'il soupçonnait M. le duc de Brancas d'en être l'auteur. Et sur quoi ? lui dis-je. — J'ai, me dit-il, la copie d'une lettre que ce duc écrivit à M. le prince de Monaco dans le temps de la mort du Régent ; j'en trouve le style et les expressions conformes à cette *Vie*. Je témoignai de la curiosité de voir cette lettre ; il m'en apporta une copie quelques jours après. Vous ne la trouverez pas indigne d'occuper une place dans le *Crenagiana*. Au reste, M. le duc de Brancas, ayant été fort avant dans la familiarité du prince régent, fut touché d'un mouvement intérieur de la grâce et résolut de penser sérieusement à son salut, un an ou deux avant la mort du Prince régent. Il se retira pour cela dans l'abbaye du Bec, mais il en sortit quelque temps après, choqué du fanatisme qu'il y voyait sur le jansénisme, et il se retira à Paris, à l'institution de l'Oratoire. Voici la lettre :

« Je ne suis pas étonné, mon cher prince, connaissant comme je fais
« votre bon naturel, que vous soyez pénétré de la perte que vous faites
« d'un de vos meilleurs amis, dans la personne de M. le duc d'Orléans.
« Le malheur de ce prince est si complet que la religion même en cette

« occasion, ne sert qu'à augmenter notre douleur. Je ne connais
« personne qu'il ait aimé de meilleure foi que vous. Vous pouvez vous
« en rapporter à moi qui le pénétrais jusque dans le fond de l'âme. J'ai
« en cela même, sujet de le regretter : aucun de mes amis ne m'a marqué
« autant de soins que lui depuis ma retraite. Je n'étais pas en droit d'exi-
« ger d'un particulier, des effets d'une intention aussi suivie que celle que
« ce prince si occupé avait pour moi. Je reçus encore la veille de sa
« mort, une caisse de chocolat qu'il m'envoyait. Enfin, j'ai tous les
« jours eu des marques de son souvenir et de son amitié, sans excepter
« celui qui a terminé sa vie ; car M. de Fréjus m'a mandé que ce jour-là,
« il lui avait encore parlé de moi avec toute sorte d'amitié. Jugez après
« cela, si j'ai de la peine à entrer dans vos sentiments ! Mais à quoi tous
« ces sentiments lui servent-ils et à nous aussi ? Il ne nous reste que
« d'adorer les jugements de Dieu et lui demander de faire passer dans
« notre cœur, cette voix de tonnerre dont il vient de frapper nos oreilles.
« Profitons des délais de sa miséricorde et reconnaissons humblement
« que s'il ne nous a pas choisis pour en faire des victimes de sa colère,
« ce n'est pas que nous ne le méritions autant que les autres. C'est une
« réflexion qui doit nous porter à une grande et profonde reconnais-
« sance. Ma retraite me met bien moins en droit de vous prêcher, que
« mon attachement si tendre, si sincère et si ancien à votre personne.
« Mon cher prince, tâchez de profiter d'un si terrible exemple. Ne vous
« flattez pas par des doutes que la paresse suggère pour vous empêcher
« de mettre la main à l'œuvre. Je n'ai pris le parti de venir m'enfermer
« ici tout vivant qu'après un mûr examen des vérités qui m'y ont con-
« duit. Il n'y a qu'une ignorance excessive ou un aveuglement épouvan-
« table qui puisse nous les cacher. Vous n'êtes pas obligé de prendre
« un parti rigoureux, vous ne le pouvez pas, même quand vous le vou-
« driez. Recourez à Jésus-Christ au milieu de votre famille, vous la
« conduirez tout entière par votre exemple. Occupez-vous de bonnes
« lectures ; enfin, n'attendez pas le dernier moment où les sacrements ne
« servent ordinairement qu'à conduire aux enfers avec plus de bien-
« séance. Pardonnez cette échappée de zèle au plus ancien de vos servi-
« teurs. Je ne crois pas que vous vous flattiez d'avoir un meilleur ami
« au monde. C'est sous ces deux titres qui me sont si chers, que vous
« devez me pardonner de dire aux autres ce que je ne devrais adresser
« qu'à moi-même dans tous les moments de ma vie. Adieu, mon cher

« prince, honorez-moi toujours de vos bonnes grâces et comptez sur « mon parfait attachement jusqu'à la mort. » Décembre 1728...

30 août 1736. — ... Ce capitaine, dont je vous parlai hier, s'appelle M. de Grassin, et il est parent proche du directeur général des monnaies de France, homme fort estimé et que je connais particulièrement. Le capitaine est un très bon officier. Pendant la guerre d'Italie, on lui donnait des détachements de cinquante et de cent hommes et quelquefois plus, qu'il choisissait dans son régiment de Picardie et dans les autres, prenant ceux qu'il connaissait pour les plus braves ou qui s'offraient eux-mêmes. Il tâchait de faire des prisonniers et d'enlever quelques quartiers ou quelques convois aux ennemis. Les partisans s'enrichissent pour l'ordinaire, ce qu'ils prennent leur appartient. Mais celui-ci n'en usait pas de même et ne gardait rien pour lui, jusque-là qu'ayant pris un jour et conduit au camp plusieurs chariots chargés de grains, il demanda à M. de Coigny ses ordres pour la distribution. Le général lui ayant dit que cela lui appartenait et qu'il était maitre d'en disposer, il distribua ce grain au régiment, et particulièrement à ses amis. Mon fils en eut une bonne part, et son équipage s'en trouva bien. Cependant, ce métier n'était point approuvé de ses camarades, ni même en général dans l'armée. On croyait qu'il se dégradait en se faisant partisan, quoiqu'il le fit avec beaucoup d'honneur.

B. — Saint-Fonds, 2 septembre 1736.

J'ai presque fini le premier tome de *l'Histoire du Régent*... Dans la conjuration contre le Régent, conduite par le prince de Cellamare, je lisais ce matin une de ces anecdotes qui ne doit pas faire plaisir aux maisons de Gèvres et de Villeroy. Vous vous en souvenez, c'est lorsque M. le maréchal de Luxembourg fut reçu au Parlement et qu'il y eut une dispute entre lui et les ducs de Gèvres et de Villeroy. « Il est bien étonnant, dit l'avocat qui plaida la cause du Maréchal, que les descendants de deux notaires qui ont autrefois signé le contrat de mariage du bisaïeul du maréchal de Luxembourg lui disputent aujourd'hui la préséance. » Et en même temps, il produisit ce contrat et fit voir à toute l'assemblée qu'il était signé *Neuville* et *Potier*.

D. — Thurins, 20 septembre 1736.

Je pense comme vous sur la vie du prince régent : l'auteur paraît fidèle et sincère. Il a même porté la sincérité trop loin. A sa place, nous aurions passé, vous et moi sous silence, certains soupçons sans preuves. Un historien n'est pas obligé de rendre compte des bruits populaires qui n'ont souvent leur source que dans la malignité et la corruption du cœur de ceux qui les répandent..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

11 octobre 1736. — Soyons tranquilles sur l'édition de *Crenagiana* et *Gazœana*. Ce sera l'affaire de nos descendants ! Si on le critique, si on y trouve des fautes, cela ne nous inquiètera pas en paradis.

16 octobre 1736. — Un huguenot à Lyon (ceci est du P. Lombard), s'étant converti avant la révocation de l'Edit de Nantes et se trouvant un jour, après sa conversion, avec le ministre, il lui dit : « M. le ministre, pourriez-vous m'indiquer la cause d'un effet que j'éprouve ? Pendant que j'étais huguenot, j'étais toujours enrhumé et depuis que je suis catholique, je ne le suis plus. — Bon, lui dit le ministre, pensez-vous que la religion ait quelque part à cela ? — Oui, sans doute, lui répondit-il, nos temples sont bâtis depuis quatre jours ; ces sortes de bâtiments sont humides et malsains. Mais maintenant que je fréquente les églises de Saint-Jean, de Saint-Nizier, qui sont bâties depuis plusieurs siècles, j'y respire un air plus sain et je ne m'enrhume plus.....

18 octobre 1736. — Le P. de Colonia nous dit qu'il savait du capitaine des gardes de M. de Vendôme, son cousin germain, que ce prince avait plus contribué que personne à empêcher que le Roi ne déclarât son mariage avec madame de Maintenon, en portant Monseigneur de tout son pouvoir à n'y jamais consentir ; car le Roi qui était fort ébranlé, ne voulait pourtant pas faire cette démarche malgré son fils. Il lui en parla même sur ce ton-là et lui dit qu'il lui ferait plaisir d'y consentir. Monseigneur lui répondit : « Vous êtes le maître, vous êtes mon Père et mon Roi, mais si vous le faites, je vous supplie de m'accorder cette grâce, c'est de me permettre de sortir du royaume pour n'y plus rentrer. — Cela suffit, dit le Roi, n'en parlons plus. » Le P. de la Chaize fut toujours constamment d'avis que le Roi n'était point obligé en conscience de déclarer son mariage et Monseigneur lui serra un jour la main en

l'assurant qu'il n'oublierait jamais le service qu'il lui avait rendu. M. le cardinal de Noailles était d'avis contraire. M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, fut proposé pour tiers par madame de Maintenon qui croyait être assurée de son sentiment. En effet, il avait d'abord pensé comme M. le cardinal de Noailles ; mais après avoir entendu les raisons de part et d'autre, il déclara nettement que celles du P. de la Chaize étaient victorieuses et il se rangea de son côté. Vous pensez bien que madame de Maintenon ne lui en sut pas bon gré.

D. — Thurins, 7 novembre 1736.

Le P. d'Anthon, dans le temps qu'il était principal des pensionnaires d'Aix (pension que celle de Marseille a fait tomber), avait des enfants de nobles Génois. Un riche marchand de Gênes, ayant écrit au principal d'Aix, pour le prier de recevoir son fils et le bruit s'en étant répandu, un noble qui avait deux fils dans cette pension, lui écrivit une lettre vive et pressante pour le détourner de recevoir les fils de ce marchand. Il l'assure que ce serait fermer la porte de sa pension à tous les nobles qui ne pourraient souffrir d'être mêlés avec leurs sujets. Le Père qui avait donné sa parole au marchand fit réponse au noble et lui allégua ce qui se pratiquait en France, lui représentant entre autres qu'actuellement M. le prince de Conti était pensionnaire au collège de Louis-le-Grand et dans la même classe avec le fils d'un perruquier qui était son antagoniste et qui l'emportait souvent sur lui. Le noble ne se rendit point et dit que les usages de France n'étaient pas une règle pour eux. Le principal d'Aix en écrivit à un jésuite, frère de ce noble et homme de bon sens ; mais celui-ci ne voulut pas s'expliquer là-dessus. Cependant le fils du marchand fut reçu et les nobles ne sortirent pas pour cela de la pension. Tous les Italiens sont jaloux de leur noblesse. A Parme, il y a un magnifique collège qui n'est que pour les nobles.

B. — Villefranche, 27 octobre 1736.

En arrivant ce matin, à Villefranche, mon cher ami, au retour de mon petit voyage, j'ai trouvé votre lettre qui m'attendait depuis hier. Je l'ai lue avec un très grand plaisir et presque aussitôt, je suis remonté à cheval pour venir rejoindre ma famille à Saint Fonds. Madame Dugas y est depuis hier au soir, et vous jugez bien que la joie que j'ai eue de la voir et de l'embrasser n'a pas été petite.

J'arrivai à Belleville, sur les dix heures et demie. Je comptais y trouver M. et Mme Bertin et avoir le plaisir de dîner avec eux. Ils n'y étaient ni l'un ni l'autre. Mme Bertin n'est point venue cette année à Belleville, sa santé ne le lui a pas permis et M. Bertin était à Fleury, à deux lieues de là, chez M. de Grollier chez qui je devais aller coucher.

D. — Lyon, 7 décembre 1736.

J'attends ce soir, mon cher ami, votre première lettre depuis notre séparation. Vous recevrez, en même temps, la mienne qui a été portée ce matin à Lyon. En attendant que vous me fournissiez matière à réponse, je vous ferai part de quelques façons de parler dont Cicéron se sert en écrivant à son frère Quintus et qui m'ont plu. Ces lettres seraient un modèle excellent pour le style familier, car on doit croire qu'il écrivait à son frère comme il lui aurait parlé, s'il avait été présent. Quintus était alors dans l'Ile-Britannique avec César, en qualité de lieutenant-général de son armée, *legatus*. Cicéron lui rend compte de ses occupations journalières, de celles de leurs enfants, de leur santé, de leurs études. *Negotia nostra*, dit-il ensuite, *sic se habent, domestica; ut volumus*, c'est-à-dire tout va bien chez nous. *Valent pueri, studiose discunt, diligenter docentur ;* leurs maîtres font leur devoir, *et nos et inter se amant ;* ils m'aiment et s'aiment entre eux. Je suis, continue Cicéron, dans une extrême inquiétude de n'avoir reçu, depuis plus de cinquante jours, aucune nouvelle ni de vous, ni de César, ni du pays où vous êtes; pas la moindre lettre, pas même un ouï-dire : *Sed me illa cura sollicitat, angitque vehementer, quod dierum jam amplius L. intervallo nihil a te, nihil a Cæsare, nihil ex istis locis, non modo litterarum, sed ne rumoris quidem affluxit.* Cette mer, cette terre me fait trembler et je ne cesse point (comme il arrive quand on aime) de me figurer ce que je crains le plus. *Me autem jam et mare istuc et terra sollicitat : neque desino (ut fit in amore) ea, quæ minime volo, cogitare.* Sachez donc que je n'ai presque jamais rien attendu avec tant d'impatience que je faisais vos lettres, dans le temps que je vous écrivais ceci : *Quare hoc te scire volo, nihil fere unquam me sic exspectasse, ut, cum hæc scriberem, litteras tuas.* Voilà des thèmes que je vous envoie où le latin vaut certainement mieux que le français.....

D. — Lyon, 11 décembre 1736.

..... Je vous rendrai compte de la séance académique d'aujourd'hui... On a élu un directeur pour l'année 1737, le choix est tombé sur

M. Bertin..... Le P. de Colonia a lu ensuite de courtes observations sur un tombeau qu'on a découvert dans le lieu où était bâtie l'ancienne église des Macchabées, au quartier de Saint-Just. L'inscription qui est à demi-effacée, se laisse pourtant assez déchiffrer pour faire connaître que Flavius Florentius, dont le squelette est renfermé dans ce tombeau, avait été tribun d'une légion, qu'il avait été inhumé dans l'église, qu'on faisait mention de son nom dans les sacrés diptyques et par conséquent qu'il était honoré comme un saint.....

B. — Villefranche, 2 et 3 décembre 1736.

Ma fille me quitta pour aller à la vêture de M[lle] Maindextre, aux Ursulines de la Vieille-Monnaie. C'est le P. Micau (je ne sais si j'écris bien son nom) qui prêcha à cette vêture et qui prêcha bien, au jugement de ma fille, à la réserve d'un trait dont elle fut choquée. Il loua la demoiselle non pas sur sa beauté, car elle est horriblement laide, mais sur sa générosité à renoncer à tous les avantages du monde pour se consacrer au Seigneur. Ce n'est pas, ajouta-t-il, qu'il faille beaucoup compter sur les fortunes du commerce, elles sont si casuelles, elles sont sujettes à tant de revers que souvent en les quittant, on ne quitte pas grand'chose. Vous jugez bien que je n'emploie pas les mêmes termes dont il se servit, mais en voilà à peu près le sens. Le bien de M. Maindextre est très solide; mais comme il a couru autrefois d'assez mauvais bruits sur son compte, ma fille dit qu'à sa place, elle aurait été très piquée du discours du prédicateur.....

D. — Lyon, 3 janvier 1737.

Le P. de Gallifet nous a ouvert son cœur sur les contradictions qu'éprouve le collège, d'une part où il semble qu'on n'aurait dû attendre que faveur et protection. On a fait entendre à M. l'Archevêque que les jésuites n'inspiraient point aux jeunes gens la vocation à l'état ecclésiastique et qu'ils n'étaient pas propres à les former pour cela. M. l'abbé de Vaugimois et les directeurs de son séminaire, deux autres prêtres qui se nomment M. Barde et M. Pitiot, sont les deux auteurs de ce dessein. On éloigne du collège, des congrégations, de la fréquentation des jésuites, ceux qui portent le petit collet ou qui se destinent à le prendre ou à qui cette envie pourrait venir. Je vous ai déjà écrit une fois sur cette matière, je ne puis souffrir cette antipathie du clergé séculier contre le régulier et je ne puis croire que cela soit agréable à Dieu.

Il faut que je vous dise (mais à vous seul), un événement du premier jour de l'an. Vous savez que le corps consulaire va complimenter M. l'Intendant et que la règle est que le Prévôt des marchands le traite de *Monseigneur*. Il le fit au commencement de son compliment, mais après avoir parlé au nom de la Ville, il ajouta : « *Pour moi, Monsieur, je me flatte que mes sentiments particuliers vous sont connus*, etc. » Un homme, qui était présent, assure que M. Poulletier sourcilla et fit un geste qui marqua sa suprise, mais il n'en témoigna rien dans la réponse. Il s'en fallut peu que je ne me trouvasse à cette scène, car j'arrivai dans la chambre précisément comme le compliment venait de finir. Je n'aime pas à répéter ces sortes de discours et je n'ai dit à personne ce qu'on m'avait conté là-dessus ; mais M. du Péron qui passa hier une heure et demie avec moi, m'en fit le récit et blâmait le Prévôt des marchands. Il disait que le Prévôt des marchands de Paris qui est presque toujours conseiller d'Etat, traite de *Monseigneur* l'Intendant de Paris qui n'est souvent que maître des requêtes. χαῖρε. ὦ φίλτατε.

5 janvier 1737. — Deux jeunes officiers se sont battus à Besançon et l'un d'eux a été tué. Ce dernier est d'Avignon et s'appelait Salvador. Il était petit-neveu de M. l'abbé Salvador, fameux misssionnaire et très saint homme. Celui qui l'a tué est d'Aix, si je ne me trompe, et s'appelle Sinety. Il a un oncle jésuite, homme de soixante ans qui, ayant appris cette triste nouvelle à Avignon où il était, écrivit au P. Provincial pour le prier de l'envoyer ailleurs, ne voulant pas donner le chagrin à la famille du mort de voir continuellement devant les yeux, un homme qui leur rappellerait sans cesse ce triste événement. Le P. Provincial a trouvé sa demande raisonnable et l'a envoyé dans une autre maison.

21 janvier 1737. — M. de Grollier a été élu directeur de l'académie des Beaux-arts, mais il ne voulut point accepter cette place sans me consulter et me demander si cela déplairait à l'académie et si moi, en particulier, j'y trouvais quelque chose à dire. Je lui répondis que je ne croyais pas qu'il y eût aucun inconvénient et qu'il ne s'agissait que de bien fixer les limites entre les deux académies ; que personne n'était plus propre que lui qui était de l'une et de l'autre, à les concilier toutes deux. Il a suivi mon conseil et a accepté. Mon avis est qu'ils ne doivent traiter des sciences que par rapport aux arts et non en ce qui regarde la simple spéculation, du moins en public s'ils veulent avoir des assemblées publiques.

B. — Villefranche, 9 janvier 1737.

Cet article et la plus grande partie du suivant roulent sur le tort que le séminaire fait aux jésuites ou plutôt à tout le public. Nous avons déjà parlé autrefois sur ce sujet, mais les choses n'avaient pas été poussées si loin. Je gémis comme vous de cette antipathie qui ne parait pas pouvoir tourner à la gloire du Seigneur; mais je ne crois pas que cela puisse durer longtemps et j'espère que nous verrons bientôt l'ancien usage rétabli. Si M. l'Archevêque avait été véritablement touché des représentations du P. de Gallifet, l'impression de son mandement n'était pas un mal sans remède : il pouvait s'en faire rapporter tous les exemplaires, en suspendre la publication et ordonner une conférence qui se serait tenue en sa présence entre le séminaire et les jésuites. Il avait entendu les raisons de part et d'autre et alors, il aurait été en état de prendre son parti ou de trouver des tempéraments qui auraient convenu à tout le monde. Mais c'est ce que Messieurs du séminaire ne voudraient pas et cependant, ils sont cause que M. l'Archevêque juge *parte altera inauditâ.*

28 janvier 1737. — Voici bien une autre affaire, mon cher ami, qui interrompt la suite de mon badinage et qui m'oblige de le renvoyer bien loin d'ici. Je pars demain pour Charlieu et la raison qui m'y engage, c'est que le médecin de ce pays-là me mande que mon oncle est dangereusement malade. Je ne puis différer un moment à me rendre auprès de lui pour lui offrir mes services... Je ne sais pas combien durera mon voyage, mais je compte que vous m'écrirez à l'ordinaire. Ma femme me fera tenir vos lettres à Charlieu. Ce sera un grand soulagement à la pénitence que je vais faire... *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 2 février 1737.

J'appris hier, mon cher ami, par votre lettre du 24-28 janvier, le voyage que vous avez été obligé de faire à Charlieu. La saison est fâcheuse, ce voyage ne peut se faire qu'à cheval et vous en avez perdu l'habitude. Je serai en peine jusqu'à ce que je vous sache de retour, en bonne santé. Si la maladie de M. Donguy n'est pas dangereuse, vous prendrez congé de lui quand vous le verrez en voie de guérison ; si elle empire, vous pourrez être là longtemps et, en ce cas, vous ne manquerez pas de me donner de vos nouvelles...

Nous prîmes un fiacre, ma femme et moi, sur les trois heures après-midi et nous allâmes à Saint-Paul nous unir à la dévotion des fidèles.

Tous les chapitres et toutes les communautés sont allés processionnellement à cette église où l'un des corps a prononcé à haute voix, la formule d'amende honorable au Saint-Sacrement, que M. l'Archevêque a fait imprimer pendant que nous y étions; les Augustins arrivèrent, chantant le *Miserere.*

4 février 1737. — .....J'avance ma dissertation sur Dion; telle qu'elle sera, je la lirai de demain en huit. J'ai trouvé assez de matériaux en parcourant cet auteur, pour composer ma pièce; mais c'est le temps qui me manque, ou peut-être ne sais-je pas le prendre. Si je voulais être malin, je taperais un peu M. du Péron qui, l'année dernière, lâcha un trait où je me reconnus. Il cita un mot que lui avait dit un homme de lettres et qu'il relevait pour le condamner, et cet homme de lettres, c'était moi. Mais je me contenterai de le réfuter par des preuves de fait qui démontreront que Dion, sur le compte de Cicéron, est un historien infidèle et partial. Ma pièce est encore sur le métier, mais il n'en faut rien dire qu'elle ne soit achevée. Je ne l'ai pas encore examinée comme lecteur, peut-être en serai-je très mécontent.

5 février 1737. — Madame de Montbellet qui me vint voir hier, me conta un trait que je trouve fort plaisant. Il y a, à Tournus, des chanoines et des demi-chanoines. M. Bouchu, intendant de Bourgogne, arrivant en cette ville, vit un ecclésiastique grand et gros et de fort bonne mine. Il demanda à quelqu'un de la compagnie à qui cet ecclésiastique avait parlé, quel homme c'était; on lui répondit que c'était un demi-chanoine. « Faites-m'en voir un tout entier, dit M. Bouchu, ce doit être une belle pièce! »

12 février 1737. — .....J'ai lu cet après-dîner ma dissertation à l'académie. Il me semble qu'on l'a écoutée avec attention et avec plaisir. M. du Péron qui sans doute en avait perdu beaucoup pendant la lecture, m'a demandé mon cahier après qu'elle a été finie. Je le lui ai donné et il l'a lue d'un bout à l'autre. Je ne sais s'il aura remarqué un trait que j'avais mis exprès pour lui; s'il se souvient de ce qu'il dit l'année dernière, il ne lui aura pas échappé. Il n'y avait rien qui pût le blesser; je me suis contenté de lui faire connaître que j'avais compris ce qu'il dit alors. Il m'a rendu

mon cahier et il est convenu de la meilleure partie de ce que j'avais avancé. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

20 mars 1737. — .....On a imprimé le recueil des œuvres de feu M. Terrasson, in-4°, consistant en discours, plaidoyers, mémoires, consultations... M. l'abbé Michel, chanoine d'Ainay, m'avait apporté ce livre, en pur présent de la part de M. Falconet...

(1) 2 avril 1737. — Madame Laurent est partie aujourd'hui, mais ce n'est pas sans faire de grands efforts sur elle-même. Elle voulait réveiller sa fille pour lui dire adieu. Nous lui avons représenté que cela ne servirait qu'à les attendrir toutes deux ; que sa fille avait mal aux yeux ; qu'elle pleurerait, que cela augmenterait son mal. Elle a paru persuadée par nos raisons ; elle est descendue pour ranger ses paquets dans la chaise, mais un moment après, elle est remontée et voulait entrer dans la chambre de sa fille. Nous avons répété les mêmes raisons, elle s'est rendue et s'est mise à descendre, mais lentement. Quand elle a été au bas de l'escalier, elle voulait remonter : nouvelles exhortations. J'étais presque honteux de ce que nous la pressions de partir. Nous lui disions bien : Voulez-vous demeurer et attendre à demain ? — Oh ! non, disait-elle. Enfin, elle est partie et mon fils l'a accompagnée à Montluel, pour revenir ce soir.

B. — Malfara, 16 février 1737.

Je demande à Dieu la grâce pour le temps de ma mort qui est peut-être bien proche, de m'y préparer comme mon oncle s'y est préparé et d'être assisté comme il l'a été. Je vous ai marqué ci-dessus, qu'avant que nous fussions arrivés, ma sœur et moi, il avait déjà reçu les derniers sacrements et qu'on lui avait même fait la recommandation de l'âme. Il a vécu huit jours depuis que je suis en ce pays et les sept premiers avec une connaissance parfaite et une présence d'esprit admirable.

(1) Quoiqu'il paraisse de l'interruption dans nos lettres, il n'y en a pourtant point eu. Mais les évènements arrivés dans notre famille qui ont fait les sujets de nos entretiens pendant les mois de février, mars et avril, ne m'ont pas paru susceptibles d'extraits, ni devoir être transmis à la postérité. Cependant comme on pourrait trouver ici quelques articles qui y auraient du rapport, il est bon de marquer les principaux ; les voici : le mariage de M. du Gas, le capitaine, avec Mlle Laurent ; la mort de Mme du Gas, la présidente, celle de M. Donguy, mon oncle ; les occupations que cette mort m'a données, etc. SAINT-FONDS.

B. — Malfara, 2 mars 1737.

.....Vous êtes surpris de l'âge de Madame Courtin de Roanne que je vous ai mandé être dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Hé bien! cela va plus loin, car on m'a assuré qu'elle passe sa centième. Cette bonne dame faillit à mourir, il y a quelque temps, d'une mort pareille à celle du vieil Anacréon qui s'étrangla, dit-on, en avalant un pépin de raisin : elle avala de travers un petit os de bécasse qui lui demeura longtemps au gosier et qu'on eut beaucoup de peine à tirer.

30 mars 1737. — Dans le moment que je prenais la plume pour vous écrire, mon cher ami, et que je me sentais assez de gaité pour remplir ma tâche avec un véritable plaisir, j'ai reçu une lettre de ma fille qui m'a véritablement affligé et qui m'a jeté dans une noire tristesse.

... Elle marque que la maladie de Madame votre belle-fille est désespérée, qu'elle avait reçu le saint Viatique et fait son testament et qu'on ne croyait pas qu'elle fût en vie le lendemain. Cela est écrit du mercredi. Il s'est passé trois jours depuis; selon toutes les apparences, c'en est fait, et Dieu, après vous avoir comblé d'un bonheur temporel en vous donnant une seconde belle-fille très riche et plus aimable encore qu'elle n'est riche, a voulu vous affliger en vous enlevant la première que vous aimiez tendrement et qui méritait bien le tendre attachement que vous aviez pour elle. Si cela est, mon cher ami, comme je n'en puis presque douter, que vous dirais-je pour votre consolation? Tout ce que vous savez parfaitement et que vous diriez au meilleur de vos amis en pareille occasion. Il est impossible de ne pas sentir une vive douleur, mais il faut que cette douleur soit sanctifiée par une parfaite soumission aux ordres de la Providence... *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 13 avril 1737.

Il faut que je vous fasse un conte de feu M. Goiffon que je tiens de ma belle-fille qui connait l'homme dont je vous parlerai.

Cet honnête homme, natif du Bugey et compatriote de M. Goiffon, se trouvant en cette ville, voulut le consulter sur quelque indisposition. Il était extrêmement gras et replet : il se plaignait de ne pouvoir faire quatre pas sans entrer en sueur, d'être dégoûté et sans appétit et M. Goiffon lui demanda s'il faisait maigre et s'il jeûnait. Il répondit que non et que

cela lui était impossible. Après quelques autres questions, M. Goiffon prit la plume pour écrire la consultation. Pendant ce temps-là, le consultant ayant cherché dans sa poche, ne trouva point d'argent, il avait oublié d'en prendre en sortant de chez lui. Il descendit promptement pour en demander à un ami qui l'attendait en bas : « Prêtez-moi, lui dit-il, un louis ; M. Goiffon est mon compatriote et ne me prendra point d'argent, il faut se faire honneur en lui offrant son or. » Il remonte, donne son louis que M. Goiffon prit fort bien après quelques petites cérémonies. L'homme n'avait point lu la consultation, il voulut la lire quand il fut descendu, mais il fut fort surpris de lire ces mots : M*** fera maigre les vendredis et les samedis, il jeûnera le Carême et tous les autres jours ordonnés par l'Eglise ; il ne demeurera au lit que six à sept heures et fera tous les jours un exercice modéré. Il signa cette ordonnance. L'ami du consultant trouva cela si plaisant qu'il le répandit, car je crois qu'il ne s'en serait pas vanté lui-même.

23 avril 1737. — Nous arrivons du collège, ma femme et moi. Le P. de Gallifet nous a dit que le décret du Pape pour la canonisation du bienheureux François-Régis était rendu et que le Pape avait fixé à Rome la solennité de la canonisation au dimanche de la Trinité. La solennité qu'on fera pour cela dans les provinces sera renvoyée à l'année prochaine.

2, 3 mai 1737. — Voici des vers que j'ai appris aujourd'hui de M. le Mau, notre nouveau receveur des Tailles et je les ai retenus pour l'amour de vous. C'est un impromptu de M. de Voltaire ; il le fit à la table de M. le maréchal de Villars où il avait l'honneur d'être avec Madame la Maréchale, Mme de Villars, sa belle-fille et le célèbre voyageur Lucas. Celui-ci parla beaucoup de ses voyages et réjouit la compagnie par le récit de ses aventures ou des choses curieuses qu'il avait vues ; après quoi, Voltaire lui adressa la parole et lui dit :

Voyageur fortuné, dont les soins curieux
Ont emporté les pas aux confins de la terre ;
Ne cherchez plus rien sous les cieux ;
Vous avez vu Paphos, Amathonte et Cythère,
Et vous pouvez voir en ces lieux,
Hébé, Mars et Vénus rassemblés sous vos yeux.

D. — Lyon, 12 mai 1737.

Entre les visites que je reçus samedi étaient celles du recteur du collège et du recteur du noviciat d'Avignon, avec le grand préfet du collège de cette même ville accompagné du P. de Colonia. Le recteur du collège me dit que le P. du Gas avait prêché deux fois la Passion dans le même jour, le Vendredi-saint, une fois dans le couvent des Bleu-Célestes d'Avignon et l'autre aux religieuses de Sainte-Elisabeth à Villeneuve-lès-Avignon. Il faut passer le Rhône et il y a une lieue de distance : la fatigue me paraîtrait un peu trop forte. Mais le P. de Colonia en fit autant ce même jour. à l'âge de 77 ans... Le P. recteur d'Avignon loue beaucoup la manière de dire du P. du Gas ; il dit qu'il a la voix forte et nette et que le geste et la prononciation sont tels qu'on les peut désirer. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

16 mai 1737. — Le major du régiment de Picardie qui s'appelle M. de Brulart et un capitaine du même régiment, nommé M. de Ligondès, arrivèrent hier au soir ; et mon fils fut les voir sur-le-champ et les pria à diner pour aujourd'hui.

Nous avions invité le P. Rousselot pour le même jour, de sorte que nous avons eu à diner deux jésuites et quatre officiers de Picardie. Le chevalier de Digoine et mon fils étaient les deux autres. Ils se sont fort bien accommodés tous ensemble. Le compagnon du P. Rousselot a été le P. Panel, grand antiquaire et qui a un talent singulier pour la connaissance des médailles. Feu M. le Bret, premier président du parlement de Provence, qui avait un des plus riches et des plus curieux cabinets du royaume et fort versé lui-même dans cette science, faisait grand cas du P. Panel, et m'avait dit en passant ici que c'était un des plus fins connaisseurs qu'il eût connus. M. Perrichon l'a attiré ici et a promis de payer sa pension au petit collège, pour mettre en ordre le médailler de la ville, composé de celui de M. Laisné, de celui de M. de Fleurieu et de celui du commandeur de Savasse. Le P. Panel aurait épargné de l'argent à la ville s'il avait été consulté. Il trouve très cher celui du commandeur et peu curieux. Il dit que M. Laisné, quand ses affaires commencèrent à être un peu dérangées, se défit de quelques médailles rares et que, quand il vendit son cabinet à la ville, il n'était plus aussi curieux qu'il l'avait été. J'ai envie d'aller voir ce médaillier de la

ville avec le P. Panel qui va tous les jours au gouvernement, donner des instructions à celui qui est chargé de la garde du cabinet. Il faut profiter de la présence d'un grand connaisseur qui ne sera pas ici longtemps, car il m'a dit qu'il y perdait son temps et qu'il pouvait faire quelque chose de mieux. *Inter nos*, il ne croit pas le P. de Colonia notre ami, bien habile en ce genre. Il estime le cabinet de feu M. le Bret vingt-cinq mille écus, il croit qu'on pourrait l'avoir pour vingt-cinq mille francs ; il avait proposé à M. le prévôt des marchands de l'acheter. Celui-ci était disposé et cela se serait fait sans la disgrâce de M. de Chauvelin qui approuvait ce marché. Le ministère d'aujourd'hui pense autrement. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

18 mai 1737. — Ces Messieurs furent très contents du P. Rousselot qui ne le fut pas moins du caractère de ces Messieurs. Il aime d'inclination les gens de guerre et il dit que le service, pour l'ordinaire, donne un air et des manières et inspire même des sentiments qu'on ne trouve pas communément dans les autres professions.

D. — Lyon, 28 mai 1735.

J'ai été cet après-dîner à l'académie..... le P. de Colonia nous a montré quelques curiosités, entre autres une boîte d'une pierre transparente, espèce d'agathe appelée *yu* en chinois. Cette boîte de la grandeur d'une tabatière médiocre, ronde, avec un couvercle qui s'enlève sans peine et qui par conséquent ne tiendrait pas du tabac dans la poche, est l'ouvrage de l'empereur de la Chine, aujourd'hui régnant. C'était le quatrième fils du défunt empereur et il avait fait présent de cette boîte au P. Régis, missionnaire jésuite, ami du P. de Colonia et autrefois son collègue quand il enseignait la réthorique ; elle n'a rien de remarquable que d'être l'ouvrage d'un des plus puissants princes du monde, je pourrais dire du plus puissant. Il nous a fait voir ensuite des médailles modernes, entre autres une où la tête des deux princes de Saxe, protecteurs de Luther, sont représentés d'un côté, et de l'autre Luther prêchant.

B. — Villefranche, 30 mai 1737.

... Le P. Rousselot a raison : le service donne un air et des manières que ceux qui n'ont jamais porté les armes n'ont pas ordinairement. Pour les sentiments, je ne penserais pas tout à fait de même. Je crois que les

officiers portent trop loin l'idée du point d'honneur et je suis persuadé que dans les âmes de ceux qui n'ont point été dégourdis par la guerre, on trouve souvent de grands sentiments.

D — Lyon, 2 juillet 1737.

... Je ne soupai pas seul hier au soir. Mlle Philibert vint, de dessein formé, souper avec moi. Vous n'êtes pas scandalisé, j'en suis sûr, de ce tête à tête?

15 juillet 1737. — M. l'abbé Terrasson n'est pas trop bien traité par M. l'abbé des Fontaines, au sujet de la traduction de Diodore de Sicile. Celui-ci semble vouloir l'attaquer sur la pureté du style et vous remarquerez, ou vous avez remarqué, certains termes mis exprès en lettres italiques. Je vois bien pourquoi certaines expressions déplaisent au critique observateur: par exemple, on ne dit point : *entrer en deuil*, pourquoi ne dirait-il pas : *toute l'Egypte prenait le deuil? Il n'y avait que la chair de veau et du canard qui lui fussent permises.* Cela n'est pas digne d'un membre de l'Académie française : il fallait dire *que la chair du veau et celle du canard.* Mais je ne sais pas trop pourquoi l'abbé des Fontaines condamne : *pendant ce temps*, car on dit : *pendant l'hiver, pendant l'été? Personne n'eût osé coucher mollement*, cela se trouve dans le dictionnaire de l'Académie. *Un expédient de recouvrer*, il fallait dire *pour recouvrer.* Je crois qu'il y a de la malice dans ce que l'observateur dit à la fin : *les traits que j'ai cités pourront faire connaitre suffisamment le style de cette traduction.* Je juge en effet que M. l'abbé Terrasson n'écrit pas purement. Serait-ce qu'un Lyonnais peut difficilement atteindre à la pureté du langage français? Serait-ce que trop occupé des spéculations sublimes, il n'a point fait assez d'attention à l'exactitude grammaticale? Vaugelas était Savoyard, Péllisson était Languedocien, ils sont pourtant tous deux auteurs classiques dans notre langue. J'aime mieux croire que M. l'abbé Terrasson ne s'est pas donné la peine de châtier son style et a traduit trop couramment. Pourquoi s'amusait-il à traduire Diodore? Il fallait laisser cette occupation aux auteurs qui n'ont pas d'autre métier. Ne soupçonnez-vous point encore de la malice dans cette phrase? « La traduction française de M. Terrasson étant, comme on doit le présumer, conforme à l'original grec, si bien traduit et si bien éclairci par le savant professeur de Wurtemberg Rhodoman etc. ». C'est là insinuer doucement

que M. Terrasson pourrait bien avoir traduit sur le latin de Rhodhoman. Cependant M. Terrasson sait le grec, je crois en être sûr, mais vous m'avez autrefois prouvé que D. Thuillier qui le savait aussi, avait suivi le latin de Casaubon et non le grec de Polybe.

D. — Lyon, 15 juillet 1737.

Je sais bon gré à notre critique des éloges qu'il donne à Mme de Sévigné parce que je pense de même. Il n'y a point d'atticisme, point d'urbanité qui soit au-dessus du style de cette incomparable femme. J'en suis d'autant plus charmé qu'il n'y a rien d'étudié et qu'elle ne pensait pas assurément en écrivant à sa fille qu'un jour ces lettres seraient données au public. Un étranger qui voudra connaître le véritable génie de la langue française, pour le style familier, ne doit le chercher ailleurs que dans les lettres de Madame de Sévigné.

L'Allemand dont je reçus dernièrement la visite, me disait que Monsieur Maischel passe dans son université pour entendre parfaitement le français et que cette connaissance lui fait beaucoup d'honneur. Il y a pourtant quelques fautes dans la lettre qu'il m'écrit. On reconnaît l'étranger à quelque petit bout d'oreille, mais je gagerais bien que les Jouvency, les Colonia, et peut-être même les Manuce, les Muret, les Bambo, les Sadolet ont fait plus de fautes en écrivant en latin. Je ne suis point surpris que M. Maischel passe pour un Bouhours parmi les Allemands. Il n'y a point de fautes contre la construction dans ce qu'il écrit, mais seulement quelques barbarismes et quelques impropriétés.

Mais admirez avec moi l'honneur que les étrangers font à notre nation. Ils apprennent notre langue, ils imitent nos modes, ils nous appellent la nation polie ; nous sommes dans l'Europe ce que les Athéniens étaient autrefois dans la Grèce. Les Anglais le sentent et ils enragent ; les Italiens qui ont cultivé les lettres avant nous en ont un dépit secret ; les Espagnols par fierté et, peut-être par paresse, dédaignent ce genre de mérite. Mais tous les peuples du Nord reconnaissent de bonne foi notre supériorité en fait de politesse et de bon goût.

B. — Villefranche, 24 juillet 1737.

Je ne doute pas de la malice de l'abbé des Fontaines ; il n'y a pas une de ses lettres qui n'en ait quelques traits. Hé ! pourquoi l'abbé Terrasson en aurait-il été exempt ? Vous faites tort aux Lyonnais. Si un Savoyard,

si un Languedocien ont pu atteindre à la pureté du langage, pourquoi voudriez-vous que la chose fût impossible aux citoyens de votre bonne ville? Si vous ne parliez que de l'accent, je vous le pardonnerais, il est rare qu'on s'en corrige parfaitement et je crois que Vaugelas et Pellisson pouvaient être reconnus souvent par quelque bout d'oreille. Mais pour l'exactitude du style et la pureté de l'expression, je suis très persuadé qu'un Lyonnais en est capable et je pourrais le démontrer par l'exemple de Gazæus.

Pourquoi, dites-vous : *s'amusait-il (l'abbé Terrasson) à traduire* Diodore ? *Il fallait laisser cette occupation aux auteurs qui n'ont pas d'autre métier*. Il semblerait à vous entendre parler de la sorte que vous mépriseriez le métier de traducteur. Hé pourquoi donc les Vaugelas, les d'Ablancourt, les Despréaux, les Toureils, les d'Olivet, etc. ? sont-ce des Jean de Nivelle? Y a-t-il rien de plus difficile à faire qu'une excellente traduction? Et quand on y réussit, ne mérite-t-on pas un rang distingué dans la république des lettres? L'abbé Terrasson, connu par d'autres ouvrages qui lui ont donné de la réputation (réputation à la vérité, équivoque, quelquefois bonne, quelquefois mauvaise), a voulu avoir aussi le mérite de traducteur ? D'ailleurs, n'aurait-il point voulu choisir un ouvrage qui fût de *défaite* et qu'il pût bien vendre à un libraire?

1er août 1737. — ..... Oui, M. Falconet peut faire plaisir à M. votre fils le président et lui rendre service, et certainement il le fera pourvu qu'il ne s'agisse que de courir en carrosse à Paris et qu'il ne soit point obligé d'écrire des lettres. Fi ! ne me parlez point de ces amis qui ne songent à vous que lorsqu'ils vous voient et qui ne peuvent jamais se résoudre à vous donner le moindre signe de vie quand vous êtes éloignés. Vive Cicéron et Atticus ! Vive Gazæus et Crenage !

D. — Lyon, 3 août 1737.

..... Nous avons ici M. le baron de Vinay. Il doit dîner demain avec nous; c'est un homme fort poli et fort ami de mon fils. Il est un des commandants du régiment de Picardie et à la veille de se voir lieutenant-colonel. Il n'a que quarante-cinq ans tout au plus, mais il a commencé à servir de très bonne heure; il fut pris par les ennemis à l'âge de quinze ans (je ne sais si c'est à Oudenarde ou à Malplaquet) et conduit devant les généraux ennemis qui lui demandèrent son nom. Il répondit, *de*

Vinay. Ils crurent qu'il voulait plaisanter et qu'il disait *devinez*. Voyez, dirent-ils, ce petit morveu qui se moque de nous!

Cela me fait souvenir de ce qui arriva à M. Rebel, directeur du dixième, il y a vingt-cinq ans. Il passait au Change, près du corps de garde; la sentinelle cria : *qui va là?* Il répondit : *Rebel. — Comment tu es rebelle?* dit la sentinelle, *caporal, hors la garde*. On arrête M. Rebel; on le met au corps de garde jusqu'au lendemain.

Je vis hier M. l'Archevêque. Nous parlâmes de la mort de M. le cardinal de Bissy et il dit que c'était une grande perte pour l'Eglise. C'était un prélat très éclairé, très habile et très régulier. Il donnait tous les ans cent mille francs aux pauvres, aussi l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rend tous les ans cinquante mille écus. Dans l'année 1721, temps du système, les lods et ventes produisirent à M. le cardinal de Bissy dix-sept cent mille francs; il en donna huit cent mille aux pauvres.

D. — Lyon, 27 août 1737.

A peine êtes-vous au bas de mon escalier que je prends la plume, mon cher ami, pour commencer ma tâche. Mme de Messimieu est venue à onze heures pour vous voir et vous remercier de l'honneur que vous lui aviez fait de l'inviter à la vêture de Mlle votre fille. Elle a dit qu'elle sortit hier de bonne heure de la cérémonie, parce qu'elle avait promis à Mlle de Bagnols qu'elle serait de retour assez à temps pour voir passer le convoi de M. Panissod. Elle dit que ce convoi n'inspirait point la tristesse aux spectateurs et que tout le monde y riait. Elle avait eu la curiosité d'aller le matin avec Mme de Fleurieu, voir la chapelle ardente où reposait le corps et qu'elle se divertit fort à entendre les discours des commères qui se trouvaient là. Une entre autres disait : *le Recteur van bien beyre de requiem a sa santa*. Mme de Messimieu la reprit doucement et lui dit que ces Messieurs mangeaient toujours à leurs dépens et jamais aux dépens des pauvres; elle se rendit à cette remontrance et dit seulement qu'elle ne l'aurait pas cru. Mais sa voisine lui dit, *alla, alla, laissi la dire.....*

30 août 1737. — M. Despréaux dit quelque part qu'il y a bien de la différence entre des vers faciles et des vers facilement faits; mais ceux que vous m'adressâtes, le jour de ma fête, réunissent ces deux qualités. Je dis la même chose de ceux que vous fîtes pour l'*aimable Claire* sous

le nom de Marthe..... Entre les vers que vous me donnez souvent pour de la prose, il en est qui mériteraient d'être mis dans le plus riche cadre. Tels sont ceux-ci :

Non, non, je ne veux plus aimer ;
Je ne veux plus jouer ; je ne veux plus rimer.
On le dit, on le croit, on se trompe soi-même ;
Et malgré soi, toujours, on rime, on joue, on aime.

La Fontaine, Pavillon, Gresset, Rousseau, Voltaire ne désavoueraient pas ces vers-là. Je n'ai pas prétendu nommer ces poètes, selon l'ordre chronologique, ni selon les rangs que leur donne leur mérite. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

7 septembre 1737. — Mon fils le président arriva de Paris jeudi au soir..., il a été présenté à M. le Cardinal et à M. le Chancelier par M. Poulletier et il en a été reçu très gracieusement et même avec distinction.

B. — Villefranche, 29 août 1737.

Nous avons ce soir un grand spectacle au collège, où je voudrais bien me dispenser d'assister, mais je fâcherais ma femme et mes enfants et il vaut mieux me mortifier que de leur donner cette mortification. Limas fait un personnage dans la tragédie que je ne connais point encore, mais que j'ai ouï dire ne rien valoir du tout et Bottu jouera le rôle de valet dans la sérénade de Renard. Je ne sais s'ils feront bien ou mal, car je ne les ai pas exercés ; je vous en dirai demain des nouvelles.....

30 août 1737. — J'assistai hier au fameux spectacle dont je vous ai parlé. Il commença à neuf heures et ne finit qu'à minuit. Y eus-je beaucoup de plaisir ? Trois fois, *fort mal* répondront à la question. J'étais fort mal placé, la tragédie était fort mal composée, elle fut fort mal représentée. Il faut pourtant dire ce que je pense (soit vérité, soit tendresse paternelle) il me parut que Limas dans la tragédie et Bottu dans la comédie firent moins mal que les autres et qu'ils se tirèrent assez bien d'affaire. Ils avaient beaucoup de défauts l'un et l'autre, mais on voyait bien que, s'ils avaient été bien instruits, ils auraient été bons acteurs et j'ai la vanité de croire que si j'avais exercé Limas, il aurait très bien déclamé. Pour la pièce (je parle de la tragédie, car vous connaissez la comédie), je vous en ferai le caractère en peu de mots : elle péchait contre la vérité,

contre la vraisemblance et contre le bon sens, elle fut pourtant trouvée excellente par la multitude des auditeurs. Je crois que cette tragédie dont je suis sûr que vous n'avez jamais ouï parler, est l'ouvrage de quelque jeune régent de rhétorique provençal. Je dis provençal parce que les trois ecclésiastiques associés pour avoir soin de notre collège, sont de Provence.

B. — Saint-Fonds, 3 et 4 septembre 1737.

Me voici enfin au terme où j'aspirais depuis longtemps et j'y suis arrivé bien plutôt que je ne l'espérais.

Je répéterai ici en prose ce que j'ai dit en vers à la fin de la précédente centurie ; je suis étonné du travail que j'ai entrepris et charmé en même temps du courage que j'ai eu de l'entreprendre. J'ai même la faiblesse d'envisager la postérité et de croire que, dans quelques siècles d'ici, ces manuscrits ne feront pas un des moindres ornements de la bibliothèque où la Fortune, disons mieux, la Providence voudra les placer. Puissiez-vous, mes chers enfants, car c'est vous que j'ai principalement en vue, être les premiers à profiter de mon travail. Vous apprendrez du moins, en lisant, ce que deux véritables amis qui vous touchent de si près se sont écrit l'un à l'autre, que la science, l'érudition, les grâces de l'esprit ne sont pas incompatibles avec la piété et la religion, sans lesquelles on doit dire que tout le reste n'est que vanité.

4, 5, 6, 7 septembre 1737. — Je vis, mercredi dernier, M. le comte de la Garlay qui est venu faire pour M. l'Archevêque, la visite des paroisses de l'archiprêtré d'Anse.

Il m'a donné permission de faire dire la messe dans ma chapelle de Saint Fonds pour un mois seulement, car son pouvoir ne s'étend pas plus loin : j'aurai pendant ce temps-là, dit-il, le loisir de présenter ma requête à M. l'Archevêque pour obtenir une permission perpétuelle. Mais je ne crois pas que je l'accepte s'il ne veut pas adoucir la condition qu'il exige : il se départ à la vérité de la fondation de douze messes qu'il demandait par son mandement, mais il veut qu'on promette d'en faire célébrer une chaque mois ; c'est à quoi je ne puis pas me soumettre. J'aimerais mieux m'engager à en faire dire vingt-quatre dans le temps et aux jours que je jugerais à propos, mais que j'aille tous les mois régulièrement à Saint Fonds pour y faire dire la messe, c'est à quoi je ne puis m'obliger.

8 septembre. — Je causai environ une demi-heure avec M. le comte de la Garlay qui est fort aimable et fort poli ; je l'entretins sur son dernier voyage de Paris et sur les fonctions de sa charge d'aumônier. Il me dit une chose qui me fit plaisir et qui me donne beaucoup d'estime pour le Roi, c'est que ce prince s'est fait une règle inviolable de lire tous les jours une heure et demie ou deux heures et les jours qu'il ne va pas à la chasse, il en lit trois ou quatre et, ce qui est plus beau encore, il n'a pas besoin de lecteur et il prend la peine de lire lui-même. Il entre dans sa bibliothèque, en fait sortir M. Henrion son bibliothécaire, y reste seul et s'occupe utilement le temps qu'il a marqué. Il lisait pendant la dernière guerre des lettres manuscrites de M. le maréchal de Luxembourg au feu Roi et les réponses du monarque. M. de la Garlay me parlait *de visu*, car il me disait que le Roi lui avait fait voir ces lettres.

9 septembre 1737. — .....Je vous disais donc, mon cher ami, que je me croyais original et unique original dans le monde sur l'article dont je vous parlais ; et qu'il n'y avait peut-être point d'autre mari que moi qui, dans un âge avancé, fit des vers pour une femme vivante qui n'est pas jeune. Voici encore trois autres points où je pense n'avoir guère de semblables : le premier, c'est notre commerce épistolaire. Croyez-vous qu'il y ait deux amis sur la terre qui nous ressemblent en cela et qui s'écrivent tous les jours ? Peut-être que nous sommes les seuls, depuis Cicéron et Atticus, qui ayons observé constamment cette méthode pendant un grand nombre d'années et qui soyons dans le dessein de l'observer toujours. Nous l'emportons même sur les deux grands hommes que je viens de nommer : leurs lettres étaient ordinairement assez courtes et chacune de nos pages vaut une lettre assez longue. Le second point dans lequel je ne pense pas avoir un pareil, c'est la folie de l'ouvrage que j'ai entrepris et que j'ai exécuté en faisant l'extrait de tout ce qui méritait d'être conservé dans nos lettres. Quel est l'autre Crenage qui aurait été assez insensé pour avoir la constance d'écrire sur ce sujet seul, plus de douze cents pages in-folio, en caractères très menus et avec beaucoup d'abréviations ? J'en ai déjà autant et puisque la folie en est faite, j'ai résolu de la continuer tant qu'il plaira à Dieu de nous conserver la vie, mais je suis bien sûr que je ne doublerai pas le nombre de mes pages. Enfin, la troisième, c'est mon commerce de poésie avec Ornithis. Pour celui-ci, il est heureusement arrivé à sa fin et comme Ornithis a cessé de

remplir mes rimes, j'ai cessé de lui en envoyer. Seulement, au commencement de chaque année, je me suis encore évertué pour lui faire un compliment en vers. Cela durera-t-il? je n'en sais rien; la question est *de futuro contingenti*. Vous ne croyiez pas avoir un ami si original ou plutôt Dieu veuille que vous ne le trouviez tel que dans les quatre choses que j'ai marquées..... ***Vale et me ama.***

D. — Orliénas, 17 septembre 1737.

J'aurais fait comme vous, j'aurais assisté à la tragédie et à la comédie du collège, si j'avais eu deux fils qui fussent acteurs. Il y a plus, je ne me serais pas fait une grande violence pour cela et peut-être même, y aurais-je été avec plaisir, malgré l'incommodité de l'heure.

Après ce que je viens de dire, vous serez peut-être surpris quand je vous avouerai que je ne fus pas à la tragédie du collège, le jour de la Trinité, quoique du Souzy dût y paraître. Mais cela est différent, il n'avait de rôle que dans le ballet et, pour l'ordinaire, ces ballets sont la chose du monde la plus ennuyeuse.

Ce fut par complaisance pour les Jésuites et pour l'enfant que je consentis qu'il en fût et que je payais vingt-trois livres pour les frais. Je pouvais bien à ce prix, me dispenser d'y assister. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Saint-Fonds, 11 septembre 1737.

Par votre lettre du 7 septembre vous m'apprenez la mort de Madame votre sœur la cadette. Mme de Messimieu qui passa ici lundi dernier m'avait préparé à cette terrible nouvelle, si l'on peut appeler triste la mort d'une sainte retigieuse qui va droit au ciel ou du moins peu s'en faut. Je regarde ma chère cousine comme une nouvelle protectrice que nous avons auprès de Dieu et qui joindra ses prières pour nous à celles de tous nos autres parents que je crois certainement dans le séjour des bienheureux ; car ***genus sanctorum sumus***.

B. — Saint-Fonds, 19 septembre 1737.

Mon curé de Glaizé m'a donné les deux épitaphes suivantes. Vous devinerez sans peine l'objet qu'on a en vue dans ces éloges funèbres.

1° De l'âme d'un voleur ci-gît le vilain hôte
Qui, dépourvu de toute humanité,
S'est engraissé dans la maltôte ;
Tout fut crime chez lui jusqu'à sa charité.

2° Ci-gît, non, je me ravise,
Pillardin est logé plus bas;
L'enfer s'est ouvert sous ses pas,
Pour avoir détruit par surprise,
Par le plus noir des attentats
Et par d'insignes péculats,
Nos chères libertés et nos droits
De franchise,
En s'associant du Lyon
Pour pouvoir détruire Lyon.
Que maudit soit l'auteur de l'infâme entreprise.

Je ne voudrais pas avoir fait ces deux impertinentes pièces; mais puisqu'elles courent le monde et qu'on se les donne de la main à la main, pourquoi ne les auriez-vous pas aussi bien que les autres ? Je pardonnerais volontiers la première : elle ne parait s'appliquer à personne en particulier. Pour la seconde, outre qu'elle n'a rien d'agréable et qu'elle est grossière, insolente, brutale et sans sel, je la condamne d'autant plus qu'on ne peut pas s'y tromper. Le sujet du panégyrique que j'ai désigné par *Pillardin* y est nommé par son véritable nom... Il faut être d'une malice enragée pour troubler ainsi les cendres des morts. Quand on se serait enrichi illicitement dans les affaires, peut-on blâmer le repentir sincère qu'on en marque en faisant une restitution générale aux hôpitaux, dans l'impuissance où l'on est de la faire à chaque particulier qu'on a volé et qu'on ne connaît pas.

D. — Thurins, 3 octobre 1737.

Nous pensons de même, vous et moi, sur les deux épitaphes. Non, certes, je ne voudrais pas les avoir faites, non plus que vous, et parce qu'elles sont grossières et parce qu'elles contiennent un jugement téméraire.

J'admire le caprice du public. M. Douët avait autant de part à la ferme des octrois et des aides que M. Panissod. On n'a rien dit à la mort du premier; on n'a point troublé ses mânes par des épitaphes injurieuses; son fils aîné est conseiller au Parlement; il possède la terre de Vichy avec un magnifique château. On ne dit mot, on ne trouve point à dire à tout cela. M. Panissod laisse son bien à une maison destinée au soulagement des pauvres citoyens, qui nourrit et élève les enfants orphelins et

exposés, qui distribue toutes les semaines une quantité étonnante de pain dans toute la ville, on se déchaine contre sa mémoire. Mais, pourquoi veut-on que son bien soit mal acquis ? Si la ferme des octrois a été adjugée à trop bon marché (comme M. Aulas prétend le prouver), est-ce sa faute ? N'est-ce pas plutôt celle des administrateurs, et de moi le premier ? Cependant, on y procéda de mon temps de très bonne foi : on examina les produits, on les compara aux frais de régie, on vit les anciens baux. J'ai un grand nombre de réponses de feu M. le maréchal de Villeroy aux lettres que je lui écrivis sur ce sujet. Nous augmentâmes la ferme de cinquante mille livres. Personne ne se présenta pour ouvrir cette enchère. Pourquoi M. Aulas n'offrait-il pas alors ce qu'il offre aujourd'hui ? En vérité, je ne crois pas que le casuiste le plus sévère eût obligé M. Panissod à un sou de restitution. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Saint-Fonds, 19 octobre 1737.

Cet article sera encore daté de Saint-Fonds, mon cher ami, mais désormais la date changera. Je viens de faire ma malle et d'emballer mes livres pour les envoyer à Villefranche où je dois aller coucher ce soir..... Que vous dirai-je maintenant pour finir cette page ? Je dois encore réponse à trois lettres et demie, en comptant celle que j'ai reçue aujourd'hui, mais je ne les ai pas devant les yeux ; elles sont dans ma malle, il faut donc avoir recours aux polissonneries. En voici une qui fit bien rire toute la compagnie chez M. Noyel, à Pomiers, où je vous ai mandé que j'étais ces jours passés ; c'est M. de Talancé qui nous fit le conte. Le curé de l'Isle-Adam, terre qui appartient à Mme la princesse de Conti, à quelques lieues de Paris, était allé voir cette princesse. Il se tenait modestement debout : « Asseyez-vous, M. le curé, lui dit la princesse, je suis bien aise de m'entretenir avec vous, mais je veux que vous soyez assis. » Le bon curé obéit et malheureusement pour lui, le mouchoir de la princesse était sur la chaise sur laquelle il se mit. Un moment après, en baissant la tête, il aperçut un bout de toile qui pendait entre ses jambes ; il ne douta pas que cette toile ne lui appartînt, il rougit, il mit promptement son chapeau sur ses genoux et travailla le mieux qu'il put à mettre le linge dans l'endroit où il croyait qu'il devait être. Un page qui l'observait du coin de l'œil connut son embarras, devina ce qu'il faisait, le laissa faire et riait sous cape. Cependant le pauvre curé, qui était au désespoir d'avoir paru avec une si prodigieuse indécence, travaillait le plus promptement

qu'il pouvait à remettre les choses dans l'ordre; enfin, il y réussit à plusieurs reprises. Mon mouchoir, dit la princesse. On le cherche, on ne le trouve pas, elle s'impatiente, elle a envie de se fâcher : « Madame, je sais bien où il est, dit le page, mais je n'ose pas le dire à votre Altesse. — Comment donc, vous n'osez pas; qu'est-ce que cela veut dire? qu'on me donne mon mouchoir. — Madame, si Votre Altesse me l'ordonne absolument, je lui dirai où il est. — Oui, sans doute, je vous l'ordonne. — Il est, Madame, dans les chausses de M. le curé. » Le conte finit là et je ne sais pas comment la princesse et le curé prirent la chose.

30 octobre 1737. — Aujourd'hui, je veux vous faire part d'une repartie d'un gascon, qui me parait bonne. Je l'appris hier de M. le Mau. Un régiment qu'on ne payait depuis longtemps qu'en papier, députa un officier gros et gras à M. le Régent pour lui représenter la triste situation où il était réduit et le supplier de lui faire donner de l'argent. L'officier exposa d'une manière vive et pathétique la misère de son corps. Mais je suis surpris, lui dit M. le régent qu'on vous ait choisi pour venir crier misère; car, certainement, votre embonpoint ne l'annonce pas. « Monseigneur (répondit le gascon sans hésiter et avec l'accent que vous ajouterez), ne vous trompez pas; cette graisse que vous voyez n'est pas à moi, je la dois. » La réponse plut au Régent et il donna ordre de payer le régiment..... *Vale et me ama.*

D. — Thurins, 1er novembre 1737.

M. Michel, grand vicaire, me pria dans sa visite, de la part de M. l'Archevêque, de ne point permettre les danses que les paysans ont accoutumé de faire le jour de la fête du patron. Je lui dis que je n'avais jamais permis ce qu'on appelle vogue ou fête baladoire, mais que j'avais quelquefois permis qu'on dansât devant ma porte, hors le temps des offices et que tout s'y passait avec modestie. Il désapprouva cela, je ne sais s'il a raison. Je lui promis pourtant qu'on ne danserait plus. Le P. Lombard et le P. de Colonia se trouvèrent ici à la Saint-Martin, il y a deux ou trois ans et virent ces danses : ils ne les blamèrent point, ils furent même édifiés de l'air de modestie avec lequel on dansait. En effet, les filles ne lèvent jamais les yeux et les ont toujours à terre pendant qu'elles dansent. Le P. Paulin et le P. Bourgeois n'auraient point été d'avis non plus de défendre ce divertissement avec les précautions que nous prenions de

faire finir les danses à la nuit et de ne les permettre que sur la terrasse qui est devant ma porte. Le P. Bourgeois nous dit que M. le cardinal de Grenoble qui les avait défendues, jugea à propos dans la suite de les tolérer.

B. — Malfara, 22 novembre 1737.

Mon séjour en ce pays ne me fournira pas beaucoup de sujets à vous entretenir et j'aurai bientôt épuisé la matière. Premièrement, quoique ma présence y soit nécessaire, j'y demeurerai le moins que je pourrai. La maison est jolie, les dehors en sont agréables, l'air y est bon, je suis avec ma famille; mais je n'ai pas ma bibliothèque, des affaires plus importantes m'appellent ailleurs, je me regarde en quelque façon comme dans un pays étranger, je n'y vois point mes connaissances ordinaires, je suis trop éloigné de vous, bref je m'y ennuierai bientôt, car ce serait trop dire que je m'y ennuie déjà, il n'y a pas assez longtemps que j'y suis.

D. — Thurins, 4 décembre 1737.

..... Voici un trait assez curieux que j'avais oublié de vous marquer. Le P. Bourgeois et le P. Bretonneau disaient (je crois même qu'il m'a dit l'avoir entendu de sa bouche) que dans les œuvres imprimées du P. Bourdaloue, de trois lignes il y en avait une qui lui appartenait. Cette anecdote est assez importante pour mériter d'avoir place dans le *Gazæana*. Cela est peut-être un peu exagéré, mais en réduisant cette hyperbole à sa juste valeur, je crois qu'il n'y a pas de discours et peut-être même de page où le P. Bretonneau n'ait mis la main. Le P. Bourdaloue ne songeait pas en composant que ses sermons seraient imprimés quelque jour. La grâce de la prononciation, une inflexion de voix, un geste suppléent à une liaison, à une transition qui devient nécessaire sur le papier. Je vois que Pline le Jeune ne se contentait pas de revoir avec un soin extrême, les discours qu'il avait prononcés lorsqu'il voulait les donner au public ; il assemblait quelques amis pour les réciter devant eux et savoir leurs sentiments. Il les communiquait à d'autres pour les lire, les examiner et même les corriger. Ainsi en usent tous ceux qui veulent mériter l'estime du public. Je ne suis donc pas surpris que le P. Bretonneau ait fait pour le P. Bourdaloue ce que le P. Bourdaloue aurait fait pour lui-même s'il avait voulu faire imprimer ses sermons. Pour nous, que nous importe qu'on ait suivi scrupuleusement le

manuscrit du P. Bourdaloue ou qu'on l'ait retouché ? Il nous suffit que ses sermons, tels que nous les avons, aient enlevé tous les suffrages.

D. — Thurins, 12 décembre 1737.

Nous pensons tout de bon à notre retour à la ville ; je viens de donner tous les livres qui me restaient et je ne garde que Pline et la grammaire de M. Restaut dont il me reste quelques pages à lire. C'est un petit traité de poésie française, par lequel il finit son ouvrage ; je n'y ai encore rien vu que je ne susse.

D. — Lyon, 23 décembre 1737.

On a parlé de la mémoire extraordinaire de M. le Cardinal qui n'oublie rien. M. l'abbé de la Croix, obéancier de Saint-Just, qui était là, a dit pour confirmer cette vérité que, sur quelque demande qu'on avait faite pour lui à Son Eminence, il avait répondu, il n'a besoin de rien, son bénéfice est bon, il a un patrimoine considérable et il a hérité de son oncle. M. Poulletier a dit que sur le compte de notre Archevêque, il lui avait dit à lui, il est assez riche, il a ceci et cela en comptant ses revenus, mais il aimerait à faire bâtir, qu'il retranche les dépenses inutiles. S'il n'avait dit cela qu'à moi, il aurait pu penser que je ne le dirais qu'à vous, mais outre M. l'abbé de la Croix, il y avait encore M. Girard et M. Quinson, trésoriers de France.

26 décembre 1737. — J'ai eu aussitôt après le dîner la visite du P. du Clos, nous avons fort raisonné d'astronomie. Ptolémée ne comptait que mille vingt-deux étoiles fixes (cela s'entend de celles qu'on découvre avec les yeux seuls, sans le secours des télescopes) on en compte aujourd'hui dix-huit cents dans les deux hémisphères. La distance de la Lune à la Terre est environ de cent mille lieues (vous n'en mettiez guère que le tiers il y a quelque temps), la distance moyenne de la Terre au Soleil est de trente et un millions de lieues, car elle est quelquefois plus grande. Et celle de la Terre à la plus proche des étoiles fixes est vingt-sept mille six cent soixante-quatre fois celle de la Terre au Soleil, c'est-à-dire trente et un millions multipliés par vingt-sept mille six cent soixante-quatre. Je répète ce dernier nombre afin que vous ne croyiez pas que je me suis mépris en écrivant. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

B. — Malfara, 7 décembre 1737.

J'ai eu jusqu'à huit personnes étrangères qui ont toutes à la fois couché à Malfara. Joignez à cela les cinq qui composent ma famille, vous jugerez que mes lits étaient assez bien garnis. Si vous voulez savoir quelles étaient ces personnes si poliment incommodes, en voici la kyrielle : ma sœur, son fils et sa fille, l'abbé de Neubourg, M. et Mme d'Essertines, Mlle D... et son parent M. l'abbé de Chasserau. Ne sont-ils pas huit bien comptés ? Ma sœur et sa fille demeureront tant qu'il leur plaira ; elles tiennent compagnie à ma femme et ne me gênent en aucune façon. Mes fils sont je ne sais où, à faire je ne sais quoi et moi je suis retiré dans mon cabinet où je ne sais si je réussis à vous réjouir par mes *joyeusetés*. Tout au moins je vous engage à admirer ma diligence et vous en tirez un bon augure. J'ai été voir M. le curé de Charlieu pour lui payer les fondations dont la maison de Malfara est chargée.

D. — Lyon, 30 décembre 1737.

Le P. Cottin, l'aîné, compare la diction du P. de Neuville (toute proportion gardée) à celle de Télémaque ; ses images sont vives et frappantes, ses portraits sont surprenants. Le P. de Colonia a dit que Monsieur le Dauphin, après avoir entendu ce Père, dit en sortant du sermon, qu'il était très content de lui et qu'il prêchait très bien. On lui demanda sur quoi il en jugeait ainsi ? « C'est, répondit-il, parce que le Papa Roi l'a dit et parce que M. le Cardinal qui dort toujours au sermon, n'a point dormi à celui-ci. » Le même nous a conté que, l'année dernière, le P. Clément, recollet, prêchant à Versailles, le P. de Linières qui était au sermon derrière le fauteuil du Roi, dormit depuis le commencement jusqu'à la fin. Le Roi en sortant demanda au P. de Linières s'il était content du sermon et ce qu'il en pensait. « J'avouerai ingénûment à Votre Majesté, dit le P. de Linières, que je ne suis pas en état de dire mon sentiment car j'ai dormi depuis l'exorde jusqu'à la fin. — Je le savais bien, dit le Roi, et j'ai voulu éprouver votre sincérité. — Mais, Sire, dit le P. de Linières, permettez-moi de vous demander comment vous avez été si bien informé, car Votre Majesté ne tourne pas la tête et j'étais derrière son fauteuil. — C'est le duc de Luynes qui me l'a dit, répondit le Roi. — A mon tour, je vous avertirai quand il dormira au sermon, lui dit le Père. »

1er janvier 1738. — Le livre que j'ai maintenant sur ma cheminée et qui fait ma lecture délicieuse, c'est le cinquième tome des Lettres de Madame de Sévigné à sa fille. Ce naturel charmant m'enchante et je ne vois rien de comparable. La bonne dame était janséniste de cœur et d'affection et les Arnaud, les Nicole primaient dans son esprit ; mais, je suis sûr qu'elle était trop raisonnable pour adopter leur système dans son entier. J'ai vu avec plaisir qu'elle avait lu et goûté les *Conversations chrétiennes,* mais il ne parait pas qu'elle connût l'auteur, ni que c'était celui de la *Recherche de la Vérité.* On juge par les lettres de la mère, que la fille devait être fort initiée à tous les systèmes de la philosophie cartésienne.

2 janvier 1738. — Le P. Panel m'est venu voir cet après-dîner. Il a été chargé par M. le Prévôt des marchands d'offrir vingt mille francs du cabinet de feu M. le Bret. Il a écrit et il attend la réponse. Il travaille à ramasser les inscriptions antiques de Lyon et des environs. Il dit qu'il y a beaucoup à ajouter aux recueils qu'en ont donnés Paradin, Spon, le P. Menestrier, le P. de Colonia. Il a grande envie de faire venir de Tournon ou de Tain une inscription rare et curieuse et qui doit être précieuse à la ville de Lyon, parce que c'est la seule qu'on connaisse où notre ville est nommée tout au long : *Colonia Claudia Copia Lugdunum.* Ces trois premiers mots sont marqués pour l'ordinaire par ces trois lettres C. C. C., et quelques antiquaires contestaient qu'il fallut lire ainsi. L'inscription de Tain décide nettement la question. On s'est servi, en ce pays-là, de cette pierre pour le piédestal d'une croix. Le P. Panel veut que M. le Prévôt des marchands offre de leur faire faire un piédestal en belles pierres toutes neuves et qu'il écrive à M. l'archevêque de Vienne pour en obtenir la permission.

5 janvier 1738. — Ma femme veut que je fasse partir demain cette lettre pour vous apprendre que M. Poulletier a enfin été nommé conseiller d'Etat. La nouvelle est arrivée aujourd'hui. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

6 janvier 1738. — J'ai fait ce matin, mon cher ami, à M. Poulletier, mon compliment sur sa nouvelle dignité de conseiller d'Etat ; il l'a reçu de très bonne grâce et m'a paru très content, très satisfait. Il m'a donné à lire la lettre que M. le Chancelier lui a écrite, sur ce sujet, de sa propre main. Ce n'est pas une lettre commune, toutes les phrases portent coup ;

il lui marque que cette récompense était due à ses longs services et au zèle avec lequel il a bien voulu servir le Roi dans tous les ministères où Sa Majesté l'a employé.

10 janvier 1738. — Mon discours pour l'académie m'occupe d'une manière assez particulière. Je ne puis y travailler de suite, mais j'y pense en toute occasion et je le médite en compagnie, chemin faisant, en m'habillant ; après cela, j'écris quand j'en ai le loisir et j'en suis à la sixième page qui sera bientôt finie. Il sera intitulé : *De la culture de l'esprit*, ou *Réflexions sur les divers genres d'étude*. Je n'ouvrirai pas beaucoup de livres pour le composer. J'insiste sur la nécessité de cultiver son esprit ; j'indique les différents sujets qui peuvent nous occuper ; je fais quelques réflexions sur chacun. Enfin, je dis ce que je puis et ce que je sais.

11 janvier 1738. — Vous sûtes apparemment, mon cher ami, la mort de M. de Bagnols aussitôt que moi. Je l'appris hier au soir, sur les sept heures, par mon fils le Président qui revenait du Palais où on s'était assemblé extraordinairement pour ouvrir le testament. Nous fûmes frappés, ma femme et moi, de cette nouvelle comme d'un coup de foudre. En vérité, cette mort fait plus d'impression sur mon esprit, qu'aucune méditation que j'aie jamais faite sur ce sujet en général. A peine a-t-il été malade trois jours et certainement quand je le vis pour la dernière fois, il ne croyait pas la mort si proche. Dieu me fasse la grâce d'y penser efficacement, j'ai souvent pensé qu'il n'y avait d'autre félicité en ce monde que celle d'un chrétien qui tâche de se préparer tous les jours à ce dernier passage et qui attend avec tremblement, mais avec confiance en la miséricorde de Dieu, ce dernier moment.

19 janvier 1738. — M. de Bellevue est entré et comme j'ai bien jugé qu'il serait là jusqu'à huit heures, j'ai pris le parti de le laisser causer avec ma femme et de me mettre à mon bureau pour achever ma tâche. Il parle de son fils et la conversation ne l'ennuie pas ; cet enfant qui n'a pas encore trois ans sait lire. On lui a fait un bureau typographique dont il est fort empressé ; il ne le faut point gronder pour lui faire dire sa leçon, c'est pour lui un amusement. J'exhorte M. de Bellevue à cultiver ce goût avec soin, car rien ne me paraît si important pour l'instruction de jeunes gens que d'éloigner autant qu'on peut de l'étude, l'idée de peine, de châtiment, de contrainte.

21 janvier 1738. — J'ai mené, après le dîner, M. de Grollier à l'académie dans le carrosse de mon fils. C'est M. Brossette qui a entretenu la compagnie et qui nous a donné un extrait du livre de M. le comte de Marsigli, intitulé : *Essai sur l'histoire physique de la mer*. Je n'ai pu m'empêcher de lui dire tout haut qu'il avait volé ce sujet à M. Pestalossi qui était présent. M. Brossette a répondu que si c'était un vol, il l'avait fait sur le grand chemin.

B. — Villefranche, 7-8 janvier 1738.

Cette lettre vous apprendra, mon cher ami, pourquoi je n'écrivis pas hier. Quelque mauvais que soit le compliment que je fais à notre Intendant, nouveau conseiller d'Etat, vous jugez bien qu'il n'est pas tout à fait impromptu et qu'il m'a fallu un peu rêver pour l'écrire. Il est pourtant vrai que je l'ai fait tout de suite, sans ratures et tel que vous le lirez; car je vous envoie le véritable original dont ma lettre à M. Poulletier n'est que la copie et je n'en ai point d'autre.

10 janvier 1738. — Si la ville de Lyon fait l'acquisition des médailles de feu M. le Bret, elle fera avec ce qu'elle a déjà, un des plus riches cabinets de l'Europe. L'inscription de Tournon ou de Tain décide incontestablement la manière dont on doit lire ces trois lettres C. C. C. Mais, quand on devrait disputer éternellement sur leur interprétation, quel mal en arriverait-il au monde? Ne dites pas cela au P. Panel, car il me mépriserait infiniment, mais à vous dire le vrai, je crois son onguent pour la brûlure infiniment plus utile. Vous riez, mais je parle sérieusement : ce bon Père a un secret admirable que je vous conseille de lui demander.....

29 janvier 1738. — M. le Mau m'est venu voir ce matin et m'a prêté la copie du compliment que M. de Fleurieu fit à M. Poulletier, au nom de la Cour des monnaies, pour le féliciter de son élévation à la place de conseiller d'Etat. Vous m'en aviez parlé avec éloge et, en effet, je l'ai trouvé bon. Relisez-le ici et mandez-moi si c'est le même sur lequel vous aviez donné votre avis : « Monsieur, en venant vous témoigner la part « que prend notre Compagnie à la dignité dont Sa Majesté récompense « vos longs services, ce n'est point un de ces compliments que dictent la « bienséance et la flatterie et où, souvent, l'on exprime rien moins que « ce que l'on sent. Uniquement guidés par la justice et par la vérité, nous

« ne cherchons qu'à vous faire connaître avec simplicité les mouvements « les plus intimes de notre cœur. J'ai souhaité avec d'autant plus d'ar- « deur d'en être l'interprète, que la douce habitude que j'ai contractée « auprès de vous, Monsieur, de n'aimer et de n'estimer que le vrai, sem- « blent m'avoir rendu plus propre à vous exprimer, en ce jour, la sincé- « rité de nos sentiments. Notre joie serait parfaite si les regrets que vous « excitez, même avant que de vous perdre, ne la troublaient. Rassurez- « nous donc, Monsieur, et ne vous lassez point de goûter parmi nous ce « plaisir si rare, mais si touchant pour les grandes âmes, d'être tout à la « fois l'objet de l'amour et des respects ». *Vale et me ama.*

D. — Lyon, 25 février 1738.

On joue à M. l'abbé de Faramant un tour qui ne nous plairait guère, ni à vous, ni à moi. Il a fait chercher à Paris, l'Eschyle de Stanley, imprimé à Londres en 1664, qu'on dit être d'une rareté extrême ; c'est un petit in-folio. M. de Charly qui est à Paris, chargé de cette commission par M. de Regnauld, à la prière de M. de Faramant, s'est donné bien des mouvements et enfin a trouvé ce livre, mais à un prix auquel nous ne l'aurions voulu, ni vous, ni moi, à quatre-vingt-une livres. M. de Faramant qui l'avait demandé à tout prix, a été fort aise quand il a su qu'il était acheté. Il s'est vanté de son bonheur, il a dit que ce serait le sujet de sa dissertation à l'académie, qu'il rendrait compte de cette édition si précieuse, si rare et qu'il donnerait en même temps le caractère d'Eschyle. M. de Regnauld, M. du Péron, M. de Glatigny et mon fils le Président ont résolu d'enlever cette satisfaction à M. de Faramant et de lui escamoter son livre pour quelque temps. Mon fils a écrit à M. de Grangeblanche qui est à Paris, de retirer ce livre des mains de M. de Charly, comme ayant une occasion prompte de l'envoyer à M. de Faramant. Cela a été exécuté et M. de Charly n'a fait aucune difficulté de remettre le livre. Cependant, mon fils aidé du Théâtre des Grecs du P. Brumoy, de la bibliothèque grecque de Fabricius, des premiers journaux des savants, a travaillé promptement à un discours sur Eschyle et sur les différentes éditions de cet auteur. Il ne lui a pas été difficile de rendre compte de l'édition de Stanley sans l'avoir vue. Fabricius qu'il consulta hier chez moi, lui en a assez appris. Mais le livre même qui est un in-folio assez gros, est arrivé aujourd'hui par le courrier, sans frais et à l'adresse de M. Boutillier ; mon fils l'a reçu et l'a porté cet après-dîner à

l'académie (notez que cette dernière partie de la page est écrite à mon retour). La comédie a été fort bien jouée. Mon fils a prié M. de Grollier, quand on a été assis, de vouloir bien lui céder le rang de parler, alléguant que lorsque son tour viendrait, il pourrait être absent, devant aller à Paris. M. de Grollier, que j'avais mis au fait, y a consenti bien volontiers. Mon fils a commencé et son préambule a été sur la curiosité en fait de tableaux, de médailles, de livres rares, il y a eu quelques traits assez malins. M. de Fleurieu et M. de Glatigny mettaient le nez dans leurs manchons pour rire. M. de Faramant ne riait point. Mon fils a dit que l'édition de Stanley, ce livre si rare, était heureusement tombé entre ses mains et ne lui avait pas coûté beaucoup. Il a lu sa dissertation où il a dit à peu près tout ce que M. de Faramant aurait dit s'il avait travaillé sur cette matière; le dénoûment a été qu'on lui a rendu son livre à la fin. Pour causer à M. de Faramant quelque regret d'avoir acheté si cher l'Eschyle de Stanley, mon fils finit son discours par annoncer une nouvelle édition de cet auteur à Utrecht, chez les Westein, en 2 vol. in-4° qui comprendraient tout ce que contenait celle de Stanley et de plus une tragédie presque entière d'Eschyle qu'un Anglais avait trouvée dans un manuscrit du Vatican, de nouvelles scholies grecques et un nouveau commentaire. On a choisi le plus beau papier et les plus beaux caractères; le prix sera de quarante livres en grand papier et trente livres en papier ordinaire, c'est le prix pour les souscripteurs. On ne tirera que cent cinquante exemplaires au-delà du nombre pour lequel on aura souscrit. On promet de délivrer l'ouvrage au commencement de l'année prochaine; mais, en tout cela, il n'y a pas un mot de vrai. Il faut avouer que l'édition de Stanley est fort belle, beau papier, beau caractère; les éditions de Londres ne sont pas communément aussi magnifiques. Si M. l'abbé de Faramant veut me le donner pour deux louis d'or, je le prendrai.....

B. — Villefranche, 30, 31 janvier 1738.

Le P. Belon me demande si je connaissais les *Mémoires* sur le Languedoc de feu de M. de Basville et je crois qu'il ne me fit cette question que pour m'apprendre qu'il avait quelque part à l'impression de l'ouvrage. En effet, il me dit qu'un homme de lettres de Marseille, son ami, nommé M. Arasi, qui avait une copie de ces *Mémoires* et qui voulait les faire imprimer, les lui avait envoyés pour le prier de les revoir et d'y

corriger les endroits qui demanderaient quelque correction. Il employa trois semaines à cette occupation et, outre une infinité de fautes de copiste et quelques-unes de style qu'on pouvait bien mettre sur le compte de l'auteur, il y avait trouvé plusieurs endroits qui marquaient trop de dureté à l'égard des peuples et qu'il avait cru devoir les adoucir ; qu'il avait aussi composé l'avertissement qui est à la tête du livre ; que son ami suivit toutes ses observations et que c'est dans cet état que l'ouvrage a paru. L'avez-vous, l'avez-vous lu ? Qu'en pensez-vous ? Il me semble que les *Mémoires de Trévoux* l'ont fort loué. Le P. Belon me dit encore que le même M. de Basville, avait travaillé dans le même goût sur la Provence et le Dauphiné, quoiqu'il n'ait pas pu entrer dans un aussi grand détail sur ces provinces que sur le Languedoc où il avait été si longtemps et qu'il gouvernait en roi, c'est-à-dire avec un pouvoir despotique. M. Arasi voulait que le P. Belon revît encore ces deux derniers *Mémoires* ; mais il s'en est excusé et il n'a pas voulu employer davantage son temps à un travail qui tombait en pure perte pour lui. Quand le Père entra dans mon cabinet, le *Gazœana* et le *Crenagiana* étaient ouverts sur mon bureau parce qu'en l'attendant, je m'amusais à copier quelques extraits de nos lettres. Je fus obligé de sortir un moment pour répondre à une personne qui me demandait ; lorsque je rentrai, je le vis qui était sorti du coin du feu et qui lisait mon livre. « Ah ! Père, lui dis-je, quelle curiosité ! cette lecture n'est pas permise à tout le monde. Mais, vous êtes jésuite, je ne dois rien avoir de caché pour vous. » Je lui dis donc de quelle nature était ce recueil, ce qu'il contenait et ce qui m'avait engagé à le faire. Il fut étonné et surpris du travail, surtout quand il sut que c'était le troisième volume qui était presque aux trois quarts et que chacun des volumes contenait mille pages. Mais ce qui me charma, c'est que malgré le petit caractère et les fréquents abrégés, il lisait aussi couramment mon écriture que je l'aurais pu faire moi-même. Cette lecture l'attachait, il la quitta à peine quand le chocolat fut prêt et il convint qu'il s'en occuperait avec plaisir. « Mais, ajouta-t-il, vos enfants feront imprimer cela un jour ; vous n'y devriez rien mettre que d'excellent et de bien choisi. » Ce qu'il disait particulièrement à l'occasion des vers que je vous écris si souvent et dont il trouva que plusieurs (je dis moi le plus grand nombre) étaient trop lâches. Sa sincérité me plut. « Je pense comme vous, mon Père, lui dis-je et je ne me donne pas pour poète, puisque je ne fais des vers qu'en courant et le plus souvent quand je suis à

cheval ou en carrosse. » Mais, remarquez que ce ne sont là que des conversations entre deux vrais amis, que tout est bon dans les entretiens familiers et qu'on ne peut pas faire un recueil où, comme dit Martial, le bon, le médiocre et le mauvais ne se rencontrent.

D. — Lyon, 1er mars 1738.

Je ne puis mieux commencer, mon cher ami, que par un billet du Roi à M. le Cardinal. Vous savez que Son Eminence est malade depuis quelque temps. J'ai appris aujourd'hui chez M. l'Archevêque que M. le Cardinal, suivant les nouvelles du 24 février, se portait considérablement mieux. M. l'Archevêque a parlé d'une lettre du Roi à Son Eminence. M. Cholier en avait une copie dans sa poche et l'a tirée. Il parait que c'est une réponse du Roi; comme elle est courte, je l'ai retenue : « Je « sens comme vous ce que c'est que d'être séparé de quelqu'un que l'on « aime et en qui l'on a mis toute sa confiance; mais il faut savoir se « priver de son plaisir pendant quelques jours pour en jouir plus long- « temps. » Avouez que cela est bien tourné et qu'il parait bien que c'est le cœur qui s'exprime. Un billet comme cela a dû plus contribuer au rétablissement de la santé de Son Eminence que tous les remèdes de la médecine.....

22, 23, 24, 25 mars 1738. — A la vue de ces quatre dates accolées, ne croyez pas, mon cher ami, que ma santé ait été plus mauvaise et m'ait mis hors d'état d'écrire. Les occupations extraordinaires et excessives qui m'ont accablé dans cet intervalle, ont été l'unique cause de cette interruption.

Vous saurez donc que le vendredi 21, comme je venais d'envoyer à l'Intendance la lettre que vous dûtes recevoir ce jour-là, M. de la Verpillière, major de cette ville, m'apporta une dénonciation contre deux soldats, déserteurs de la compagnie des Portes, qui avaient été arrêtés à Besançon et amenés la veille dans les prisons de cette ville. Autre dénonciation contre six déserteurs de la même compagnie, mais contumaces. Voilà donc deux procédures auxquelles il fallait travailler incessamment, car M. le Prévôt des marchands souhaitait que le conseil de guerre pût se tenir le lundi suivant qui était hier.

Je résolus donc d'aller, dès l'après-diner, interroger ces deux malheureux accusés, et je donnai rendez-vous aux témoins au retour de la prison.

Tout cela fut exécuté. Enfin, nos deux procédures furent en état le dimanche à midi. Je passai l'après-dîner du dimanche à feuilleter le code militaire et à relire les ordonnances sur la matière dont il était question. Toute la ville s'intéressait pour les deux malheureux prisonniers. On ne pouvait digérer que les déserteurs de cette compagnie fussent traités avec la même rigueur que ceux des troupes réglées : une pareille exécution est, disait-on, sans exemple en cette ville. J'étais moi-même touché du sort de ces deux jeunes gens dont l'un n'a que vingt-deux ans et l'autre vingt-six et j'avais une grande envie de trouver quelque moyen de leur sauver la vie, ou du moins de la prolonger. Je relus le titre des déserteurs, dans le code militaire. Je n'y trouvai rien de favorable, le crime était constant et avéré par la déposition des témoins et l'aveu des accusés. Il était prouvé, à la vérité, que ces deux malheureux avaient été séduits et subornés par un sergent du régiment de Foix qui les avait engagés pour son régiment. Je pouvais proposer de surseoir jusqu'à ce qu'on eût pu arrêter ce sergent, pour le confronter avec les accusés. Mais je sentais bien que la désertion étant d'ailleurs constante, cela ne devait pas arrêter le jugement. Ce sergent serait pendu comme suborneur, mais on dit qu'il s'est mis à couvert. Enfin l'article 38 du titre Ier du code militaire : *Des levées et enrôlements des gens de guerre*, me tomba sous les yeux et me parut mériter une singulière attention ; il porte que *tout soldat qui ne sera point enregistré sur le livre du commissaire ou sur celui du major ou aide-major, ne pourra jamais être censé déserteur.* J'espérais que cela pourrait être favorable aux accusés et je résolus de demander le lendemain que ce registre fût mis sur le bureau. Je demandai quel était le commissaire qui passait cette compagnie en revue. On dit que c'était Morin l'aîné qui fait les fonctions de secrétaire du gouvernement pour M. Charlier.

Morin arriva, on le fit entrer. Je lui demandai le registre des revues qu'il faisait de la compagnie des Portes. Il me dit qu'il n'en tenait point. « Hé quoi ! lui dis-je, vous n'avez pas un livre où tous les soldats de cette compagnie sont signalés, avec la date de leur enrôlement ? — Non, Monsieur, me dit-il. » Je sentis une grande joie au fond du cœur et je prévis que le conseil de guerre ne pourrait pas condamner ces deux malheureux à avoir la tête cassée.

En effet, quand on opina sur la procédure, deux membres du conseil furent d'avis que la désertion étant certaine, les accusés devaient être

condamnés à la peine portée contre les déserteurs; cinq autres, desquels j'étais, opinèrent qu'il serait sursis au jugement jusqu'à ce qu'il plût au Roi de s'expliquer sur l'interprétation de l'art. 38 du titre Ier du code militaire. On renvoya les accusés en prison ; on écrivit le jugement que nous venions de rendre et on fit deux expéditions signées toutes deux. On était si persuadé que cette affaire passerait tout d'une voix et que ces malheureux auraient la tête cassée sur les remparts, que les piquets étaient déjà prêts à être plantés et tous les préparatifs faits pour l'exécution.

Quand on ramena les accusés en prison, le peuple fut informé qu'ils ne seraient pas exécutés à mort et ce fût partout des démonstrations de joie. On me donna des bénédictions dans les rues où je passai, les honnêtes gens que je rencontrai, me félicitèrent. Cela me fit plaisir, je vous l'avoue, et je fus véritablement sensible à la joie d'avoir sauvé la vie à deux pauvres malheureux.

M. le Prévôt des marchands se chargea de rendre compte à la Cour de ce qui s'était passé et d'envoyer copie de la procédure. Mais, je crus devoir écrire aussi de mon côté à M. d'Angervillers, ministre de la guerre et à M. le duc de Villeroy pour les informer de mes raisons. C'est ce qui m'occupa le lundi après midi et mes lettres partirent hier. Nous attendrons les réponses de la Cour, mais je ne crois pas qu'elle décide pour la mort des accusés.

B. — Villefranche, 10, 11 février 1738.

... Vous dites donc que Duplain, ayant jeté les yeux par hasard sur votre bibliothèque, fut surpris d'y trouver ce livre bien précieux et bien rare dont on donne jusqu'à deux cents francs quand on a le bonheur de le rencontrer : *Les Commentaires de Dolet.* Je conviens de tout cela; mais, en vérité, ce ne serait pas moi qui en ferai la folie et vous-même, si vous n'aviez pas cet ouvrage, je ne sais si vous seriez tenté d'en donner un prix si exorbitant. La plupart des livres si rares que les curieux recherchent avec tant d'empressement, ne sont rares en effet que parce qu'on ne les a pas jugés d'un assez grand usage pour mériter souvent les honneurs de la presse.

D. — Lyon, 10, 11 avril 1738.

Ma journée d'hier fut tellement remplie que je n'eus pas un moment pour vous écrire au moins deux lignes. M. le Prévôt des marchands

nous ayant lu une partie de la lettre du ministre de la guerre portant qu'il fallait juger définitivement, demanda l'avis des officiers. Ils dirent que la lettre du ministre était un ordre suffisant pour juger ces deux déserteurs et qu'il s'expliquait de manière à faire croire qu'il regardait cette compagnie comme troupe du Roi. Je lui représentai que toutes mes raisons n'avaient point été proposées au ministre; qu'on ne lui avait exposé que la difficulté tirée de l'art. 38 du premier titre. Je déclarai que pour moi, je ne pouvais prononcer la peine de mort contre ces accusés, dans les sentiments où j'étais. Alors M. Perrichon dit qu'il nous fallait faire part des intentions du Roi et il acheva la lecture de la lettre de M. d'Augervilliers. Elle était conçue en ces termes : « *Vous auriez dû* « *épargner au Roi l'embarras* où vous l'avez jeté en lui demandant l'in- « terprétation de l'art. 38. Vous mettez Sa Majesté dans la nécessité, ou « de prononcer elle-même la peine de mort contre ces déserteurs, ou « d'user de clémence en leur faisant grâce. Il faut rendre un jugement « définitif, mais en surseoir l'exécution et m'en donner avis ». Ah ! me voilà content, lui dis-je, vous me mettez à mon aise. Allons tenir le conseil de guerre quand vous voudrez; mais prenons le parti d'opiner par écrit, afin que le public ne soit pas instruit des raisons sur lesquelles je fonderai mon avis. Cela fut exécuté ; le jugement fut rendu. Mon avis fut de condamner ces deux déserteurs aux galères pour trois ans, car ils sont coupables et il faut un exemple. Quand cette compagnie ne serait pas troupe du Roi, elle est troupe réglée et chargée de fonctions importantes. Ils se sont absentés sans congé, ils ont emporté l'habit uniforme et l'ont vendu ; ce cas mérite une peine afflictive. Les autres furent d'avis de la mort. M. le Prévôt des marchands, après avoir déplié le papier où les avis étaient écrits, dit tout haut que la pluralité des voix était pour la mort, il ajouta : *six contre un*, et le jugement fut écrit et signé. Ensuite, il déclara que l'ordre du Roi était qu'on sursit à l'exécution du jugement et il l'écrivit au bas du jugement avec ordre de le déclarer aux accusés. Cette surséance ne fut pas sue du peuple. Tout l'après-dîner, jusqu'à six heures du soir, notre place fut pleine de monde pour voir passer ces pauvres malheureux qui ne passèrent point. Hier, au matin, j'écrivis une grande lettre à M. d'Augervilliers où je lui expliquai toutes les raisons que j'avais de douter si cette compagnie était troupe du Roi et je le suppliai de m'instruire par une réponse précise afin, qu'à l'avenir, dans les cas qui ne manqueraient pas de se présenter, je susse la règle que je

devrais suivre. Afin qu'on ne sût point que j'avais écrit au ministre, comme mon cachet est connu et peut-être aussi mon écriture, j'allai chez M. Broutin qui est homme discret ; je lui fis voir ma lettre, je le priai de la cacheter, de mettre l'adresse et de l'envoyer à la poste, ce qui fut exécuté. Ce secret est entre vous, M. Broutin, ma femme et moi. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

14 avril 1738. — Je vous dis dans ma dernière lettre que j'ai dîné chez M. Poulletier avec le P. de Lavau, jésuite, recteur du collège de Louis-le-Grand et le P. de Colonia. Le P. de Lavau est un grand homme maigre, qui a le visage long, homme d'esprit, qui sait le monde, sérieux, modeste, parlant bien. Il a été principal des pensionnaires au collège de Louis-le-Grand ; je lui parlai de M. Gresset et je lui témoignai mon chagrin qu'un homme d'un talent si distingué, fût sorti de la Compagnie. « S'il n'avait fait que *Ver-vert*, lui dis-je, il fallait lui pardonner. » Il ne fut point de mon avis, il dit que dans un homme du monde cela pouvait s'excuser, mais non dans un religieux, et qu'il y avait certains traits qui marquaient que l'auteur avait perdu le goût et l'esprit de son état. « Cependant, repris-je, je n'ai jamais vu rire de si bon cœur que fit le P. de Colonia quand il entendit la première lecture de cet ouvrage. — Il est vrai, dit le P. de Colonia que je reconnaissais là nos religieuses de la Visitation. — Et moi, dit fort sérieusement le P. de Lavau, je ne les y ai point reconnues du tout. » Ces deux jugements si opposés avaient pourtant chacun quelque chose de vrai. Enfin, je fus convaincu que le P. de Lavau avait été un des plus rudes censeurs du pauvre Gresset et que c'était à lui que le jeune poète en voulait, dans ses vers de sa Chartreuse :

Loin de la gravité chinoise
De ce vieux druide empesé
Qui, sous un air symétrisé
Parle à trois temps, rit à la toise,
Regarde d'un œil apprêté
Et s'ennuie avec dignité.

Je demandai, quand cet ouvrage parut, à quelques jésuites qui connaissaient Paris, quel était celui qu'il avait voulu désigner. On me répondit : c'est le P. de Lavau, son recteur.

4 mai 1738. — On me dit hier que le Roi a mis quatre des princesses

ses filles, au couvent. On ne sut pas me dire dans lequel, quelqu'une apparemment sera abbesse.

J'ai donné à dîner aux deux capitaines de Picardie, que vous vîtes ici, M. du Blaisel et M. de Caulincourt. Ils sont tous deux fort polis ; le dernier a quelque chose de plus fin dans l'esprit que le premier et a beaucoup de lecture. Il demeura longtemps à Montpellier pendant que le régiment y était. Il jouait tous les jours au tric-trac avec M. l'Evêque.... Il dit que cet évêque parlait avec beaucoup de modération des affaires de la constitution et que la seule fois où il l'entendit parler avec un peu de passion, ce fut dans une occasion où quelques flatteurs le plaignaient sur la saisie de ses revenus et quelqu'un ayant dit, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les jésuites en profitent : « Mais cela est dans l'ordre, dit l'évêque, il faut que les bourreaux aient la dépouille des pendus. »

6 mai 1738. — J'achève ma tâche au retour de l'académie. M. Brossette m'a dit que M. l'abbé d'Olivet lui a envoyé des observations grammaticales qu'il a fait imprimer sur les œuvres de Racine et lui a mandé qu'il en préparait de semblables sur les œuvres de Despréaux. Cet ouvrage est de la grosseur de la *Prosodie française*.

9 mai 1738. — J'eus hier, à dîner, le commandant du 2e bataillon de Picardie, nommé M. de Vinay, et un autre capitaine... le premier qui est de Châlons en Champagne, va se marier à Lunel, en Languedoc, près de Montpellier. Il est fort à son aise et il nous disait qu'il avait gagné autant de rangs dans sa famille que dans le régiment. Il lui est mort des frères, des sœurs, des oncles, des tantes ; il n'a plus qu'un pas pour être lieutenant-colonel. Il n'a guère plus de 42 à 43 ans.

10 mai 1738. — J'assistai hier, mon cher ami, avec M. de Grollier, à un exercice que le P. du Clos, professeur de mathématiques, fit faire publiquement par deux jeunes écoliers de philosophie, dans la salle du collège.

La question qu'on examina est fort célèbre aujourd'hui et fait l'objet de l'attention de toute l'Europe savante. Il s'agit de la figure de la terre. Tous les astronomes conviennent aujourd'hui que ce n'est pas une sphère parfaite, non pas qu'on fasse attention aux inégalités qui se remarquent sur sa surface, aux montagnes et aux vallées. Tout le monde convient que ces inégalités sont moindres par rapport à la grandeur de la terre,

que celles que le microscope nous fait découvrir sur une boule d'ivoire que l'ouvrier a polie avec tout le soin possible. Mais, c'est en mesurant les degrés soit de longitude ou de latitude, dans les différents parallèles, qu'on s'est aperçu que sa figure est elliptique et non sphérique. M. Descartes avait pensé que la terre était un sphéroïde allongé vers les pôles. M. Newton, tout au contraire, que c'était un sphéroïde aplati aux pôles et élevé sous l'équateur. Cela est devenu presque une querelle de nation. Tous les Anglais ont embrassé le sentiment de Newton; presque tous les Français celui de Descartes. Le Roi, comme vous savez, a envoyé des astronomes du côté du Nord et jusqu'au Pérou du côté du Midi, pour faire toutes les observations qui peuvent faire découvrir la vérité sur cette matière. Ceux du Nord sont revenus et ont dit que leurs observations favorisent le sentiment de Newton. Mais on n'a pas encore vu le détail de leurs observations et de leurs raisonnements.

Ceux du Midi ne sont pas encore de retour et, en attendant, le P. du Clos s'est déterminé pour le sentiment de M. Descartes et de M. Cassini. C'est celui que soutinrent les deux jeunes philosophes.

12 mai 1738. — J'ai eu cet après-dîner la visite du P. Jean-François Bentivoglio, capucin, qui part demain pour retourner en Italie où ses supérieurs l'appellent. Il est homme de beaucoup d'esprit et a fort bien étudié. Il ne paraît pas avoir plus de trente-quatre ans et comme il est d'une maison distinguée, je suis persuadé que son mérite joint à sa naissance, l'élèveront quelque jour au cardinalat. J'ai fait cette prédiction, mais je n'en verrai pas l'accomplissement. Il parle français fort aisément et assez bien. Sa visite a été longue et comme elle ne m'ennuyait pas, c'est moi qui l'ai prolongée par mes questions.

B. — Villefranche, 1er mars 1738.

Voyons ce que vous me disiez sous cette date. *Maintenant que l'âge commence à glacer mes esprits;* hé! fi donc! n'avez-vous point de honte de parler de la sorte! Quand vous aurez quatre-vingts ans passés, vous pourrez peut-être alors employer cette expression poétique et même j'en doute encore. Les têtes aussi bien formées que la vôtre ne s'affaiblissent jamais. Jugez-en par l'exemple de M. le cardinal de Fleury; la comparaison ne vous fait pas tort, mais elle ne vous relève pas infiniment et je suis persuadé que si le ciel vous avait mis à sa place, vous nous auriez aussi

bien gouverné que lui. Il n'y avait rien là d'impossible et la chose aurait pu arriver si vous aviez été précepteur du Roi. N'en fut-il pas un peu question dans le temps ?

D. — Lyon, 21 mai 1738.

Vous me donnez des louanges qui seraient capables de m'inspirer des sentiments de vanité, si je ne me rappelais la connaissance que j'ai de mon intérieur. Vous me demandez s'il ne fut pas un peu question de moi lorsqu'on choisit un précepteur pour notre Roi ? Oui, si j'en crois le P. de Colonia, qui m'a dit plusieurs fois, l'avoir su d'un de ses cousins, avocat général au parlement d'Aix et qui assurait qu'il le savait bien et qu'il le tenait de bon lieu. Ce magistrat ajoutait que mon état et ma profession m'avaient fait exclure, parce que les récompenses, pour les gens de cette sorte, coûtent à l'Etat, au lieu qu'il n'en coûte rien pour les ecclésiastiques. Le même P. de Colonia m'a dit aussi, depuis ce temps-là, qu'un jour M. le marquis de Villeroy, pendant qu'il était en cette ville, se plaignait du procédé de M. le Cardinal à son égard, devant quelques jésuites du nombre desquels il était, il lui avait dit : « Vous n'auriez pas eu, Monseigneur, de pareils sujets de plainte si vos vues avaient été suivies et qu'on eût choisi M. du Gas pour cet emploi. » Voilà tout ce que je sais là-dessus. Si vous voulez que je vous dise ce que je pense, je crois que cette idée pouvait être venue à M. le marquis de Villeroy, mais il ne m'en a jamais parlé. Après tout, s'il y a quelque fondement réel à cette idée, ne dois-je pas bénir la Providence de ne m'avoir pas exposé sur une mer si orageuse. J'aurais eu certainement de plus grands dangers à courir pour le salut.

B. — Villefranche, 13 mars 1738.

J'approuve votre courroux contre les malheureux auteurs qui font dans leurs ouvrages, des leçons d'impiété et de libertinage. Mais, quand vous ajoutez que vous trouvez La Fontaine moins coupable dans ses contes, parce qu'il ne nuit qu'aux mœurs et qu'il n'attaque pas la religion, je ne sais si je serais entièrement de votre avis. C'est la corruption du cœur qui conduit à l'incrédulité et je crois qu'on ne voit que rarement, pour ne pas dire jamais, des personnes innocentes et bien réglées dans leurs mœurs, nier l'existence d'un Dieu, les peines éternelles, l'immortalité de l'âme. On ne commence à douter de ces grandes vérités que

quand on a intérêt, pour ainsi dire, de ne pas les croire et qu'on veut étouffer les remords de sa conscience. C'est ce qui me ferait penser que les livres contre les mœurs sont encore plus dangereux que les livres contre la religion. Car, si le cœur n'était pas absolument gâté par les premiers, les derniers ne produiraient aucun mauvais effet et ne pourraient inspirer que de l'horreur, de l'indignation et du mépris contre ceux qui en sont les auteurs. Cependant, si vous persistez dans votre sentiment, je ne disputerai pas avec vous, d'autant plus que je sens bien que vous pouvez le soutenir par de très bonnes raisons. Mais si, dans un sujet aussi sérieux, on pouvait faire une application aussi badine, je dirais à peu près comme la chanson, ou plutôt le contraire de la chanson : Jean danse mieux que Pierre, Pierre danse mieux que Jean, ils dansent bien tous deux. Un Voltaire est plus coupable qu'un La Fontaine, un La Fontaine est plus coupable qu'un Voltaire ; ils sont tous deux infiniment coupables.

26, 27 mars 1738. — .....Il faut avouer que le P. de Colonia a une mémoire bien heureuse et comme vous le dites avec élégance, magnifiquement meublée. On a beau se moquer de ses fréquentes citations, je crois qu'on ne le fait que par envie et parce qu'on ne peut pas en faire autant. Il est rare qu'on s'entretienne avec lui sans apprendre quelque chose et quelque chose de beau, d'utile, de curieux. Il est aussi fourni de passages des bons auteurs que le P. d'Anthon, d'anecdotes modernes. La conversation de l'un et de l'autre est fort aimable et n'ennuie jamais. Mais à laquelle donneriez-vous la préférence ? Le premier instruit, le second amuse ; mais celui-ci amuse avec esprit et l'autre instruit avec agrément.

Ceux qui n'aiment et qui n'estiment que l'érudition, ne feront pas grand cas des contes modernes. Ceux qui ne s'occupent et ne s'entretiennent que de bagatelles, mépriseront les plus beaux traits de l'antiquité et railleront impitoyablement celui qui les cite avec profusion ; comme ils ont peu lu et moins encore retenu, ils sont jaloux qu'un autre en sache plus qu'eux et fâchés de ce qu'il leur reproche tacitement l'ignorance. Pour nous, mon cher ami, nous aimons presque également l'un et l'autre. Nous sommes charmés d'apprendre ; un passage bien choisi que nous n'avons jamais su ou que nous avons oublié, nous cause un plaisir délicat auquel il y en a peu de semblables. Mais nous sommes bien aises

qu'on nous fasse rire, nous écoutons, nous retenons, nous écrivons volontiers ce qu'on nous raconte de plaisant ou de particulier. Nos lettres, mais les vôtres beaucoup plus que les miennes, le *Gazæana* et le *Grenagiana*, sont des preuves convainquantes de notre goût et il n'est point de mélanges imprimés qui renferment autant de choses instructives et amusantes que nos manuscrits. Nous avions lu tous deux le portrait que Cicéron fait en deux lignes du consul Pison, vous en souvenez-vous? j'avoue que je n'en avais plus aucune idée.

D. — Lyon, 1er juin 1738.

Je vis hier M. Poulletier. — Nous parlâmes de la situation présente de la Cour. Il m'apprit que, pendant la maladie de Son Eminence, quantité de courriers allaient de Paris à Bourges et de Bourges à Paris, que ceux qui avaient entretenu ces relations avaient mal fait leur cour, que comme l'espoir n'abandonne jamais les hommes jusqu'au dernier soupir, M. de Chauvelin se flattait de quelque heureux changement. Mais il y a peu d'apparence à cela, le Roi est ferme et garde bien un secret. M. Poulletier m'en donna une preuve. Dès l'année 1734, M. l'archevêque de Vienne était nommé au cardinalat et la nomination avait été envoyée à notre ambassadeur à Rome, mais avec ordre de n'ouvrir le paquet que quand on lui manderait de présenter la nomination au Pape. Le Roi dit à ce propos, il n'y a pas longtemps, au cardinal d'Auvergne : M. le Cardinal, je sais garder un secret.

3 juin 1738. — Je suis de retour de l'académie, M. de Regnauld nous a entretenus sur un sujet de morale et de politique : quels sont les motifs les plus puissants sur un homme? Un législateur doit-il plutôt arrêter les méchants par crainte des peines, qu'encourager par les récompenses les gens de bien à la pratique de la vertu?

Après avoir balancé les raisons de part et d'autre, il a conclu que ces deux motifs pris séparément étaient insuffisants et qu'il fallait les employer tous deux. Entre nous, ce discours m'a paru un peu vague et je n'y ai rien trouvé qui piquât ma curiosité.

7 juin 1738. — J'appris hier, mon cher ami, un désordre effroyable qui se passe actuellement à Saint-Martin-en-Haut, paroisse où j'ai plusieurs domaines et qui n'est qu'à une lieue de Thurins... Vingt contrebandiers conduisant plusieurs chevaux chargés furent attaqués par quelques

brigades de gardes et se mirent en défense. Il y eut plusieurs coups de fusil tirés, deux gardes et un contrebandier restèrent sur la place. Cela se passa le matin du jour de la Fête-Dieu et on ne put ni faire la procession, ni célébrer la seconde Messe.

Les contrebandiers ont été joints, à ce qu'on dit, par quarante hommes de leur troupe, de sorte qu'ils sont au nombre de soixante. Ils se sont emparés du clocher et d'une grande maison où ils se sont retranchés. Sur l'avis qui en fut donné hier au matin, à M. de la Ferrière, il fit un détachement de quinze soldats du guet, commandés par deux sergents. On dit aussi que les brigades de la maréchaussée ont ordre de s'y rendre.

Le vicaire se présenta pour confesser celui des contrebandiers qui avait été blessé à mort, mais ils ne voulurent pas l'admettre. Le même vicaire alla offrir aux contrebandiers de la part des gardes, de se retirer où ils voudraient en abandonnant leurs marchandises, mais ils refusèrent la capitulation et dirent que cela se déciderait à la baïonnette. On prétend qu'il vient un renfort aux contrebandiers, il y a bien de l'apparence aussi que la troupe des assiégeants grossira. Je ne sais quelle sera la catastrophe de cette tragédie. Je vous informerai de ce qui viendra à ma connaissance. Il me parait qu'un mal de cette nature demanderait un remède prompt et efficace.....

8 juin. — Les contrebandiers prirent leur parti en habiles gens et s'échappèrent la nuit avec toutes leurs marchandises. Quand le secours qu'on avait demandé arriva, ils étaient déjà bien loin.....

10 juin 1738. — J'ai lu un recueil de quelques ouvrages anciens traduits en vers par le président Bouhier, le poème de Pétrone sur la guerre civile, quelques épîtres d'Ovide. La préface m'a paru fort bien écrite et remplie d'une critique judicieuse.

L'auteur se déclare contre les vers sans rimes que quelques modernes, à l'exemple des Italiens et des Anglais, voudraient introduire parmi nous. Il fronde, mais légèrement, nos beaux esprits qui ont une aversion déclarée pour tout ce qui sent l'érudition. La versification de M. Bouhier nous a paru noble et exacte, mais un peu prosaïque en quelques endroits. On a trouvé qu'il avait beaucoup mieux réussi dans la traduction de l'épître d'Ovide, que dans le poème de Pétrone. Cela n'est pas étonnant, le style de celui-ci est plus difficile à soutenir que l'autre. Il est très poétique et très élevé ; il demande de la hardiesse, du feu, de l'enthousiasme.

L'autre est d'un style doux et tendre. Ce livre est un in-4° qui m'a paru environ de trois cents pages, fort bien imprimé, à Londres.....

D. — Villefranche, 17 juin 1738.

N'en déplaise au P. Sanadon, j'aime mieux *exeatque* dans l'ode d'Horace qu'*œstuatque*. Mais, vous dites que pour mettre *exeat* il faut se servir de *quamvis* qui gouverne le subjonctif. Je réponds à cela que *quamquam* peut fort bien gouverner le subjonctif et qu'on en trouve des exemples dans Cicéron. Nizolius dit *quamquam volo* ou *velim*. J'ai consulté *Rutgersius* que vous n'avez pas nommé et la petite édition du Louvre, le texte est conforme dans ces deux éditions à la leçon commune.

Au retour de l'académie où, par parenthèse, nous n'avons rien fait, je me suis arrêté chez Duplain et j'y ai acheté un livre que certainement je ne lirai pas, du moins d'un bout à l'autre. C'est *Antiquæ musicæ auctores septem Græce et Latine, Marcus Meibomius restituit, ac notis explicavit, Amstel. Apud Lud. Elzévirium, 1642. 2 vol. in-4°.*

25 juin 1738. — ..... M. le comte de Lautrec arriva hier en venant de Genève où il s'est acquis beaucoup d'honneur par son habileté à pacifier les troubles de cette république. Il doit être inspecteur du régiment de Picardie, il n'en fera la revue qu'au commencement de septembre et il va maintenant à la Cour rendre compte de sa négociation..... Il s'appelle d'Ambre et il est frère de Mme de Leberon dont le marquis de Levi, frère de M. le précenteur de Saint-Jean, a épousé la fille.

M. Perrichon vint me voir, il y a deux ou trois jours, pour me faire part de la lettre qu'il avait reçue de M. d'Angervilliers, de même date que la mienne; je lui communiquai celle-ci à mon tour. Il me dit qu'il avait reçu depuis l'ordre pour envoyer ces deux soldats aux galères, mais il ne me le fit pas voir. Les lettres du ministre à M. Perrichon et à moi appellent cela *brevet de grâce*. Il me semble que c'est plutôt *commutation de peine*. Le P. recollet est venu ce matin me demander de la part de ces deux pauvres malheureux quel était leur sort, car ils n'en savent rien encore. Je lui ai dit que c'étaient les galères perpétuelles, mais qu'on pouvait s'en tirer avec de l'argent, qu'il en coûtait huit cents à neuf cents livres et que, s'ils étaient sages et qu'ils voulussent travailler à Marseille, ils pourraient épargner cette somme-là. Ce Père m'a dit en secret, et je vous le confie, que si on avait cassé la tête à ces deux hommes, il y avait

des gens apostés pour la casser à M. B..., que cela lui avait été assuré depuis et d'une manière qu'il ne pouvait guère douter de la certitude de cet avis. Dieu n'a pas permis qu'un tel crime fut exécuté..... χαῖρε, ὦ φίλτατε.

10 juillet 1738. — Duplain, chez qui je m'arrêtai hier, me fit voir le catalogue d'une belle bibliothèque qu'on vend actuellement à Paris. On compte que le prix passera cent mille francs et pourrait aller à quarante mille écus. C'est celle de M. le comte d'Hoym, seigneur saxon qui mourut à Dresde, il n'y a pas bien longtemps d'une manière bien tragique; il avait été favori du feu roi de Pologne et son ambassadeur à la cour de France. C'est pendant son ambassade qu'il avait acquis cette magnifique bibliothèque. Son attachement pour la France le rendit suspect au roi de Pologne d'aujourd'hui, fils du défunt. Le comte d'Hoym fut arrêté à Dresde ; on instruisit son procès. Soit qu'il craignit l'événement ou que l'ennui de sa prison lui fit tourner la tête, un beau matin on le trouva pendu dans sa chambre. On trouva un billet où il ordonnait à son valet de chambre de le mettre dans son lit et de dire qu'il était mort d'apoplexie. Il le chargeait par ce même billet d'aller trouver un seigneur son parent, qui lui compterait dix mille livres. Cette précaution fut inutile. Le valet de chambre fut effrayé du spectacle qui se présenta à ses yeux, il cria, il appela du monde et cet horrible événement devint public. Ce seigneur était protestant, il était jeune et n'avait guère plus de trente ans. Il n'était pas marié; une si indigne fin fait peu d'honneur aux lettres. Le comte d'Hoym n'épargnait rien quand il était question d'avoir un livre rare. Duplain le fils dit qu'il lui vit payer, étant à Paris, quatre volumes six mille dix livres. C'était le *Missel* et le *Bréviaire mozarabiques;* la *Bible* de Mayence et je pense, le livre impie de Servet sur la *Trinité*. La reliure de cette bibliothèque est superbe; ce qu'il y a de moindre, c'est le veau fauve avec des filets d'or. On y voit du maroquin de toutes les couleurs. Je voulus voir dans le catalogue, qui est un grand et gros in-8°, si les commentaires d'Estienne Dolet sur la langue latine, y étaient ; je les y trouvai avec cette note *m. b.* Duplain me dit que cela voulait dire maroquin bleu.

B. — Villefranche, 15 juin 1738.

La reine de Pologne a travaillé de sa main à une très belle chasuble dont elle fait présent à l'église des jésuites de Rome où sont les reliques

de saint François Xavier. Je ne sais pas quel en est le fond et le dessin, mais elle est enrichie de deux cents topazes qui forment deux cœurs surmontés d'une couronne et la légende au-dessous : *Sancte Xaveri, ora pro nobis*. La reine des Deux-Siciles voulait faire ce présent elle-même ; mais, comme elle ne passera point à Rome, on l'envoie par un courrier exprès. Je raconte cela d'après le P. Belon.....

16, 17 juin 1738. — Comme j'allais voir ce matin le P. Belon, je l'ai trouvé au parloir avec ma sœur. Il lisait une lettre qu'il avait reçue de Carpentras et qui me donne occasion de vous faire une histoire assez curieuse qu'il m'a racontée. L'évêque de Carpentras s'appelle d'Inguimbert et il ajoute un *i* à son nom pour faire d'Inguimberti ; il est de cette ville, petit-fils d'un avocat, et le P. Belon m'a appris qu'à Carpentras (je ne sais si c'est la même chose dans tout le comtat), les avocats font souche de noblesse, comme en France les secrétaires du Roi. Ce prélat, dont la famille n'était rien moins que riche, entra d'abord chez les dominicains et il y fit profession. Mais, comme on ne s'accommodait pas de son caractère et qu'il était toujours en querelle avec ses confrères, il alla à Paris où un de ses parents lui promit de l'aider pour étudier en Sorbonne et en effet, ce parent paya pendant deux ans sa pension aux jacobins de Paris. Mais, à la fin, il s'en lassa et le Père se trouva assez embarrassé. Cependant, comme il est homme d'esprit et intrigant, il alla chez les dominicains dont il avait repris l'habit en entrant chez le cardinal Albano. Mais, il s'ennuya bientôt et s'avisa de s'aller présenter au cardinal Corsini qui le reçut bien et se souvint peut-être de l'obligation qu'il lui avait ; il goûta son esprit, s'amusa de la conversation et bientôt lui donna sa confiance. Enfin, il se rendit si agréable et en quelque façon si nécessaire que lorsque Corsini fut élevé sur la chaire de Saint-Pierre, il voulut toujours avoir son dominicain près de lui. Les neveux du nouveau Souverain Pontife prirent l'alarme d'une prédilection si marquée ; ils craignirent d'être supplantés par d'Inguimberti. L'évêché de Carpentras, riche de cinquante mille livres de rente, vint à vaquer. Ils profitèrent de l'occasion et pensèrent que, s'ils pouvaient l'obtenir pour lui, il ne manquerait pas d'accepter une si belle place dans sa propre patrie. Sans le prévenir, sans lui en parler, ils proposèrent au Pape de le nommer à cet évêché. On ne dit point si le Saint-Père eut quelque peine à s'y déterminer, mais enfin il le nomma. Et la première fois que

d'Inguimberti parut devant lui, il lui dit en deux mots, *vous êtes évêque de Carpentras*. Celui-ci, qui sans doute, n'aspirait pas si haut, fut agréablement surpris et remercia humblement Sa Sainteté d'un présent si magnifique. « Il faut partir incessament, lui dirent les neveux; ne perdez pas un moment, vos provisions seront à Carpentras avant vous. » Que dites-vous de cette fortune et de ces avantages extraordinaires ?

D. — Lyon, 26 juillet 1738.

L'histoire de M. l'évêque de Carpentras est très curieuse et m'a fait beaucoup de plaisir. Il faut que cette famille d'Inguimbert ait plusieurs branches. M. de Pramiral portait ce nom et son père, que j'ai vu major de la ville de Lyon avant M. de Valorges, était du Comtat. Il y a encore actuellement deux jeunes jésuites qui portent ce nom-là ; du moins, c'est le nom de leur famille, car je crois que l'un des deux frères s'appelle d'Angemont. Je vous dirai encore que M. l'évêque de Carpentras a été, si je ne me trompe, non pas la cause, mais l'occasion de la sortie du P. d'Allemare de la Société. Il prêchait à Carpentras et, dans un sermon, il fit l'éloge du prélat. La noblesse de cette ville qui n'aimait pas l'évêque, ne fut pas contente du prédicateur. On fit des chansons contre lui où l'on citait quelque grand'mère de race juive. Cet article est, comme vous savez, un empêchement dirimant chez les jésuites. Cependant, j'ai su qu'on aurait passé sur cela et que le P. d'Allemare n'aurait pas été congédié. Il craignit lui-même les reproches que quelques indiscrets pourraient lui faire et demanda à sortir. Comme il était profès, il a fallu qu'il passât dans l'ordre de Saint-Benoît.

2 septembre 1738. — M. de Tournes m'amena un conseiller du parlement de Besançon et un chanoine de la même ville. Ces Messieurs se plaignirent des Anglais qui enlèvent tout et courent la France pour ramasser toutes les anciennes éditions... Ils parlèrent d'un curieux de cette nation que M. de Tournes connaît fort et qui s'appelle le chevalier Constable. Il voyage pour acheter des livres. Etant ici, il acheta des jésuites quelques volumes séparés de l'Histoire bysantine du Louvre. Il demanda à M. de Tournes s'il avait cette histoire complète et s'il la voulait vendre : « Oui, lui dit-il, un libraire ne demande pas mieux, mais l'exemplaire complet que j'ai, ne sortira pas de chez moi à moins de mille livres. — Mais, voudriez-vous, dit M. Constable, me donner ce qui

me manque ? j'en ai une douzaine de volumes ? — Non, dit M. de Tournes, mais je prendrai vos douze volumes sur le pied que vous les aurez payés ». M. Constable ne voulut pas accepter ce parti. Quelques mois après, il repassa à Lyon ; il fut voir M. de Tournes et lui dit qu'il avait trouvé le moyen de rendre sa Bysantine complète. « Et où avez-vous trouvé cette bonne fortune, dit M. de Tournes ? » Il dit que c'était partie à Nîmes, partie à Montpellier, à Marseille, etc. Il dépense tous les ans vingt mille francs pour épargner vingt ou trente pistoles sur l'achat des livres. Il irait à cinquante lieues pour avoir meilleur marché d'une pistole.

Nous avons eu la retraite du mois. Le P. de Viau a fait la première méditation sur l'attachement aux richesses, il a fait voir dans le premier point que c'était la source d'une infinité de péchés et la cause la plus ordinaire de la réprobation ; dans le second, que le remède le plus efficace contre cette passion, c'était l'aumône. Le P. Fellon dans la seconde a pris son texte : *sancti estote quoniam ego sanctus sum.* Il faut être saint et, sans la sainteté, on n'entrera point dans le royaume de Dieu. Les mondains prétendent que cela est impossible et prennent pour prétexte, les uns que Dieu ne leur donne pas des secours suffisants, c'est ingratitude ; d'autres, que Dieu commande des choses trop difficiles, c'est injustice et impiété. Le P. Boudret a fait la conférence sur la prière et a montré sa nécessité, son utilité, sa facilité. Je n'apporte qu'une seule preuve de la troisième partie. Un enfant, à peine sait-il parler qu'il sait demander et demander comme il faut, pour obtenir les choses dont il a besoin. Le P. Paulin a fait la troisième méditation sur la mort : elle est certaine, il faut donc nécessairement s'y préparer ; elle est proche, il faut donc s'y préparer incessamment ; elle est décisive, il faut donc s'y préparer efficacement.

B. — Saint-Fonds, 3 août 1738.

J'ai reçu une lettre de ma sœur des Amants qui me marque que la profession de ma fille est fixée au 28 de ce mois, jour de saint Augustin. Elle paraît être d'un contentement extrême. Elle est certainement plus heureuse que moi et j'envie son bonheur. J'ai lieu d'espérer qu'elle se consacre à Dieu avec son innocence baptismale et que, dans la maison sainte où elle doit passer sa vie, elle conservera ce précieux trésor jusqu'à son dernier soupir. Puisse-t-elle être alors dans les mêmes

dispositions que feu sa tante, morte dans le même couvent, et dont je n'ai fait qu'exprimer très imparfaitement les sentiments d'amour dont elle était pénétrée.

6 août 1738. — Vous me faites connaitre la famille d'Inguimbert ; elle me paraît plus considérable que je ne me l'étais imaginé puisque M. de Pramiral en était. Mais vous ne me dites point s'il est sûr, comme me l'a dit le P. Belon, que les avocats, à Carpentras, et peut-être dans tout le Comtat, fassent souche de noblesse. Le privilège serait beau, même pour les avocats sans cause. *Vale et me ama.*

11 août 1738. — Je vais vous répéter un conte qui m'a paru assez plaisant, M. d'Espiney nous le fit hier. M. de Cotton, conseiller au présidial, avait un fils dont il n'était pas content; il voulut le mettre pour quelques jours aux cordeliers de l'Observance. Il en parla au gardien et convint avec lui que pendant que son fils serait au couvent, il serait nourri au pain et à l'eau et qu'on le régalerait, soir et matin, de la discipline. Le gardien ne connaissait pas le jeune homme, mais M. de Cotton lui dit qu'il le lui enverrait le lendemain avec une lettre dont il lui rapporterait la réponse. En effet, sur le soir, il dit à son fils qu'il avait quelque affaire avec le gardien de l'Observance et qu'il fallait qu'il lui portât le lendemain une lettre dont on lui rapporterait la réponse. « Très volontiers, mon père; faudra-t-il y aller de bon matin? lui dit le fils. — Il suffira, répondit le père, d'y aller entre 7 et 8. » La lettre fut écrite et le jeune homme s'en chargea. Mais pour changer ce petit voyage en une partie de plaisir, il invita un jeune homme qui demeurait dans la même maison, à venir déjeûner avec lui dans un cabaret, près la porte d'Alincourt. Quand ils y furent et pendant qu'il faisait préparer le déjeûner, il dit à son compagnon : « Mon père m'a donné une lettre pour le gardien de l'Observance, fais-moi le plaisir d'aller la rendre et de m'en rapporter la réponse ». Cela fut fait de la sorte, le jeune homme prend un bateau et traverse la rivière ; il va à l'Observance, demande le gardien et lui rend la lettre. Celui-ci ne douta pas que ce ne fût le fils du conseiller. Il le fit entrer et le conduisit dans une chambre où il le pria d'attendre ; mais, à sa place, il envoya deux frères forts et robustes qui commencèrent à faire la première cérémonie dont on était convenu et qui étrillèrent d'importance le pauvre jeune homme. Il avait beau crier qu'on se trompait et qu'on le prenait pour un autre, il en fallut passer par là ; après quoi,

on lui porta un morceau de pain et un pot d'eau et on l'enferma bien et dûment sous la clef.

Cependant, le fils du conseiller attendait toujours son compagnon au cabaret, mais comme il ne revint pas, il n'en déjeuna pas moins avec quelques autres de ses amis et ne retourna qu'à huit heures du soir chez son père. Jugez de sa surprise lorsqu'il vit arriver son fils; il l'interrogea, il apprit le mystère et l'aventure. Il fallut écrire une seconde lettre ; mais elle ne put être envoyée que le lendemain et le jeune homme qui comprit bien de quoi il s'agissait, se garda bien d'en être le porteur.

D. — Lyon, 20 septembre 1738.

Le P. Basset, jésuite, est ici..... j'ai été parfaitement content de lui. Il est attaché à son état au-delà de tout ce qu'on peut dire, exact, régulier en tout, d'un air aisé et sans contrainte. Il parle bien et il est formé pour l'esprit et même pour la conversation bien au-dessus de ce que j'aurais attendu d'un jeune régent qui vient d'enseigner la troisième et qui n'a que vingt-deux ans. Les jésuites le regardent aussi comme un de leurs meilleurs sujets..... Le P. Basset me dit que le P. Albanel avait été infiniment regretté à Avignon par la noblesse de cette ville et des environs et, qu'au pied de la lettre, on l'avait pleuré. Il donnait des retraites dans la maison du Noviciat où il y a des chambres destinées à cela, non point comme ici, à des temps marqués, mais pendant toute l'année.

26 septembre 1738. — J'ai reçu, il n'y a pas longtemps, la visite de deux savants distingués par leur rang et par leur naissance. Le premier est M. de Mazaugues, président à mortier du parlement d'Aix, qui a une belle bibliothèque et un cabinet de médailles. C'est un homme qui paraît avoir quarante à quarante-cinq ans; son père avait déjà un nom connu des savants. C'est M. de Tournes qui me l'amena.

D. — Thurins, 22 septembre 1738.

Nous arrivâmes ici, mon cher ami, hier au soir. J'allai le matin à l'Intendance voir M. Poulletier qui était arrivé la veille..... je causai une demi-heure avec lui et il me dit bien des choses en peu de temps. Le Roi se porte fort bien, mais il mange beaucoup; il outre l'exercice de la chasse, il court à brides abattues dans les descentes pavées comme dans la plaine; il est bon et affable, il parle à ceux qui sont autour de lui.

M. Poulletier étant à son diner, il lui demanda s'il serait reçu le lendemain au conseil ? — « Non, Sire, dit M. Poulletier. — Pourquoi ? — C'est que je n'ai pas encore eu le temps de voir tous mes confrères. — Ah ! voilà qui est régulier, dit le Roi ».

2 octobre 1738. — Le P. d'Anthon arriva ici hier au soir..... Il m'a dit qu'il fut fort édifié, il y a trois ou quatre jours, de la piété de M. le comte de Saint-Aignan, fils de M. le duc de Saint-Aignan, ambassadeur à Rome. Ce jeune seigneur qui vient de Rome pour aller épouser Mlle de Creil, fille de l'intendant de Metz, riche héritière, vint au collège, à quatre heures et demie du matin, se confessa au P. de Gallifet, entendit la messe du P. d'Anthon à laquelle il communia ; il entendit ensuite deux autres messes consécutives et monta dans sa chaise de poste à sept heures et demie. Voilà un digne rejeton d'une famille distinguée par sa piété. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

17 octobre 1738. — Le P. d'Anthon partit hier..... sa conversation est très agréable, il a beaucoup vu et lu et sa mémoire est bien garnie. D'ailleurs, il est bon religieux, fort honnête homme et fort de nos amis. Voici une anecdote qu'il nous a contée et qu'il sait d'original. Lorsque le P. Quesnel fut arrêté à Bruxelles et conduit dans les prisons de Malines, tous ses papiers furent saisis et envoyés au roi Louis XIV. On y trouva un très grand nombre de lettres dont une grande quantité était en chiffres. Le P. de la Chaize et le P. le Cellier furent chargés de les examiner et d'en rendre compte au Roi. Il y avait plusieurs lettres de M. l'archevêque de Reims, Maurice le Tellier, où le Roi et Madame de Maintenon étaient peu ménagés. Quand l'examen fut fait, le P. de la Chaize porta tout au Roi et lui dit qu'il fallait deux heures pour instruire à fond Sa Majesté de tout ce détail et que, quand elle voudrait lui donner audience, il se rendrait à ses ordres. Le Roi demanda si Mme de Maintenon qui était présente, était de trop ; le P. de la Chaize répondit que non. « Eh bien, dès à présent, dit le Roi, je suis prêt à vous écouter. » On commença par les lettres de M. de Reims qui surprirent beaucoup le Roi et Mme de Maintenon. Le Roi s'écria plusieurs fois : « Quoi ! cet homme que j'ai comblé de biens, lui et toute sa famille, s'exprime de la sorte ! » Madame de Maintenon ne fut pas moins indignée de ce qui la regardait. Enfin, le Roi dit qu'il appréhendait de ne pouvoir assez se modérer, s'il parlait lui-même à M. de Reims : « Il faut, mon père, dit-il au P. de la Chaize,

que vous vous chargiez de cette commission. Il ne manquera pas de se présenter devant moi à l'ordinaire et il connaîtra à mon air que je suis irrité contre lui ; s'il m'en demande le sujet, je vous le renverrai ». Le Roi l'exécuta et M. de Reims frappé de ce changement, sortit bien consterné ; il conféra avec ses amis particuliers en qui il avait le plus de confiance, sur le parti qu'il devait prendre dans cette conjecture. Ils lui conseillèrent d'aller lui-même trouver le Roi et de supplier Sa Majesté de lui dire en quoi il avait eu le malheur de lui déplaire. Il le fit et le Roi se contenta de lui répondre : « Allez trouver le P. de la Chaize, il vous l'expliquera. » M. de Reims y fut sur le champ.

Le P. de la Chaize était alors avec le P. de Sabran, jésuite, homme de qualité, né en Angleterre, d'une famille originaire de Provence. Ce Père était chargé d'affaires très importantes et avait audience du Roi qui l'avait renvoyé au P. de la Chaize. Quand on annonça M. l'archevêque de Reims, le P. de Sabran se leva et voulut se retirer : « Non, non, il attendra, dit le P. de la Chaize qui avait ordre de mortifier M. de Reims. » En effet, il le fit attendre une heure et continua de travailler avec le P. de Sabran. Celui-ci voulait se retirer par l'escalier dérobé, mais le P. de la Chaize ne voulut pas et fut bien aise que M. de Reims le vit. Le P. de la Chaize dit au prélat qu'il l'avait trouvé occupé à des affaires très importantes que le Roi l'avait chargé d'examiner avec le P. de Sabran, dont il fit l'éloge et dont il n'oublia pas la grande naissance. Quand ils furent seuls, M. de Reims dit au P. de la Chaize qu'il venait de la part du Roi, savoir de lui en quoi il avait été assez malheureux pour mériter la disgrâce de Sa Majesté. Alors le P. de la Chaize lui montra ses propres lettres qu'il ne put pas désavouer. « Le Roi les a vues, ajouta-t-il, et vous pouvez juger de l'impression qu'elles ont faites sur son esprit. » Il lui conta tout ce que le Roi et M[me] de Maintenon avaient dit sur ce sujet. M. de Reims n'eut rien de bon à dire pour s'excuser ; il n'osa plus se présenter devant le Roi et prit le parti de s'en aller dans son diocèse. Cela se passa dans le temps de la guerre pour la couronne d'Espagne. M. de Reims crut, quelque temps après, avoir trouvé un moyen pour engager le Roi à lui pardonner. L'Etat était épuisé par les dépenses de la guerre, on ne savait presque plus où trouver de l'argent; M. de Reims fit offrir au Roi dix-huit cent mille livres, mais le Roi refusa. C'est de la bouche du P. de Sabran que le P. d'Anthon apprit tout ce détail.

B. — Saint-Fonds, 11 octobre 1738.

L'académie des Beaux-arts est donc établie à Lyon, dans toutes les formes, puisqu'elle tient des assemblées publiques. Elle fait plus, elle se fait imprimer, car j'ai lu dans un des derniers *Mémoires de Trévoux*, le discours de M. de Grollier. Si l'aînée n'y prend garde, la cadette fera plus de bruit qu'elle et peut-être avec plus de fondement.

D. — Lyon, 1er janvier 1739.

... M. Poulletier m'a dit que M. le Prévôt des marchands lui avait fait un compliment, ce matin, qui l'avait touché jusqu'aux larmes. Ceux qui étaient présents ont dit, mais vous lui avez répondu d'une manière pour le moins aussi touchante. Il y a bien de la différence, a-t-il dit, ce que j'ai dit n'était point préparé et je lui ai répondu sur-le-champ. Si on voulait se préparer à une réponse, sans avoir vu ce qu'on doit dire, on imiterait une scène d'Arlequin que son maître charge d'une lettre pour la signora Isabella et lui recommande de ne pas revenir sans la réponse, qu'autrement il lui casserait les bras et les jambes. Arlequin a si fort à cœur de bien remplir sa mission qu'il ne veut point se dessaisir de la lettre, qu'en même temps on ne lui donne la réponse. On a beau lui dire qu'on ne peut la faire sans avoir lu la lettre. Il ne se paye point de cette raison et rapporte la lettre à son maître. Je ne savais pas cette balourdise d'Arlequin et j'en ai ri.

17 janvier 1738. — Vous voudriez que les jésuites revinssent de leurs préjugés contre les familles juives. Je serais fort aussi du même avis, mais il faut quelquefois, malgré qu'on en ait, s'assujettir à certaines idées de nations, qu'il n'est pas possible de détruire. Cette origine juive est une tache ineffaçable en Espagne et même en Provence. Je crois que, dans les autres pays de l'Europe, on ne serait pas si délicat, pourvu que la chose ne fît pas grand éclat.

Vous savez bien que l'ordre de Malte observe la même règle pour l'exclusion des familles juives. Il y a malheureusement des registres dans la chambre des comptes d'Aix, où toutes les familles sont inscrites, de sorte que la mémoire n'en saurait être effacée.

19 janvier 1739. — Mme de Messimieu m'a appris ce matin une gentillesse de M. le Dauphin. Il était à table et mangeait beaucoup. Comme il

portait la main à un plat qu'on croyait pouvoir nuire à sa santé, par l'excès, M. le duc de Châtillon son gouverneur, lui retenait le bras. Quand cela fut arrivé deux fois, M. le Dauphin se tourna du côté de M. de Châtillon avec quelque inquiétude et lui dit : « J'aimerais bien mieux avoir M. de Biron pour gouverneur, que vous. — Hé ! pourquoi donc, Monseigneur, dit M. de Chatillon ? — C'est qu'il est manchot du bras dont vous me retenez, et qu'il me laisserait manger ce que je voudrais. »

25 janvier 1739. — Je vous ferai part d'une histoire que nous fit Mme de Curis. Sa belle-fille et Mme de Baglion qui n'avaient point vu les bals de l'Opéra, eurent une grande envie d'y aller dans le carnaval de l'année dernière. Elle les conduisit au bal. M. de Crillon lui donnait la main. Il avait pris envie au Roi de venir au bal incognito. En effet, il entra masqué, lui quatrième, les quatre masques avaient des dominos uniformes. Le jeune marquis de Crillon était bien poudré et ses cheveux étaient rangés à merveille. Le Roi en passant, prit ses cheveux par derrière et les lui renversa sur les yeux. M. de Crillon voulut se fâcher et le Roi le tignonna de nouveau et lui dit quelques mots qui le firent reconnaître. Le Roi lui défendit de le nommer, il obéit ; mais il le dit sous le secret à Mme de Curis qui n'en dit rien. Le Roi parla à Mademoiselle qui était au bal et elle le reconnut ; mais il lui demanda aussi le secret et elle le garda. Cependant, comme il échappa une fois à M. le duc d'Agen, capitaine des gardes du corps, de service, qui le tenait sous le bras, de répondre à une question que le Roi lui fit et d'ajouter le mot, Sire, qui fut entendu de ceux qui étaient près, le bruit se répandit dans la salle que le Roi était là ; mais, on ne le distingua pas. Le Roi, après avoir demeuré quelque temps au bal, sortit et fut fort pressé par la foule. Il y eut entre autres un homme qui le poussa rudement par derrière. M. de Crillon, qui n'avait pas quitté le Roi depuis qu'il l'avait reconnu, se trouva à portée et repoussa cet homme qui lui demanda brusquement pourquoi il le poussait. « Monsieur, lui dit M. de Crillon, vous me remercierez tout à l'heure. » En effet, M. de Crillon rentra après avoir suivi le Roi jusqu'au carrosse. Cet homme le joignit et voulu savoir pourquoi il l'avait poussé. « C'est que c'était le Roi que vous poussiez », et il le remercia. Le lendemain, on sut dans tout Paris que le Roi avait été au bal incognito et cela causa une joie extrême aux Parisiens... Dans le

moment que le Roi partit de Versailles pour aller au bal, il le fit dire à la Reine et à M. le Cardinal, afin qu'on ne fût point en peine de savoir où il était.

2 février 1739. Avez-vous entendu parler du grand et magnifique bal que le Roi a donné à Versailles? Il commença à cinq heures pour M. le Dauphin et pour Mesdames de France, à huis clos; il finit à dix heures et l'on soupa. Ensuite, les portes furent ouvertes et on y reçut les masques, à condition qu'un de la troupe se démasquât. Tout Paris y était. Jugez si ce bal était bien éclairé, il y avait quarante mille bougies et si la symphonie se faisait bien entendre, il y avait trois cents violons ou hautbois. Le Roi eut l'attention et la politesse d'envoyer inviter en son nom toutes les dames de qualité qui se trouvaient à Paris.

4 février 1739. — M. Brossette me demanda, il y a quelques jours, une conférence pour me consulter sur la nouvelle édition de son Boileau... Je lui offris d'aller chez lui et il l'accepta à cause de l'incommodité qu'il y avait à porter bien des feuilles volantes. Vous manquez bien à cet examen et votre critique contribuerait beaucoup à perfectionner l'ouvrage.

6 février 1739. — Je me rendis hier chez M. Brossette sur les trois heures après midi. La première chose sur laquelle il me consulta, c'est s'il devait changer l'ordre de ses notes sur le texte de M. Despréaux. Dans la première édition, il en a fait trois différentes classes, changements, notes historiques, imitations; cette division règne dans toutes les pages. Dans la belle édition que du Mortier en a faite en hollande, en 2 vol. in-folio, avec des bordures, on n'a point fait de distinction des différentes sortes de notes; tout est confondu dans un commentaire perpétuel. On a pris seulement soin de marquer à la tête de la note, *imitations, changements*, quand ce sont des imitations ou des changements. Je conseillai à M. Brossette de garder le même ordre que dans la première édition. Les raisons, lui dis-je, que vous en avez données dans votre préface, sont bonnes; je ne vois pas pourquoi on ne s'y est pas conformé dans l'édition de hollande. Tout au plus la chose est douteuse et dépend de la fantaisie. Cela étant, il faut vous en tenir à la première manière que vous avez choisie. La constance est une vertu et il ne faut changer que par des

raisons solides. M. Brossette me lut ensuite quelques nouvelles et quelques changements qu'il veut faire aux anciennes, mais il fera copier tout cela afin que nous l'examinions à loisir. Car, ce qu'il m'a lu est écrit ou aux marges de son exemplaire, ou sur des morceaux de papier collés ou non collés et insérés dans les pages où chaque chose se rapporte. M. le Verrier, riche financier, avait voulu prévenir M. Brossette et donner un commentaire sur les œuvres de M. Despréaux, de qui il était fort ami. Il avait fait coller des feuilles de papier blanc entre les pages d'un exemplaire et il y avait écrit tout ce qu'il apprenait de la bouche de l'auteur. Il fit voir cela à M. Despréaux qui en fut très mécontent ; il effaça même plusieurs endroits, il en apostilla d'autres. Enfin, il garda l'exemplaire et dit à M. le Verrier qu'il ne voulait pas que cela parût et qu'il l'avait brûlé. Cela n'était pas vrai et M. Brossette a cet exemplaire qu'un parent de M. Despréaux lui a donné, quelques années après la mort de M. Despréaux. Il me le fit voir hier, je lus quelques notes de M. le Verrier que je trouvai plates, sans goût et mal écrites. M. Despréaux avait écrit à la marge, cela n'est pas vrai. Il faut tourner cela autrement. Il avait croisé et cancellé des pages entières. Enfin il avait dit nettement à M. le Verrier : « Vous n'êtes pas accoutumé à écrire, laissez faire M. Brossette. »

B. — Villefranche, 27 janvier 1739.

Il est donc enfin mort, ce fameux Samuel Bernard, dont les richesses ont fait tant d'envieux, dont le crédit était si étendu, dont le nom était connu dans toute la terre habitable, dont la vie a été si longue, si douce, si voluptueuse. Quoique je n'envie point la place qu'il occupe en l'autre monde, comme j'envierais volontiers celle de nos sœurs qui sont mortes en ferventes religieuses et après s'être privées de tout ce que les mondains appellent plaisirs et douceurs de la vie, je sais qu'il ne m'appartient pas de décider du sort de personne ; je sais que la miséricorde de Dieu est infinie ; je sais d'ailleurs que M. Bernard était fort charitable (grand sujet d'espérance) et qu'il n'avait point en partage la dureté de ce riche malheureux dont Jésus-Christ a fait une si terrible épitaphe. Mais enfin, il est mort et en entrant dans l'Eternité, *nihil invenit in manibus suis*. Quelle morale pour les riches ! quelle consolation pour les pauvres !

Cependant, il faut que j'achève l'oraison funèbre de cet homme fameux et dont il sera certainement parlé dans l'histoire, en vous racontant le

fait suivant. M. Samuel Bernard était servi comme le Roi ou plutôt mieux que le Roi. Il voulait qu'on fût si ponctuel à exécuter ses ordres, qu'un domestique qui y manquait dans la moindre chose, était congédié sur-le-champ et sans miséricorde. En voici un exemple. Il avait expressément défendu de laisser entrer personne dans son cabinet, sans l'avoir averti auparavant. Son valet de chambre manqua une seule fois à cet ordre en introduisant auprès de son maître M. le premier président de Nicolaï qui avait un mot très pressé à lui dire. M. Bernard reçut très bien le président et la visite ne fut pas longue, mais ensuite il fit appeler son valet de chambre et lui donna son congé. Le pauvre garçon surpris et au désespoir d'être renvoyé pour une faute si légère, se jeta aux pieds de son maître, lui représenta l'affection qu'il avait pour lui, la longueur de ses services, sa fidélité, la misère où il allait être réduit. « Non, dit Monsieur Bernard toujours inflexible, pour vous garder plus longtemps, je ne le puis pas, mais il ne sera pas dit que j'aie fait un misérable : je vous fais présent de quinze mille francs, serez-vous content ? » Le valet de chambre qui ne s'attendait pas à une si bonne fortune, accepta l'offre en pleurant néanmoins de tristesse ou de joie et se retira.

29 janvier 1739. — M. Mignot donna hier un souper où nous nous trouvâmes seize convives. Sur les quatre heures du soir, ma femme me dit que pour rendre la mascarade plus touchante, elle voudrait qu'on donnât un billet doux à chacune des dames qui soupaient chez M. Mignot et elle me pria de tout son cœur de les composer.

30 janvier 1739. — Nous n'avions que cinq dames à ce repas : Mme de Talancé, anglaise de nation que son mari a épousée pour sa beauté et qui était en effet une fort belle personne ; Mme le Mau qui a beaucoup de grâces et qui porte dans la physionomie un grand air de douceur ; Mme Mignot que je devais nommer la première puisqu'on soupait chez elle, vous connaissez son caractère et il est inutile de vous en dire aucun trait ; Mme Noyel de Belle-Roche, jadis Mme de la Barmondière, et Mme Noyel, ma bonne amie. Ce n'était pas la première fois que j'avais rimé pour celle-ci ; mais comme vous avez vu tous mes badinages qui roulent, à son égard, sur le talent qu'elle a de plaire à tout le monde, je ne vous en dirai pas davantage. Or sus, lisez et riez :

1.

L'air de grandeur, le port de reine,
La brillante vivacité
Et la rare sincérité,
De tous les cœurs, Mignot, vous rendent souveraine.

2.

Quand tu quittas, charmante Talancé,
L'heureux pays de ta naissance,
Un grand lustre en fut effacé ;
Mais tu l'apportas à la France.

3.

Muse, en un seul coup de pinceau,
Si tu peux réunir trois qualités charmantes,
La candeur, la douceur, les grâces engageantes,
Tu feras le portrait de l'aimable le Mau.

4.

Je ne puis en deux mots exprimer, Belle-Roche,
Ce qu'en vous, d'aimable je vois ;
Mais je sais que plus d'une fois
Vous avez fait sentir les traits qu'Amour décoche.

5.

Vous avez en naissant reçu le don de plaire ;
Et chez vous, rien de l'art n'emprunte le secours ;
C'est en dire bien peu ; mais quand, aimable Claire,
Pour vous, l'esprit se tait, le cœur parle toujours.

D. — Lyon, 10 février 1739.

J'eus hier une visite qui m'amusa, c'est celle des enfants de mon fils le Président ; le fils a huit ans et la petite fille six. Je demandais au petit des nouvelles de ses études ; il commence à faire des thèmes. Un prêtre provençal qui a du savoir, va tous les jours lui donner des leçons. Le petit disait qu'un perpétuel de Saint-Jean lui en avait donné deux mois. « Oh ! pour celui-là, dit la petite, il n'était pas trop savant ! — Que dites-vous là, ma sœur, dit le petit ; il en sait plus que tous Messieurs les Comtes ». Vous jugez bien que cette réponse me fit rire.

J'ai eu cet après-dîner la visite du P. d'Anthon. Il venait me demander quelque éclaircissement sur un point pour lequel le cardinal Quirini lui a écrit. Il cherche une édition de *Térence*, faite à Lyon en 1522, avec le commentaire de Joannes Britannicus. Vous pouvez consulter Bayle sur ce Britannicus qui a donné des notes sur Horace, Perse, Juvénal. Il était né à Palazzuolo, dans le territoire de Brescia. Le P. d'Anthon soupçonne que ce cardinal qui est évêque de Brescia, veut ramasser les ouvrages des savants de ce pays-là. Cette édition ne se trouve dans aucune bibliothèque et il y a bien de l'apparence qu'elle n'a jamais existé. Gesner, il est vrai, la cite dans sa bibliothèque sous le nom de Jo. Brixiensis qu'il croit, dit-il, être le même que Jo. Britannicus et marq. *Lugduni 1522*. C'est là, sans doute, que le cardinal Quirini l'aura vue. Mais, dans un *Térence* de hollande en 2 vol. in-4° que j'ai, à la tête duquel on a donné une longue liste de toutes les éditions de cet auteur, celle de Lyon 1522, n'y est point et il n'y est point fait mention du Commentaire de Jo. Britannicus, ni de Jo. Brixiensis. Gesner pourrait bien ne l'avoir jamais vue.

22 février 1739. — Que Mme de Curis me raconte quelque trait qui mérite de vous être écrit, c'est un secours pour remplir ma tâche. Elle m'en dit un hier de cette nature. Comme elle me cita Mme de la Mézangère qui était sa voisine à Paris, je lui demandai si elle était femme de M. de la Mézangère qui attirait chez lui les savants et qui était ami de M. l'abbé Terrasson. Elle me dit que oui et elle me le dépeignit tel que je l'avais vu chez M. Pajot, dans mon dernier voyage à Paris, un homme grand, sec et maigre. Elle conta, à ce propos, une aventure risible qui lui arriva autrefois à Versailles, dans le temps qu'il était maître d'hôtel chez le Roi. Il était logé au grand Commun. Je connais ce bâtiment, un balcon qui règne autour de la cour, sépare et dégage toutes les chambres, à peu près comme fait un dortoir chez les religieuses. Un jour, M. de la Mézangère, n'ayant pas dormi la nuit, renvoya le matin son valet, lui dit d'emporter la clef afin que personne n'entrât dans sa chambre et de revenir à l'heure qu'il lui marqua. Quelque temps après, quelqu'un vint à la porte et heurta fortement. Il ne répondit rien, on redoubla et on cria : « La Mézangère, ouvrez-moi ». Il faisait froid, un peu de paresse l'empêchait de sortir de son lit. Cependant, soit qu'il eût connu la voix de quelque ami, ou par curiosité, il prend une bonne résolution : il se lève en chemise, sans prendre de robe de chambre (comptant de se

remettre au lit dans le moment), il ouvre sa porte et ne trouve personne. Celui qui avait heurté, s'était impatienté, ou avait cru qu'il n'y était pas. M. de la Mézangère s'avance sur le balcon pour regarder à droite et à gauche. Pendant ce temps-là, sa porte qu'il avait laissée entr'ouverte et dont la serrure fermait à ressort, fut poussée par un coup de vent et se ferma. Le voilà bien embarrassé, il va heurter à toutes les portes de son voisinage, il n'y avait personne; il se penche sur le balcon pour voir s'il ne découvrira personne de sa connaissance dans la cour. Des femmes qui étaient en bas s'imaginèrent que c'était un homme à qui la tête avait tourné et qui était prêt à se jeter du balcon sur le pavé. Elles en appellent d'autres, la cour se remplit et ces femmes lui criaient : « Monsieur, ne vous jetez pas, cela passera. » Le conte finit là. Je ne demandai pas comment il se tira d'embarras, ni s'il demeura longtemps. Mme de Curis à qui on avait conté le fait, eut la curiosité de demander à M. de la Mézangère s'il était vrai. Il lui dit que c'était la pure vérité.

25 février 1739. — Il y eut hier assemblée publique pour la réception de M. l'abbé de la Croix, obéancier de Saint-Just. Il lut un remercîment fort poli et fort bien tourné où il loua beaucoup feu M. du Lieu, son prédécesseur, sur la vivacité et la pénétration de son esprit, les agréments de sa conversation, sa droiture et sa probité, la connaissance parfaite qu'il avait des règles du théâtre. M. Aulas, directeur, répondit fort bien et toucha les mêmes sujets.

B. — Villefranche, 8 mars 1739.

Comme vous pourriez être surpris, mon cher ami, qu'en honorant de mes éloges les dames de ce pays, j'eusse oublié celle qui m'intéresse le plus, je vais tirer de ma mémoire le quatrain que j'ai fait pour elle :

Sans ménager sa santé, son repos,
Marthe se livre entière aux soins de sa famille.
Mais, au milieu de ses plus grands travaux,
Marthe trouve toujours du temps pour le quadrille.

D. — Lyon, 8 mars 1739.

Je donnai hier à dîner à quatre jésuites, les PP. Lombard, de Colonia, Bimet et Cortasse... Le P. Bimet qui a demeuré trois ans à Rome, nous dit que le Pape Clément XI parlait avec beaucoup de grâce et de facilité.

Après une congrégation générale des jésuites, tous ces Pères allèrent à l'audience de Sa Sainteté. Le P. de Dortan, provincial de la province de Lyon, prit le P. Bimet pour son compagnon. D'abord, ils se mirent tous à genoux, le Pape les fit lever et leur parla pendant une demi-heure en latin, mêlant de temps en temps quelques phrases italiennes. Il leur donna toutes sortes de marques de sa bonté personnelle. Ensuite, tous les députés des différentes provinces, chacun à son rang, et nommés à haute voix, s'approchèrent du trône de Sa Sainteté, les uns après les autres et il leur dit à tous quelque chose de particulier sur leurs différentes provinces. Par exemple, au recteur de Cambrai, il s'étendit sur l'éloge du grand archevêque qui vivait alors. Il loua sa soumission à l'Eglise, ses vertus, son éloquence, ses excellents ouvrages. Il parla au P. de Dortan de M. le marquis de Villeroy et de feu M. l'Archevêque son fils.

11 mars 1739. — M. de Grollier sort d'ici. Il m'a dit qu'il avait eu cet après-dîner la visite du P. de Colonia qui lui avait fait présent d'un livre qui avait appartenu à Jean Grollier, un de ses ancêtres en ligne collatérale. C'était un homme de lettres et M. de Thou en faisait l'éloge dans son histoire. Il écrivait à la première page de tous ses livres : *Jo. Grolierii et amicorum*. J'ai demandé le titre de ce livre, il m'a dit que c'était un traité de chimie.

Le célèbre Rousseau n'est plus à Paris, on dit qu'il est retourné à Bruxelles et que M. le Procureur général n'a pas voulu souffrir son séjour à Paris. M. Brossette a reçu une de ses lettres depuis son retour à Bruxelles. Il lui parle du poème de M. Racine sur la Religion et donne de grands éloges à cet ouvrage.

24 mars 1739. — M. Poulletier me dit hier que M. le Cardinal lui avait demandé dans son dernier voyage de Paris, s'il n'y avait pas toujours un opéra à Lyon et que, comme il avait répondu qu'il y avait longtemps qu'il n'en avait plus, Son Eminence avait demandé pourquoi ? « C'est, dit-il, que les trois quarts de l'année, il n'y avait personne. — Cela est honnête dans une grande ville, avait dit M. le Cardinal. » M. Poulletier conclut qu'en effet le spectacle était nécessaire. M. le curé de St-Pierre-les-Nonnes, qui est homme d'esprit et de mérite, était présent ; je me tournai de son côté pour savoir son sentiment sur cette proposition. Mais, comme je le vis un peu embarrassé sur la réponse, je pris la parole

et je dis qu'il ne me paraîtrait pas impossible de rendre les spectacles aussi utiles qu'ils sont dangereux et même pernicieux pour les mœurs. « Vous voulez dire, dit M. Poulletier, qu'il faudrait régler mieux la conduite des actrices. — Oui, lui dis-je, mais ce n'est pas tout. Il faudrait que des gens de bien et en même temps d'esprit et de goût, retranchassent des pièces de théâtre tout ce qui peut inspirer ou favoriser le libertinage. »

26 avril 1739. — Mme de Curis m'a fait part d'une idée plaisante de Mme de Fleurieu. Elle sortait de chez Mme de Rochebaron qu'elle avait laissée, filant au coin de son feu, avec Mme de la Liègue qui filait aussi à l'autre coin. Mlle Benoît tenait des ciseaux et coupait du linge. Je viens de voir, dit M. de Fleurieu, un tableau vivant des Parques qui filent notre vie ; mais Mlle Benoît, les ciseaux à la main, toujours prête à couper, me faisait grand peur. Je trouvai cette idée-là fort jolie et je lui dis que Mme de Caylus, sortant du cabinet de Mme de Maintenon fut rencontrée par Mme la Duchesse qui lui demanda d'où elle venait. « Je viens, lui dit-elle, de quitter trois Parques qui filent nos destinées. » C'étaient Mme de Maintenon, sa tante Mme de Beuvron et Mme de Montchevreuil. Ces trois dames filaient effectivement alors et leur crédit était assez grand pour donner à la métaphore toute la justesse qu'on pouvait désirer. J'appris cela dans le temps de M. l'évêque d'Auxerre, alors abbé de Caylus et beau-frère de cette dame.

9 mai 1739. — J'ai fait cet après-dîner, mon cher ami, ma dernière visite à M. Poulletier qui part lundi ; il m'a parlé le premier de son départ..... il m'a dit qu'il avait reçu de vous une lettre très tendre et il m'a fort assuré qu'il ne vous oublierait pas.

23 mai 1739. — Nous partons dans ce moment, mon cher ami, pour aller à la tragédie du collège. Mon fils de Souzy y joue un rôle, nous ne pouvons pas nous dispenser d'y assister.

26 mai 1739. — C'est M. de Regnauld qui a entretenu l'académie. Il a lu un discours sur les usages des différents peuples de l'antiquité dans les funérailles.

B.— Villefranche, 17 mai 1739.

Oui, je vous avoue que je suis touché du départ de M. Poulletier, je crois qu'il avait quelque amitié pour moi. D'ailleurs, je vous parlais tout à l'heure de l'habitude; celle que j'avais contractée avec lui pendant plus de vingt ans, ne pourra pas si tôt s'effacer. Je suis bien aise qu'il ait été sensible à la dernière lettre que je lui ai écrite ; il est vrai que c'est mon cœur qui l'avait dictée et je n'aurais pas été content s'il l'avait lue avec indifférence. Je ne saurais pourtant rien de l'effet que mes sentiments auraient pu produire sur lui, s'il ne vous l'avait pas dit.

D. — Lyon, 30 juin 1739.

M. le chevalier de Grollier me fit l'honneur de me venir voir, le lendemain de son arrivée de son voyage d'Italie. Il y a du plaisir à lui entendre raconter tout ce qu'il a vu. Peu de personnes ont eu comme lui l'agrément de voir toutes les cours d'Italie, non pas en passant, mais pendant des mois entiers et avec toutes les recommandations qui lui donnaient toutes les entrées. Il a demeuré plusieurs mois à Rome, logé chez M. le duc de Saint-Aignan notre ambassadeur. Il dit que les Florentins n'ont pas marqué un grand empressement pour leur nouveau maître et que souvent la Cour était déserte. Il parle de l'archiduchesse, fille de l'empereur, comme d'une princesse accomplie, soit pour les grâces extérieures, soit pour la prévenance et l'affabilité. Elle parlait à tout le monde, elle donnait libéralement aux pauvres et s'informait de leurs besoins. Le grand duc allait souvent à pied, seul et sans suite. M. de Grollier dit l'avoir vu une fois sortir de l'Opéra avec le prince Charles de Lorraine son frère et traverser tous deux seuls, plusieurs rues. Ces peuples voudraient qu'un prince ne les quittât pas et fît une dépense considérable pour enrichir ses sujets. Ils voient avec peine qu'on ne pense qu'à retirer les revenus de cet état pour les dépenser ailleurs.

Les sujets du roi de Naples doivent être contents de leur prince à cet égard et sa cour est magnifique, mais la réforme qu'on met dans les finances et les pensions qu'on supprime ou qu'on retranche font bien des mécontents. La reine de Naples est fort vive et parle beaucoup ; on croit qu'elle gouvernera.

A Venise, M. de Grollier était fort recommandé à madame Barbarigo, femme d'un génie supérieur, extrêmement considérée et consultée même

dans les affaires d'Etat. La cour de Turin est fort agréable et le roi de Sardaigne est extrêmement affable aux étrangers. M. de Grollier dit qu'à Rome, c'est dans la prélature qu'il faut chercher l'esprit cultivé, la politesse, les belles manières et qu'il y a beaucoup de différence à cet égard entre les ecclésiastiques et les seigneurs séculiers. Tout ce que je vous dis là fut le fruit d'une heure et demie de conversation.

2 juillet 1739. — M. l'évêque de Poitiers, autrefois le comte de Courcenay est ici, je l'ai été voir. L'abbaye de Fontevraut est dans son diocèse et vous savez que quatre des Dames de France y sont. M. l'évêque y va souvent et il dit qu'on ne peut rien voir de plus aimable que Madame quatrième, l'aînée des quatre princesses et qu'on appelle là Madame première. Elle a beaucoup d'esprit, parle bien et est fort accueillante quand il va lui faire sa cour. Comme ses jambes ne lui permettent pas de demeurer longtemps debout, il lui demande la permission de prendre un petit tabouret, ce qu'elle lui accorde de très bonne grâce. Il devait donner la confirmation à Mlle d'Epernon, nièce de l'abbesse, Madame première voulut voir la cérémonie et quand elle remarqua qu'il donna le petit soufflet : « Comment, M. l'évêque, s'écrie-t-elle tout haut, vous donnez des soufflets aux filles ! cela n'est pas bien ». M. l'évêque, malgré la sainteté de la cérémonie, eut besoin de prendre son mouchoir pour cacher son envie de rire. Elle ne témoigne aucune inclination pour la profession religieuse. Il ne me dit rien des autres princesses ; la dernière est encore entre les bras de sa nourrice. L'abbesse est une personne d'un vrai mérite, de la maison de Rochechouart. Elle sait le latin aussi bien que moi, me dit l'évêque. On soutient des thèses de philosophie et de théologie devant elle. Sa tante, l'ancienne abbesse qui vit encore, savait le grec et l'hébreu ; pour celle-ci, elle s'en est tenue au latin. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

11 août 1739. — J'arrive de l'académie où M. Pallu a été reçu dans les formes. Il a fait un compliment poli et fort bien tourné et dont la substance était qu'il sentait tout le prix de l'honneur que la compagnie voulait bien lui faire et que s'il suffisait, pour le mériter, d'aimer beaucoup les lettres et d'estimer infiniment ceux qui les cultivent, il oserait se flatter de n'en être pas indigne. Il a fini en nous assurant de son empressement à assister à nos assemblées et de sa plus parfaite considération pour l'académie et pour tous ceux qui la composent. M. Aulas a

répondu que l'académie mettrait au nombre de ses plus beaux jours, celui où elle avait eu l'honneur de le voir prendre place parmi nous ; que ses lumières supérieures, ses talents distingués, un goût héréditaire pour les lettres et cultivé par un commerce assidu avec tout ce que la cour et la capitale avaient de plus éclairé et de plus poli, animeraient notre zèle et nous serviraient dans nos travaux de guide et de modèle. Ensuite, M. de Fleurieu a lu une des pièces qu'il avait lues ci-devant à l'académie et qui contient les règles qu'on doit observer pour faire une bonne dissertation.

B. — Villefranche, 24, 25 juillet 1739.

M. Mignot est fort content et paraît faire beaucoup d'estime de Monsieur Pallu. Il l'a vu souvent... Il m'a dit que, dans un entretien particulier, M. Pallu lui avait demandé s'il n'y avait pas une académie à Villefranche et sur ce qu'il lui répondit qu'il y en avait une à la vérité, mais qu'il y avait déjà plusieurs années qu'elle ne faisait aucune fonction, M. l'Intendant l'exhorta à rétablir les assemblées et s'offrit même à être du nombre des académiciens. Je dis là-dessus à M. Mignot qu'il savait bien la raison qui nous avait empêché jusqu'à présent de renouer nos conférences et que la chose dépendait uniquement de lui. Il me dit que si on s'assemblait dans un endroit neutre, par exemple dans la salle de l'Hôtel de Ville, il ne ferait point difficulté de s'y trouver, même avec la personne qui faisait le sujet de la division. « Hé bien ! lui dis-je, je vous promets que j'y travaillerai. »

D. — Lyon, 29 août 1739.

M. Brossette m'est venu voir cet après-dîner. Il a voulu voir, sans doute, si j'avais commencé la tâche qu'il m'a donnée et dont vous devez être chargé après moi ; heureusement, il a trouvé une page de mes remarques toute remplie. Il m'a fait voir une lettre qu'il avait nouvellement reçue de M. Rousseau et où ce grand poète témoigne la joie qu'il a d'apprendre qu'il travaille à donner une nouvelle édition de son commentaire sur M. Despréaux. Il lui parla ensuite de Voltaire qui a fait depuis peu un voyage à Bruxelles et qui n'est pas de ses amis, comme vous savez. M. Rousseau lui raconte que Voltaire ayant acheté à Bruxelles pour cinq ou six mille francs de tableaux dans un célèbre inventaire, comme il y a des droits à payer à la douane en sortant de la ville et

qu'on exige des déclarations de la valeur des marchandises, Voltaire déclara ces tableaux pour la valeur de 250 livres. Pour éviter les fausses déclarations, la loi porte que les fermiers ou les directeurs des douanes pourront retenir les marchandises en payant le prix déclaré et en y ajoutant quinze pour cent. Ils se sont prévalus de cette loi contre M. de Voltaire et ont arrêté ses tableaux. J'ai dit à M. Brossette qu'en fait de douane, je ne croyais pas que la main du peintre dût être évaluée. Il me semble qu'un tableau de Raphaël ou de Rubens ne doit pas payer plus de droits que celui du peintre le plus médiocre. Dans les lieux où les livres payent quelques droits, un quintal des œuvres de Racine ne payera pas plus que pareille quantité des œuvres de Pradon.

D. — Lyon, 2 septembre 1739.

Parlons de la retraite du mois, d'où j'arrive. Le P. de Viau a parlé le premier sur la Providence de Dieu ; ne pas reconnaître une Providence, c'est le comble de l'aveuglement ; la reconnaître, y croire et ne pas s'y soumettre dans tout ce qui nous arrive, c'est une extrême folie. Le Père Fellon a parlé le second sur l'utilité des souffrances. Trois principaux obstacles nous détournent de la voie du salut : l'aveuglement, l'orgueil, l'amour du plaisir ; les souffrances nous éclairent sur les véritables biens, elles nous humilient, elles nous détachent des plaisirs. Le P. Boudret a fait la conférence et a suivi l'explication des demandes de l'Oraison dominicale. Il avait commencé quand je suis arrivé... il y a apparence qu'il avait déjà expliqué la troisième demande, car il avait parlé des deux premières, le mois passé, et il en était à la quatrième quand je suis arrivé. Il a expliqué aussi la quatrième et a fort insisté sur le pardon des ennemis et sur la condamnation que nous prononçons contre nous-mêmes quand nous ne pardonnons pas pleinement et sincèrement. Le P. Paulin a montré dans la dernière méditation que rien n'était plus facile que de se rappeler le souvenir de la mort et que rien n'était plus utile. χαῖρε, ὦ φίλτατε.

D. — Thurins, 9 septembre 1739.

Je reçus hier une lettre de mon fils le capitaine qui s'est trouvé à Versailles le jour du départ de Madame première. Le Roi monta en carrosse avec elle et l'accompagna jusqu'à Sceaux. La Reine suivit le carrosse des yeux tant qu'elle put, en versant beaucoup de larmes. M. le Dauphin,

que mon fils vit dîner, était si affligé qu'il ne put presque pas manger, les larmes et les sanglots entremêlaient ses morceaux; mais après qu'il fut sorti de table, il donna un plus libre cours à ses larmes. Tout le monde était ravi de lui voir un si bon cœur. La magnificence des fêtes qu'on a données à l'occasion de ce mariage, a été si grande que le Roi demanda: mais que fera-t-on quand le Dauphin se mariera? Dieu veuille que ces mariages (car on dit que le Dauphin épouse l'infante d'Espagne), soient le gage d'une éternelle paix...

10 septembre 1739. — C'est aujourd'hui, mon cher ami, le jour de ma naissance et voilà ma soixante-neuvième année accomplie. Demandez à Dieu qu'Il me fasse la grâce d'employer plus saintement les jours que sa bonté veut bien encore m'accorder, que je n'ai fait cette multitude qui a passé comme une ombre...

B. — Saint-Fonds, 2 septembre 1739.

M. Pallu a donc été reçu à l'académie dans toutes les formes, excepté que les voix n'ont pas été données par scrutin, mais par acclamation, *una voce dicentes : dignus est intrare in nostro docto corpore.* Son compliment était modeste et poli et vous ajoutez qu'il était bien tourné ; je répète : *dignus est.* Il dut être fort flatté d'entendre dire à M. le Directeur que le jour de sa réception était le plus beau jour de l'académie, ou plutôt, pour ne pas trop exagérer, que l'académie mettrait au nombre de ses plus beaux jours, celui de sa réception. La dissertation sur la dissertation méritait-elle d'être lue deux fois et surtout dans une si belle assemblée ? J'aurais mieux aimé que M. de Glatigny eût relu ses recherches sur la vie du grand Rutilius Rufus. Le discours de M. du Péron parut trop long à la plupart des académiciens, étiez-vous du grand nombre? vous ne m'en dites rien.

B. — Saint-Fonds, 4 septembre 1739.

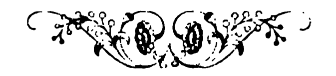
La présence de M. Pallu aux premières vêpres de la congrégation (le 14 août), au motet et à la procession autour de la place, dut beaucoup édifier tous les congréganistes. Je ne crois pas que son prédécesseur en ait jamais tant fait. M. Pallu paraît avoir du goût pour tout : il assiste à la congrégation et ne manque guère d'opéra ; il est assidu aux assemblées académiques ; il aime les belles-lettres et le jeu ; d'ailleurs, il est,

dit-on, laborieux. En voilà plus qu'il n'en faut pour plaire à tout le monde. Mais n'y en a-t-il point trop ou trop peu pour plaire au Seigneur ? Taisez-vous, Crenage, ce ne sont point là vos affaires.

D. — Thurins, 12 septembre 1739.

J'ai enfin fini, mon cher ami, l'examen des additions de M. Brossette à son *Commentaire sur M. Despréaux*. J'ai mis mes observations sur le papier et je lui renverrai le tout incessamment. Le même travail vous occupera sans doute, bientôt. Malgré votre humilité, M. Brossette empêchera que votre nom ne tombe dans l'oubli. J'ai lu dans une de ses additions : « Je dois cette remarque et plusieurs autres à M. de Saint Fonds, savant et judicieux critique ».

Ici finit cette correspondance. Le 29 novembre de cette même année 1739, Monsieur de Saint Fonds mourait à Lyon, regretté de tous ceux qui l'avaient connu.





INDEX

ANNOTÉ DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

cités dans les deux volumes

AINSI QUE DES INSTITUTIONS QUI RÉGISSAIENT
LA VILLE DE LYON ET LA PROVINCE DE LYONNAIS, FOREZ ET BEAUJOLAIS
AVANT 1789

Académie de Lyon. — L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, fut fondée par plusieurs citoyens qui formèrent dès l'année 1700 une société littéraire sous le nom d'*académie des sciences et belles-lettres*, autorisée en 1724 par Lettres patentes du Roi et confirmées au mois de novembre 1752, enregistrées au parlement de Paris le 19 mars 1753. Le goût des beaux-arts inspira à d'autres personnes le dessein de les cultiver sous l'autorité des mêmes Lettres de 1724, avec la dénomination d'*académie des beaux-arts*. Cet établissement fut ensuite confirmé sous le titre de *Société royale des beaux-arts* par d'autres Lettres patentes du 1er novembre 1750, enregistrées le 2 septembre 1756. Ces deux compagnies ont été réunies pour ne faire qu'un seul et même corps sous le nom d'académie des sciences, belles-lettres et arts, en vertu de nouvelles Lettres patentes de Sa Majesté, du mois de juin 1758, enregistrées avec ses statuts et règlements, le 23 août suivant. Cette académie s'assembla dès lors le mardi de chaque semaine dans une des salles de l'Hôtel de Ville. Elle a trois assemblées publiques dans l'année : l'une le second mardi après Quasimodo, l'autre le premier mardi après la Saint-Louis pour

dont trois méditations et une conférence, y étaient donnés par quatre Pères différents de la Compagnie de Jésus. Il était d'usage dans la conférence, de solliciter des objections auxquelles devait répondre le prédicateur. L'église des Jésuites, sous le vocable de saint Joseph, occupait l'emplacement actuel du prolongement de la rue Saint-Joseph, qui alors n'était ouverte que jusqu'à la rue Sainte-Hélène. Cette église était contiguë au vaste bâtiment encore existant, et qui a servi de gendarmerie. Composé de cinq étages, il fut construit par les jésuites pour y recevoir des assemblées de citoyens, dans le but d'y faire des retraites et dont le nombre devint considérable en 1720. Les cotisations des hommes habitués à faire ces retraites furent versées entre les mains du P. de Broissia et lui permirent d'en jeter les fondements. En 1727, cette construction réputée d'utilité publique, reçut une subvention du consulat, ainsi qu'en fait foi le compte-rendu, conservé aux archives communales (BB. 291) : « Sur ce qui a été représenté au « Consulat par les sieurs Rolland, ancien échevin, Quinson, « Rousseau, Jouvencel, Birouste, « Laplanche et Bouchage, tant « en leur nom que des autres citoyens associés pour l'établissement des retraites dans cette « ville, que depuis qu'elles ont « été fondées dans la maison « professe des RR. PP. Jésuites, « le nombre de ceux qui s'y sont « engagés, a tellement augmenté, « qu'on est obligé de renvoyer « plusieurs personnes, parce que « la maison n'est pas assez spacieuse pour les contenir ; cet « inconvénient donna lieu au « dessein qui fut pris de proposer aux PP. Jésuites de consentir à la construction d'un « bâtiment sur leur sol, composé « d'une chapelle et d'appartements suffisants pour loger « soixante personnes ; ce qui a « été exécuté jusqu'à présent, par « la libéralité des citoyens les « plus attachés à ce pieux établissement. Mais, comme il reste « encore à faire bien des dépenses et qu'il est important d'en « assurer l'usage à perpétuité aux « exercices qu'on y pratique, les « sieurs Rolland, Quinson et « autres, ci-dessus nommés, « auraient humblement supplié « lesdits sieurs prévôt des marchands (M. Laurent Dugas) et « échevins de vouloir bien contribuer à la dépense qu'il reste « à faire, pour une entreprise « qui coûtera plus de soixante

FIN